



Rapport de Responsabilité Sociétale 2025



Rapport de Responsabilité Sociétale 2025

Sommaire

CHAPITRE

01



Identité,
gouvernance et
risques liés au
développement
durable

P. 16



Valeur économique
et gestion
responsable des
fournisseurs et
des contractants

P. 58

CHAPITRE

02

Éthique
et intégrité

CHAPITRE

03



P. 72



Personnes,
règles de travail
et protection
des droits
de l'homme

P. 86

CHAPITRE

04

CHAPITRE

05



Engagement pour
la communauté
et le territoire

P. 132

Protection de
l'environnement



P. 152

CHAPITRE

06

Note méthodologique

(GRI 1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-5 ; ESRS 2 General disclosure)¹

Périmètre de reporting, objectifs et normes de référence

Le Rapport RSE volontaire 2025 décrit les performances environnementales, sociales et économiques de la société Tunnel Euralpin Lyon Turin SAS, ci-après « TELT » ou la « Société », pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, correspondant à l'exercice financier de la Société.

Ce rapport volontaire constitue la huitième expérience de reporting RSE réalisée par TELT dans le but de renforcer le dialogue avec ses parties prenantes à travers une communication structurée et transparente de ses politiques, activités et résultats, actuels et futurs, dans les domaines économique, social et environnemental.

Élaboré dans une démarche d'amélioration continue et d'anticipation des évolutions réglementaires européennes en matière de durabilité, ce rapport volontaire s'appuie sur un référentiel interne de reporting inspiré des principaux standards européens de durabilité, notamment les ESRS et le GRI. Le protocole interne sur lequel nous nous appuyons se trouve en annexe de notre rapport RSE volontaire.

Il représente une première étape vers l'objectif de mise en place progressive d'un système de reporting intégré dans les années à venir.

Le périmètre du présent rapport couvre les activités relevant de TELT dans le cadre de la réalisation et de la gestion de la section transfrontalière du projet Lyon-Turin. Les informations publiées concernent principalement :

- les activités des sièges de TELT en France et en Italie ;
- les activités opérationnelles liées aux travaux et aux chantiers pilotés par TELT ;
- les données disponibles relatives aux entreprises prestataires et à la chaîne d'approvisionnement lorsque celles-ci sont intégrées dans les dispositifs de suivi contractuel, environnemental, social ou achats de la Société.

¹ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Le rapport repose sur les données disponibles au moment de sa préparation, selon un protocole interne de reporting RSE développé par TELT. Certains indicateurs peuvent ainsi présenter des périmètres de consolidation différents en fonction :

- De la disponibilité et de la maturité des données ;
- Du niveau de contrôle opérationnel exercé par TELT ;
- Ou encore du degré d'intégration des informations issues des partenaires et fournisseurs.

Dans une logique d'amélioration continue et d'anticipation des futures exigences européennes en matière de reporting de durabilité, TELT poursuit progressivement le renforcement, l'harmonisation et l'élargissement de son périmètre de collecte et de consolidation des données *Environmental, Social and Governance* (ESG).

En 2025, TELT a poursuivi l'étude de la nouvelle directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), qui est entrée en vigueur le 5 janvier 2023 pour remplacer la directive européenne sur le reporting extra-financier (NFRD) de 2014.

Le texte de la nouvelle directive 2022/2464 a été publié le 16 décembre 2022 au journal officiel de l'union européenne suite à son approbation par le conseil européen le 28 novembre 2023. La directive introduit des obligations de publication d'informations plus détaillées et garantit que les grandes entreprises et les pme cotées publient des informations en matière de durabilité, telles que les droits environnementaux, les droits sociaux, les droits de l'homme et les facteurs de gouvernance.

Pour le rapport 2025, TELT a continué à appliquer la Gap Analysis réalisée en 2023 et a poursuivi son parcours de transition vers les nouveaux standards, les ERSRS (*European Sustainability Reporting Standards*)². Dans le rapport, il est encore fait référence aux *Sustainability Reporting Standards* de 2016 – mis à jour en 2018, 2019, 2021 pour certains éléments d'information – du *Global Reporting Initiative* (ci-après « GRI »), selon l'approche « *referenced* » (*standard GRI 101 : principes généraux*). Toutefois, la référence aux nouveaux standards esrs est désormais prépondérante.

Compte tenu de la législation en vigueur, **TELT n'est actuellement pas soumise à des obligations directes en matière de reporting CSRD**, mais continue d'établir des rapports sur le développement durable sur une base volontaire.

Au cours du **rapport RSE volontaire**, les **indicateurs ayant fait l'objet d'une prestation d'assurance limitée** par les commissaires aux comptes sont identifiés au moyen de l'icône :



Le rapport d'assurance est disponible à la section « Annexes ».

² Les références aux ERSRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ERSRS au sens de la CSRD.

Processus de collecte de données et reporting

Le processus d'élaboration du Rapport RSE volontaire 2025 a été réalisé par le groupe de travail de TELT, composé à cet effet de responsables des différentes fonctions de la Société. Les fonctions investies dans ce processus sont : Affaires Statutaires et Audit interne (ASA) ; Achats et contract management (ACM) ; ICT ; Public Affairs (SO AFP) ; Risk Management et Contrôle interne (SO RCM) ; Affaires juridiques – Italie (JUR > SO AJI) ; Antimafia et régularité des fournisseurs (AF > SO ARF) ; Bilan, comptabilité et fiscalité + Finances, assurances et contrôle de gestion (AF > SO BCF+FAC) ; Santé et sécurité au travail (ADES > SO SST) ; Environnement France (ADES > SO ENVF) ; Environnement Italie (ADES > SO ENVI) ; Benchmarking, partenariats et innovation (SO DUPI > PdO BPI) ; Communication Interne (SO CIN) ; Communication chantiers (SO CC) ; Relations externes et médias (SO REM) ; Événements et communication digitale (SO ECD) ; Gestion, administration et coût du personnel (SO GAC) ; Recrutement, développement et formation (SO RDF) ; Organisation et qualité (SO ORQ) ; Accords, conventions et concertations – France (PACF > SO ACF + SO PAF) ; Accords, conventions et concertations – Italie (PACI > SO ACI + SO PAI) ; Immobilier et Services Intégrés (FERI > EF > SO ISI) ; Constructions France (CF) ; Constructions Italie (CI) ; Ingénierie (ING) ; TELT Community.

Concernant la collecte des données et la rédaction des contenus, outre les documents techniques et les communications existantes, des entretiens individuels ont eu lieu avec les responsables opérationnels. Ce qui a été élaboré et présenté de manière simple et utilisable a ensuite été vérifié auprès des responsables de la Société. Dans certains cas, signalés dans le document, les données figurant dans les rapports RSE sont issues d'une estimation. Les données économiques sont en ligne avec les objectifs présentés dans le Rapport Financier de la Société, qui sera approuvé par l'assemblée générale prévue en juin 2026. Le rapport RSE volontaire, approuvé pour l'édition 2025 par le Conseil d'Administration du 21 avril 2026, a une périodicité annuelle.

Pour plus d'informations sur ce document, veuillez-nous contacter à l'adresse suivante : infoCSR@TELT-sas.com.

Les ESRS et les évolutions par rapport au Rapport 2024

(GRI 3-1 ; 3-2 ; ESRS 2 General disclosure)

La démarche de double matérialité engagée par TELT constitue une application progressive des principes de l'ESRS 1³, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre méthodologique défini par ce standard pour la structuration du reporting de durabilité.

Conformément à l'ESRS 1, la double matérialité repose sur deux dimensions complémentaires :

- La matérialité d'impact, qui analyse les effets des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société ;

³ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD.

- La matérialité financière, qui évalue les risques et opportunités ESG susceptibles d'influencer la performance, la position ou le développement de l'organisation.

La démarche mise en œuvre par TELT reprend explicitement cette logique structurante en croisant :

- l'identification des impacts environnementaux et sociaux liés aux activités du projet Lyon-Turin (matérialité d'impact) ;
- l'analyse des risques et opportunités associés aux enjeux de durabilité pour la Société (matérialité financière).

Par ailleurs, conformément à l'ESRS 1, cette analyse a été réalisée selon une approche fondée sur :

- L'implication des fonctions internes concernées,
- La prise en compte des parties prenantes clés,
- Et l'intégration des référentiels sectoriels et réglementaires applicables.

Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit d'une application proportionnée et progressive des principes de l'ESRS 1, adaptée au caractère volontaire du rapport et à la maturité actuelle du dispositif de reporting de TELT. Elle constitue une première étape structurée vers un alignement plus complet avec les exigences de la CSRD dans les exercices futurs.

Dans une logique d'alignement progressif avec les exigences des ESRS et de renforcement continu de la qualité du reporting, TELT a significativement accru la part d'informations quantitatives dans le rapport volontaire 2025 par rapport aux exercices précédents.

Cette évolution s'explique par la volonté de renforcer :

- la mesurabilité des performances ESG de la Société ;
- la traçabilité et la comparabilité des données dans le temps ;
- ainsi que la robustesse des informations publiées dans une perspective d'anticipation des standards européens de durabilité.

Concrètement, ce renforcement des données quantitatives repose sur :

- Une consolidation accrue des indicateurs environnementaux, notamment les données liées aux consommations d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre et au suivi des impacts des chantiers ;
- Une structuration plus systématique des données sociales et opérationnelles, en particulier celles relatives à la chaîne d'approvisionnement, à la santé-sécurité et à l'évaluation des fournisseurs ;
- Et une meilleure exploitation des données issues des systèmes internes de gestion, des dispositifs de suivi des marchés et des tableaux de bord de performance.

Cette évolution permet d'objectiver davantage les analyses présentées dans le rapport et de réduire progressivement la part d'informations exclusivement qualitatives, conformément à l'esprit des ESRS⁴ qui encouragent une standardisation et une comparabilité accrues des informations de durabilité.

Il s'agit ainsi d'une étape supplémentaire dans la montée en maturité du reporting de TELT, dans une démarche volontaire d'amélioration continue et d'anticipation des futures exigences de la CSRD.

L'année 2025 a été consacrée à la diffusion de l'analyse de double matérialité réalisée par un groupe inter-directions composé du Chief Risk Manager, de la Direction Administration et Finances, la Direction Juridique, de l'Audit interne et de Durabilité. Le groupe de travail a pu participer à la formation de PwC France, qui a réalisé une série d'ateliers et de tests pratiques pour faciliter la mission de TELT en s'appuyant sur des exemples concrets d'autres entreprises.

Conformément aux principes des ESRS, TELT considère qu'un sujet peut être identifié comme matériel dès lors qu'il est significatif soit :

- Du point de vue des impacts de l'activité sur l'environnement et la société (matérialité d'impact),
- Soit du point de vue des risques et opportunités susceptibles d'influencer la performance et le développement de la Société (matérialité financière),
- Soit selon les deux dimensions.

Concernant les seuils retenus dans le cadre de l'analyse de double matérialité :

- La matérialité financière a été évaluée à partir des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence économique significative sur le projet, avec notamment un seuil de référence supérieur à un million d'euros d'investissements ou d'impacts financiers potentiels.

La matérialité d'impact a été évaluée selon une grille multicritère prenant en compte la gravité, l'étendue, la probabilité et le caractère réversible des impacts identifiés. Les enjeux obtenant une cotation supérieure ou égale à 1,5 ont été considérés comme significatifs du point de vue de l'impact. En 2025, après avoir soumis un sondage auprès des directeurs et des employés, la double matérialité a également été mise à jour en tenant compte du point de vue des fournisseurs.

Veuillez-vous référer au rapport RSE 2024 pour une comparaison avec l'analyse de matérialité précédente. On présente ci-dessous l'évolution des évaluations des IRO (impacts, risques et opportunités) matériels en matière de matérialité financière et d'impact, telles qu'elles ont été mises en évidence lors des activités d'engagement des parties prenantes réalisées en 2024 et 2025.

⁴ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

	Sujets pertinents identifiés et évalués	IRO	Matérialité financière		Matérialité d'impact		Δ
			2024	2025	2024	2025	Delta
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	I Exposition des infrastructures aux événements climatiques extrêmes ; R coûts de prévention, maintenance et interruptions ; O amélioration de la résilience climatique des ouvrages.	3,0	3,0	3,1	3,1	=
	Atténuer le changement climatique grâce à la mobilité durable	I Augmentation des émissions CO ₂ pendant les travaux ; R sanctions, contentieux et atteinte à la réputation en cas de dépassement des seuils ; O contribution à la décarbonation des transports à long terme.	4,0	4,0	2,3	2,4	↗
	Accès durable à l'énergie à faible teneur en carbone	I Forte consommation énergétique du projet ; R hausse des coûts énergétiques et dépendance ; O amélioration de l'efficacité énergétique et sobriété.	1,8	1,8	2,6	2,6	=
Pollution	Pollution atmosphérique	I Émissions de CO, NOx, PM et autres polluants atmosphériques ; R sanctions réglementaires, contentieux et impacts réputationnels ; O réduction des émissions grâce à des équipements plus performants.	1,5	1,5	2,5	2,5	=
	Pollution des sols	I Dégradation et contamination des sols et terrains agricoles ; R sanctions, coûts de dépollution et litiges ; O amélioration des pratiques de prévention environnementale.	0,8	0,8	2,0	2,0	=
	Pollution sonore	I Nuisances sonores pour les riverains et travailleurs ; R plaintes, indemnisations et atteinte à l'image ; O amélioration des dispositifs de réduction du bruit et dialogue territorial.	1,1	1,1	2,7	2,4	↘
	Substances préoccupantes	I Risques environnementaux liés au transport et à l'usage de substances dangereuses ; R atteinte à la réputation en cas d'incident ou fuite ; O réduction et substitution des substances dangereuses.	0,5	0,5	1,8	1,8	=
	Microplastiques	I Présence potentielle de microplastiques et PFAS dans les zones de chantier ; R dispersion dans l'environnement et risque réputationnel ; O amélioration de la gestion des matériaux et réduction des plastiques.	0,5	0,5	2,1	2,2	↗

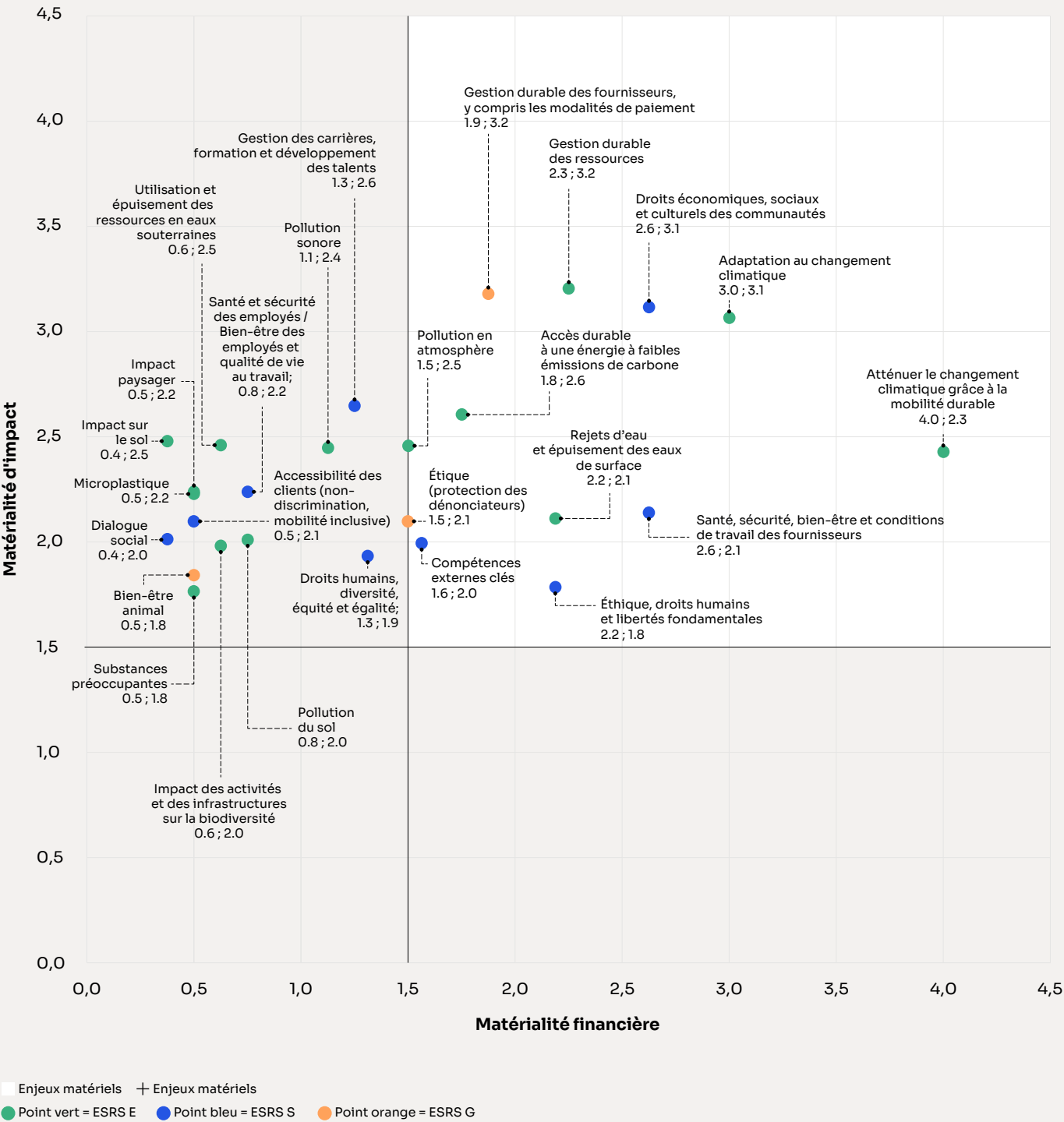
	Sujets pertinents identifiés et évalués	IRO	Matérialité financière		Matérialité d'impact		Δ
			2024	2025	2024	2025	Delta
Ressources fluviales et aquifères	Utilisation et appauvrissement des ressources en eaux souterraines	I Pression sur les ressources hydriques ; R conflits d'usage, sanctions et atteinte à la réputation ; O optimisation de la gestion de l'eau.	0,6	0,6	2,6	2,5	↘
	Evacuation des eaux et appauvrissement des eaux de surface	I Pollution potentielle des eaux superficielles par les eaux de chantier ; R inondations, pollution et sanctions ; O amélioration des systèmes de gestion des eaux pluviales.	2,2	2,2	2,2	2,1	↘
Biodiversité et écosystèmes	Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité	I Impacts sur les habitats, espèces protégées et écosystèmes ; R sanctions, arrêt de chantier et atteinte à l'image ; O mesures ERC, restauration écologique et valorisation environnementale.	0,6	0,6	1,9	2,0	↗
Utilisation des ressources et économie Circulaire	Gestion durable des ressources	I Réutilisation des matériaux excavés et traçabilité des terres ; R sanctions en cas de non-respect réglementaire ; O valorisation des matériaux et contribution à l'économie circulaire.	2,3	2,3	3,2	3,2	=
	Impact sur le sol	I Stockage temporaire des déblais et artificialisation ; R plaintes locales, sanctions et impacts environnementaux ; O amélioration de la gestion et réhabilitation des sites.	0,4	0,4	2,6	2,5	↘
	Impact sur le paysage	I Modification du paysage montagnard ; R non-respect des prescriptions paysagères et atteinte à l'image ; O valorisation du patrimoine et meilleure intégration paysagère.	0,5	0,5	2,2	2,2	=

	Sujets pertinents identifiés et évalués	IRO	Matérialité financière		Matérialité d'impact		Δ
			2024	2025	2024	2025	Delta
Employés	Santé et sécurité des travailleurs / Bien-être des employés et équilibre entre vie professionnelle et vie privée	I Risques pour la santé physique et mentale des employés ; R accidents, turnover, sanctions et baisse de productivité ; O amélioration du bien-être et attractivité employeur.	0,8	0,8	2,2	2,2	=
	Droits de l'homme, diversité, équité, égalité	I Risques de discrimination, harcèlement et atteinte aux droits humains ; R contentieux, sanctions et difficultés de recrutement ; O renforcement de l'inclusion et de l'engagement des employés.	1,3	1,3	1,9	1,9	=
	Dialogue social	I Dégradation possible des conditions de travail et de représentation ; R conflits sociaux, baisse de motivation et sanctions ; O amélioration du climat social et du dialogue interne.	0,4	0,4	2,0	2,0	=
	Gestion de carrière, formation et développement des talents	I Difficultés de recrutement et transfert de compétences limité ; R baisse de productivité et perte de savoir-faire ; O développement des compétences et fidélisation des talents.	1,3	1,3	2,6	2,6	=
Employés de la chaîne de valeur	Santé, sécurité, bien-être et conditions de travail des fournisseurs	I Risques pour la santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur ; R impacts réputationnels et financiers ; O amélioration des standards sociaux fournisseurs.	2,6	2,6	1,9	2,1	↗
	Compétences externes clés	I Manque de formation et de développement des compétences externes ; R retards opérationnels et baisse de productivité ; O renforcement des partenariats et des compétences de la chaîne de valeur.	1,6	1,6	2,2	2,0	↘
	Éthique, droits de l'homme et libertés fondamentales	I Violations potentielles des droits humains dans la chaîne de valeur ; R atteinte à la réputation et impacts financiers ; O renforcement des contrôles éthiques et diligence raisonnable.	2,2	2,2	1,8	1,8	=

	Sujets pertinents identifiés et évalués	IRO	Matérialité financière		Matérialité d'impact		Δ
			2024	2025	2024	2025	Delta
Communautés impliquées	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	I Développement économique et emploi local ; R tensions territoriales si impacts mal gérés ; O création de valeur locale et amélioration de l'acceptabilité sociale.	2,6	2,6	3,1	3,1	=
Consommateurs et utilisateurs finaux	Accessibilité des clients (non-discrimination, mobilité inclusive)	I Risques d'inaccessibilité pour les personnes handicapées ; R plaintes, sanctions et investissements correctifs ; O amélioration de l'inclusion et accessibilité des infrastructures.	0,5	0,5	2,1	2,1	=
Conduite des affaires	Ethique (protection des dénonciateurs)	I Protection insuffisante des lanceurs d'alerte et risques de comportements non éthiques ; R fraude, corruption, sanctions et atteinte à la réputation ; O renforcement de la transparence, de la conformité et de la confiance des parties prenantes.	1,5	1,5	2,1	2,1	=
	Gestion durable des fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	I Impacts des pratiques d'achats et de paiement sur les fournisseurs ; R litiges, dépendance fournisseurs et risques réputationnels ; O amélioration des relations fournisseurs et développement d'une chaîne d'approvisionnement responsable.	1,9	1,9	3,3	3,2	↘
	Bien-être des animaux	I Perturbation potentielle de la faune liée aux activités et infrastructures ; R atteintes à la biodiversité, sanctions réglementaires et opposition des parties prenantes ; O intégration de mesures de protection de la faune et valorisation environnementale du projet.	0,5	0,5	1,7	1,8	↗

Les activités d'analyse et d'engagement des parties prenantes ont permis d'identifier **12 sujets pertinents** sur un total de 26, répartis dans les 3 « clusters » thématiques. Dans la **matrice de double matérialité 2025**, ils sont représentés comme suit :

Figure 1 :
Matrice de double matérialité 2025



La représentation graphique utilisée ci-dessus a pour objectif de visualiser le positionnement relatif des sujets selon ces deux axes d'analyse et de mettre en évidence les sujets présentant le plus fort niveau de double matérialité. Elle ne doit donc pas être interprétée comme signifiant qu'un sujet n'est considéré comme matériel que lorsqu'il atteint simultanément un niveau élevé sur les deux dimensions. Dans ce cadre, la méthodologie retenue par TELT s'inscrit dans une logique d'application progressive des principes de l'ESRS 1 relatifs à la double matérialité, adaptée au caractère volontaire du rapport et au niveau actuel de maturité du dispositif de reporting ESG de la société.

Les résultats montrent qu'au regard de la matérialité définie en 2024, les variations de cotation (delta) observées par rapport à l'année 2025, concernent principalement la matérialité d'impact. La matérialité financière n'a pas connu d'évolution significative sur l'exercice 2025, les principaux paramètres économiques et le profil de risques du projet étant restés globalement stables.

Outre les IRO déjà prioritaires de la « gestion des ressources » et en particulier des ressources en eau et en énergie, des « droits économiques, sociaux et culturels des communautés », de l'« éthique, du respect de la réglementation et de la lutte contre la corruption » et « la protection de la santé et de la sécurité au travail », deux sujets qui résultent d'un nouveau contexte mondial, mais aussi de la phase délicate à laquelle TELT devra faire face dans les années à venir, sautent dans le premier quadrant : « **changement climatique** » et « **gestion des fournisseurs** ».

Les sujets situés dans le quadrant supérieur droit correspondent aux sujets identifiés comme matériels selon les critères de double matérialité retenus par TELT tandis que certains sujets positionnés dans les autres quadrants, sans être considérés comme matériels au sens strict de la méthodologie appliquée, ont néanmoins été conservés dans le rapport au titre de leur intérêt en matière de responsabilité sociétale, de transparence ou de pilotage opérationnel.

Cette approche reflète la volonté de TELT d'adopter une démarche progressive et prudente dans la structuration de son reporting volontaire de durabilité.

(GRI 2-29)

En termes de double matérialité, en 2024-2025, le processus d'engagement des parties prenantes a impliqué les principales structures et la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise pour définir les impacts prioritaires et les principaux enjeux de durabilité de TELT.

Dans le cadre de ce processus, les éléments suivants ont été mis en évidence :

- Les thèmes matériels qui ont le plus d'impact sur l'extérieur ;
- Les questions de durabilité qui ont le plus d'impact en interne.

À la suite de ce processus, qui comprenait un séminaire avec la direction, 23 entretiens avec des managers internes et un forum d'entreprises, le « **Lyon Turin Engagement Forum** », un document politique a été **créé dans lequel ont été fixés les nouveaux objectifs TELT pour les chantiers** (cf. Chap. 1) Ci-dessous. L'année 2025 rend également compte des derniers objectifs atteints dans le cadre du « plan triennal de durabilité ».

Chapitre 01

Identité, gouvernance et risques liés au développement durable

65 km

de section
transfrontalière

Le caractère européen de la section transfrontalière de la nouvelle ligne Lyon-Turin, dont TELT est le Promoteur public, reste également le point de départ du rapport de durabilité : 65 km de section transfrontalière, faisant partie du Corridor Méditerranéen, l'un des axes centraux du réseau RTE-T.

Comme mentionné dans l'introduction, le Rapport RSE volontaire 2025 est désormais confronté à une nouvelle version de double matérialité enrichie de l'aperçue des fournisseurs, ce qui a conduit à une augmentation significative de certains sujets, tels que la protection du whistleblowing, le changement climatique et la santé et la sécurité des travailleurs.

Le Risque Manager et le système de contrôle interne continuent de faire partie intégrante de la gouvernance de l'entreprise ; le processus de reporting des risques liés aux processus de sécurité environnementale et professionnelle reste un moment d'auto-analyse crucial pour les choix de la maîtrise d'ouvrage. L'analyse de la tendance montre que leur gestion ne cesse de s'améliorer ; de plus, le RSE 2025 anticipe la gestion des risques stratégiques qui fera l'objet du Rapport 2026.



1.1



La déclaration du Président et du Directeur général

(GRI 2-22)

Le Rapport RSE volontaire 2025 représente pour TELT un moment crucial de transparence et dialogue avec toutes les parties prenantes impliquées dans la réalisation de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin. À travers ce document, la société entend partager les résultats atteints, les défis relevés et les engagements à la base de la mise en œuvre d'une infrastructure stratégique pour la mobilité européenne.

Ces dernières années, le contexte international a profondément changé. En plus des défis de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique il y a eu de nouvelles tensions géopolitiques et de conflits internationaux, qui ont mis en évidence l'importance de disposer d'infrastructures critiques résilientes et sûres. Dans ce scénario, les grandes infrastructures de transport jouent un rôle central non seulement dans la mobilité durable, mais aussi en tant que piliers de la sécurité économique européenne, capables de garantir la continuité des chaînes logistiques et de renforcer la cohésion et la souveraineté stratégique du continent.

Le Lyon-Turin s'inscrit pleinement dans cette perspective, en tant qu'élément clé du **Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T)** et infrastructure visant à favoriser le transfert du trafic de marchandises de la route vers le rail,

contribuant ainsi de manière significative à la réduction des émissions et à la décarbonisation des transports.

En 2025, TELT a poursuivi son parcours de mise en conformité aux nouvelles normes européennes de reporting de la durabilité prévues par la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)**. Bien que la société ne soit pas soumise à l'obligation réglementaire d'application de ces prévues normes de reporting, elle a choisi d'en adopter, à titre volontaire et expérimental, la majorité des principes et exigences. Cette démarche s'inscrit dans un processus progressif d'intégration et de mise en cohérence des informations financières et non-financières, même si, à date, il y a encore beaucoup de travail à faire sur le plan des datapoint à intégrer dans le reporting.

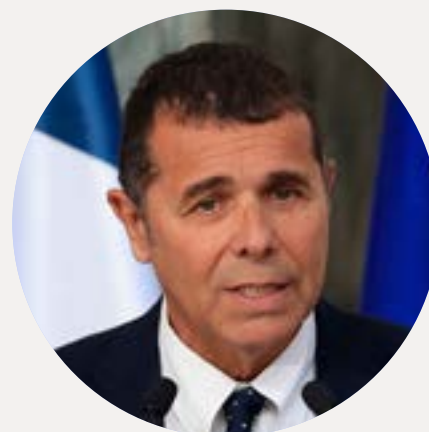
Sur le plan opérationnel, les chantiers du tunnel de base ont continué à progresser avec l'arrivée du tunnelier et avec l'avancement des excavations. Dans cette phase, la sécurité au travail, la protection de l'environnement et le dialogue avec les territoires demeurent une priorité absolue. TELT continue de renforcer ses politiques de prévention et son dialogue avec les entreprises et les travailleurs, sachant que la réalisation d'un grand ouvrage passe avant tout par la protection des personnes.

En regardant vers l'avenir, la durabilité et la résilience sont deux dimensions indissociables d'une même responsabilité. Construire des infrastructures capables de réduire l'impact environnemental tout en résistant aux crises climatiques, économiques et géopolitiques, c'est contribuer au développement d'une Europe plus connectée, plus sûre et stratégiquement autonome.

C'est dans cet esprit que TELT poursuit son engagement en plaçant les personnes au cœur du projet : les ouvriers travaillant sur les chantiers, les communautés des territoires traversés par l'ouvrage et, en perspective, tous ceux qui utiliseront cette infrastructure pour se déplacer et relier l'Europe, tout en assurant la continuité économique et la sécurité stratégique.



Daniel Bursaux
Président



Maurizio Bufalini
Directeur général

1.2

Présentation : TELT et la ligne Lyon-Turin



**Pour plus
d'informations
sur TELT et les
raisons du projet,
scannez
le code QR**

Présentation de TELT



et de la nouvelle ligne
Lyon-Turin



(GRI 2-1 ; 2-6)

La nouvelle ligne Lyon-Turin (ci-après « NLTL ») et son élément central, le tunnel de base du Mont-Cenis de 57,5 km, sont une composante essentielle du nouveau corridor méditerranéen, l'un des neuf corridors du réseau RTE-T, la future « voie ferrée urbaine européenne » qui favorisera - de manière écologique et durable - le déplacement des personnes et des marchandises par rail, avec l'objectif de réduire le transport routier.

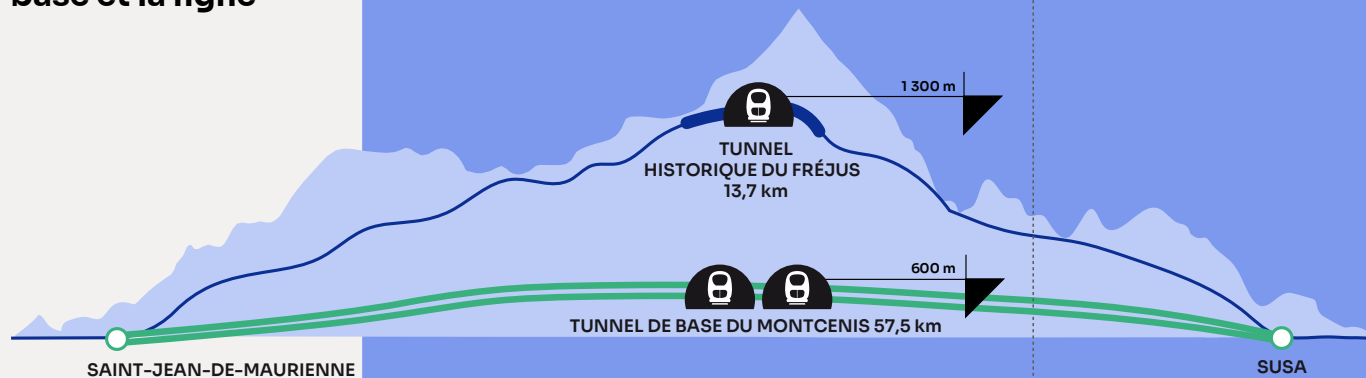
Une ligne de plaine : la section transfrontalière

(GRI 203-1)

Selon les termes de l'accord franco-italien de janvier 2012 pour la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, TELT, en tant que Promoteur public, est la Société responsable de la réalisation et de la gestion future de la section transfrontalière de 65 km - dont près de 90 % en tunnel - entre Saint-Jean-de-Maurienne en France et Suse-Bussoleno en Italie.

Le tunnel de base du Mont-Cenis, long de 57,5 km (dont 45 km en France et 12,5 km en Italie) sera constitué de deux tubes à voie unique, reliés aux lignes existantes.

**Figure 2 :
comparaison
entre le tunnel de
base et la ligne**



57,5 km

Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT)

Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) est le Promoteur public de la section transfrontalière avec un tunnel de base alpin entre la France et l'Italie qui, avec ses 57,5 km, sera le plus long d'Europe.

La société a adhéré au Global Compact des Nations Unies le 2 novembre 2015 et son **Code d'éthique (CE)** est l'un des documents majeurs qui met en évidence l'engagement de TELT pour l'environnement, la durabilité et la lutte contre la corruption.



➔ Le « métro européen » RTE-T, avec le corridor méditerranéen dont fait partie la nouvelle ligne Lyon-Turin

1.3

La prise en compte du scénario international pour les risques potentiels pour le projet

Évolutions macro-économiques

En 2024 et 2025, le contexte géopolitique et économique international auquel sont confrontés les pays européens continue d'être fortement influencé par les répercussions de la guerre qui perdure en Ukraine et par les tensions dans d'autres régions de conflit à l'échelle mondiale. La guerre en Ukraine continue de peser sur les perspectives de croissance économique de l'Union européenne et d'affecter la sécurité énergétique et les chaînes d'approvisionnement, contribuant ainsi à l'incertitude sur les marchés et à la volatilité des prix des matières premières stratégiques. Les perspectives économiques de l'UE indiquent une croissance modérée du PIB en 2025 (environ +1,1 % pour l'ensemble de l'UE) avec une baisse progressive de l'inflation vers des niveaux inférieurs à ceux de 2024, reflétant un contexte d'enjeux persistants et des tensions commerciales et des pressions sur les marchés énergétiques liées aux conflits mondiaux et aux mesures protectionnistes.

En réponse à ces dynamiques, les politiques économiques de l’UE et des gouvernements nationaux se sont adaptées en mettant de plus en plus l’accent sur la **sécurité énergétique**, la diversification des sources d’approvisionnement et le développement des capacités industrielles critiques. L’Union européenne a renforcé ses stratégies en vue de promouvoir une économie plus résiliente et autonome grâce à des initiatives de numérisation, d’innovation technologique et des investissements dans l’efficacité énergétique et les infrastructures stratégiques.

Les années 2024 et 2025 ont également vu une accélération des investissements dans les infrastructures dans l’Europe entière, notamment dans le secteur de la mobilité durable et de la transition énergétique. Malgré certaines difficultés, telles que la baisse du fret ferroviaire en Suisse observée en 2024 et liée à des travaux et à une capacité réduite sur certains corridors, on observe des signes de stabilisation et de reprise des volumes de trafic transalpin global, les sept principaux corridors ayant affiché en 2023 des niveaux de trafic routier supérieurs à ceux d’avant la pandémie.

Pour faire face à ces changements, TELT a renforcé son Observatoire interne afin de suivre l’évolution des coûts des matières premières et les dynamiques énergétiques, dans le but de garantir la continuité et l’efficacité des travaux sur les chantiers. Les contrats de fourniture et les marchés publics du projet Lyon-Turin, déjà structurés pour gérer la fluctuation des prix, continuent de jouer un rôle fondamental dans la protection de l’ouvrage contre les fluctuations macroéconomiques mondiales.

Enfin, l’année 2025 a été marquée par un engagement prolongé des institutions européennes visant à **renforcer la résilience des chaînes d’approvisionnement** et à favoriser un marché plus durable et plus compétitif. Des programmes tels que **COSME** et **Horizon Europe** restent des instruments clés pour le financement de l’innovation et de la recherche, contribuant ainsi à la transition vers une économie plus solide et moins vulnérable aux crises mondiales.

La mobilité alpine

Les principaux indicateurs du trafic transalpin de marchandises montrent une dynamique en évolution, avec des **flux globaux dépassant les niveaux d’avant la pandémie**, mais aussi des signes d’**instabilité du transfert modal vers le rail**.

Principales données sur le trafic (iMONITRAF! Annual Report 2025) :

Indicateurs	Valeur 2024	Évolution par rapport à 2023
Trafic moyen journalier sur l’ensemble des corridors alpins	113 250 véhicules/jour	+2,5 %
Trafic moyen journalier au corridor du Brenner	32 996 véhicules/jour	+3,6 %
Trafic moyen journalier au corridor du Fréjus	7 900 véhicules/jour	+12,9 %

Ces données confirment que **les volumes de trafic routier et combiné le long des corridors alpins en 2024 dépassent les niveaux d’avant la pandémie**, révélant ainsi des pressions croissantes sur les infrastructures.



Pour plus
d'informations
consultez
[l'Étude](#)



Étude sur la mobilité dans les Vallées en collaboration avec la CHAV

L'étude définissant les scénarios de renforcement de la mobilité ferroviaire et multimodale dans les vallées alpines entre la France et l'Italie est terminée. Le document, réalisé par TELT, promoteur public de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin et par la [Conférence des Hautes Vallées \(CHAV\)](#), avec l'appui de Setec, Inddigo et PwC Italia, a été élaboré à partir des besoins exprimés lors d'ateliers territoriaux réunissant collectivités locales, organisations professionnelles et opérateurs économiques. Il propose une vision intégrée de moyen et de long terme **pour améliorer les liaisons entre la Maurienne, la Vallée de Suse et le Briançonnais, un bassin d'environ 170 000 habitants, à travers une liste de 24 actions concrètes.**

L'objectif est de construire progressivement un réseau intégré entre rail et route, capable de renforcer la mobilité quotidienne, l'accessibilité touristique et les connexions avec les principales aires métropolitaines à partir des actions qui pourraient être menées à court terme et en vue de la mise en service du tunnel de base du Mont-Cenis, prévu à la fin de 2033. La Commission intergouvernementale du Lyon-Turin, première destinataire du rapport final, a confirmé sa volonté d'en accompagner la phase de mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les Régions et les gestionnaires d'infrastructure.

Les axes structurants de l'étude

Avant et après la mise en service de la nouvelle ligne Lyon-Turin, le développement d'un service ferroviaire interrégional transfrontalier via la ligne historique constitue un axe central, capable de relier la ligne TER Chambéry-Modane et le service de transport régional piémontais SFM3 Turin-Bardonecchia.

L'objectif est de garantir dans le court terme et de manière prioritaire le **rétablissement de la connexion ferroviaire Modane-Bardonecchia** afin de disposer d'un service qui répond aux besoins de la mobilité transfrontalière. En perspective cela pourra évoluer dans une fréquence minimale horaire, une large amplitude de service sur la journée et, à long terme, d'assurer la continuité du voyage entre les deux pays, avec une liaison directe, idéalement entre l'aéroport de Turin-Caselle et Chambéry, principale ville de la Savoie.

L'étude prévoit également, dans la perspective de l'ouverture du tunnel de base, un renforcement du service des trains à grande vitesse, avec une fréquence d'arrêts à Saint-Jean-de-Maurienne et à Suse adaptée, assurant une interconnexion avec la ligne historique. Ces services seraient complétés par des trains longue distance via la ligne historique lors des pics saisonniers. En complément du renforcement ferroviaire, les scénarios proposent un système structuré et permanent de liaisons par autobus, capable de connecter la Haute Maurienne, la Haute Vallée de Suse et le Grand Briançonnais. Les trois territoires disposeront alors d'une connexion performante, à la fois à la ligne ferroviaire régionale et aux services à grande vitesse, garantissant une réelle complémentarité entre les différents modes de transport. La création de pôles d'échanges multimodaux hiérarchisés et correctement équipés constitue également un élément clé de la stratégie. Se dessine ainsi un réseau intégré, capable de répondre aux besoins quotidiens des habitants, de soutenir l'attractivité touristique et de renforcer la cohésion territoriale à l'échelle transfrontalière. Cette vision partagée représente une base stratégique pour les choix de planification et d'investissement, compte tenu d'une forte demande potentielle de mobilité transfrontalière : jusqu'à 9 000 déplacements quotidiens entre la Maurienne et l'Italie en période de pointe et plus de 11 000 entre le Briançonnais et la Vallée de Suse les samedis d'été.

Grâce à ces interventions, la nouvelle ligne Lyon-Turin, avec les futures gares internationales de Saint-Jean-de-Maurienne et de Suse, s'insérera dans un système de connexions fonctionnelles pour le quotidien des territoires et facilitant leur accès aux principaux nœuds urbains européens.

1.4

La gouvernance, le modèle d'organisation et la politique générale

(GRI 2-1 ; 2-24 ; 2-27 ; ESRS 2⁵ General disclosure – Informations sur la planification de la durabilité et sa mesurabilité)

Tel que défini par les statuts signés par les deux États, TELT est une société par actions simplifiée, régie par l'« Accord du 30 janvier 2012 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne pour la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin » (« Accord du 30 janvier 2012 »).

Le cadre réglementaire qui définit la mission et conditionne l'action – et par conséquent l'organisation – de la Société est établi dans l'accord susmentionné. Par conséquent, TELT :

⁵ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

- a. est le Promoteur public de l'ouvrage ;
- b. a son siège social à Chambéry (France) et sa direction opérationnelle (siège opérationnel) à Turin (Italie) ;
- c. est responsable :
 - de la conception, de la réalisation et de l'exploitation de la section transfrontalière, partie commune franco-italienne, de la nouvelle ligne ferroviaire mixte voyageurs/marchandises Lyon-Turin ;
 - de l'exploitation de la ligne historique du Fréjus, conformément à l'article 24 – Modification de la Convention du 29 janvier 1951 de l'Accord du 30/01/2012.

La mission de TELT comprend donc deux phases :

- une première phase axée sur la réalisation du projet, c'est-à-dire la construction de l'infrastructure ferroviaire (investissements) ;
- une seconde phase axée sur l'exploitation du réseau, c'est-à-dire la gestion de l'infrastructure ferroviaire (maintenance et circulation).

Dans le cadre de sa mission, TELT veille à la conclusion et la gestion de tous les types de contrats nécessaires.

La politique générale de TELT et la diligence raisonnable du développement durable

(GRI 2-23 ; 2-24)



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Communications sur l'engagement



Le parcours de TELT à travers le développement durable a débuté en **2015** avec **l'adhésion au Pacte Mondial France** et s'est consolidé le 1^{er} juillet 2020 (après le CA du 23 juin) lors de la création de la **nouvelle Direction Affaires Générales, Durabilité, Environnement et Sécurité au travail**. En **2021**, TELT a également rejoint le **réseau national italien du Pacte Mondial** tout en continuant à participer activement à la vie du pôle français.

Le benchmarking continu et les partenariats avec d'autres grands projets font également partie de la stratégie générale de la Société. En 2024, TELT a consolidé et élargi son réseau de partenariats stratégiques, en signant des accords avec TECNE (Autostrade Group), INFRATO, FSC, ENI et CONI, et a maintenu des collaborations actives avec des partenaires clés tels que ENI, LINKS, SGP, ITER, BBT, LFP, ANDRA, Seine Canal, CERN et Rail Baltica. Au cours de la période **2023-2024**, TELT a également achevé l'**évaluation préliminaire du protocole ENVISION**, atteignant le **niveau GOLD** – potentiel PLATINUM, et finalisant **en 2025 la procédure nécessaire au lancement de la certification**.

Le modèle d'organisation

(GRI 2-9)

ORGANES DE DÉCISION			
Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
Missions et fonctions	Composition	Missions et fonctions	Composition
L'organisation sociale de TELT repose essentiellement sur le Conseil d'Administration, un organe qui garantit le contrôle permanent de la gestion de la Société dans les conditions prévues par les statuts.	Il est composé de dix membres avec droit de vote (les « Administrateurs ») dont le Président et le Directeur Général, qui en sont membres de droit, et quatre Administrateurs désignés par chaque État et entérinés par les Associés pour une durée renouvelable de six ans. Parmi les membres qui n'ont pas le droit de vote, on recense un membre représentant l'Union européenne, doté d'un grand pouvoir de « persuasion morale », l'UE étant l'un des financeurs du projet, et les représentants des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Piémont, qui participent en qualité d'observateurs.	Elle adopte les décisions collectives qui relèvent de la compétence des Associés , telles que la modification des statuts, la modification du capital social, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et affectation des résultats, la ratification et l'approbation des conventions réglementées, la transformation de la Société, et plus généralement toutes opérations ayant pour effet d'augmenter les engagements des Associés, la fusion, scission ou apports partiels d'actif soumis au régime des scissions et autres.	Elle est composée des Associés. Selon l'article 20.1 des statuts, chacun est représenté, soit par son représentant légal, soit par un représentant qu'il est tenu de désigner ou son suppléant. Chaque associé dispose d'une voix par action détenue. Le Président et le Directeur Général assistent à l'assemblée générale sans prendre part au vote dans la mesure où ils n'ont pas la qualité d'associé de la Société. L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence, par toute personne désignée à cet effet par les Associés.
Comité de rémunération		Comité d'éthique	Comité d'audit
Il a pour mission de déterminer la rémunération du Président et du Directeur général.		Il supervise l'application du Code d'éthique	Créé au sein de la Présidence, il a pour mission de renforcer les niveaux de contrôle internes et externes existants et de consolider la gouvernance interne.
ORGANES DE CONTRÔLE EXTERNE			
Commission des contrats		Service Permanent de Contrôle	
Missions et fonctions	Composition	Missions et fonctions	Composition
Elle est instituée afin de garantir le respect des principes énoncés à l'article 6.5 de l'Accord du 30 janvier 2012, les exigences de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et de rigueur financière dans l'exécution des contrats.	Elle est composée d'experts indépendants reconnus pour leurs compétences dans les aspects techniques, juridiques, économiques et financiers de la passation et de l'exécution des contrats précités passés par la Société. Les experts ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration.	Il a pour mission de veiller à la bonne exécution du projet de nouvelle ligne et, plus généralement, au bon fonctionnement de la Société . Il veille en particulier au respect du bon emploi des fonds publics, à l'efficacité économique, financière et technique.	Il est composé d'experts dans les domaines concernés par l'activité de la Société.
MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES PRINCIPALES FONCTIONS DE TELT (ACCORD DE 2012)			
Nommés par l'Italie		Nommés par la France	
Directeur Général Directeur administratif et financier		Président du Conseil d'Administration Président de la Commission des contrats Président du Service permanent de contrôle Directeur juridique	

La Société est organisée en Divisions, Directions et Structures Opérationnelles.

Suite au processus de réorganisation qui a débuté en 2023, l'entreprise est désormais structurée dans une perspective concentrique avec un noyau représenté par la **Division Production** désormais structurée dans les départements territoriaux de la Construction et du Territoire, soutenus par l'Ingénierie. La **Division Ferroviaire**, dirigée par le Directeur général Adjoint France, maintient et élargit la mission de pilotage des activités de planification et de définition de la technologie ferroviaire, de la sécurité et des systèmes d'exploitation. Les risques et le contrôle du projet sont sous la responsabilité directe de la **Direction générale**.

Les principaux comités internes sont les suivants :

- **Comexe** : Comité décisionnel exécutif impliquant la Direction générale, Administration et finances, Juridique, Production, Communication, Affaires statutaires et Ressources humaines (sur invitation) ;
- **Comité de durabilité** : une réunion de présentation sur les sujets de la durabilité entre le Comexe et l'équipe RSE ;
- **Codir** : réunion de tous les directeurs ;
- **Managers meeting** : réunion des managers (responsables des structures organisationnelles) ;
- **TELT AGORA** : convention d'entreprise.



→ Chambéry, France / Les employés de TELT lors de la convention d'entreprise

Les défis auxquels TELT sera confrontée dans les années à venir, et en particulier la transformation en une nouvelle société de gestion, exigent un changement majeur dans l'approche organisationnelle en introduisant une approche « par processus » plus axée sur les résultats, comme le suggèrent les systèmes de gestion et en particulier la norme ISO 9001.

Cette approche implique que les structures de TELT constituent un système intégré dont les activités fonctionnent de manière coordonnée plutôt que comme des activités isolées (« silos ») au moyen de processus définis par la description de leur flux et de leurs interactions.

Dans cette nouvelle vision, les structures organisationnelles interagissent les unes avec les autres dans une chaîne « fournisseur-client interne » et les ressources répondent à des dépendances fonctionnelles plutôt que hiérarchiques.

Cette approche permet de répondre à la fois aux exigences organisationnelles par le biais d'une structure « hiérarchique » et à la nécessité de se concentrer sur les résultats des processus par le biais d'une vision « fonctionnelle ».

Les méthodes introduites dans l'élaboration des documents internes et en particulier des « procédures opérationnelles » s'inscrivent dans le même processus.

Depuis la création de TELT, ces documents ont été rédigés sous forme de texte avec une grande attention à la rigueur formelle et substantielle du contenu. Pour accompagner cette nouvelle approche, la priorité a été donnée à une description basée sur des « organigrammes » de processus accompagnés de « matrices RACI » détaillant la participation et les responsabilités de chaque membre de l'équipe.

En outre, la documentation du modèle d'organisation a été récemment simplifiée, réduisant le nombre de documents d'environ 25 à un seul document et des annexes.

Ces changements visent à rendre l'organisation plus légère, plus claire et plus efficace, en améliorant la communication interne et la gestion des ressources, en mettant l'accent sur la durabilité et l'optimisation des processus d'entreprise.

(ESRS 2 General disclosure – Information sur les membres du conseil d'administration)⁶

Le **conseil d'administration** de TELT compte **10 membres avec droit de vote**, dont 5 Italiens, y compris le Directeur général, et 5 Français, y compris le Président. Le CA comprend également le membre observateur représentant de l'UE et deux représentants observateurs de la Région Piémont et la Région AURA.

Voir ci-dessous la composition du CA au 31.12.2025 par entité d'appartenance et par sexe :

⁶ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

10	CA par entité d'appartenance
1	Président de TELT
1	Directeur général de TELT
1	Ministère de l'Action et des Comptes publics
1	DGITM – Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
1	Inspection Générale des Finances
1	Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
1	Université Bocconi
1	Ministère des Infrastructures et des Transports
1	Ministère de l'Economie e des Finances
1	Ferrovie dello Stato Italiane
10	CA par sexe
2	Femmes
8	Hommes
1	Membre représentant de l'Union Européenne sans droit de vote
2	Membres observateurs nommés (conformément à l'article 11.1 des statuts de TELT)
1	Observateur, représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes
1	Observateur, représentant de la région Piémont
3	Membres observateurs par sexe
3	Hommes

Le Comité d'Éthique est composé de 5 membres, dont 1 femme, et il est présidé par un homme.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Commission inter-gouvernementale pour l'axe ferroviaire Lyon-Turin



Autres organes externes : la Commission Intergouvernementale franco-italienne (CIG)

La **Commission intergouvernementale franco-italienne (CIG)** naît en 1996 afin de suivre, pour le compte des gouvernements, les questions liées à la préparation de la réalisation de la Section Internationale de la nouvelle ligne ferroviaire de marchandises et passagers Lyon-Turin. Elle exerce, au nom des États, avec l'institution du Promoteur public, des fonctions de surveillance et de contrôle de ses activités dans la phase de préparation du projet, d'exécution des travaux préliminaires et maintenant dans la phase d'attribution des contrats et de réalisation de l'ouvrage. La CIG est présidée chaque année à tour de rôle par le chef de la délégation italienne ou le chef de la délégation française. En 2025, ce fut le tour de l'Italie.

Le rôle des organes d'administration, de gestion et de contrôle au regard des enjeux de développement durable

(GRI 2-14 ; 2-23)

Actuellement, le processus d'engagement et de reporting envers le développement durable est piloté par la **Direction Affaires générales, Durabilité, Environnement et Sécurité au travail** et implique toutes les structures principales de la Société par le biais d'un groupe de travail dénommé « **Equipe de responsabilité sociale** ».

Le rapport sur le développement durable est rédigé avec la contribution des participants de l'équipe, puis transmis aux administrateurs :

- pour information et pour intégrer leurs suggestions dans la phase de projet ;
- pour approbation une fois le processus de révision achevé.

En outre, à partir de 2024, un comité de développement durable est créé au sein du COMEXE (Comité exécutif de la Société), qui se réunit tous les six mois.

En 2025, TELT a présenté le Rapport RSE 2024 et ses résultats sur la stratégie interne de la double matérialité lors d'un séminaire dédié à tous les employés de TELT et au CoDir (Comité de Direction).

(ESRS G17 Governance information)

⁷ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Public Affairs

En 2022, afin de rendre plus efficace la supervision par TELT des relations avec les acteurs politiques et économiques, la figure organisationnelle du responsable des Affaires Publiques a été créée au sein de la structure de coordination interdépartementale de l'entreprise.

Par la suite, avec la réorganisation de 2023-2024, une Structure Organisationnelle (SO) a été créée, placée sous la responsabilité directe du Directeur général avec un mandat binational qui comprend la représentation des intérêts du promoteur public auprès des parties prenantes politico-institutionnelles et politico-économiques, le suivi institutionnel de tous les facteurs significatifs pour les activités de TELT dans les deux pays et l'UE, et la mise en œuvre d'initiatives visant à impliquer les acteurs politico-économiques et politico-institutionnels afin d'influencer et d'orienter les politiques publiques en fonction des exigences du projet.

Catégorie		Activité	2024	2025
	Événements/Initiatives directement liées aux activités de soutien à la gouvernance de l'œuvre et d'information des décideurs	Rencontres individuelles avec les parties prenantes	10	13
		Participation à des initiatives de réseautage	11	15
		Présentations sur TELT lors d'événements publics	12	17
		Visites de chantiers par des institutions et des associations	8	8
	Surveillance	Surveillance bimensuelle du contexte politique	23	15
		Alertes en temps réel sur les changements dans le contexte	23	27
		Surveillance du scénario économique	4	5
		Alertes sur les risques pouvant avoir des répercussions	19	24
	Dossiers et Notes d'information destinées aux administrations publiques, ministères et organismes politiquement pertinents pour TELT	Notes d'information sur TELT	8	9
		Notes de réflexion sur des sujets spécifiques	18	24
		Notes pour publications externes	5	4
	Engagement des parties prenantes	Réunions, lettres ou campagnes ciblées pour les parties prenantes	11	13
		Lettres formelles envoyées	28	24
	Projets de valorisation des actions de TELT orientées vers le territoire	Projets internes-externes de valorisation	9	4
	Cartographie des problématiques	Différents sujets de problématiques (externes et internes)	28	33
		Sources diverses pour la cartographie	10	11
	Cartographie des parties prenantes	Cartographie des parties prenantes	1	4



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Tav : Région en première ligne pour la légalité, la sécurité et le soutien aux entreprises et aux travailleurs | Région Piémont | Piemonteinforma | Région Piémont



Ci-dessous une illustration des activités de la SO des affaires publiques en 2025, pertinentes aux fins du rapport sur le développement durable.

- **Fonds de financement en faveur des entreprises :** l'une des principales activités menées au cours de l'année a été la collaboration avec les institutions et les associations pour la question des préjudices subis par les entreprises opérant sur les chantiers du Lyon-Turin. L'un des objectifs communs a été identifié dans le refinancement du fonds de soutien aux entreprises impactées, qui a ensuite été porté à l'attention des instances politiques et institutionnelles compétentes. Le fonds a été annoncé par le ministre des Infrastructures et le Ministre du Made in Italy durant l'été.
- **Relations avec les associations :** la possibilité d'un engagement accru de TELT dans le domaine associatif a été définie et gérée et s'est traduite par la décision d'accepter la vice-présidence du Groupe italien Transports, Infrastructures et Matériaux de construction de l'association territoriale de Turin de Confindustria. Cet engagement, associé à la présence d'un autre membre permanent, permet une interaction accrue au sein des instances compétentes sur les questions concernant le territoire, les entreprises et le panorama infrastructurel au sens large.

Les Objectifs de Développement Durable

TELT confirme son engagement envers les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en renforçant en 2025 la transition d'une approche déclarative vers une mise en œuvre opérationnelle progressive tout au long de la filière des chantiers.

L'action de TELT continue de se concentrer sur certains ODD prioritaires. En particulier, l'Objectif 5 lié à l'égalité des sexes et l'Objectif 8 relatif à une croissance économique soutenue, partagée et durable, sont mis en œuvre par le renforcement des politiques de formation, de sécurité et de qualification de la main-d'œuvre. Parallèlement, l'Objectif 7 se traduit par un engagement croissant en faveur des énergies propres, avec le lancement et le développement en 2025 de solutions d'autoproduction d'énergie sur les chantiers, notamment des installations photovoltaïques et des stratégies de réduction des émissions polluantes.

L'Objectif 9 continue de jouer un rôle central et marque en 2025 une évolution significative : le projet Lyon-Turin s'impose de plus en plus comme un véritable laboratoire européen d'innovation en matière d'infrastructure, avec l'introduction de technologies numériques avancées, d'applications d'intelligence artificielle pour la sécurité et l'expérimentation de nouveaux matériaux et procédés de construction.

Sur le plan environnemental, les actions déjà engagées au cours des années précédentes sont encore renforcées. Conformément à l'Objectif 12, l'économie circulaire trouve une application concrète dans la réutilisation à grande échelle des matériaux d'excavation, qui atteignent en 2025 des taux de valorisation significatifs, contribuant ainsi à la réduction des impacts des chantiers sur l'environnement. Dans le même temps, l'Objectif 15 poursuit l'orientation des politiques de protection de la biodiversité, intégrées dans les processus de conception et les mesures de compensation environnementale.

Dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques et la transformation des équilibres mondiaux, l'Objectif 17, visant à renforcer les partenariats, revêt une importance encore plus grande. Les activités transfrontalières constituent en ce sens un exemple concret de coopération à plusieurs niveaux entre les États, les institutions européennes et le secteur



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Pour en savoir plus ou lire davantage sur les questions mentionnées ci-dessus, cliquez sur le lien suivant pour accéder au document de référence.



Regardez la Vidéo de l'initiative



Découvrez le document « Commitment to the construction sites of the Lyon-Turin railway line »



industriel. Le Traité du Quirinal constitue toujours un cadre institutionnel de référence, tandis qu'en 2025, l'engagement conjoint de la France, de l'Italie et de la Commission européenne en faveur de l'achèvement de l'ouvrage et de ses voies d'accès est réaffirmé, y compris au niveau européen.

La période 2024-2025 marque donc un renforcement global de l'engagement de TELT, avec une attention croissante portée à la mesurabilité des résultats, à l'innovation et à la qualification durable de l'ensemble de la filière.

Communication sur l'engagement 2023-2025

En novembre 2024 et mars 2025, TELT a publié la quatrième et cinquième communication sur l'engagement sur le site web du Pacte mondial, la troisième pour le réseau français et la seconde pour le réseau italien, respectivement. Le 30 juillet 2025, TELT a soumis la première COP, l'outil par lequel les entreprises membres du Pacte mondial des Nations unies informent chaque année leurs parties prenantes de leurs progrès dans la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Lyon Turin Engagement Forum

Un chapitre particulièrement important de l'engagement des parties prenantes de TELT concerne l'implication de la filière d'entreprises travaillant sur les chantiers. En commençant par le Pacte d'intégrité et de Durabilité intégré dans les contrats, ce parcours a progressivement évolué vers une plateforme structurée d'échange et de responsabilité partagée.



→ Rome, Italie / Table ronde lors du Lyon Turin Engagement Forum 2025. De gauche à droite : Jérôme Dezobry, Président du Comité de direction de la Société du Canal Seine-Nord Europe ; Marko Kivila, Président-directeur général RailBaltica ; Sergio Orlandi, Directeur de la division Construction Project chez ITER ; Lionel Gros, Directeur général adjoint France de TELT ; Thierry Dallard, ancien président du directoire de la Société du Grand Paris ; Beatrice Borgia, chief marketing, innovation & technology officer de Teoresi Group

En 2025, le *Lyon Turin Engagement Forum* a fait un nouveau bond qualitatif, devenant un outil stable pour la gouvernance de la durabilité de la filière. L'implication directe de plusieurs grandes entreprises a permis non seulement de renforcer les bonnes pratiques déjà en place, mais aussi de contrôler systématiquement les engagements pris et les progrès réalisés.

Le document « *Commitment to the construction sites of the Lyon-Turin railway line* », mis à jour en 2025, donne un aperçu de plus en plus avancé des chantiers, en mettant en avant des résultats concrets dans plusieurs domaines. Sur le plan environnemental, l'intégration de sources renouvelables dans les sites de production et l'adoption de solutions de réduction des émissions se poursuivent. Sur le front de l'innovation, les technologies numériques et les systèmes d'intelligence artificielle ont été appliqués pour renforcer la sécurité et l'efficacité opérationnelle, tandis que les collaborations avec le monde de la recherche se poursuivent pour le développement de nouveaux matériaux de construction.

La sécurité reste une priorité absolue, avec l'organisation d'un nombre croissant de formations et l'introduction de modèles organisationnels de plus en plus avancés pour la gestion des activités sur le chantier. En parallèle, les outils de gouvernance et de légalité sont consolidés par des initiatives partagées entre les entreprises, y compris des mécanismes de rapport communs et des codes d'éthique renforcés. À cet égard, deux documents d'engagement ont été signés pendant le forum : la « Charte de lutte contre l'alcool et les drogues » et la « Charte pour la protection intégrée des lanceurs d'alerte ». Le « **Lyon Turin Spark Award** » a également été décerné au groupement du chantier opérationnel 8 qui a le mieux interprété les valeurs du Forum.

En 2025, nous constatons par ailleurs un intérêt croissant pour les relations avec les territoires, avec le développement d'initiatives d'intégration locale et de collaborations avec les autorités et les communautés, confirmant le rôle de l'ouvrage comme élément de connexion non seulement infrastructurelle mais aussi sociale.

Le Forum se confirme ainsi comme un événement annuel de référence, orienté non seulement vers le reporting, mais aussi vers l'amélioration continue des performances en matière de développement durable. De nouvelles initiatives, telles que la reconnaissance des meilleures pratiques au moyen d'outils spécifiques, s'inscrivent également dans cette optique, afin de diffuser l'innovation et la responsabilité tout au long de la filière.

Les activités de communication chez TELT

Communiquer le développement durable du Lyon-Turin

En 2025, la Direction Communication de TELT a consolidé son rôle stratégique dans l'accompagnement du développement du projet de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, contribuant à rendre visibles et compréhensibles les actions menées par la société en matière de durabilité environnementale, de responsabilité sociale et de transparence institutionnelle. Parmi les initiatives les plus significatives en matière de durabilité, figurent le lancement du Comité de Pilotage avec la CHAV pour l'étude sur la mobilité alpine transfrontalière le 2 février, la Journée mondiale de l'eau le 22 mars, le hackathon Alpine Climate Data Challenge en mars, le lancement du partenariat avec l'OPPBTP le 2 juin et la Journée internationale contre les addictions le 26 juin.

Dans un contexte marqué par l'avancement simultané de nombreux chantiers du tunnel de base du Mont-Cenis, la Communication a eu pour objectif de favoriser la compréhension du projet par les territoires, les institutions et les parties prenantes européennes, en promouvant un dialogue fondé sur des données vérifiables, des contenus techniques accessibles et des occasions de rencontre directe.

L'année 2025 a également été symbolique pour TELT, marquée par deux moments significatifs : au printemps, le baptême du tunnelier « Viviana » (premier tunnelier de l'ère TELT) en présence des ministres des Transports français et italien ; et à l'automne les célébrations du dixième anniversaire de la société, culminant avec le Lyon-Turin Engagement Forum et la conférence internationale « Future Cornerstones », consacrés aux conditions nécessaires pour concevoir et gérer des infrastructures durables sur le long terme.

Communication de chantier et dialogue avec les territoires

L'avancement des chantiers du tunnel de base du Mont-Cenis a représenté l'un des éléments centraux de la communication en 2025. L'entrée dans une phase opérationnelle de plus en plus concrète a nécessité un renforcement des activités d'information à destination des communautés locales et des parties prenantes institutionnelles.

Parmi les événements les plus marquants figure donc le baptême du tunnelier « Viviana », qui a marqué le début d'une nouvelle phase de creusement mécanisé en Maurienne. Cet événement a eu une forte portée et a permis de présenter aux médias les technologies utilisées ainsi que les standards de sécurité et d'innovation adoptés dans le projet.

Parallèlement, la mise en service de l'usine de traitement des matériaux d'Illaz a constitué un exemple concret de l'approche d'économie circulaire adoptée dans le projet. Plus de la moitié des 1,7 million de tonnes de matériaux déjà excavés et traités ont été transformés en ressources réutilisables, contribuant à réduire le recours aux carrières externes et les émissions liées au transport.

La communication liée aux chantiers s'est développée à travers divers outils : mises à jour des supports numériques, lettres d'information territoriales telles que InfoChantier en France, réunions publiques et guichets d'information dans les territoires concernés en Italie. À ces activités se sont ajoutées des visites de chantier et des journées portes ouvertes, permettant aux citoyens, aux étudiants et aux élus locaux d'observer directement les activités en cours ainsi que les mesures mises en œuvre pour la protection de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique.

Le Centre Visiteurs de Modane, ouvert au public cinq jours par semaine, a accueilli un public nombreux et toujours intéressé.

Public présent aux rencontres organisées par TELT :

- Journées portes ouvertes en France : 1 000 sur le CO7
- InfoCantieri Italie : 250 entre Chiomonte et Suse
- Réunion en Maurienne du Comité environnemental : 50
- La future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne : 200

Relations avec les médias et transparence de l'information

Au cours de l'année 2025, les relations avec les médias ont constitué un outil fondamental pour accompagner l'avancement du chantier et garantir une diffusion claire et vérifiable des informations.

L'activité de relations avec les médias s'est concentrée sur trois axes principaux : l'avancement technique des chantiers, le dialogue avec les territoires et le cadre institutionnel européen du Lyon-Turin.

Parmi les moments de plus forte visibilité médiatique, outre le lancement du tunnelier « Viviana », figurent la publication de la version préliminaire du Document de Référence du Réseau, l'approbation par la Commission européenne de la décision d'exécution relative à la section transfrontalière et la deuxième édition du Lyon-Turin Engagement Forum (cf. chap. 1, voir le [Lyon Turin Engagement Forum](#)).

Une attention particulière a également été portée à la diffusion des résultats des suivis environnementaux et sanitaires dans les territoires concernés par les travaux. Dans un contexte sensible comme celui de la vallée de Suse, la communication a privilégié la clarté, les sources scientifiques et les données vérifiables, contribuant à lutter contre les phénomènes de désinformation et à renforcer la confiance des parties prenantes locales.

Revue de presse :

- Nombre d'articles mentionnant TELT : 1 374
- Interviews de dirigeants de TELT : 29
- Reportages et vidéos dédiés aux chantiers : 23



→ Suse, Italie / Événement public destiné à présenter les études d'exécution et l'installation du chantier à Suse pour la période 2025-2027

Canaux en propre et accès direct à l'information

Parallèlement aux activités menées auprès des médias, TELT a consolidé l'utilisation de ses canaux – site institutionnel, newsletters et réseaux sociaux – en tant qu'outils principaux d'information.

Le site TELT.EU a joué le rôle de hub d'information, accueillant actualités, documents officiels, contenus techniques et mises à jour sur les chantiers. La publication de documents réglementaires et techniques a été accompagnée de contenus d'approfondissement, d'infographies, de FAQ et de supports multimédias, afin de rendre accessibles même les sujets les plus complexes. Les bulletins environnementaux, tant côté français qu'italien, ont revêtu une importance particulière.

Grâce à des reportages photos et vidéos sur les chantiers ainsi qu'à des infographies, les canaux digitaux ont permis de raconter l'évolution des travaux et les innovations technologiques mises en œuvre, tout en favorisant une interaction plus directe avec le public. Cette stratégie de communication a contribué à renforcer les principes de transparence et d'accessibilité de l'information, éléments fondamentaux dans la gestion d'un grand projet d'infrastructure soutenu par l'Union européenne.

Canaux numériques de TELT :

- Site web TELT : 92 000 visiteurs uniques
- Chaîne YouTube : 60 025 vues sur 419 vidéos publiques
- LinkedIn : 14 255 interactions
- X : 1 000 interactions
- Instagram : 3 000 interactions

Événements, partage de connaissances et coopération internationale

En 2025, TELT confirme une présence solide, à la fois institutionnelle et technique, en s'inscrivant dans les grands rendez-vous du secteur et les espaces d'échanges internationaux.

Le World Tunnel Congress 2025 à Stockholm, les congrès SIFER 2025 à Lille et Expo Ferroviaria 2025 à Milan ont structuré cette dynamique. Ces temps forts ont permis de partager des retours d'expérience, de valoriser l'avancement des travaux et de porter une vision concrète des infrastructures durables à l'échelle européenne.

Un temps fort s'est imposé à Rome avec la deuxième édition du Lyon Turin Engagement Forum (cf. chap. 1, voir le Lyon Turin Engagement Forum), organisée à l'occasion des dix ans de TELT. La conférence internationale « Future Cornerstones » a réuni institutions, industriels et experts autour d'un enjeu commun, penser et construire les infrastructures de demain. Plus de 300 participants de haut niveau, sur place et à distance, ont contribué à des échanges ancrés dans le réel, entre exigences de durabilité, modèles de gouvernance et innovations opérationnelles.

En parallèle, les visites de chantier ont poursuivi leur montée en puissance. Délégations institutionnelles, monde académique et acteurs du secteur ont pu appréhender concrètement les enjeux techniques et les méthodes mises en œuvre. Une manière directe de partager le savoir-faire et de renforcer le lien avec les territoires.

Communication interne et culture de la durabilité

La communication interne a continué de jouer un rôle central dans le renforcement de la culture d'entreprise et dans le partage des objectifs de durabilité au sein de l'organisation.

À travers un ensemble structuré d'outils, d'initiatives et d'événements, TELT a promu l'implication active des collaborateurs, le dialogue entre les différentes Directions et la diffusion de valeurs telles que l'inclusion, la responsabilité et la collaboration, contribuant à construire un environnement de travail toujours plus accepté et participatif.

Au cours de l'année, le cycle mensuel de rencontres **ConnecTELT** s'est poursuivi afin d'améliorer la circulation de l'information. Les actions de sensibilisation liées à la Journée mondiale des économies d'énergie et à la Journée de la biodiversité ont encouragé une attention accrue aux enjeux environnementaux, tandis que la participation au **DuoDay** a renforcé l'engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances.

Les journées portes ouvertes sur les chantiers se sont confirmées comme un moment clé d'ouverture vers l'extérieur, avec une forte affluence et une valorisation de l'engagement des collaborateurs, qui ont su transmettre avec enthousiasme et professionnalisme la valeur du projet aux visiteurs. De même, les **visites des chantiers opérationnels ainsi que des Centres visiteurs de Chiomonte et Modane**, notamment destinées aux nouveaux arrivants, ont favorisé l'intégration et la connaissance directe des activités, renforçant le lien entre les personnes et l'organisation.

Les initiatives du programme **Re-Start** se sont concentrées sur le bien-être organisationnel et le développement des compétences transversales, notamment à travers les Olympiades et des sessions de formation et d'échange sur des thèmes liés à la santé, à la prévention et au développement personnel. Une attention particulière a été portée aux troubles du comportement alimentaire, à **Octobre Rose**, à **Movember** et à un cycle dédié à l'écriture créative.

Vis Mon Métier, première édition de mobilité interne visant à renforcer la connaissance inter-directions, a contribué au développement de l'identité d'entreprise et d'outils de communication innovants, parmi lesquels le jeu « **Master Tunnel** », dédié aux métiers impliqués dans le projet.

En février, une journée a réuni l'ensemble du personnel de TELT. Cette Agora a été l'occasion de partager la vision et la stratégie de l'entreprise et de mener des réflexions sur les engagements de TELT en matière de responsabilité sociale.

La communication interne a poursuivi son engagement en faveur d'une communication efficace, accessible et diffusée à travers les principaux canaux de l'entreprise (Webex, e-mail et intranet).

Au cours de l'année ont été publiés :

- 102 publications Webex au niveau global (dont 61 en Italie et 41 en France)
- 17 articles sur l'intranet de l'entreprise

Réseautage, Diffusion et Innovation

En 2025, TELT a renforcé son rôle de promoteur de l'innovation, de la coopération européenne et de la durabilité grâce à un ensemble coordonné d'initiatives articulées autour de trois axes stratégiques : Réseautage, Diffusion & Crédibilité, Future & Innovation. Les activités ont généré une valeur mesurable dans les domaines social, environnemental et de la gouvernance, contribuant au positionnement de TELT en tant qu'infrastructure européenne ouverte, transparente et tournée vers l'avenir.

1. Réseautage – Coopération internationale et échange de connaissances

TELT a consolidé sa présence dans les principaux écosystèmes européens d'innovation et d'infrastructure, en favorisant le partage des bonnes pratiques et en renforçant les relations institutionnelles. En particulier, elle a participé à 7 événements stratégiques internationaux : Bicocca Pavilion AI, WTC 2025, AI Week Milano, Respiro Roma, AI & Robotics Forum Norvegia, Expoferroviaria, Smart Congress.

2. Diffusion et crédibilité – Relations avec les entreprises et les acteurs partenaires de TELT

Le promoteur public a renforcé sa crédibilité grâce à des initiatives de diffusion technique, des tables rondes et de nouveaux partenariats stratégiques avec INFRATO, LINKS, Rail Baltica, Canal Seine-Nord Europe, TISSEO, en plus d'entretenir des relations avec BBT, ITER, LFP, TUCA, UNITO.

3. Future & Innovation – Projets stratégiques

L'année 2025 a vu une accélération significative des projets d'innovation et d'étude. L'un des sujets les plus développés a été la création de canaux de communication avec le circuit des start-ups actives dans divers secteurs et notamment incluses dans des parcours d'accréditation attentifs aux questions de durabilité. Pour développer cette activité, TELT a demandé la collaboration de Moonstone, une société de capital-risque qui investit dans des start-ups en phase de pré-amorçage et d'amorçage dans le but de résoudre des problèmes pertinents non résolus, quel que soit le secteur ou la zone géographique.

Recherche scientifique comme levier du développement durable

Depuis 2015, TELT a noué des partenariats avec les plus grands instituts de recherche en Europe et dans le monde. Les principaux partenariats conclus à ce jour sont de deux types :

- l'« **étude commandée** » : avec un périmètre spécifique, dans laquelle TELT a fait appel à des chercheurs pour **résoudre un problème technique complexe** ;
- le « **projet de recherche** » : dans lequel **l'ouvrage** et l'organisation même du **Promoteur public** sont devenus **l'objet d'expérimentations et d'approfondissements** dans différents domaines de connaissance.

Pour la période 2023–2025 TELT a participé à **22 projets de recherche** avec un **investissement d'environ 1 002 K€** pour le cofinancement de bourses d'études et de frais de recherche ; ces investissements font partie de la gestion normale des fonds alloués à l'ouvrage et sont le résultat d'une stratégie du Promoteur public visant l'amélioration de l'efficacité de certaines questions essentielles pour la réalisation du tunnel de base (environnement, ingénierie et construction, etc.).

Les partenaires de TELT se trouvent en France et Italie, les deux pays principalement intéressés par la réalisation de la nouvelle ligne. Citons par exemple l'Université et l'École Polytechnique de Turin, l'École de management de Grenoble, l'Université de la Savoie Mont-Blanc, l'Université de Milan Bicocca et l'Université de Florence. Toutefois, certains partenaires scientifiques ont également manifesté leur intérêt dans d'autres pays et actuellement un projet de recherche à long terme est en cours avec l'Université de Montréal.

Intelligence artificielle

En 2024, TELT a poursuivi son engagement en faveur de l'innovation et de l'intelligence artificielle avec une série d'initiatives stratégiques visant à améliorer la collaboration interne et à explorer de nouvelles opportunités dans le domaine de l'IA. L'une des principales actions a été la création du Groupe Innovation, une équipe composée de Directeurs et de collègues appartenant aux différentes directions internes qui s'est poursuivie en 2025 dans le but de promouvoir une culture de l'innovation et favoriser la collaboration entre les différents départements.

En parallèle, TELT a développé une politique interne pour une utilisation éthique, correcte, et durable des outils de l'IA disponibles sur le marché, en veillant à ce que les solutions adoptées soient conformes aux valeurs de l'entreprise et aux réglementations en vigueur. Deux réunions de sensibilisation et de formation sur l'intelligence artificielle ont été organisées en 2025, ce qui a permis aux participants de partager un moment de réflexion sur l'intégration de l'IA dans TELT, en mettant l'accent sur l'équilibre entre l'innovation et la sécurité des informations.

TELT a également lancé et géré six groupes de conception et d'innovation, dont les membres se sont concentrés sur l'amélioration de la participation et sur l'introduction de solutions innovantes pratiques et stratégiques au sein de l'organisation.

L'événement final « *Re-Start TELT* », au cours duquel les groupes d'innovation ont présenté leurs projets finaux en partageant leurs résultats et des propositions innovantes pour l'avenir de TELT, a constitué un moment marquant. Une autre initiative significative a été « TELT Hackathon », au cours duquel, grâce à l'utilisation des technologies IA et de l'apprentissage automatique, 160 jeunes de 37 universités du monde entier et 13 pays ont travaillé à la modélisation de l'avenir environnemental de la ligne Lyon-Turin.

Enfin, l'entreprise a rédigé trois cahiers des charges de projet pour la mise en œuvre, en 2025, de trois projets pilotes d'IA innovants dans les secteurs des ressources humaines, du droit et du secrétariat. Ces projets visent à numériser et à optimiser les processus d'entreprise.

Le suivi du Plan Triennal de Durabilité

(ESRS 2 General disclosure)⁸

1. Identité et approche de la durabilité

		KPI	Statut 2025	Objectif 2025	ODD	Référence	Après 2026 (proposition)
1.1	Surveillance du processus Diversité et Inclusion	N. recrutements		+ 7,4 % (objectif de 10 %) ; Organisation d'au moins une réunion pour les personnes handicapées intéressées par les postes TELT		Chap. 4 – Diversité et inclusion	Organisation d'au moins 1 événement binational de rencontre pour les personnes en situation de handicap intéressées aux postes de TELT
1.2	Surveillance networking de la durabilité	Adhésions et participations à des réseaux nationaux et internationaux	✓	Participation à des tables rondes et accélérateurs		Chap. 1 – Partenariats pour le développement durable et documents produits	Participation à la rédaction et à la diffusion lignes directrices du Pacte mondial au sein de l'entreprise
1.3	Élargissement de l'engagement avec les investisseurs et les parties prenantes en matière de développement durable	Initiatives de diffusion et d'échange dédiées à la double matérialité	✓	Nouvelle campagne d'engagement des parties prenantes sur les actionnaires, les associations et les universités		Chap. 1 – Nombre de réunions avec les parties prenantes	Nouvelle campagne d'engagement des parties prenantes sur les acteurs stratégiques internes et les fournisseurs

2. Utilisation durable des ressources et lutte contre le changement climatique

		KPI	Statut 2025	Objectif 2025	ODD	Référence	Après 2026 (proposition)
2.1	▪ Sensibilisation à l'augmentation du % de véhicules à faible impact environnemental (ex. hydrogène) dans la flotte de chantier ▪ Extension du comportement plastic free à l'ensemble des chantiers ▪ Suivi des émissions de CO2 et définition d'un plan de réduction des consommations des chantiers en activité ▪ Augmentation utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables dans l'ensemble des locaux TELT et des chantiers	Initiative d'engagement des parties prenantes et mise en œuvre du Pacte d'intégrité et de durabilité	✓	▪ Lyon Turin Engagement Forum ▪ Publication du position paper avec les défis en matière d'environnement	      	Chap. 6 – Émissions	Mesure des résultats du Lyon-Turin Engagement Forum

⁸ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

3. Personnes et droits de l'homme

		KPI	Statut 2025	Objectif 2025	ODD	Référence	Après 2026 (proposition)
3.1	Bien-être et identité						
3.1.1	Mesure de la satisfaction et de l'engagement employés	% de satisfaction	✓	Nouveau sondage France-Italie		Chap. 4	Mise en œuvre du Plan de mitigation
3.1.2	Définition d'un plan de consolidation/développement de l'identité basé sur une culture d'entreprise intégrée avec la durabilité	% de mise en œuvre du télétravail ; nombre d'initiatives d'accompagnement pour le bien-être organisationnel	✓	Réalisation de projets et présentation de la « Charte des compétences »		Chap. 4	Réalisation de projets et présentation de la « Charte des compétences »
3.2	Diversity						
3.2.1	Partenariats pour la valorisation des ressources avec handicap	Accompagnement pour le diagnostic des besoins de TELT	✓	Reporting sur les initiatives		Chap. 4 – La politique D&I	Élargissement des partenariats avec les associations du secteur
3.2.2	Poursuite des actions spécifiques d'identification et de réduction des inégalités, en premier lieu	Participation à des groupes de travail spécialisés	✓	Mesure de la politique D&I		Chap. 4 – La politique D&I	Évaluation et atténuation des effets de backlash
3.2.3	Réduction du Gender Pay Gap	Initiatives d'équité salariale	📉	Index homme femme 87 (88 France et 86 Italie) points / 100		Chap. 4 – La politique D&I	+5 % indice homme-femme
3.2.4	Respect total des directives de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Respect des normes FR et IT	✓	Aucune NC		Chap. 4 – La politique D&I	-
3.2.5	Réduction unconscious bias	Participation à des groupes de travail spécialisés	✓	Participation à l'accélérateur		Chap. 4 – La politique D&I	Mise en œuvre du plan pour l'égalité des sexes conformément aux WEP
3.3	Santé et sécurité au travail						
3.3.1	Maintien de la certification de sécurité au travail ISO 45001 et planification de Mission S	Initiatives de certification et de sensibilisation	✓	- Processus de certification achevé - Projet communication en cours		Chap. 4 – Sécurité sur le lieu de travail	Mise en œuvre du plan d'actions « Mission S Impulsion »

4. Gouvernance, risque, éthique et conformité ODD

		KPI	Statut 2025	Objectif 2025	ODD	Référence	Après 2026 (proposition)
4.1	Finalisation du système d'alerte	Mesures whistleblowing	✓	1 séminaire interne sur le whistleblowing et le code d'éthique	 	Chap.3 – Éthique et intégrité	Sensibilisation sur les chantiers
4.2	Processus de certification ENVISION pour les infrastructures durables	Rédaction de fiches de certification	✓	Envoi de documents pour la Certification	 	Chap.1 – Gouvernance	Certification

5. Continuité, innovation et chaîne de valeur

	KPI	Status 2025	Objectif 2025	ODD	Référence	Après 2026 (proposition)	
5.1	Renforcement des technologies de l'information visant à réduire les incidents informatiques	Procédures de disaster recovery	✓	Publication et formation sur les sujets de l'IA		Chap. 7 – Approfondissements	Diffusion de schémas et d'outils opérationnels

6. Social Impact

	KPI	Status 2025	Objectif 2025	ODD	Référence	Après 2026 (proposition)	
6.1	Impact économique - social comme guide pour la prise de décision axée sur les données	Développement de collaborations avec des institutions pour mener des activités/ recherches		Mesure des projets pilotes lancés en Italie et réunion binationale		Chap. 5 – Territoire	Lancement d'un projet de valorisation culturelle binationale pour le territoire

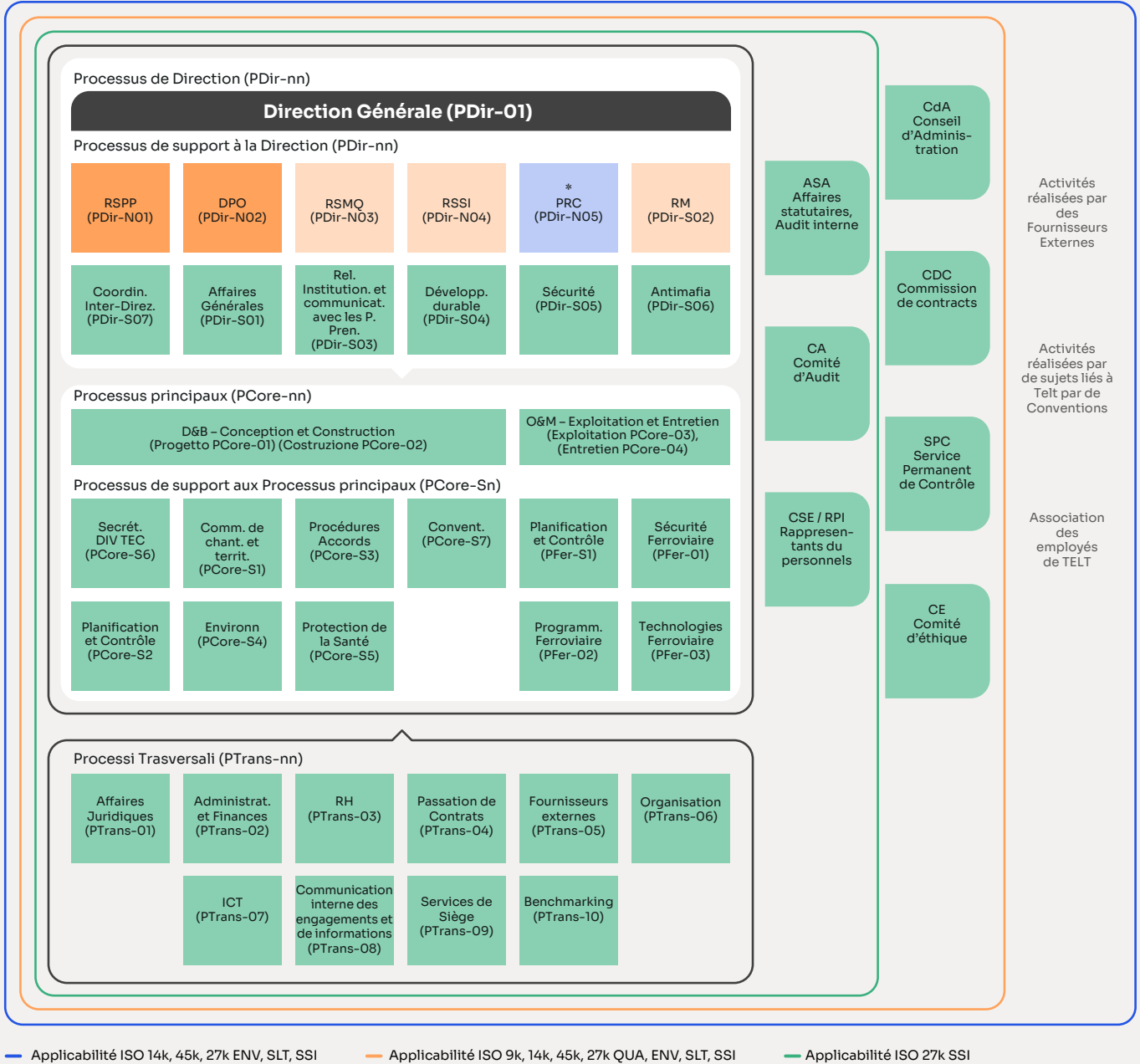
Les systèmes de gestion adoptés

Depuis 2017, TELT a adopté un système de Gestion Intégrée de la Qualité conformément aux normes ISO 9001:2015 (Qualité), ISO 14001:2015 (Systèmes de management environnemental), ISO 45001:2018 (Santé et sécurité au travail) et ISO/IEC 27001:2017 (Systèmes de management de la sécurité de l'information).

Au cours de l'année 2024, TELT a élargi le Système Intégré en obtenant la certification selon la norme ISO/IEC 20001-1 Technologies de l'information – Gestion des services – Partie 1 : exigences du système de management des services.

Le champ d'application des certifications de TELT couvre l'ensemble des processus internes et externes qui affectent les activités de TELT en tant que Promoteur public et qui sont décrits dans la figure ci-dessous :

Figure 3 :
Processus dans le périmètre du SMQ



Note : le Processus « PDir-N » sont liés à des délégations nominales ; parmi eux, ceux marqués d'un bord orange découlent de règles obligatoires. Bordure bleue : Division TEC, bord rouille : Division FER.

* Le Processus « PRC – Person Responsible for the Contract » peut être effectué par les « RF-Function Managers » de chaque Direction. La mise en évidence de sa présence en tant que Processus de gestion découle de la nécessité de mettre en évidence ce rôle qui, bien qu'avec des poids différents, caractérise tous les Directions et de la délégation attribuée par la DG.

En octobre 2023, le troisième cycle triennal de certification a été lancé avec le même organisme certificateur AFNOR, dans lequel les aspects du système sur lesquels la société se concentre principalement sont les suivants :

- les aspects liés à la gestion des processus : depuis 2023, la SO ORQ accompagne les directions de la société dans l'identification et la définition des macro-processus interfonctionnels tels que le *Processus des ressources humaines*,
- les aspects liés au renforcement de la santé et de la sécurité des travailleurs grâce à un meilleur enregistrement de tous les événements de type *presque-accident*,
- les aspects liés à l'environnement, directs et indirects, que TELT produit (mobilité, bâtiments, chantiers) à partir de la rédaction d'un plan de mobilité d'entreprise, d'une gestion plus rigoureuse des impacts sur l'environnement des sièges grâce au nouveau siège de Turin.

En 2024, le processus de certification ISO/IEC 20 a également été lancé. Cette certification concerne trois piliers de la gestion du système qualité en TELT :

- les aspects liés à la gestion des processus,
- les aspects liés au renforcement de la santé et de la sécurité des travailleurs,
- les aspects environnementaux, directs et indirects, produits par TELT (mobilité, bâtiments, chantiers).

En outre, l'évaluation selon la norme ISO 20001 pour la gestion des services ICT et de la norme ISO 27001 sur laquelle se fonde le système de gestion de la sécurité de l'information est en cours (sous l'impulsion du législateur européen, le cadre réglementaire a été renforcé) et qui constitue également le cadre permettant de réguler la Cybersécurité, la Nis 2 et la continuité de gestion des crises (Directive REC).

En ce qui concerne les aspects environnementaux, il convient de mentionner l'addendum ISO/IAF AMD 1:2024 (23 février 2024), qui introduit l'obligation de prendre en compte le changement climatique dans les systèmes de management afin d'intégrer la durabilité dans les stratégies d'entreprise.

L'AMD 1:2024 met l'accent sur l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les systèmes de management en exigeant des organismes qu'ils évaluent et traitent activement les implications du changement climatique dans leurs activités et leur planification stratégique, comme le prévoira la future version de la norme ISO 9001.

D'autres développements du système de gestion suivront la publication prévue des normes ISO 9001, 14001, 45001 à la fin de l'année 2026. Les sujets pertinents dans ces mises à jour sont, outre le changement climatique, les conséquences de l'introduction de l'intelligence artificielle dans les processus d'entreprise, l'intégration de la durabilité et des impacts environnementaux (critères « ESG » Environnement, Social, Gouvernance), la résilience, l'agilité et la réponse aux crises, la responsabilité des dirigeants en matière de comportement éthique, la gestion des risques et des opportunités, l'engagement des employés et une attention accrue portée à la santé mentale et au bien-être psychologique.

Pour répondre aux exigences toujours croissantes de responsabilité et de conformité en ce qui concerne les directives européennes sur la Cybersécurité (Directive UE 2022/2555 - NIS 2), la Résilience (Directive UE 2022/2557 - REC), les impacts de l'application de l'intelligence artificielle sur les processus et les

activités de TELT (Règlement UE sur l'intelligence artificielle 2024/1689 – AI Act), une Commission spécifique inter-fonctions a été créée (par OS 2025-06 rév. 01), qui émet des avis sur l'impact des initiatives prises au sein de TELT afin d'assurer la conformité aux normes européennes et nationales.

Gouvernance et systèmes de gestion (ISO 27000)

- Référence à la norme ISO 27000 (gestion de la sécurité de l'information). La sécurité s'entend non seulement comme la sécurité informatique, mais aussi comme la protection physique et la sécurité immatérielle.
- Processus auxquels s'applique la norme, per ex : le processus de gestion des incidents (physiques ou immatériels).

Résilience organisationnelle

Capacité à assurer la continuité des activités en dépit d'événements défavorables (par ex. oppositions, événements climatiques extrêmes, pandémies, crises, etc.). Il s'agit d'un concept transversal reliant Qualité, Sécurité, Gouvernance et Cybersécurité.

Cybersécurité

La cybersécurité s'inscrit dans le cadre plus large de la sécurité de l'information, de la résilience et de la gouvernance des processus. Elle ne se limite pas aux TIC, mais s'intègre dans les processus organisationnels globaux.

La mise en place du Building Information Modelling

Le BIM vise à déterminer, d'une part, l'intégration de données et de plans dans toutes les phases qui constituent le cycle de vie complet de l'ouvrage, de la faisabilité à la construction, en passant par l'exploitation et, d'autre part, la communication et la coopération entre les différents acteurs impliqués dans un projet.

La coordination et la mise à jour des informations (conception architecturale, structurelle et des installations, caractéristiques et propriétés des matériaux, composants et systèmes, planification des phases de réalisation, calendrier et coûts d'exécution, travaux d'entretien) permettront de contrôler le processus global, contribuant ainsi à rendre le processus de construction plus rapide, moins coûteux, plus fiable et moins sujet aux erreurs ou aux risques, tout en garantissant une plus grande efficacité des choix du Management.

Aujourd'hui, le BIM est en phase opérationnelle. Le nouvel environnement de partage des données a été mis à la disposition des groupements et des maîtrises d'œuvre pour permettre le dépôt des modèles numériques et des livrables extraits de ces derniers, leur analyse et leur validation par TELT. Les activités de formation ont permis de disposer d'un manager BIM pour chaque chantier afin de pouvoir résoudre les problèmes en temps utile, en anticipant leur apparition en phase d'exécution. En outre, TELT accorde une attention particulière à l'utilisation efficace des informations provenant des chantiers, qui seront analysées et intégrées dans un tableau de bord de la société, qui fournira aux parties prenantes internes et externes une vision mise à jour de l'avancement des activités de réalisation de l'Ouvrage.

1.5 

Le système de contrôle interne et de gestion des risques



Objectifs

UN Global Compact

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter les Droits de l'Homme universellement reconnus dans le cadre de leur sphère d'influence.
2. Veiller à ne pas se rendre complices, bien qu'indirectement, de violations des Droits de l'Homme.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

- Gestion des risques comme outil de gestion d'entreprise : approche fondée sur les risques.
- Approfondir le contrôle de niveau II exercé directement par la fonction CGR sur la phase d'attribution et d'exécution des contrats.
- Étendre la cartographie des risques à tous les processus majeurs de TELT et aux processus de support associés.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Le système de contrôle interne et de gestion des risques

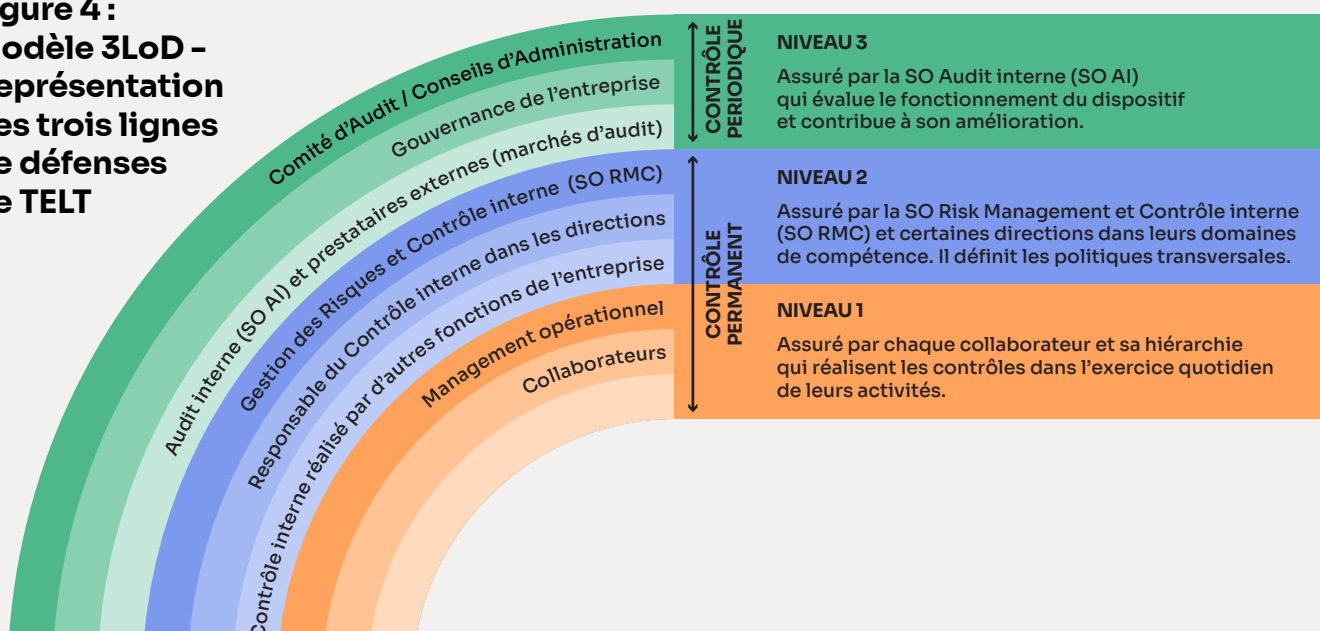


La **gestion des risques** est une approche préventive qui est devenue un **élément principal** de la nouvelle version de l'**ISO 9001**. Une bonne gestion de la qualité découle d'une bonne gestion des risques. TELT, en tant qu'organisme certifié, applique la gestion des risques à l'ensemble du Système de Management de la Qualité (SMQ), aux processus et aux activités via une approche préventive. La gestion des risques représente également pour la Société une manière d'œuvrer à l'objectif d'amélioration continue, en sachant que les risques ne peuvent pas être dissociés des opportunités, et est directement liée aux objectifs que TELT se fixe, étant donné qu'elle peut avoir un impact sur leur réalisation.

Comme le présente la figure ci-dessous, TELT dispose d'un **dispositif de contrôle interne à 3 niveaux**.

1. **Contrôles permanents** effectués directement par les opérationnels et complétés par ceux de leur hiérarchie au sein de chaque Direction.
2. **Contrôles permanents effectués par le Risk Officer de la SO Management et Contrôle Interne**. Ce second niveau de contrôle vérifie la bonne application des procédures applicables et leur conformité. Il n'est pas directement impliqué dans l'activité opérationnelle des directions contrôlées. Le contrôle de deuxième niveau ne relève pas de la seule compétence de la SO RMC, mais est également assuré par d'autres services tels que l'Environnement, la Sécurité au travail, l'ARF, la Qualité, etc.
3. **Contrôles périodiques effectués par l'Audit Interne**. Ce troisième niveau de contrôle porte sur l'existence, la conformité, le fonctionnement et la qualité de l'ensemble du dispositif de contrôle permanent (niveau 1 et 2) mis en œuvre au sein de TELT pour garantir la maîtrise des risques de ses activités. Parmi les contrôles réalisés, l'Audit interne vérifie notamment la définition de la cartographie des risques, le niveau de précision des contrôles effectués par le niveau 2 ainsi que les entités contrôlées. Enfin, l'audit interne vérifie et contrôle l'existence et la bonne adéquation des ressources, des mesures et des procédures opérationnelles mises en œuvre pour garantir la maîtrise des risques telle qu'elle est définie dans la cartographie des risques de la société.

**Figure 4 :
Modèle 3LoD -
Représentation
des trois lignes
de défenses
de TELT**



Audit interne : activités 2025

Missions de l'Audit interne et du Comité d'audit

Les compétences de l'Audit interne et du Comité d'Audit s'exercent dans les domaines de l'audit, du contrôle et de la gestion des risques, de la conformité, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ainsi que dans les domaines comptables, financiers, juridiques, de la cybersécurité et de la gouvernance.

Composition du Comité d'audit

Au 31 décembre 2025, le Comité d'Audit est composé de six membres.

Le Président du Service Permanent de Contrôle (SPC) participe également aux séances du Comité d'Audit notamment pour assurer la coordination des travaux du SPC au regard des activités d'audit interne engagées.

La réalisation du plan annuel d'audit

Le plan d'audit 2025 a été établi avec la participation de la Direction Générale en tenant compte des priorités stratégiques et des risques identifiés au sein de l'entreprise.

Six missions ont été réalisées dont quatre ont été menées directement par la fonction d'audit interne de TELT. Celles-ci ont porté sur les thématiques suivantes :

- Audit de la Direction Juridique ainsi que des activités juridiques exercées en dehors de son périmètre (ROQ, ACM) ;
- Audit sur le Pilotage par la Direction Générale des mesures correctives issues des contrôles internes et externes ;
- Audit des processus de gestion des notes de frais et des dépenses professionnelles ;
- Audit de la Direction Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Deux missions ont été confiées par ailleurs à plusieurs prestataires (Grant Thornton et Apave), apportant ainsi un regard indépendant et une expertise complémentaire sur deux thématiques spécifiques :

- Audit relatif à la Sécurité Chantiers France (Apave) ;
- Audit portant sur la sécurisation des terrains expropriés et des acquisitions foncières en France et en Italie, incluant l'analyse de la stratégie mise en œuvre, du dispositif organisationnel (structure, responsabilités, fonctionnement) et des modalités de mise en sécurité des sites post-acquisition (Grant Thornton).

L'élaboration du plan annuel d'audit

Le plan annuel d'audit repose sur une démarche structurée et collaborative entre la SO AI, la fonction Risk Management (SO RMC) et la Direction Générale.

Le processus se déroule en plusieurs étapes :

- Analyse du profil de risques de l'entreprise.
- Cartographie des risques établie et actualisée par la structure du Risk Management constitue le socle de réflexion initial. Elle permet d'identifier les risques stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité, susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de la société.
- Échanges croisés entre la structure audit interne et la structure du Risk Management.
- Réunions de travail dédiées permettant de comparer l'analyse des risques avec les constats issus des missions antérieures, les signaux faibles identifiés par l'Audit interne ainsi que les évolutions organisationnelles ou contextuelles. Cette coopération étroite garantit une vision consolidée et cohérente des domaines d'exposition prioritaires.
- Intégration des orientations stratégiques de la Direction Générale.
- La Direction Générale est associée aux travaux afin d'aligner le plan d'audit sur les enjeux stratégiques de l'exercice à venir (évolutions organisationnelles, montée en charge opérationnelle, projets structurants). Elle peut préciser ou compléter certaines thématiques en fonction de ses priorités.
- Hiérarchisation et arbitrage.
- Les thématiques identifiées sont ensuite priorisées au regard du niveau de criticité des risques, des ressources disponibles et de la couverture déjà assurée les années précédentes.

Cette démarche collaborative entre la structure audit interne et la structure du Risk Management constitue une bonne pratique essentielle. Elle assure une articulation efficace entre la gestion des risques et l'audit interne, renforce la pertinence des missions programmées et contribue à une couverture cohérente des risques stratégiques de l'entreprise. Le plan ainsi élaboré est soumis pour examen et validation au Comité d'Audit.

Le suivi et le contrôle des plans d'action

L'Audit interne a également assuré le suivi et le contrôle des plans d'action de la Direction Générale consécutifs aux audits réalisés. Cette démarche s'est articulée en deux étapes.

L'Audit interne assure un suivi régulier des mesures correctives arrêtées à l'issue des missions réalisées.

Ce suivi repose sur un dispositif structuré articulé autour de deux niveaux d'intervention :

- Un contrôle périodique, réalisé principalement sur la base d'éléments déclaratifs et de pièces justificatives transmises par les directions concernées, permettant de vérifier l'état d'avancement des actions engagées.
- Un dispositif de monitoring continu assorti d'un reporting formalisé, garantissant la traçabilité des échanges et la transparence de l'information communiquée à la Gouvernance.

Les interactions régulières avec les directions opérationnelles et la cellule dédiée de la Direction Générale contribuent à maintenir une dynamique soutenue dans la mise en œuvre des recommandations. Ce cadre structuré favorise un suivi rigoureux des échéances et renforce l'effectivité des plans d'action post-audit.

Un monitoring spécifique sera mis en œuvre en 2026 pour donner une meilleure visibilité à cette tâche et garantir une information et un reporting constant et régulier.

L'automatisation du traitement des données sur la plateforme dédiée

En 2025, les nouveaux processus de contrôle et de suivis automatisés à mettre en œuvre dans la plateforme Mega-Hopexa ont été testés et validés.

La mise en œuvre des nouveaux référentiels de l'audit interne

L'Institute of Internal Auditors (IIA) a instauré un nouveau cadre normatif, le Global Internal Audit Standards (GIAS), dévoilé en janvier 2024 et en vigueur à partir du 9 janvier 2025.

Pour rappel ce référentiel remplace le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne (CRIPP) de 2017 et marque une évolution majeure de la profession, en renforçant l'efficacité et la pertinence des pratiques de l'audit interne.

Ainsi, dès le début de l'exercice 2025, la nouvelle Charte de l'Audit interne de TELT et le Code de déontologie validés par le Comité d'Audit ont été mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs via l'Intranet de l'entreprise ou directement auprès de la SO Audit interne.

Les activités de gestion des risques : 2025

En 2025, les objectifs que la Direction Générale s'est fixés en matière de gestion des risques ont été les suivants :

- Une **cartographie des risques** consolidée et fiable, actualisée, intégrée et cohérente entre les processus internes et les chantiers.
- Un **plan d'atténuation des risques** piloté et vérifiable, fondé sur des plans d'action formalisés, avec une attribution claire des responsabilités, des jalons définis et un suivi continu de l'avancement.

À cette fin, il est nécessaire d'identifier les risques majeurs, de définir des indicateurs consolidés et de disposer d'outils de synthèse tels que des tableaux de bord dédiés.

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, l'évolution de la gestion des risques au cours de l'année 2025 s'est articulée autour de trois axes principaux : responsabilité attribuée aux responsables de processus, approche pyramidale de la gestion des risques, validation par les directeurs des risques stratégiques majeurs.

Le principal changement est lié au nouveau flux de définition et de validation des risques. Ce flux prévoit une **définition ascendante des cartographies et leur validation descendante**. Ce nouveau mode d'organisation du travail, de structuration des flux d'information et de validation garantit à la Direction une cartographie des risques complète, cohérente et fiable.

Les cartographies des risques sont élaborées par les responsables de processus avec le soutien des structures RMC (Gestion des risques et Contrôle interne) et RTE (Risques techniques). Les risques majeurs sont validés par leur directeur respectif, puis consolidés par le CRO (*Chief Risk Officer*), qui élabore les scénarios de risque destinés au Comex et au Directeur général.



➔ Modane, France / Des engins à l'œuvre dans le tunnel, équipés de feux de signalisation afin de réduire le risque d'accident

Méthodologie

D'un point de vue méthodologique, au cours de l'année 2025, TELT a revu le format des fiches de risque. Chaque risque est désormais associé à une fiche spécifique, conçue comme une véritable carte d'identité qui rassemble de manière structurée toutes les informations pertinentes : l'incertitude à l'origine du risque, l'évaluation des différentes familles d'impact, ainsi que les mesures de traitement et les éventuelles mesures correctives.

Un autre élément innovant concerne les modalités de mise à jour des risques, qui sont désormais différenciées en fonction du niveau de criticité de chaque risque.

La fréquence de mise à jour précitée dépend du niveau de criticité du risque et permet à la Direction de disposer d'une vision constamment actualisée des risques les plus critiques.

L'exigence d'homogénéité et de comparabilité des cartographies des différents processus et chantiers a conduit à la quantification des classes de criticité des différents impacts. Pour chaque famille d'impacts (coûts, délais, réputation, environnement, sécurité, aspects juridiques, etc.), des descriptions exhaustives ont été définies afin de garantir une évaluation cohérente et uniforme des classes d'impacts.

Synthèse & Reporting

La structure organisationnelle RMC (Gestion des risques et contrôle interne) est chargée de la collecte et de la consolidation de l'ensemble des risques liés aux processus et aux chantiers. L'outil privilégié pour la collecte, l'analyse et la restitution des données est Power BI.

Grâce à cet outil, la structure RMC (Gestion des risques et contrôle interne) met à la disposition du Directeur général, en temps réel, la cartographie des risques des processus du *tableau de bord* et des chantiers opérationnels, ainsi que l'ensemble des indicateurs clés de performance (KPI) nécessaires pour identifier l'origine des risques et les domaines les plus critiques, ainsi que pour suivre leur évolution dans le temps.

Enfin, afin de fournir au Directeur général, au Comex et au Conseil d'administration une vue d'ensemble des principaux risques stratégiques de TELT, un système de reporting inspiré de celui adopté par la SNCF a été développé. Ce reporting permet de dresser un état des lieux des principaux risques de TELT, de leurs impacts prépondérants et de la marge d'amélioration, comprise comme la capacité de TELT à réduire la criticité des risques identifiés.

Ce mode de représentation, présenté pour la première fois au Comex fin 2025, deviendra l'outil privilégié de communication avec la Direction et sera intégré au sein de la société à partir de 2026.

Les activités de contrôle interne de 2ème niveau : activités 2025

En 2025, l'activité de contrôle interne, réalisée au sein de TELT par la SO RMC, s'est concentrée sur l'exécution des activités habituelles de contrôle de la conformité contractuelle relatives aux phases d'attribution et d'exécution des marchés. L'activité de contrôle, d'analyse et de rédaction des rapports s'accompagne naturellement du suivi des mesures de traitement et de formation concernant les questions présentant les problèmes les plus importants, telles que, par exemple : la conservation des documents, les méthodes de signature de la documentation et la sous-traitance.

L'activité principale de contrôle a été complétée en 2025 par diverses activités parallèles qui contribuent à en accroître l'efficacité et, grâce à de nouvelles fonctions de coordination et de synthèse, la rendent plus complète et structurée.

Depuis le début de l'année 2025, le contrôle interne a lancé l'activité de coordination des contrôles de deuxième niveau, conformément aux compétences attribuées à la SO RMC à la suite de la réorganisation de fin 2024. La coordination a été mise en œuvre via l'organisation d'une série de réunions avec les structures impliquées au sein de TELT dans l'activité de contrôle de deuxième niveau (environnement, organisation, santé et sécurité), visant à comprendre le déroulement des activités de contrôle menées par ces structures, leur calendrier et le partage des observations formulées lors des contrôles.

Cette activité de coordination a été suivie d'une analyse approfondie, toujours en cours, des activités de contrôle menées par d'autres structures, destinées à établir si ces contrôles doivent être définis en tant que contrôles de premier ou de deuxième niveau et, le cas échéant, à procéder à leur formalisation.

Depuis le début de 2025, à la suite de l'introduction du nouveau système de gestion des risques, le contrôle interne a été associé à la réalisation et à la mise à jour de la cartographie des risques liés à la conformité contractuelle. Cette opération, réalisée par la création d'une matrice, a mis en relation le registre des observations issues des analyses effectuées sur l'attribution et l'exécution des contrats et leur fréquence, permettant d'identifier un ensemble de familles de risques pour la conformité, représentées dans la cartographie.

Parmi les activités menées parallèlement à celle du contrôle contractuel, le contrôle interne s'est fortement engagé en 2025 dans la révision et la mise à jour des procédures d'exécution des contrats. Cette activité a pris pour point de départ l'analyse des dispositifs de contrôle déjà prévus par la version précédente des procédures, et s'est développée à travers l'évaluation de leur efficacité, de l'éventuelle redondance de mécanismes de contrôle existants et de leur adéquation. Cette activité s'est achevée par la publication du texte actualisé des procédures en octobre 2025, mais elle se poursuivra en 2026 compte tenu de la nécessité de vérifier la mise en œuvre effective des modifications introduites par la révision du texte des procédures.

La plateforme dédiée à la gestion des risques et des contrôles

Pour gérer les risques de manière globale en les associant aux processus, aux applications et aux données et pour pouvoir extraire des informations et des rapports garantissant une lecture immédiate, la SO RCM a adopté un logiciel spécialisé dans la gestion des contrôles internes et des risques. Ce logiciel facilite les activités liées à la mise à jour des analyses et à la programmation de toutes les actions préventives à la charge des différents acteurs.

Les risques et les contrôles enregistrés sur Excel sont élaborés sur Power BI, ce qui permet d'extrapoler des KPI importants, utiles pour l'analyse rétrospective des origines des risques, des familles d'impact, des principales familles de criticités détectées par les contrôles de deuxième niveau, etc.

Cet outil est partagé en temps réel avec le Directeur général, ce qui lui permet de disposer d'un aperçu actualisé et cohérent de la situation des risques et des contrôles de deuxième niveau.

Zoom sur les sujets de durabilité

Parmi les risques liés aux enjeux du développement durable, il y a certainement ceux liés à la sécurité au travail, à l'environnement et à la santé publique. TELT accorde depuis toujours (comme indiqué plus en détail aux Chapitres 4 et Chapitre 6) la plus grande attention à ces enjeux en investissant dans les ressources, la formation, les contrôles renforcés sur les chantiers et la diffusion de la culture de la sécurité et de la protection de l'environnement auprès de tous les acteurs de la filière des contrats ; il en résulte que les analyses de risques qui sont effectuées depuis 2017 par le *Responsable RMC* avec les responsables de processus ont photographié l'amélioration constante et continue de ces questions.

En 2025, pour les raisons mentionnées dans le chapitre précédent, les mises à jour des analyses de risques pour les questions de gestion environnementale et de sécurité au travail ont été effectuées de plus en plus fréquemment par rapport à 2024.

Les analyses de risques sur la gestion de l'environnement côté France et côté Italie sont effectuées de manière distincte afin de prendre en compte des éléments suivants :

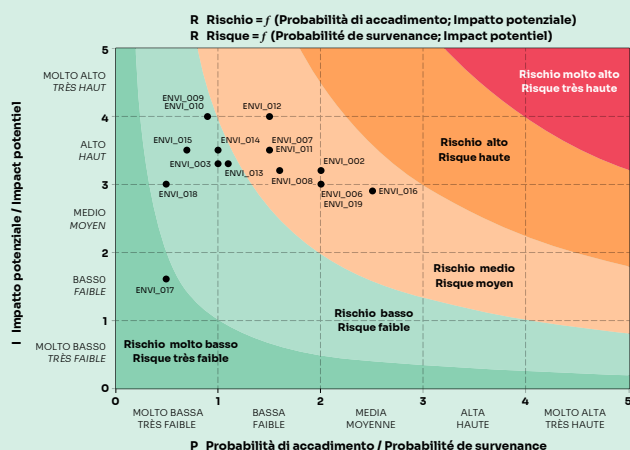
- l'état d'avancement différent des chantiers dans les deux pays, avec un nombre plus important de CO actifs simultanément en France ;
- les réglementations différentes qui régissent la gestion environnementale des chantiers en France et en Italie ;

Il a été décidé, en accord avec la Direction ADES, de conduire deux évaluations des risques distinctes : l'une avec le Responsable Environnement France et l'autre avec le Responsable Environnement Italie.

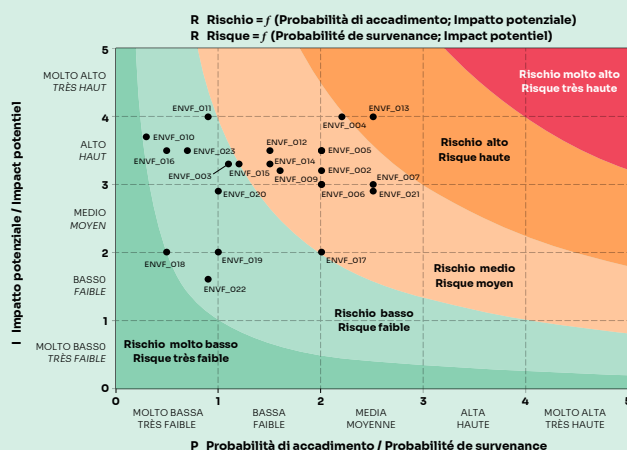
Par conséquent, les cartographies qui en résultent sont désormais deux documents distincts, mieux adaptés aux spécificités réglementaires et opérationnelles de leurs contextes nationaux respectifs.

En 2025, TELT réserve une attention particulière à la protection des ressources en eaux souterraines, dont l'intégrité doit être préservée lors des travaux d'excavation des tunnels, si ceux-ci interceptent des venues d'eau alimentés par ces masses d'eau.

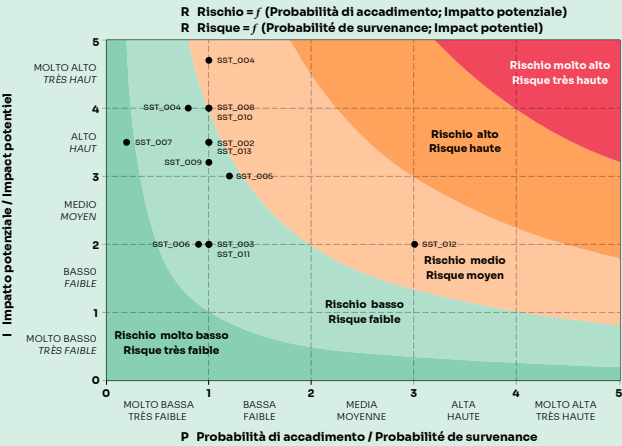
Cartographie environnement – Côté Italie



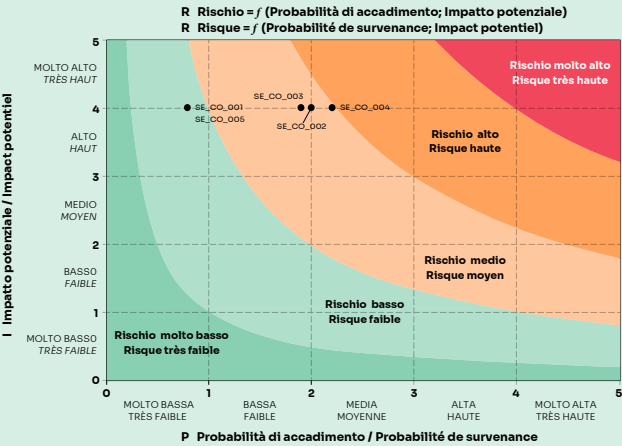
Cartographie environnement – Côté France



Cartographie processus sécurité sur le lieu de travail



Cartographie sécurité sur le lieu de travail des chantiers opérationnels



En ce qui concerne le processus de **sécurité sur le lieu de travail**, en 2025, en plus de la cartographie habituelle du processus, une analyse spécifique a été menée avec le Responsable SST afin d'identifier les points critiques liés à la sécurité des différents chantiers opérationnels.

Quant aux activités de soutien à la **structure de responsabilité sociale**, en 2025, la Structure Organisationnelle Risk Management et Contrôle interne (RMC) a coopéré avec la structure susmentionnée pour mettre à jour la cartographie des risques dans le nouveau format. Parmi les défis identifiés dans la carte figure notamment la volonté de TELT de donner une continuité au processus vertueux lié à l'impact social du travail, à travers une collaboration active et structurée avec les universités et les centres de recherche.

Un autre défi concerne l'engagement des entreprises de la filière en matière d'utilisation durable des ressources et de la lutte contre le changement climatique. Cette ambition nécessite, de la part de TELT, un investissement continu dans les activités de formation et l'organisation de tables de travail avec les opérateurs de la filière ainsi que la définition de normes et d'indicateurs clés de performance claire, qui seront appliqués de manière systématique et contrôlés au fil du temps.

En 2025, en accord avec la Direction générale, TELT a travaillé à la **rédaction du code anti-corruption** afin de concrétiser son engagement dans la prévention et la lutte contre les phénomènes de corruption. Ce document, **tout comme le code d'éthique mis à jour**, vise à sensibiliser les employés aux principes fondamentaux d'intégrité et de transparence et à promouvoir une culture d'entreprise axée sur des comportements éthiquement responsables.

Chapitre 02

Valeur économique et gestion responsable des fournisseurs et des contractants





UN Global Compact

Travail

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Objectifs

- Garantir de manière efficace et cohérente, avec les objectifs du projet et le respect de la réglementation en vigueur, la bonne utilisation des fonds reçus des États nationaux et de l'Union européenne.
- Assurer et promouvoir une culture de l'innovation, également par le biais d'investissements dans la recherche, afin de réaliser des projets efficaces et une valeur ajoutée pour les parties prenantes.
- Mettre en œuvre le processus d'évaluation de la performance des fournisseurs.
- Assurer une gestion responsable des contrats.
- Assurer le meilleur équilibre entre qualité, délais et coûts.



Les éléments financiers figurent parmi les aspects les plus qualifiants de la nouvelle directive sur la responsabilité sociale des entreprises (CSRD). Dans le cas de TELT, les investissements sont liés à l'ouvrage, mais l'engagement de la Société, outre la bonne gestion des fonds publics nationaux et de l'UE, s'est porté sur certains choix éclairés afin que la « chaîne de valeur » de la ligne Lyon-Turin subisse un impact économique ayant des répercussions positives sur le territoire. Par rapport à 2024, en 2025 **la valeur économique directe générée a été de 839 589 k€ (-19 %), la valeur économique distribuée de 865 809 k€ (+13 %) et la valeur économique mise en réserve de -26 220 k€ (-110 %).**

Le système d'achat de TELT a été soumis en 2022 à un processus de certification et a augmenté ses niveaux d'efficacité. Au niveau opérationnel, au 31 décembre 2025, **242 marchés ont été notifiés (depuis le 1^{er} janvier 2018)** aux opérateurs économiques **pour un montant supérieur à 40 000 euros, dont 73 pour un montant supérieur aux seuils européens** (et donc attribués via une procédure formalisée), les 169 autres ayant été attribués selon une procédure adaptée. **Le montant estimé des contrats notifiés est de 5 758 M€** sauf maîtrises d'ouvrage déléguées et résolution d'interférences.

La **Direction Achats et Contract Management** illustre le passage de l'entreprise vers une phase de maturité accrue, où la **gestion efficiente des contrats constitue un levier stratégique majeur.**

Dans ce cadre et afin d'assurer une gestion responsable des contrats, un important travail de **révision des procédures d'exécution** a été **conduit en 2025** par un groupe de travail pluridisciplinaire sous le pilotage de la Direction Achats et Contract Management. Cette démarche de simplification a permis de **clarifier** la répartition des rôles et responsabilités conformément aux principes d'organisation de TELT, d'**harmoniser** les pratiques à l'échelle du projet, de garantir une consultation préalable des structures concernées ainsi qu'une prise de décision éclairée et traçable, dans le respect de la réglementation et des règles applicables.

→ Saint-Julien-Mont-Denis,
France / Parcours avec
balisage lumineux sur le
chantier CO08



2.1

Valeur économique générée et distribuée

Les informations reportées ci-dessous se basent sur un reclassement du compte de résultat de la Société. En particulier :

- la valeur économique directe générée représente la richesse économique calculable, en termes de contributions reçues au cours de l'année. L'analyse de la valeur ajoutée permet d'obtenir une évaluation objective de l'impact socio-économique de la Société, en mesurant la richesse créée pour toutes les parties prenantes ;
- la valeur économique distribuée, calculée conformément à l'indicateur de la valeur économique directe générée et distribuée (201-1) des lignes directrices GRI Sustainability Reporting Standards (2016), représente l'impact économique de l'activité de la Société sur différentes catégories de parties prenantes.

La valeur non distribuée par la Société correspond enfin à des amortissements et à la part des contributions reçues des bailleurs de fonds qui sera investie au cours de l'année suivante.

Un regard sur les chiffres de 2025 montre une diminution par rapport à 2024 de la **valeur économique directement générée (-19 %)**, une augmentation de la **valeur économique distribuée (+13 %)** et une diminution sensible de la valeur économique retenue (-110 %). Cette diminution est principalement liée à la libération progressive de la valeur économique retenue au cours des années précédentes.

Afin de mieux clarifier la mesure des deux quantités conduisant au solde de la valeur économique retenue, il convient de rappeler que, pour TELT, la **valeur économique générée** est représentée par ce que l'on appelle la « base finançable » et est calculée comme suit :

Production immobilisée

- (+) Investissements de fonctionnement nets
- (+/-) Variation des avances
- (+/-) Variation des réescomptes
- (-) Provisions pour risques
- (+) Utilisation de la provision pour risques

La valeur économique distribuée correspond cependant à la production.

(General disclosure ESRS 2 – Information sur les actions et les ressources liées aux IRO)⁹

Ventilation du total des produits par secteur d'activité : TELT ne génère pas de produits d'exploitation et, en tant que produits proprement dits, n'a que des produits financiers qui ne relèvent pas de la norme IFRS 8 (qui exige une ventilation par secteur opérationnel et par zone géographique).

GRI 201-1: Valeur économique directe générée et distribuée

Valeur économique retenu (en Milliers de Euro)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 2024-2025
(A) VALEUR ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE DIRECTEMENT	180 646	230 580	394 167	459 676	688 951	1 033 483	839 589	-193 894
Contributions de financement	180 578	230 563	394 161	459 583	687 159	1 031 691	837 568	-194 123
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat financier	68	17	6	93	1 792	1 792	2 022	230
B) VALEUR ÉCONOMIQUE REPARTIE	175 965	168 138	265 791	394 712	453 478	766 304	865 809	99 505
Coûts d'exploitation	162 858	153 790	250 126	378 044	435 535	745 732	841 773	96 041
Projets avec l'université	251	442	272	93	648	202	152	-50
Formation du personnel	123	100	36	170	263	489	632	144
Frais de personnel	12 080	13 439	14 620	16 013	16 796	19 355	20 820	1 465
Intérêts et charges financières	27	17	6	93	44	259	1.229	970
Taxes et frais	626	350	731	299	192	268	1.203	935
VALEUR ÉCONOMIQUE RETENU	4 681	62 442	128 376	64 964	235 473	267 179	-26 220	-293 398
Valeur économique répartie par Pays (en Milliers de Euro)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% sur total 2025
Italie	20 966	27 741	39 264	44 674	99 784	158 532	162 210	19 %
France	154 336	139 778	225 591	340 630	329 646	593 030	690 773	80 %
Autre	663	620	936	9.408	24 048	14 742	12 827	1 %
TOTAL	175 965	168 139	265 791	394 712	453 478	766 304	865 809,1	100 %

9 Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Figure 5 :
Valeur économique retenue (en milliers d'euros)

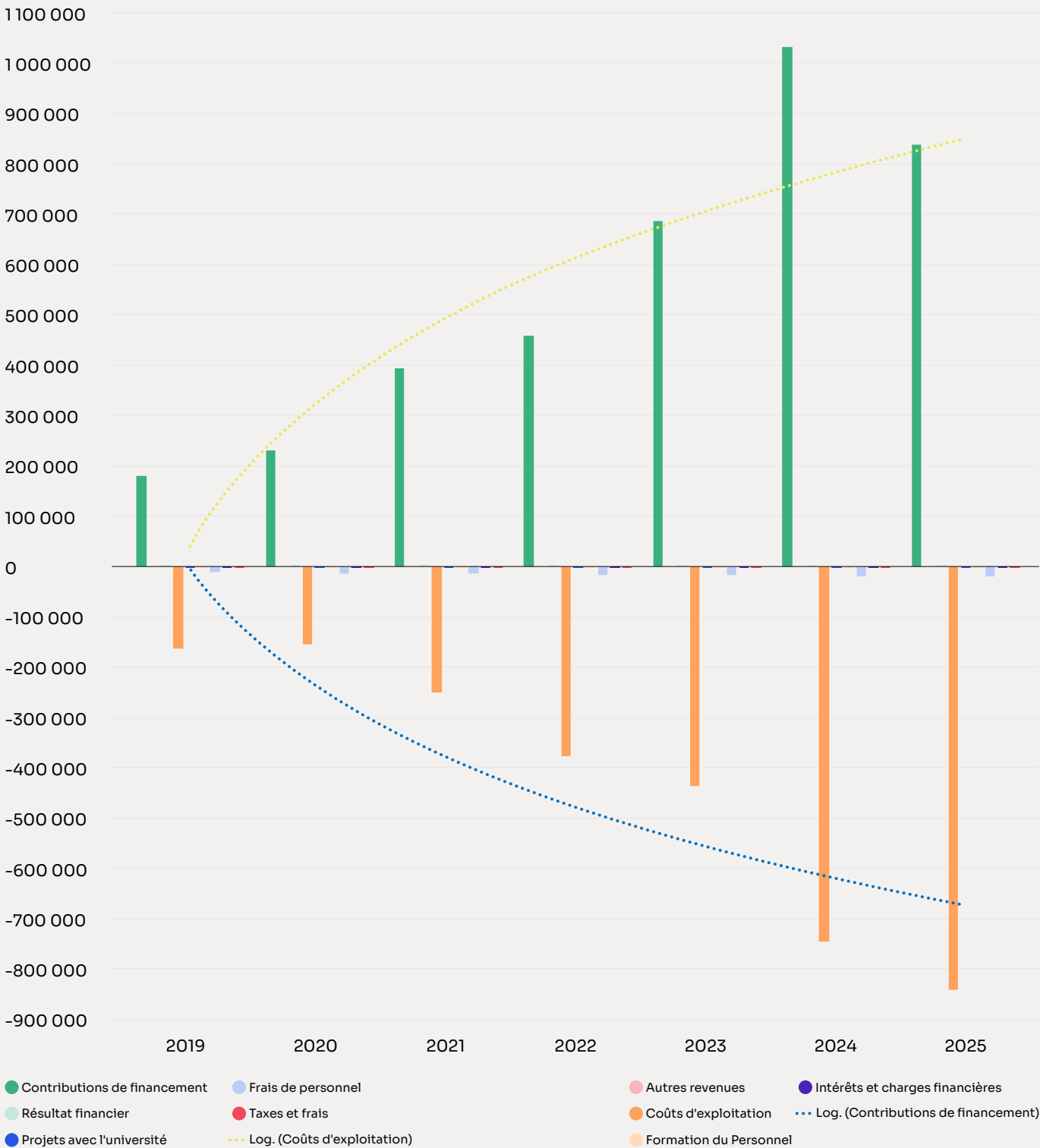
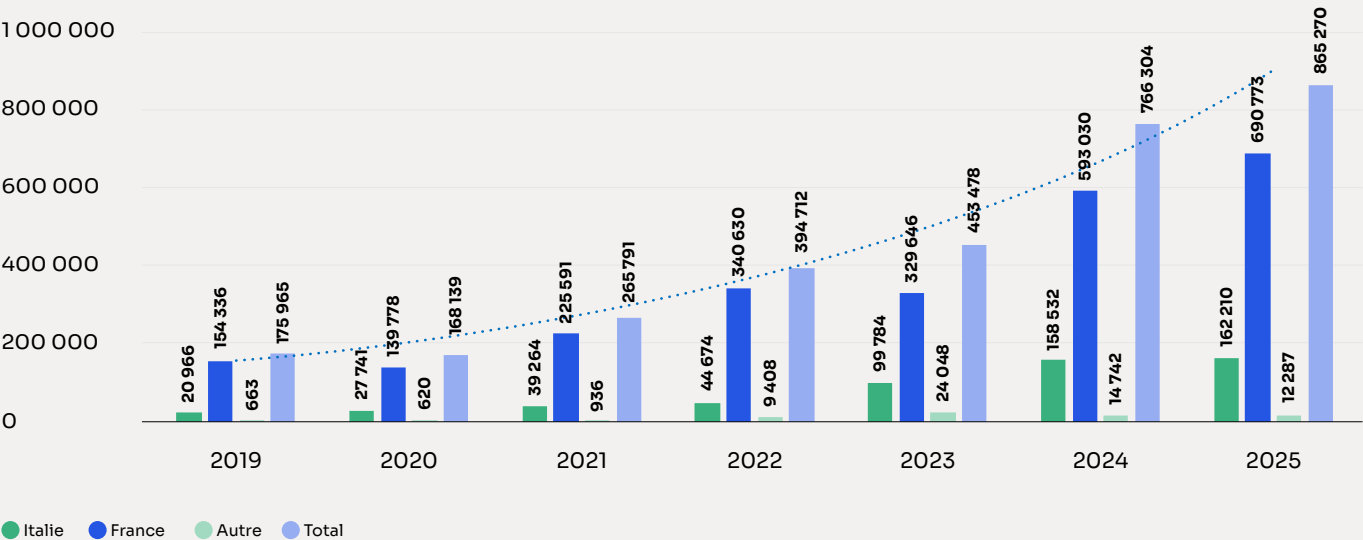


Figure 6 :
Valeur économique répartie par Pays et Total (en milliers d'euros)



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Aide financière publique, autorisations de dépenses, décaissements de trésorerie



Obligations fiscales



Impacts économiques indirects et études d'évaluation d'impact économique



La valeur économique distribuée est un indicateur qualitatif et quantitatif de l'impact social de la Société et de la répartition de la valeur aux différentes catégories de parties prenantes :

- Fournisseurs, via le paiement de tous les coûts destinés à la réalisation de l'ouvrage ;
- Formation, du personnel via la possibilité donnée à chaque employé d'utiliser un budget, mis à disposition par la Société, pour les activités de formation ;
- Employés, via la rémunération versée au regard de l'activité professionnelle exercée ;
- Administration publique, via le paiement des impôts payés à divers titres ;
- Recherche et développement, contributions à l'expérimentation et à la recherche dans les domaines d'intérêt du projet.

2.2

Le Système de gestion des achats

(GRI 204-1)

TELT peut compter sur une **Direction Achats et Contract Management** accréditée par le Procurement Excellence Programme (PEP) du Chartered Institute of Procurement and Supply (CIPS). Cette certification, gage de professionnalisme et de conformité aux meilleures pratiques internationales, a été renouvelée en octobre 2025.

En **2025**, conformément à l'évolution du projet et aux priorités de l'entreprise, la Direction se transforme et renforce sensiblement l'équipe de gestion des contrats, tant en France qu'en Italie, chargée de conseiller et d'assister les personnes en charge des contrats pour tous les actes d'exécution des contrats.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

La politique d'achat de TELT



Pour l'identification et le traitement des écarts, des déviations et des non-conformités opérationnelles détectées dans le cadre des pratiques d'achats, la **Procédure de traitement et de gestion des non-conformités opérationnelles dans les pratiques d'achats** est appliquée dans le but de respecter les règles internes et les exigences réglementaires applicables à tous les marchés et de contribuer à l'amélioration continue des activités.

La responsabilité de TELT pour un développement durable se traduit également par des engagements d'ordre environnemental en exigeant des fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils s'engagent à respecter les conditions environnementales les plus rigoureuses conformes aux législations et réglementations internationales.

Le tableau suivant résume les **certifications détenues par les principaux fournisseurs de TELT**.

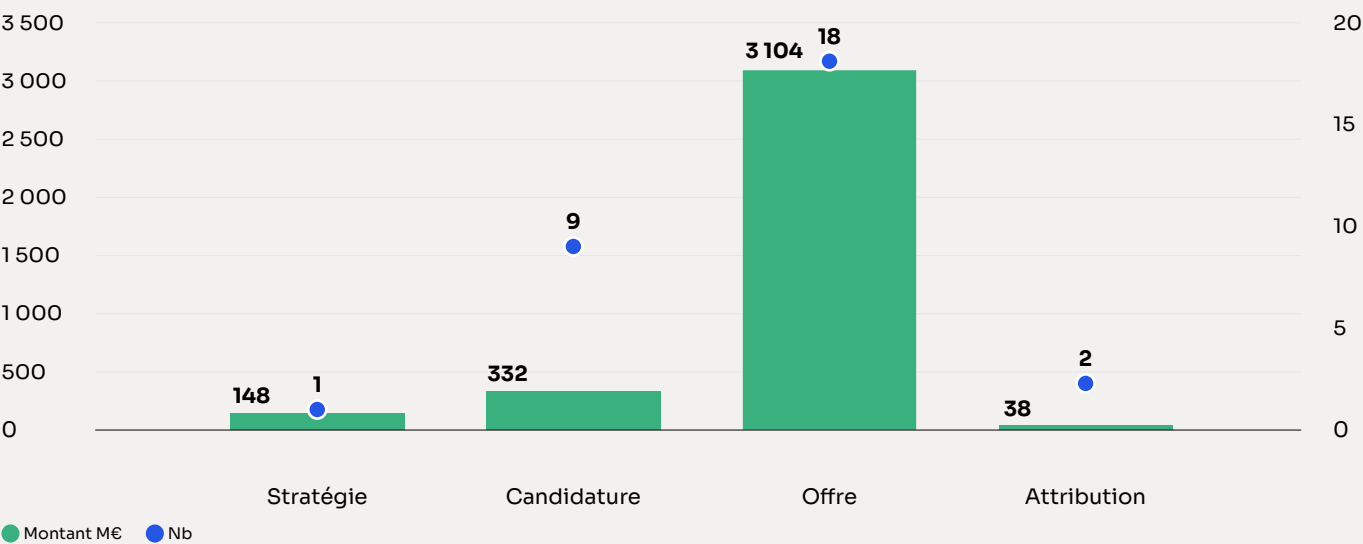
Certifications	Certifications de la chaîne d'approvisionnement de TELT					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UNI EN ISO 9001	24	43	20	26	15	18
UNI EN ISO 14001 (ou équivalent)	12	34	14	18	9	11
OHSAS 18001	6	16	4	8	3	-
OPQIBI	-	-	5		1	1
UNI EN ISO 45001	1	11	6	7	4	3
ISO 50001	-	1	1	-	-	3
ISO 55001	-	-	-	2	-	1
ISO 15038	1	-	-	-	-	-
ISO 17001	-	-	-	1	-	-
ISO 17025	3	-	-	-	-	-
ISO 27001	1	2	-	2	-	-
ISO 37001	-	1	1	-	-	-
ISO 39001	-	-	1	-	2	-
Carte professionnelle FNTF	2	-	-	7	-	-
Qualibat (1112, 1113, 1152 ou équivalent)	6	2	1	2	-	1
Cofrac	2	-	-	-	1	-
Certificat système commun MASE	2	4	5	6	1	3
Certification analyse amiante Ministère	2	-	-	-	-	-
SA8000	-	-	-	2	-	1
Note financière	2	-	-	-	-	-
Autre (Certificats NF X31-620 - LNE Domaine B et C, 18035EMAS, OPQIBI, ISO 22301, ISO 22000-1, ISO 18587, ISO 13485, ILO-OSH, IIA, Ecovadis...)	2	-	-	21	15	14
TOTAL	66	114	58	102	51	56

Les processus d'achat sont des processus intégrés qui, avec l'accompagnement de la Direction Achats et Contract Management, impliquent de nombreux acteurs internes à la Société (responsables des contrats ou responsables de leur exécution, commissions d'analyse, conseillers, etc.) qui contribuent directement à la performance globale des processus. Afin de réaliser les objectifs de performance de la Société, la Direction Achats et Contract Management a mis en place, sur une base trimestrielle, un **tableau de bord** permettant de **suivre les activités** de TELT en ce qui concerne ses **achats, les actes d'exécution principaux** et ses **prestations** sur la base d'indicateurs jugés pertinents.

Au niveau opérationnel, au 31 décembre 2025, 242 marchés ont été notifiés (depuis le 1er janvier 2018) aux opérateurs économiques pour un montant supérieur à 40 000 euros, dont 73 pour un montant supérieur aux seuils européens (et donc attribués via une procédure formalisée), les 169 autres ayant été attribués selon une procédure adaptée. Le montant estimé des contrats notifiés est de 5 758 M€ sauf maîtrise d'ouvrage déléguées et résolution d'interférences.

Au 31 décembre 2025, 30 consultations étaient en cours (pour un montant supérieur à 40 000 €) pour un montant total estimé à 3 622 M€.

Figure 7 :
Procédures de passation en cours par phase



Code d’Ethique et Pacte d’intégrité
et de responsabilité sociale

En 2025, les prestataires de TELT ont continué à adhérer au code d’éthique, mis à jour en 2021, incluant le Pacte d’intégrité et de responsabilité des entreprises de TELT, comme condition préalable à la conclusion de contrats.

2.3

Le processus de sélection et d'évaluation responsable des prestataires

(GRI 308-1 ; 414-1)

En 2025, **128 évaluations de fournisseurs**  **Revu** ont été effectuées dont **25 de travaux, 63 de services d'ingénierie, 40 de fonctionnement** sur un total de 88 fournisseurs.

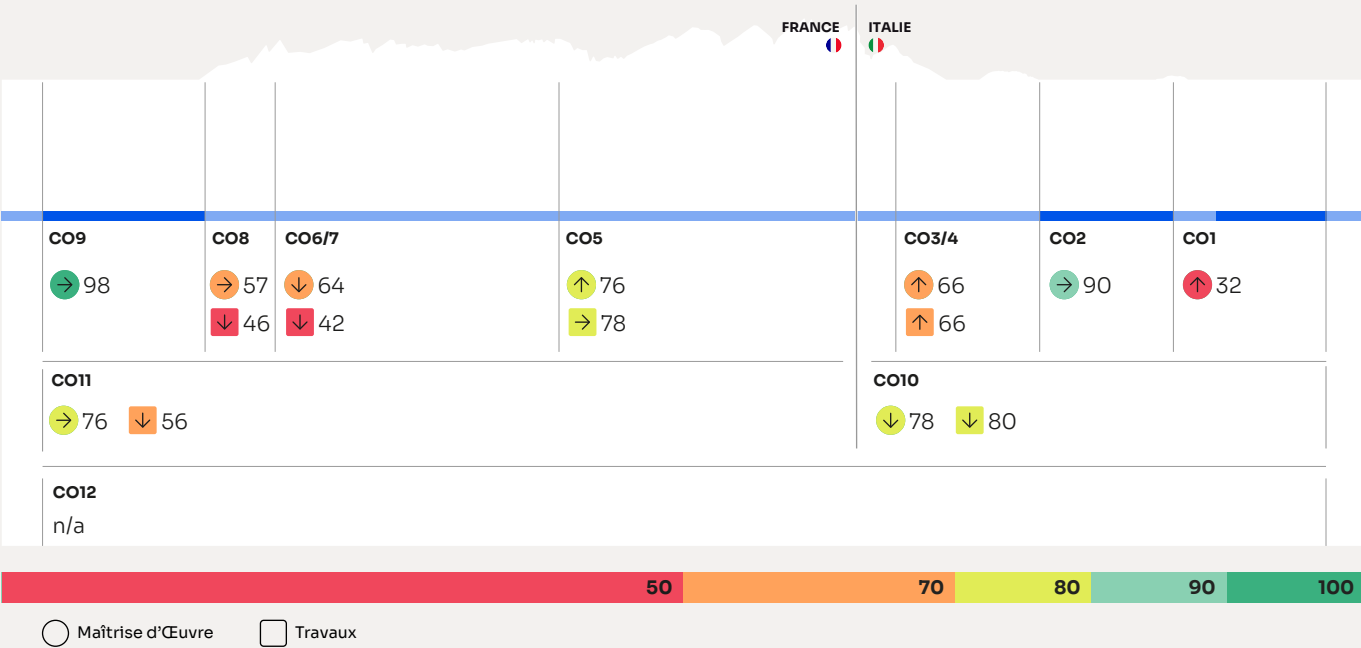
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT										
GRI 308-1 / GRI 414-1 Fournisseurs qui ont été évalués selon des critères environnementaux, sociaux et de santé et sécurité										
	2021		2022		2023		2024		2025	
	n.	%	n.	%	n.	%	n.	%	n.	%
Total nouveaux contrats de travaux (dont le montant est supérieur aux seuils européens)*	5		1		3		1		0	
Nombre évaluation fournisseurs (contrats travaux et services)**	46		68		83		74		88	
selon des critères environnementaux	19	41 %	37	54 %	32	39 %	38	51 %	53	60 %
selon des critères santé et sécurité	23	50 %	47	69 %	44	53 %	43	58 %	61	69 %

* Les données se réfèrent aux contrats de travaux passés selon procédures formalisées pour lesquels les critères environnementaux, sociaux et de santé et sécurité sont évalués.

** Les critères de santé et de sécurité et les critères environnementaux sont évalués dans les évaluations des fournisseurs de contrats de travaux et de services.

Le **niveau de performance des fournisseurs** des marchés de travaux et services d'ingénierie est évalué en fonction des différents chantiers opérationnels. En 2025, la performance des chantiers opérationnels 6-7 et 8 a été particulièrement négative, ce qui a entraîné certaines mesures d'atténuation qui ont conduit, dans des cas plus graves, à l'arrêt des travaux.

Figure 8 :
Niveau de performance des fournisseurs



→ Saint-Julien- Mont-Denis, France / Entrée du tunnel de base

Les **résultats moyens totaux** correspondant au dernier trimestre 2025 sont présentés ci-après :

Figure 9 :
Performance par type de contract





Pour en savoir plus, scannez le code QR

Le processus de sélection et d'évaluation responsable des prestataires



En particulier, en ce qui concerne les marchés de travaux et de services d'ingénierie, les critères relatifs à l'environnement et à la santé/sécurité ont fait l'objet d'une **évaluation positive 81 fois sur 114 évaluations effectuées au cours de l'année.**



La Praz, France / Un ouvrier surveille les travaux d'excavation en méthode conventionnelle

Chapitre 03

Éthique et intégrité



UN Global Compact

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter les Droits de l'Homme universellement reconnus dans le cadre de leur sphère d'influence.
2. Veiller à ne pas se rendre complices, bien qu'indirectement, de violations des Droits de l'Homme.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Objectifs

- Diffuser la connaissance du Code d'Éthique en organisant des formations périodiques sur le sujet.
- Mettre en œuvre un processus fiable de contrôle des coordonnées bancaires des fournisseurs de TELT afin de lutter contre la fraude aux virements bancaires et sécuriser les paiements.



A la suite de l'introduction d'un dispositif dédié à l'alerte éthique, la promotion des comportements éthiques et lutte contre la corruption se sont concentrées en 2025 par la **révision du Code d'éthique** et l'**adoption d'un Code anticorruption** destinés, tous les deux, aux salariés de la société, aux membres de ses organes interne de contrôle mais aussi à tous les cocontractants de TELT. Le fleuron du suivi et de la défense de TELT contre l'infiltration reste la division anti-mafia, qui fait également l'objet de certains contrôles de second niveau en matière de sous-traitance.

En mettant en œuvre le premier cas de réglementation anti-mafia binationale, le système piloté par la structure binationale est plus actif que jamais : en 2025, environ **2 129 entreprises ont été inscrites sur la liste blanche, dont 1 459 françaises, 547 italiennes et 123 de pays tiers** (Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse, Monaco, Finlande, Norvège, Suède, Danemark, Autriche, Luxembourg, Espagne, Grèce, Pologne, Portugal, Australie). Par ailleurs, trois décisions défavorables ont été émises par la structure binationale antimafia en 2025.



→ Avrieux, France / Ouvrier au travail sur le chantier CO05

3.1

Égalité, sécurité, vérité, équité, droits, environnement

(GRI 412-1)

TELT a décidé de fixer dans son Code d'éthique les principes fondamentaux de la culture de la Société et de se donner des **règles de bonne conduite** pour le comportement des employés, en particulier en ce qui concerne l'intégrité de ses collaborateurs (par exemple, procédure cadeaux ou protection contre les conflits d'intérêts) ou les relations interpersonnelles, basées sur le respect.

Le Code d'éthique comprend deux annexes :

- l'une sur les **alertes éthiques** (en application de la loi Sapin II). Dès 2022, un système d'alerte éthique a été mis en œuvre avec la possibilité d'effectuer les signalements via une plateforme dédiée : *integrityline* TELT | Accueil (*integrityline.com*). En 2025, deux saisines ont été enregistrées auprès du référent éthique dont une via ladite plateforme (hors déclarations cadeaux et conflits d'intérêts).

Saisines	2022	2023	2024	2025
au référent éthique	Mise en place de la plateforme dédiée au lanceur d'alerte	1	2	2
au Comité Éthique		2	0	0
Total		3	2	2  Revu



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Code d'éthique



- l'autre sur le « **Pacte de responsabilité sociale et intégrité des entreprises de la ligne Lyon-Turin** » par lequel les entreprises et TELT s'engagent mutuellement à réaliser les objectifs du développement durable. Le Pacte ouvre également la possibilité à la maîtrise d'ouvrage de réaliser des audits sur sa chaîne de valeur, dans le but de donner des pistes d'amélioration des performances en matière de durabilité.

Le Code d'éthique de TELT, mis en œuvre en 2016 et révisé en 2021 et 2025 est transmis à tous ses destinataires (salariés, membres des organes statutaires, cocontractants, ...) ; il fait partie intégrante des contrats signés par la Société.

Depuis la révision de 2021, le **Code d'éthique a fait l'objet d'une campagne de communication interne** s'appuyant sur une vidéo pédagogique accessible encore sur l'Intranet de la société. Il a également donné lieu à des actions de formation, que ce soit auprès des membres du CODIR et du Conseil d'administration (avec Transparency International France) ou auprès des nouveaux salariés. A l'occasion de la mise en place de la plateforme dédiée au lanceur d'alerte mais aussi lors de ses mises à jour, l'importance du Code d'éthique a été rappelée auprès de l'ensemble du personnel.



→ Saint-Julien-Mont-Denis, France / Mesures souterraines réalisées au cours des excavations en méthode conventionnelle

3.2

Lutte contre la corruption et transparence

(GRI 205-1)

Le nombre de salariés de TELT est inférieur à 500, seuil minimal pour l'application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (« loi Sapin II »). Cependant, avec l'avis du 22 décembre 2017, l'AFA (Agence française anticorruption) a fourni des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme (désignés sous le terme générique de « corruption »), quels que soient leur taille, leur forme sociale, leur secteur d'activité, leur chiffre d'affaires ou l'importance de leur effectif.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Code anticorruption



TELT a décidé de lutter avec des règles claires, des contrôles efficaces et des systèmes d'information appropriés contre la fraude et la corruption sous toutes ses formes et de développer sa structure selon des critères de transparence, de responsabilité et d'efficacité. A ce titre, elle s'est dotée en décembre 2025 d'un Code anticorruption qui développe les dispositions du code d'éthique sur ce thème, en fournissant un cadre explicite sur la manière d'aborder les situations à risque, pour tous les destinataires du code (salariés, membres des organes statutaires, co-contractants, ...).



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Pour connaître les détails de la collaboration avec Transparency International, voir les rapports RSE des années précédentes.



Partenariat pour la lutte contre la corruption



Guardia di Finanza

TELT collabore activement avec la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (une administration française relevant du ministère de l'Économie). Pour mieux exercer ce contrôle contre les pratiques anticoncurrentielles, et pour mieux les faire connaître, TELT a mené les actions suivantes au fil des années :

- Organisation de sessions de formation pour les employés avec la **DGCCRF** ;
- Signature d'un protocole avec la **Guardia di Finanza** pour prévenir les infiltrations et sensibiliser le personnel aux outils de lutte contre la corruption ;
- Organisation d'ateliers avec la collaboration de **Transparency International**.



➔ Modane, France / Josiane Beaud, Présidente en exercice de la Commission intergouvernementale et Paolo Fioletta, Président de la délégation italienne, signent l'accord relatif à la gestion binationale des matériaux d'excavation

3.3

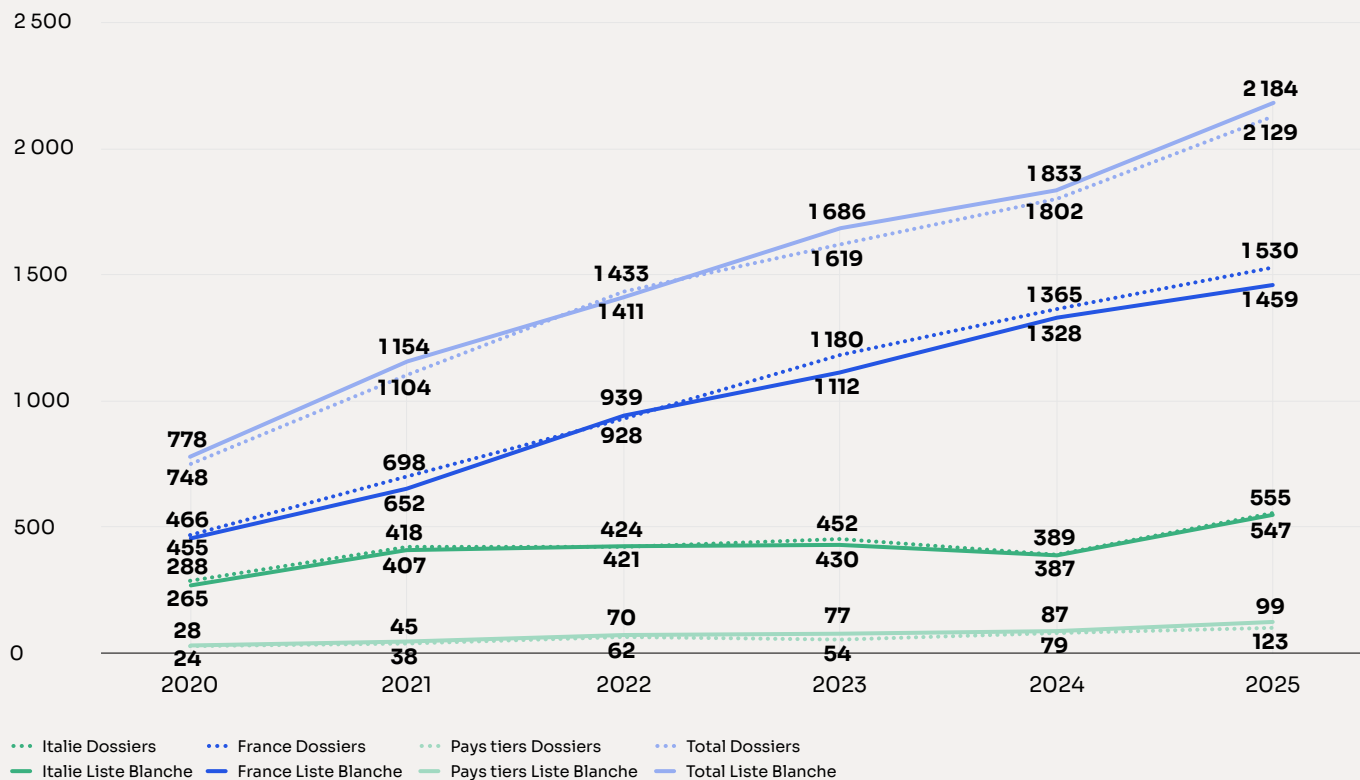
La structure binationale du règlement des contrats

(GRI 205-2)

Les données transmises reflètent la situation à fin décembre de chaque année. Comme l'inscription sur liste blanche a une validité de 12 mois, à partir du jour d'inscription (et pas du 1er janvier au 31 décembre), et que les dossiers de renouvellement d'inscription sont souvent envoyés avant l'échéance de validité d'inscription (avant la fin des 12 mois), il y a un décalage entre le nombre de dossiers transmis et le nombre de fournisseurs inscrits au 31 décembre de l'année de référence.

Au 31 décembre 2025, les résultats obtenus sont les suivants :

Figure 10 :
Dossiers transmis à la structure binationale & Opérateurs économiques sur la liste blanche



Par exemple : le fournisseur X est inscrit du 19.03.2024 au 18.03.2025, son dossier de demande de renouvellement est envoyé le 12.02.2025, le renouvellement de l'inscription est enregistré au 19.03.2025 (et pas au 12.02.2025).

Figure 11 :
Codécisions émises par la structure binationale

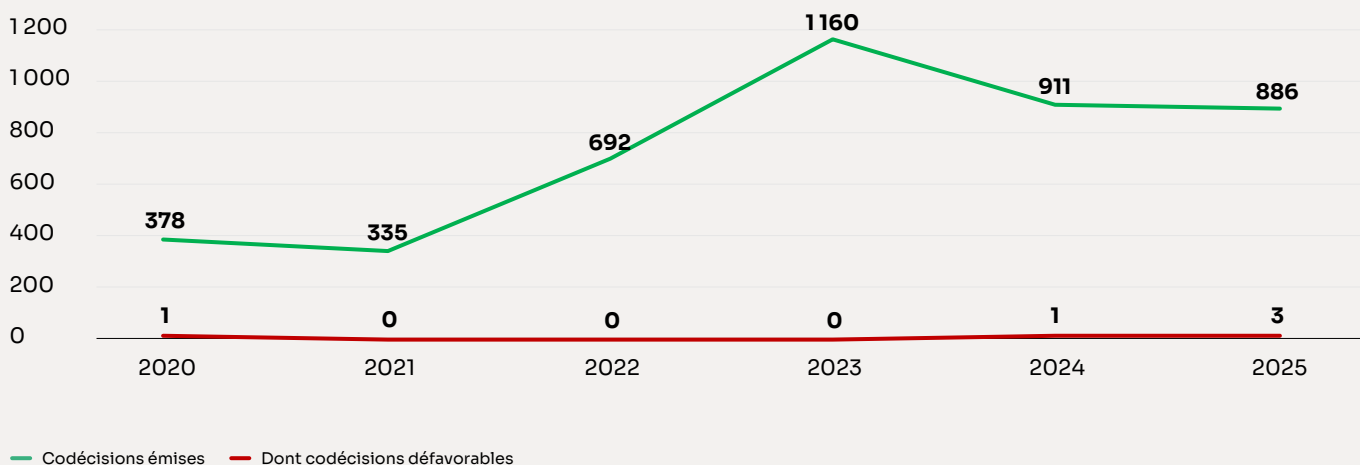


Figure 12 :
Dossiers transmis à la structure binationale

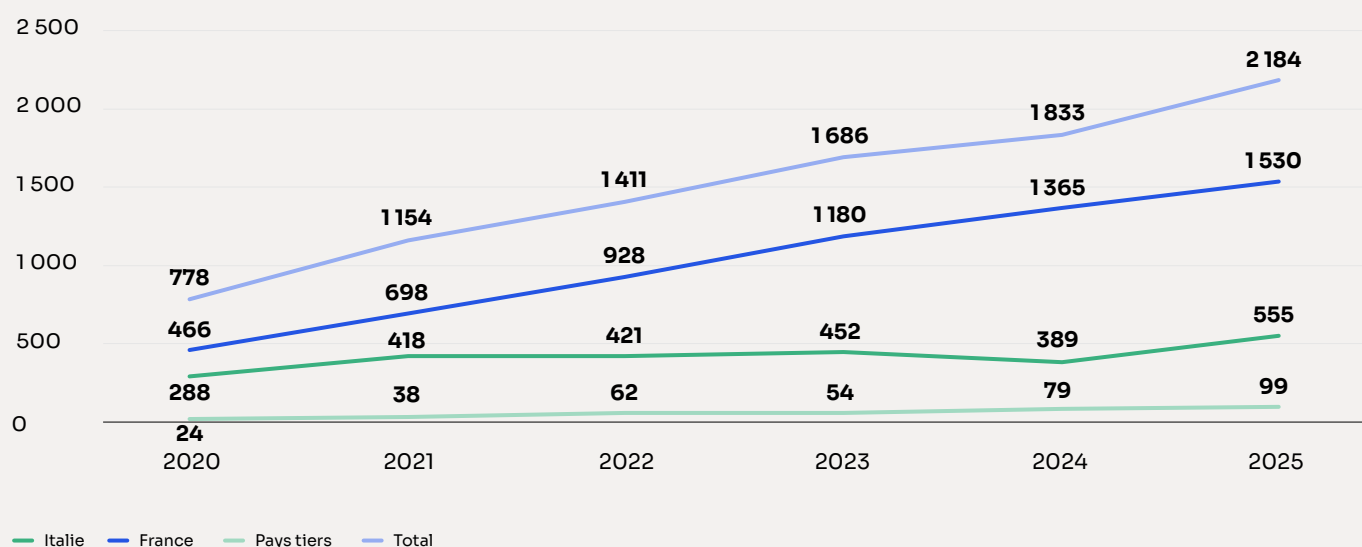
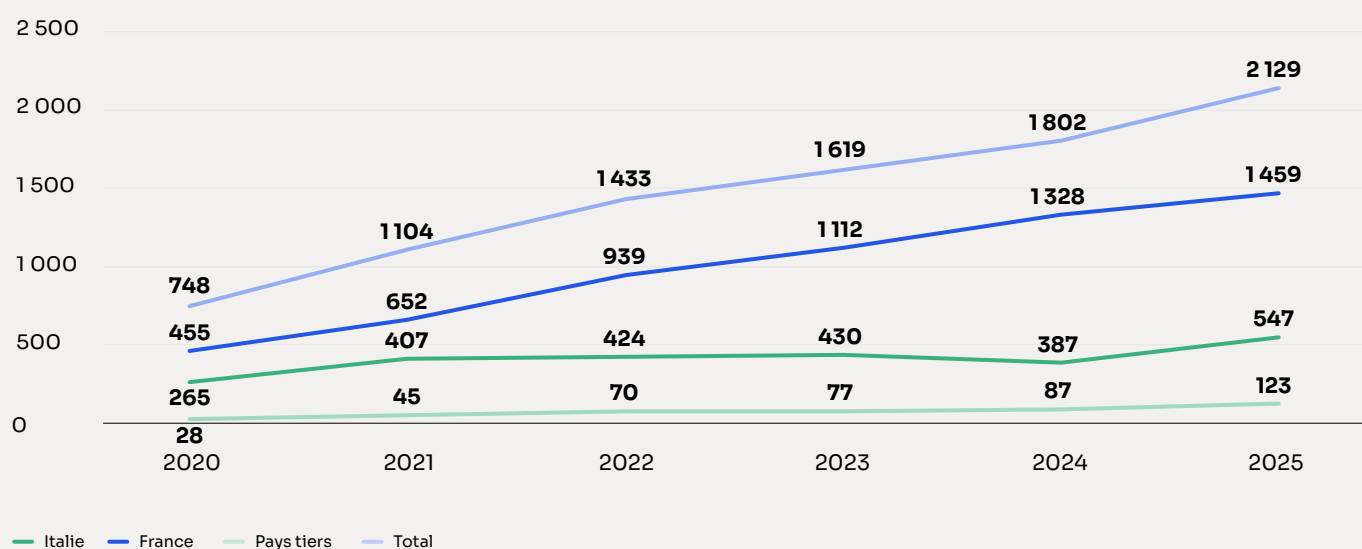


Figure 13 :
Opérateurs économiques sur la liste blanche



Il convient de noter que TELT envoie systématiquement plus de dossiers à la structure binationale que celle-ci n'émet de codécisions. Cela est toutefois sans incidence opérationnelle dans la mesure où le règlement des contrats prévoit déjà une inscription sur liste blanche 30 jours (au plus tard) après l'envoi du dossier à la structure binationale.

Au cours de l'année 2025, trois codécisions défavorables, qui concernaient des opérateurs économiques italiens, ont été émises par la structure binationale.

Le « Règlement des contrats » (Art. 2 c) dispose qu'un « contrat » est « tout acte, quelles que soient sa dénomination, sa forme ou son montant, conclu, approuvé ou autorisé par le Promoteur public avec un ou plusieurs opérateurs économiques pour satisfaire les exigences en matière de travaux, fournitures et services nécessaires aux études, à la réalisation et au service des ouvrages, des équipements ou des installations de la section transfrontalière ».

Le 18 juin 2025, la « Commission Intergouvernementale franco-italienne » (CIG) a approuvé une Déclaration interprétative conjointe sur la base des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 15 du Règlement des contrats qui énonce que « ne relèvent donc pas de la notion de « contrat » au sens de l'article 2, paragraphe 1, alinéa c), du Règlement des contrats, et échappent ainsi à l'application de ce règlement, y compris à ses dispositions portant sur les contrôles antimafia, les contrats qui ne visent pas à satisfaire les exigences en matière de travaux, fournitures et services qui sont nécessaires aux études, à la réalisation ou au service des ouvrages, des équipements ou des installations de la section transfrontalière ».

Sur la base de la Déclaration interprétative conjointe, un ordre de service a été signé par le Directeur général de TELT afin de formaliser une liste de contrats relatifs aux secteurs d'activités qui ne doivent pas faire l'objet de vérifications antimafia :

1. Achat de licences, logiciels, programmes informatiques, à l'exception des logiciels ou licences « métiers », c'est à dire liés à la réalisation et au service des ouvrages, des équipements ou des installations de la section transfrontalière.
2. Accès à des bases de données, abonnements, services en ligne.
3. Abonnement à des revues, magazines, journaux.
4. Achat de livres, revues, magazines, journaux.
5. Annonces publicitaires ou légales dans des revues, magazines, journaux.
6. Cours de formation, achat de matériel didactique et certifications professionnelles
7. Prestations liées à l'organisation d'événements, de congrès ou de réunions d'entreprise pour les employés ou les membres des organes statutaires de TELT.
8. Inscriptions auprès d'organisations associatives et/ou professionnelles
9. Achat de fournitures de bureau ou pour les activités professionnelles du personnel de TELT, réalisées dans les bureaux de TELT, en mission ou en télétravail.
10. Achat de services d'imprimerie et d'impression.
11. Achat ou location de véhicules, de tout type, utilisés par le personnel de TELT, y compris les frais d'entretien, les polices d'assurance, les réparations et/ou les franchises, l'achat de cartes carburant et de paiement des péages autoroutiers.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

La structure binationale du règlement des contrats



12. Participations des salariés de TELT à des conférences, séminaires, conventions, congrès.
13. Services des agences de voyage y compris les billets, vouchers etc.... achetés par celles-ci pour le compte de TELT.
14. Achat de billets pour les services de transport et d'hébergement directement auprès des entreprises de transport et des hôtels
15. Mutuelle et prévoyance des salariés de TELT.
16. Assurance des locaux et du mobilier des sièges de TELT
17. Achat de tickets restaurant pour les salariés de TELT.
18. Achat de services postaux.
19. Prestations urgentes relatives aux obligations de sécurité de l'employeur.

Cette liste d'exclusion, fruit d'un échange initié en 2018 entre TELT, la structure binationale antimafia et la CIG, permettra de fluidifier les processus et d'optimiser les ressources humaines et financières.

Il est cependant précisé que les fournisseurs restent soumis aux obligations de vérification de régularité prévues par les Codes de la commande publique et les Codes du travail français et italiens.

Concernant les contrôles des coordonnées bancaires des fournisseurs de TELT afin de lutter contre la fraude aux virements bancaires et sécuriser les paiements, ils sont effectués par le biais de la plateforme « Sis ID ». Au cours de l'année 2025, 612 contrôles ont été effectués (soit une baisse par rapport à 2024, où l'on en comptait 1 189, car tous les « anciens » codes bancaires ont été vérifiés).



→ Turin, Italie / Entrée du siège italien de TELT

3.4

L'engagement de la Direction Juridique dans la publication d'informations en matière de durabilité de la société

3.4.1 Gestion des risques juridiques et conformité réglementaire

Conformément aux orientations, politiques et règles de la Société et dans le respect de la réglementation de référence, la Direction Juridique assure l'assistance juridique aux directions de la Société dans l'accomplissement de leur mission, la gestion des délégations de pouvoir et la défense des intérêts de la Société dans les litiges et contentieux.

L'activité quotidienne de la Direction Juridique vise à garantir la protection juridique de la Société ; à titre d'exemple, en 2024, une activité de suivi semestriel a été mise en œuvre à la demande de la SO ENVI, afin de vérifier l'applicabilité actuelle de la réglementation contenue dans le rapport méthodologique du plan de suivi environnemental et les éventuelles modifications intervenues depuis octobre 2022 (date de la dernière révision du document).

3.4.2 Formation et sensibilisation

Au cours de l'année 2025, les membres de la Direction juridique de TELT ont participé aux formations suivantes dans le domaine juridique :

- Legal Prompting – Techniques d'utilisation de l'IA pour les professionnels du droit ;
- Droit de l'environnement dans la gestion des chantiers ;
- Bootcamp Legal Design.

En outre, en 2025, la Direction Juridique de TELT a participé, aux séminaires/événements universitaires suivants :

- Conférence, Les contrats administratifs face aux crises, Chaire de droit des contrats publics, Université Lyon 3, 21 janvier 2025.
- Séminaire, Discussion autour de la synthèse des entretiens sur le statut des biens dans les contrats publics, Chaire de droit des contrats publics, IAE, 30 janvier 2025.
- Intervention sur les impacts des aléas et des risques sur les contrats de la commande publique, IGD, Paris 2, 10 février 2025.
- Séminaire « *Global contracts versus Separated contracts in Public Works Sector* », Chaire de droit des contrats publics, Université Lyon 3, 3 avril 2025.
- Intervention au Club des juristes FEDPL, 3 juillet 2025.
- Participation au colloque, « L'intensification de la concurrence dans la commande publique », Université Lyon 3, 3 octobre 2025.
- Conférence de Maître Sophie Lapisardi, « *Le droit peut-il être clair ? Réflexions sur le legal design* », coorganisée avec l'association Cercle Contrats publics, 17 décembre 2025.

3.4.3 Litiges et contentieux

En 2025, la Direction Juridique de la Société n'a pas géré de nouveaux litiges ou de contentieux liés à des questions environnementales et sociales.

Chapitre 04

Personnes, règles de travail et protection des droits de l'homme





UN Global Compact

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter les Droits de l'Homme universellement reconnus dans le cadre de leur sphère d'influence.
2. Veiller à ne pas se rendre complices, bien qu'indirectement, de violations des Droits de l'Homme.

Travail

3. Respecter la liberté d'association des travailleurs et reconnaître le droit de négociation collective.
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Objectifs

- Renforcer les formes d'apprentissage de la culture et de la langue des deux pays, grâce à des méthodes de travail virtuelles et intensives, en tenant compte de la crise sanitaire.
- Valoriser la culture binationale de la société comme une richesse.
- Maintenir et défendre l'inclusion par la valorisation des expériences et des compétences et une politique en faveur de l'insertion des personnes handicapées.
- Développer des mécanismes efficaces et innovants pour garantir des normes élevées de sécurité et de bien-être des travailleurs.



En 2025, la politique des ressources humaines de TELT confirme son orientation sur la **valorisation de la dimension binationale et la durabilité sociale**, avec un effectif de **243 employés** répartis équitablement entre la France et l'Italie et caractérisé par une parité hommes-femmes significative (**130 femmes et 113 hommes**). Le personnel, composé principalement de techniciens hautement expérimentés (51 % âgés de 40 à 54 ans), est en grande partie embauché en CDI, ce qui confirme la stabilité de l'emploi, tandis que le taux de rotation reste modéré (8 %), bien qu'il enregistre une légère augmentation par rapport à l'année précédente. La société affiche une hausse des charges de personnel (+12,4 % par rapport à 2024), liée à l'augmentation des effectifs, et continue d'investir dans le développement des compétences, avec **8 720 heures de formation** dispensées : un niveau significatif, bien qu'en légère baisse par rapport au pic de l'année précédente, qui reflète une phase de consolidation.

Certains domaines d'attention, inhérents à une organisation en évolution, persistent : en particulier, le **rééquilibrage progressif de l'écart salarial entre hommes et femmes**, toujours présent surtout aux postes de direction, et la répartition par âge de la population de la société, concentrée dans les tranches d'âge les plus expérimentées, et **devant donc être accompagnée au fil du temps par un renouvellement des générations adéquat**. On observe également une réduction du personnel détaché, en cohérence avec une tendance à une internalisation accrue des compétences.

L'engagement en faveur de l'équité, de l'inclusion et des droits reste fort : TELT garantit une couverture complète par les conventions collectives, promeut des politiques avancées en matière de diversité et d'inclusion et enregistre une **amélioration de l'indice d'égalité de genre** (86 en Italie et 88 en France). L'attention accordée au bien-être de l'organisation et au développement culturel interne s'accroît également grâce à des initiatives participatives et à un **nouveau modèle de compétences communes**, tandis que l'inclusion des personnes handicapées (7,4 % de l'effectif) et l'attention portée à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle sont renforcées. Dans

l'ensemble, il en ressort un modèle RH solide et en perfectionnement constant, conforme aux normes européennes et orienté vers le soutien de la croissance de l'organisation à long terme.

En 2025, TELT confirme **son engagement fort en faveur de la protection de la santé et de la sécurité au travail**, en se fixant pour objectif de dépasser les normes et directives et de promouvoir une culture de la prévention généralisée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche se traduit par un système structuré qui intègre des règles communes franco-italiennes, une formation continue, un suivi des indicateurs et une collaboration avec des universités et des organismes internationaux, dont l'OIT et l'EU-OSHA. Le **projet « Mission S »** est la **pièce maîtresse de cette stratégie**, dont l'objectif est de tendre vers zéro accident et d'améliorer constamment les conditions de travail.

En ce qui concerne le personnel de TELT, on enregistre en 2025 un nombre limité d'accidents de travail (5 accidents, dont 4 avec des jours d'arrêt de travail), sans cas mortels ni maladies professionnelles, dans un contexte de couverture totale (100 %) par un système certifié ISO 45001. On observe toutefois une augmentation des taux d'accidents par rapport aux années précédentes, principalement liée à des incidents mineurs tels que des glissades et des trébuchements, qui constituent un domaine d'attention propre aux environnements de bureau et techniques.

Sur les chantiers, où se concentre la plus grande complexité opérationnelle, le nombre absolu d'accidents a augmenté (214 en 2025). Cela est justifié par la croissance significative des activités et des heures travaillées ; toutefois, les indices de fréquence et de gravité montrent une amélioration ou une stabilisation sur la plupart des chantiers, confirmant l'efficacité des mesures de prévention adoptées. La réalisation de l'objectif « zéro accident mortel » en 2025 est particulièrement significative, au regard des cas recensés les années précédentes. Les événements accidentels sont principalement des accidents mineurs (par exemple, chocs, chutes, douleurs musculaires), avec une augmentation localisée sur certains chantiers au cours des derniers mois de l'année.

4.1

Politique des ressources humaines de TELT

(GRI 405-1 ; 406-1 ; ESRS S1 Effectif propre)¹⁰

Composition des effectifs de TELT

(GRI 2-7 ; 405-1 ; ESRS S1 Effectif propre – Caractéristiques des employés)



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Politique des ressources humaines de TELT



La politique de TELT en ce qui concerne les ressources humaines entend valoriser le contexte particulier dans lequel la Société est née et se développe : la mise en place d'une infrastructure névralgique pour le développement économique et culturel de France, Italie et Europe.

La Société dispose de deux sièges opérationnels dans lesquels travaille un **personnel binational** et, de préférence, bilingue ; dans le développement des effectifs, elle a prêté une attention particulière à l'équilibre des nationalités du personnel, ainsi qu'à l'équilibre entre hommes et femmes, en intégrant au niveau de chaque fonction des groupes de travail pour autant que possible binationaux. En effet, en cohérence avec les Statuts et les Accords internationaux, TELT prévoit que la répartition du personnel soit à **50 % de nationalité française et à 50 % de nationalité italienne** (115 employés TELT italiens et 114 employés TELT français).

¹⁰ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Les données figurant dans les tableaux ci-après se rapportent aux **243 salariés de TELT (dont 14 sont détachés)**¹¹ et non au personnel travaillant sur les chantiers, ce dernier faisant partie du personnel des entrepreneurs.

Figure 14 :
Croissance des effectifs par nationalité 2017-2025

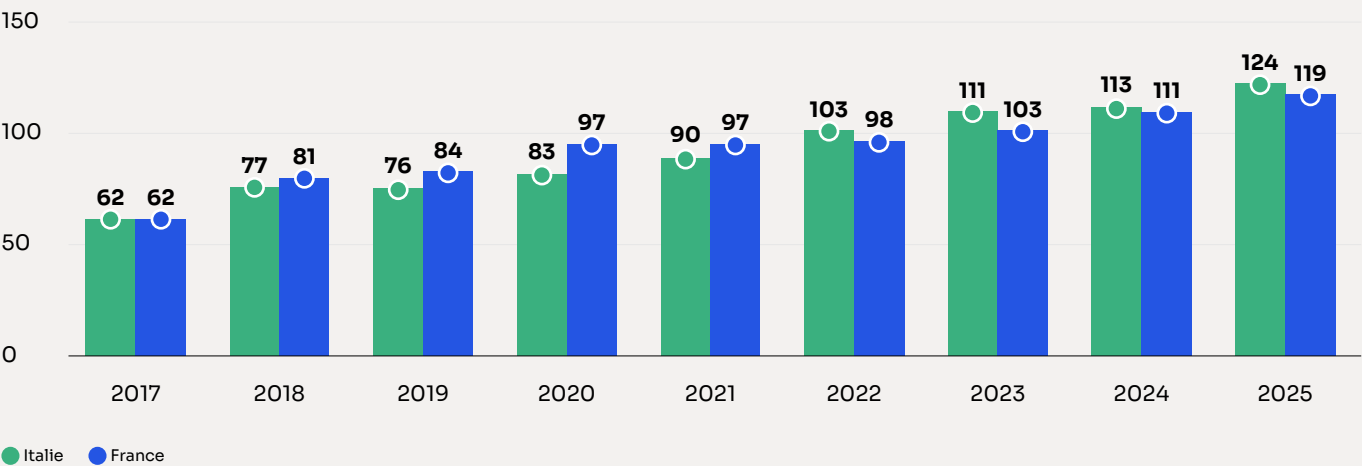
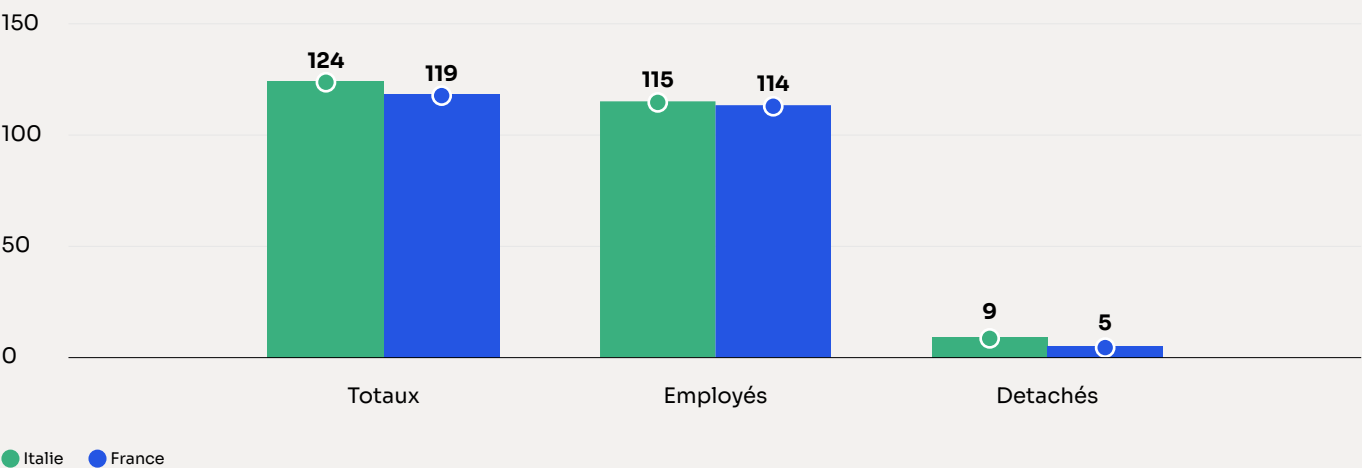


Figure 15 :
Effectifs 2025 employés/détachés



11 Dans le cadre du reporting social de TELT, les effectifs sont analysés selon une typologie permettant de distinguer les différents niveaux de contribution au projet :

- Salariés TELT : personnels directement employés par TELT (CDI, CDD et, le cas échéant, alternants), intégrés au système de gestion RH de l'entreprise.
- Personnel détaché : collaborateurs mis à disposition par des organismes publics ou partenaires institutionnels dans le cadre de conventions de détachement ou de mise à disposition. Le chiffre 243 ne comprend pas le Président, le Directeur général, les contrats de collaboration temporaire, coordonnée et continue, de travail par intérim. Le personnel employé sur les chantiers et, en général les travailleurs de la chaîne de valeur font l'objet du paragraphe § 4.6 Avancement des chantiers et évolution des effectifs.

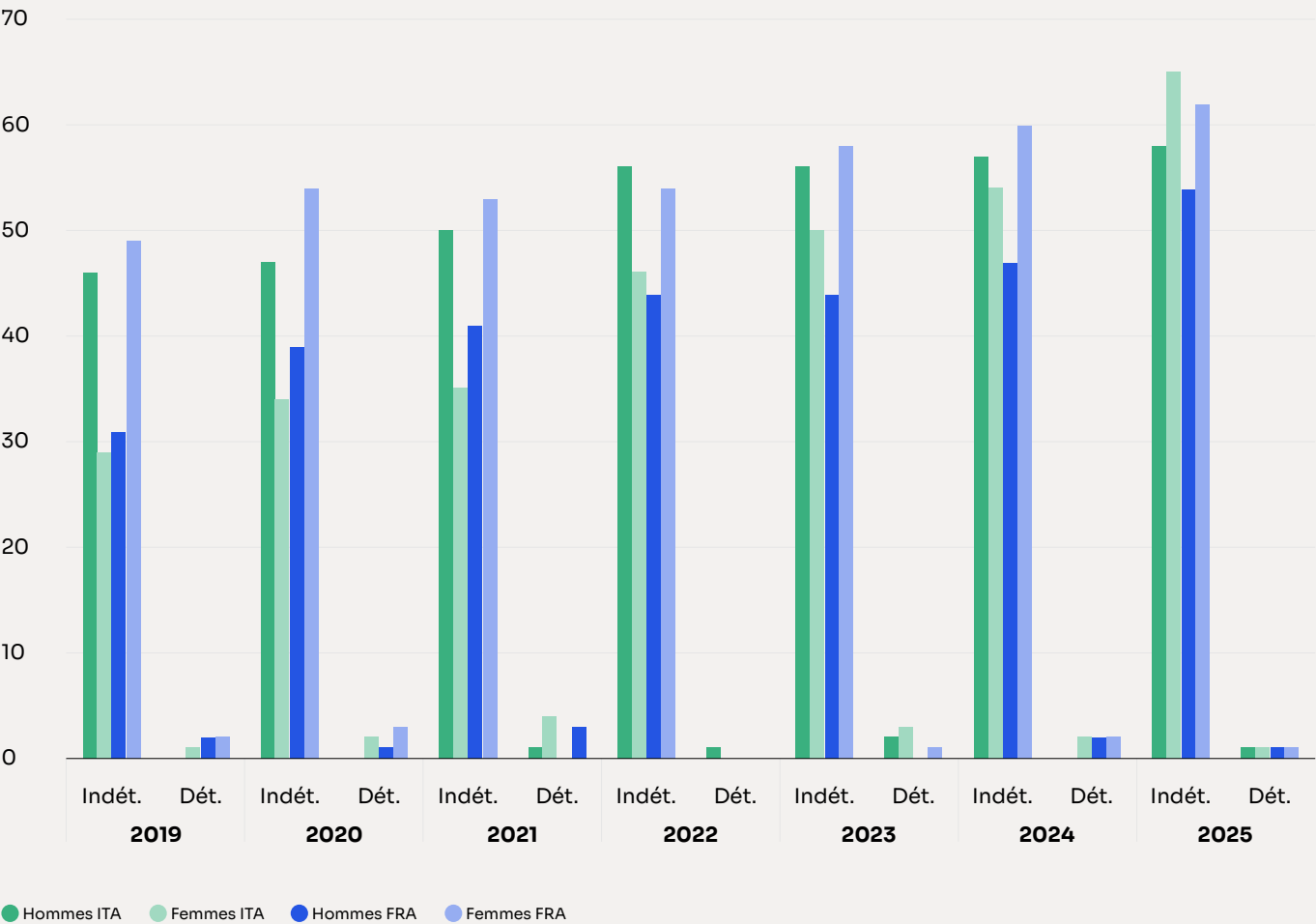
La répartition hommes/femmes, par niveau hiérarchique et par âge reflète les particularités des missions confiées à TELT. Les caractéristiques de l’ouvrage ont demandé notamment la recherche de professionnels dans différentes branches de l’ingénierie ayant une expérience importante avec des conséquences dans la répartition par genre et par groupes d’âge¹².

La répartition par type de contrat a été effectuée comme suit :

- **permanent contracts** : contrats à durée indéterminée (CDI) ;
- **temporary contracts** : contrats à durée déterminée (CDD).

Le graphique ci-dessus montre la **prédominance constante** des contrats à **durée indéterminée**.

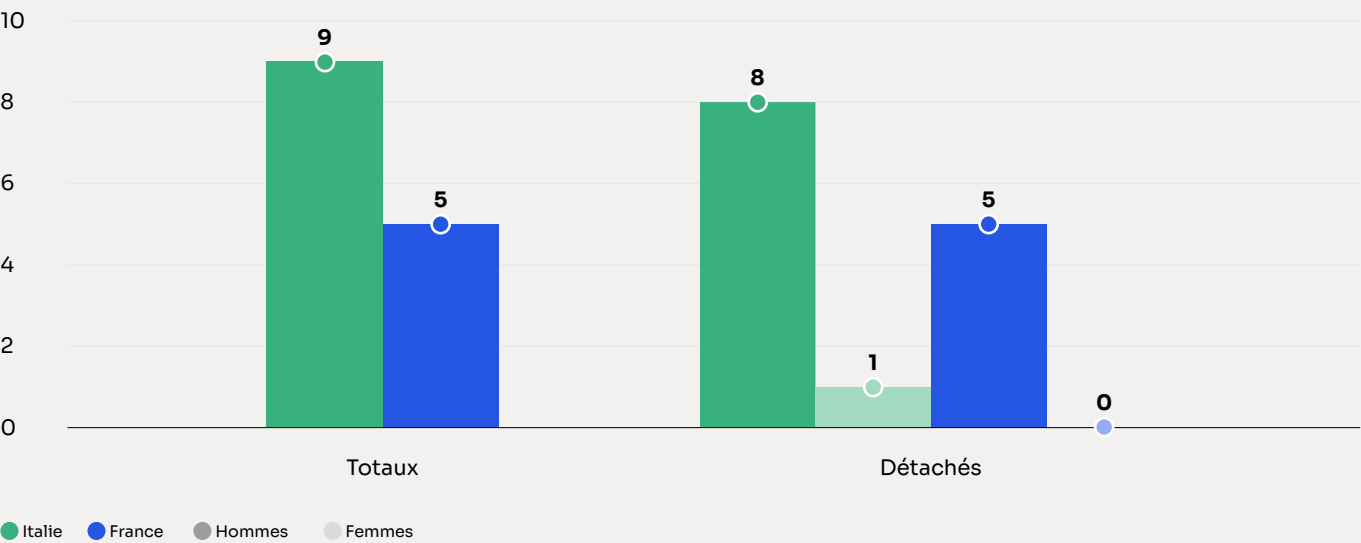
Figure 16 :
Employés total par genre, type de contrat et pays 2019-2025



12 Le graphique « Nombre total d’employés par sexe, type de contrat et pays 2019-2025 » n’inclut pas le Président, le Directeur Général, les 5 travailleurs temporaires et collaborateurs – 4 hommes et 1 femme.

Les « détachements TELT » sont des employés permanents de Ferrovie dello Stato Italiana (FS) et de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNFC) ; d'autre part, l'accord de détachement que ces derniers ont avec TELT est de nature annuelle.

Figure 17 :
Employés/détachés TELT 2025 par sexe et pays



Au 31.12.2025, les coûts du personnel, également indiqués dans le rapport financier, correspondent à la valeur indiquée dans le tableau ci-dessous. L'augmentation des coûts est une conséquence de l'augmentation des effectifs.

Coûts du Personnel	31/12/25	31/12/24	31/12/23	Ecart % ['25 vs '24]
Personnel détaché				
France	898 294	806 908	763 338	5,7 %
Italie	2 039 661	2 190 499	2 334 497	-6,2 %
SOUS-TOTAL	2 937 955	2 997 408	3 097 834	-3,2 %
Personnel salarié				
Salaires et traitements	14 979 255	13 926 744	12 364 023	12,6 %
Charges sociales	5 840 945	5 428 504	4 431 576	22,5 %
SOUS-TOTAL	20 820 200	19 355 248	16 795 599	15,2 %
TOTAL	23 758 155	22 352 656	19 893 433	12,4 %



Pour en savoir plus, scannez le code QR

La répartition par catégorie professionnelle



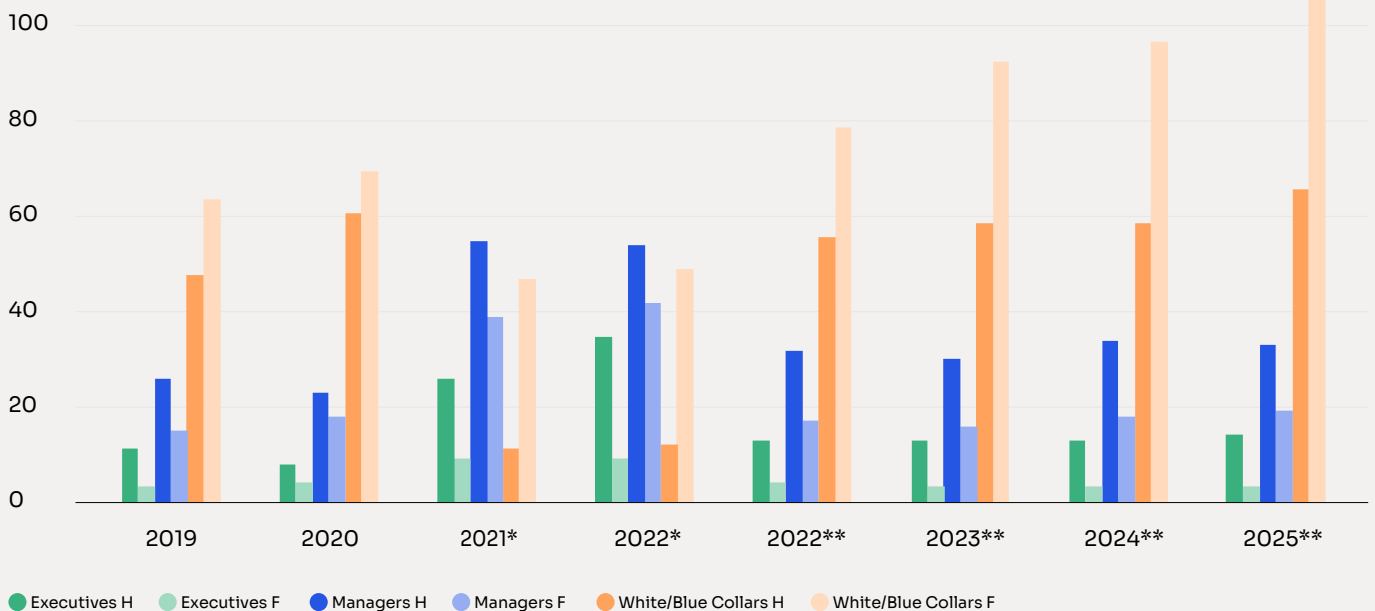
La répartition par catégorie professionnelle

Depuis les **premiers rapports de durabilité**, la **répartition** a été effectuée en fonction de la catégorie contractuelle à laquelle appartient l'employé, en **2022** une nouvelle définition de la subdivision a été faite, c'est-à-dire **sur la base des figures d'organisation**, afin de répondre aux exigences de la Société, et d'assurer ainsi une représentation unifiée de la classification professionnelle du personnel. Dans le cas TELT, cela se traduit par la correspondance suivante en ce qui concerne la classification professionnelle (dite « universelle ») :

- Les **Executives** sont le Président (PR), le Directeur général (DG) et les Directeurs et Dirigeants (DD) ;
- Les **Managers** sont les Responsables de fonction (RF), les Responsables de service (RSr), les Responsable de Secteur (RSc), les Project Manager (PM) ;
- Les **White collars** sont les Responsables d'Activité (RA), les Chargés d'Activité (CA), les Responsables de Position d'Organisation (RPdO), les Assistants PM (PMA) ;
- Les **Blue collars** sont les Assistants d'Activité (AA).

Il convient de rappeler que PR et DG, ne faisant pas partie du personnel de TELT (les employés), ne sont pas inclus dans les chiffres des représentations graphiques ci-dessous.

Figure 18 :
Effectif total par sexe et par niveau hiérarchique 2019-2025



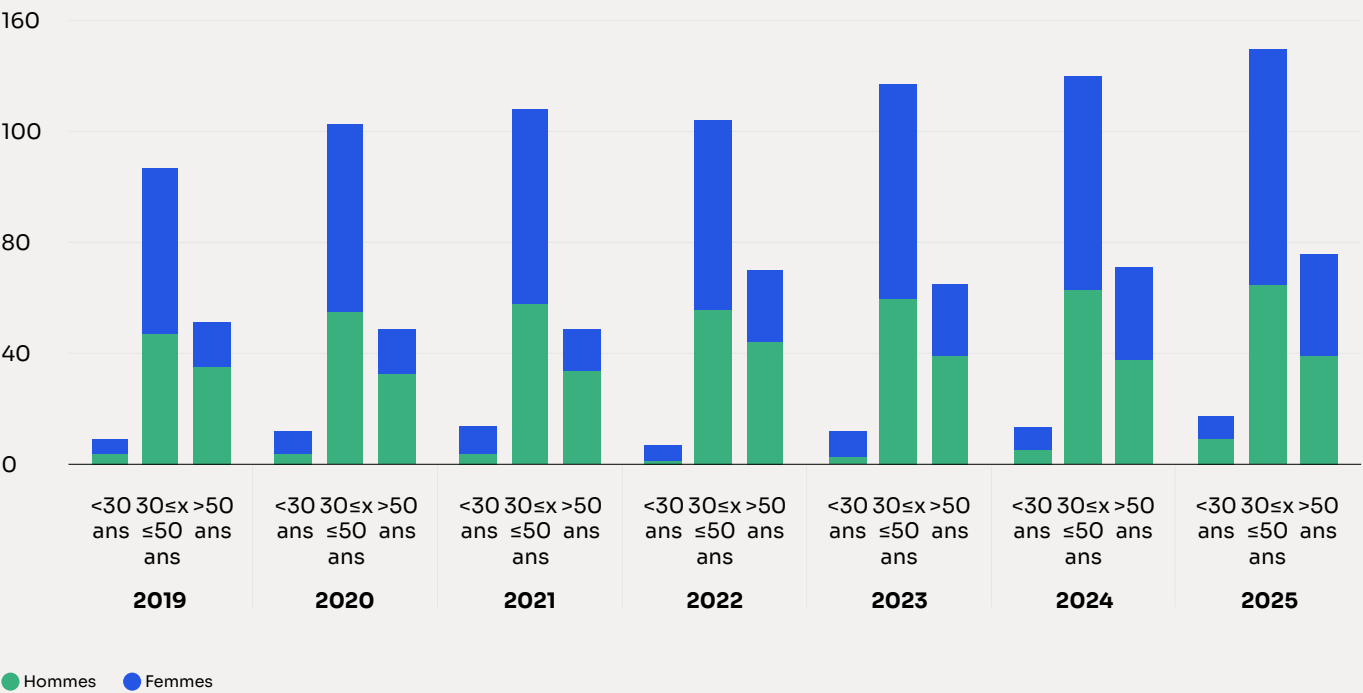
* Un **changement dans la méthodologie de reporting des catégories professionnelles intervenu en 2022 et en 2021**, en particulier du côté français, a entraîné une rectification – par rapport à ce qui était indiqué précédemment dans les rapports de durabilité – des valeurs indiquées dans les tableaux, montrant le nombre total d'employés répartis par genre et par niveau hiérarchique.

En France, la catégorie professionnelle « **cadres** » fait une distinction entre les « **cadres** » et les « **cadres autonomes** », ces derniers étant notamment assimilés à la catégorie des « **dirigeants** », raison pour laquelle ils sont considérés comme faisant partie de la catégorie professionnelle « **dirigeants** » (GRI 2-4).

** Répartition effectuée sur la base des **figures d'organisation**.

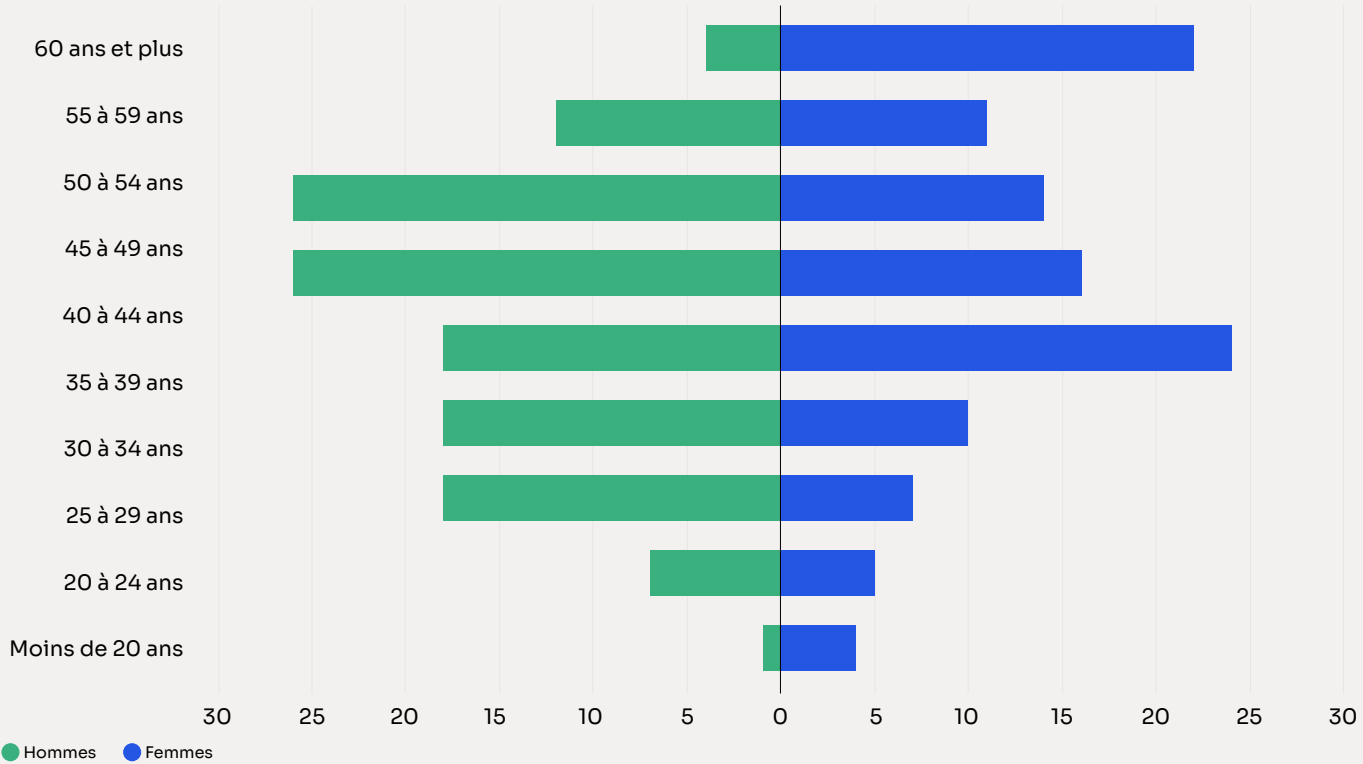
La répartition par groupe d'âge

Figure 19 : Effectif total par genre et par groupe d'âge 2019-2025



→ Turin, Italie / Échangeur autoroutier sur le chantier de Chiomonte

Figure 20 :
Pyramide des âges 2025



Le graphique ci-dessus montre la taille de l’effectif de TELT selon les différents groupes d’âge et illustre la présence prédominante de personnel salarié (**personnel salarié et personnel détaché de TELT**) dans le groupe d’âge **40-54 ans**, soit **51 % de l’effectif** (53 % en 2023-2024), tandis que 29 % ont moins de 40 ans (28 % en 2024, 29 % en 2023) et 20 % ont 55 ans et plus (21 % en 2024, 18 % en 2023).

Cela est dû au haut niveau de professionnalisme et d’expérience requis pour les postes techniques.

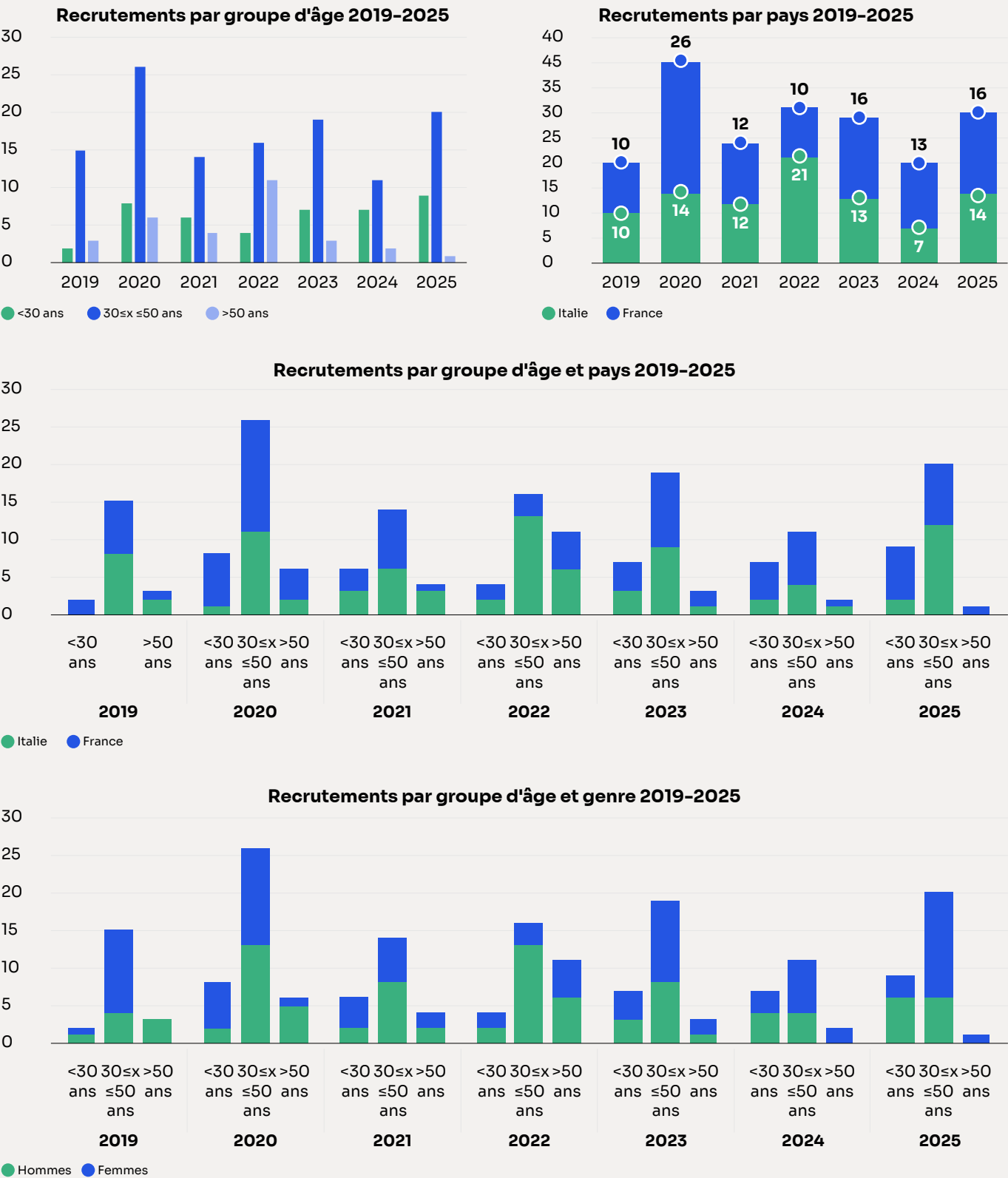
Politiques de recrutement du personnel TELT

(GRI 401-1)

La politique de TELT en matière de recrutement est étroitement liée aux exigences opérationnelles, de plus en plus croissantes de la Société, en lien avec le lancement progressif des chantiers sur les deux côtés, français et italien. Sur la base de ces exigences le plan d’élargissement de la force de travail, en suivant la logique de la répartition binationale.

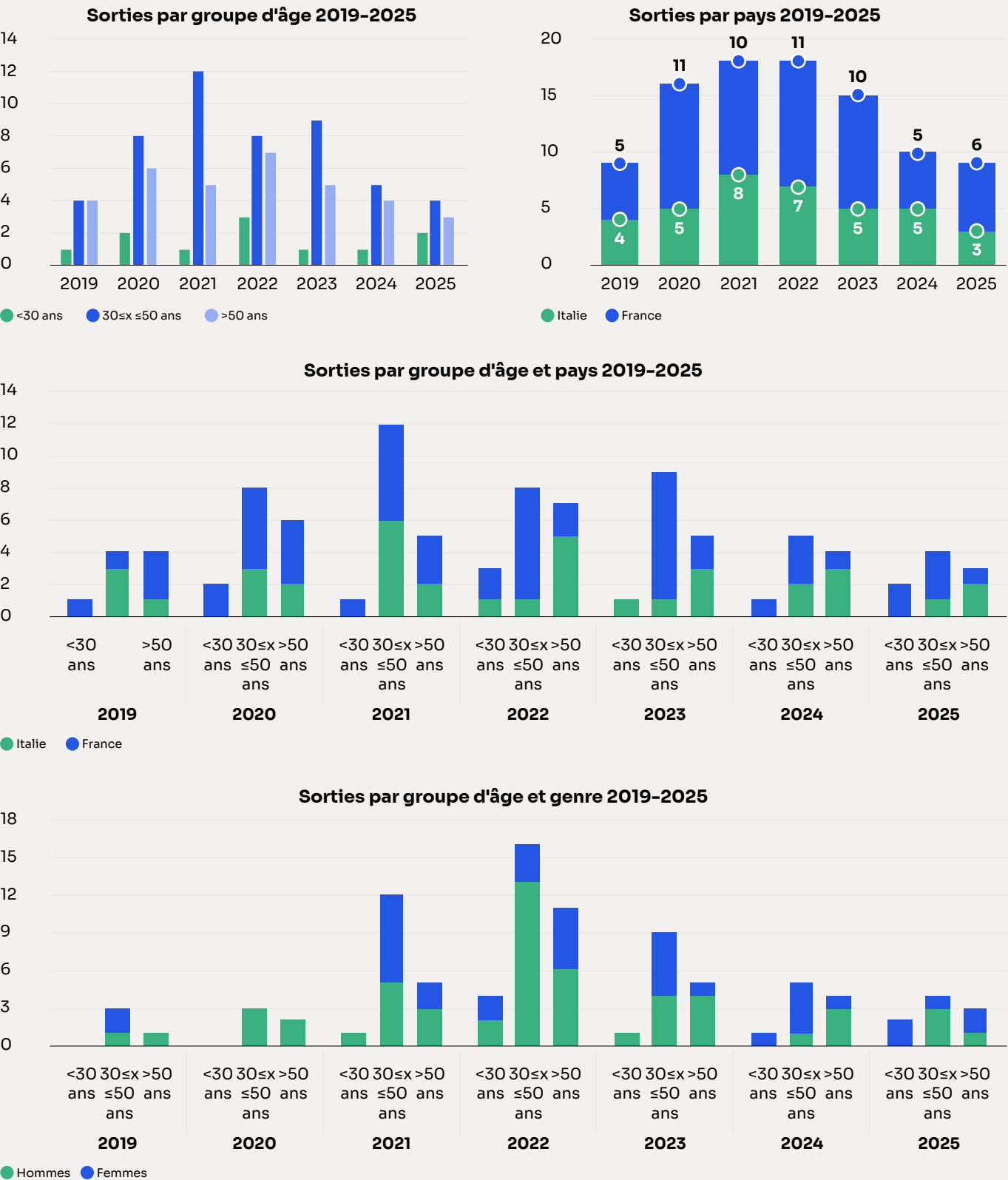
A noter que, pour les recrutements 2025 présentés ci-dessous, 30 % appartiennent à la tranche d'âge <30 ans.

Figure 21 :



A noter que les **sorties** indiquées ci-dessous, relatives à l'année **2025**, concernent **toutes des employés de TELT**.

Figure 22 :

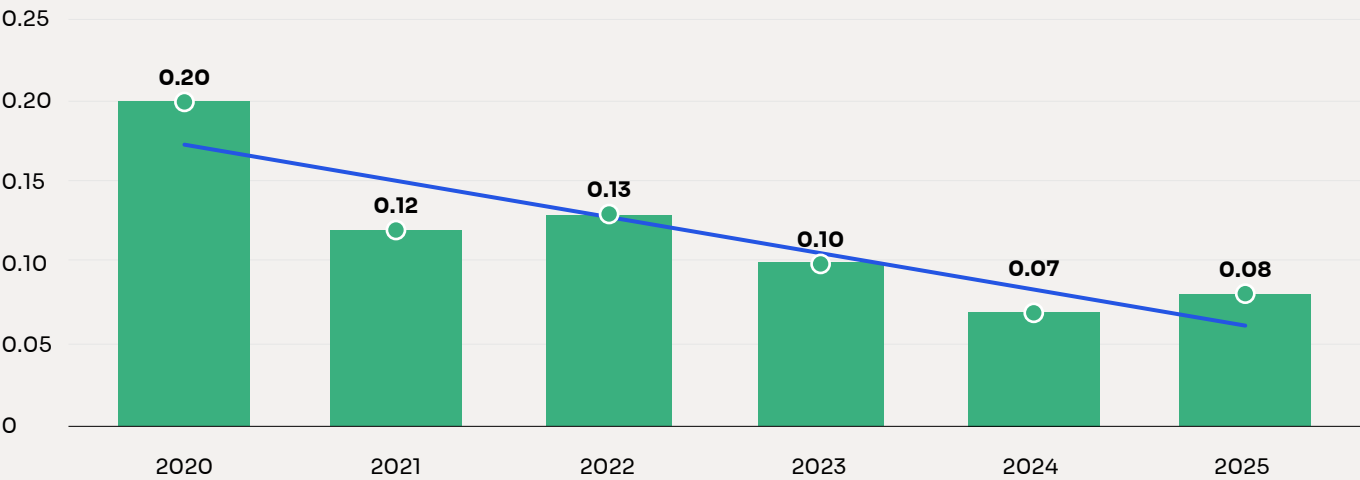


Rotation du personnel dans la période 2020-2025

TELT Turnover	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total Turnover	20 %	12 %	13 %	10 %	7 %	8 %

Note : en 2025, la rotation des employés TELT était de 8 %, celle des détachés TELT de 1 %.

Figure 23 :
Total turnover



La formule utilisée pour calculer le taux de turnover est la suivante :

$$[(\text{nb cessations année N} - \text{nb recrutements année N}) / 2] / \text{effectif 1er janvier année N}$$

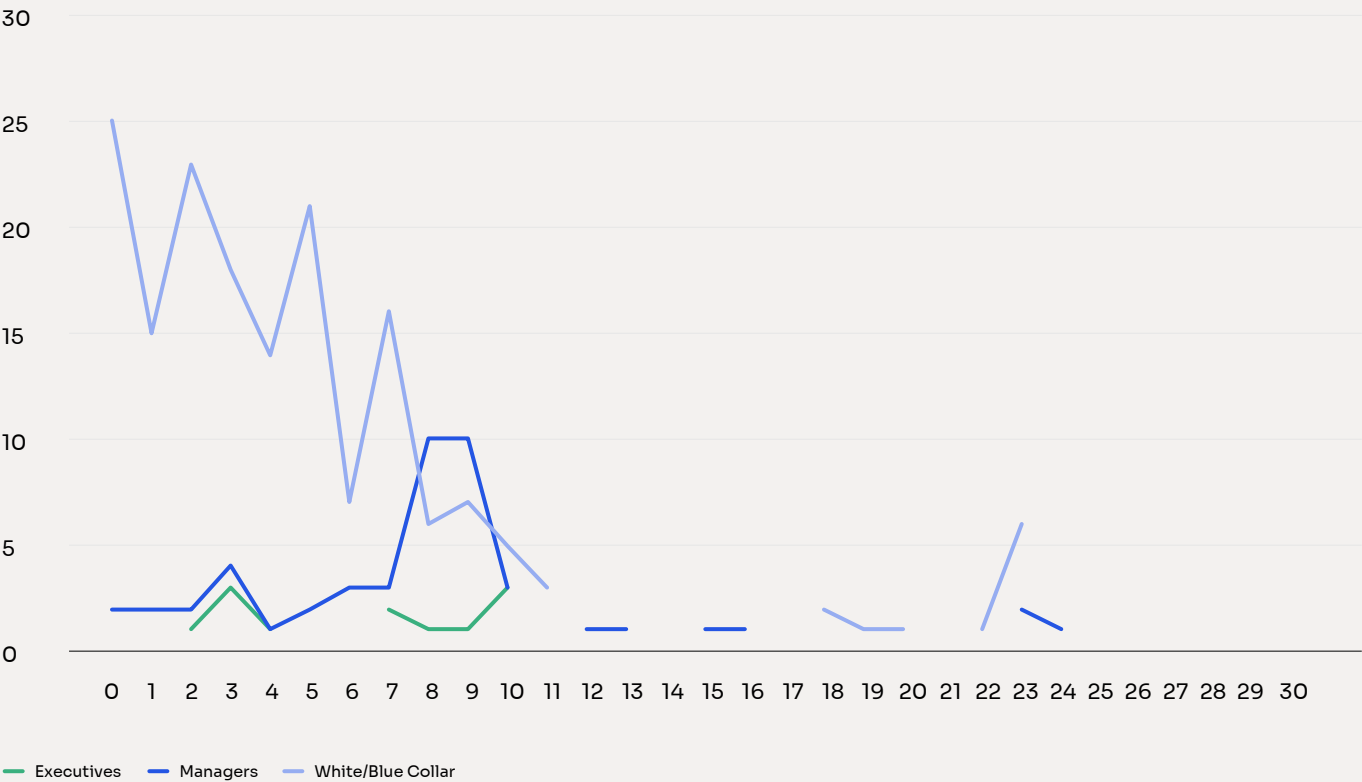
Il est également intéressant de noter qu’entre 2019 et 2025, à l’exception de 2022, TELT a effectué de nombreux recrutements, avec une **prépondérance des recrutements féminins**.

Cela plaide non seulement en faveur de l’engagement de TELT pour la diffusion des principes de l’égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi pour l’instauration d’une nouvelle politique de diversité et d’inclusion qui aura plus de chances de succès compte tenu de la prévalence « récente » par rapport aux personnes qui sont dans l’entreprise depuis plus longtemps.

Ancienneté par catégorie professionnelle

En effet, quant à l’ancienneté de la Société, la composition actuelle du personnel de TELT est relativement jeune avec un pourcentage élevé de personnes embauchées depuis moins de 5 ans. D’autre part, il est intéressant de noter que **24 personnes (10 % de l’effectif de l’entreprise) travaillent chez TELT depuis plus de 15 ans**.

Figure 24 :
Ancienneté par catégorie professionnelle 2025



Rémunération et performance management

(GRI 404-3)

La politique de rémunération de TELT a été développée sur la base des données recueillies par un benchmark international et vise à garantir l'équité interne, ainsi qu'à définir des rémunérations conformes avec les marchés de référence, de nature à favoriser la stabilité de la relation de travail à moyen et long terme. Tous les trois ans, l'ensemble du système est mis à jour, ce qui garantit l'homogénéité de la méthode et la comparaison avec les années précédentes. L'opposition à toute forme de discrimination, tant dans le processus de sélection du personnel que sur le lieu de travail se concrétise dans la promotion, en fait, de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en leur assurant les mêmes fourchettes de rémunération associées à l'égalité des positions.

En outre, conformément à la gestion par objectifs, selon la politique MBO de TELT, les objectifs stratégiques du Directeur général sont déclinés et affectés selon le type de responsabilité à ses collaborateurs directs (les directeurs), puis à tous les employés. D'un point de vue opérationnel, cela se fait par l'application à tout le personnel d'« *objectifs quantitatifs et qualitatifs* », auxquels s'ajoute un « *objectif sociétair commun quantitatif* ».

L'engagement de TELT en matière d'équité salariale et de carrière

(GRI 405-1 ; ESRS S1¹³ Effectif propre – Mesures salarial)

Les femmes sont un moteur essentiel pour TELT dans la réalisation de la section transfrontalière Lyon-Turin. Le Promoteur public s'est fermement engagé à améliorer l'égalité des chances en termes de rémunération et de catégorie professionnelle à tous les niveaux.

Pour optimiser cet engagement, TELT a porté une attention particulière à l'équité salariale visant à soutenir non seulement l'équité salariale au sein de la Société, mais aussi les opportunités de poste et de carrière (dans le cadre de cet exercice une attention particulière est apportée aux femmes rentrant de congés maternité).

Dans un secteur historiquement dominé par les hommes tel que celui de la construction, TELT poursuit également des actions concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes sur les chantiers : **le Pacte d'intégrité et de durabilité signé par les entreprises impliquées dans les travaux engage fortement toutes les entreprises impliquées dans le projet Lyon-Turin à la non-discrimination et à l'équité entre les genres**. Au 31 décembre 2025, les employés de TELT ont atteint le nombre de 243 et la répartition est de 113 hommes pour 130 femmes (dont 13 hommes et 1 femme détachés).

Pour plus d'informations sur la composition de la gouvernance de TELT, voir les données présentées au Chapitre 1, en particulier au paragraphe « Modèle d'organisation ».

En France, TELT est obligée de mesurer sa performance sociale avec l'**indice d'égalité homme/femme du Ministère du Travail** (envoyé aux services de l'inspection du travail à travers la plateforme Index Egapro). À l'heure actuelle, l'entreprise, malgré la difficulté intrinsèque liée au secteur de la construction, encore majoritairement masculin, s'aligne sur les normes légales françaises et a décidé, sur une base volontaire, d'appliquer également en Italie le **principe de l'équité salariale** selon la méthodologie française, dont l'objectif est de combler les différences de rémunération entre les hommes et les femmes qui n'ont pas de justification organisationnelle, conformément au principe de l'égalité de fonction et de mérite.

¹³ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Index d'égalité hommes/femmes sur le lieu de travail 2025
Méthode française appliquée à l'ensemble du personnel en France et Italie

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)		Valeur de l'indicateur		Points obtenus		Nb de points maximum de l'indicateur	Nb de points maximum des indicateurs calculables
	FR	IT	FR	IT	FR	IT		
1- Écart de rémunération (en %)	1	1	6,4	7,8	33	31	40	40
2- Écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1	13,3	17,6	35	35	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	1	100	100	15	15	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	2	2	5	5	10	10
Total des indicateurs calculables					88	86		100
INDEX (sur 100 points)					88	86	 Revu	100

Par rapport à 2024, on observe une hausse de 3 points de base de l'indice italien et de 2 points de base de l'indice français. Au-delà des activités menées dans le cadre de l'équité salariale, en 2025, TELT a également réalisé une pondération de ses positions, prévoyant des ajustements salariaux lorsque cela était nécessaire pour le marché.

Cette analyse, nécessaire au regard de l'évolution organisationnelle des différentes structures de la Société et d'une nouvelle phase du cycle de vie de la Société, a été conduite avec le soutien d'un consultant spécialisé et selon la *méthodologie Korn Ferry Hay Guide Chart – Profile Method of Job Evaluation*. La méthode d'évaluation Korn Ferry Hay apprécie les complexités liées aux différents postes et permet de les comparer entre eux. Elle représente l'évaluation du poste organisationnel et ne se réfère pas à la personne qui occupe ce poste. Les **évaluations** ont été élaborées **en fonction des benchmarks organisationnels et des références méthodologiques propres aux entreprises du secteur**.

Concernant le parcours d'équité, il est présenté ci-dessous le **taux de rémunération homme/femme**, c'est-à-dire l'écart en pourcentage par rapport à la moyenne des salaires de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent (ce calcul inclut également les détachés).

Catégorie professionnelle	Femmes	Hommes	
Executives	-7,89 %	1,69 %	Les Executives femmes ont - 7,89 % de moins que la moyenne totale des rémunérations de la catégorie, les hommes 1,69 % en plus
Managers	-13,15 %	7,57 %	Les Managers femmes ont - 13,15 % de moins que la moyenne totale des rémunérations de la catégorie, les hommes 7,57 % en plus
WC / BC	-5,81 %	9,56 %	Les White/Blue Collars femmes ont - 5,81 % de moins que la moyenne totale des rémunérations de la catégorie, les hommes 9,56 % en plus
Total	-18,13 %	20,88 %	Sur la totalité les femmes ont - 18,13 % de moins que la moyenne totale des rémunérations, les hommes 20,88 % en plus

Formule de référence : moyenne des rémunérations des femmes ou hommes de la catégorie divisée par la moyenne totale des rémunérations de la catégorie.

En ce qui concerne la répartition des rôles décisionnels au sein de TELT, on note que :

- environ **37 % des femmes occupent des postes de cadres** (soit une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à la période de deux ans précédente) ;
- **3 dirigeants sur 17 sont des femmes** (soit 17 %, un pourcentage comparable à celui de la période 2023-2024).

Convention collective et représentants des travailleurs

Salariés couverts par une convention collective			Dialogue Social
TELT	Salariés – EEA (for countries with > 50 empl. Representing > 10 % total empl.)	Salariés – Non EEA (for countries with > 50 empl. Representing > 10 % total empl.)	Représentation sur le lieu de travail (uniquement EEA) (for countries with > 50 empl. Representing > 10 % total empl.)
100 %	France ; Italie	N/A	France ; Italie

Formule appliquée pour calculer le % « **Salariés couverts par une convention collective** » : **[nb de salariés couverts par une convention collective/nb de salariés *100]**.

Formule appliquée pour calculer le % « **Salariés représentés sur le lieu de travail** » : **[nb de salariés travaillant dans l'entreprise ayant des représentants des travailleurs/ nb de salariés *100]**.

4.2

Protection de la diversité, égalité des chances, inclusion et droits de l'Homme

(GRI 406-1 ; 412-1 ; ESRS S1 Effectif propre – Personnes ayant un handicap)¹⁴

Afin de contrôler le respect des droits de l'Homme au sein et à l'extérieur de la Société dans le cadre des activités de ses fournisseurs, TELT s'est équipée de nombreux outils.

La nature binationale du projet est à l'origine d'une grande attention à la question du dialogue entre deux cultures différentes et, à un plus haut niveau, est à la base d'un défi quotidien de conciliation entre trois droits différents : français, italien, et européen. TELT constitue une expérience unique et exemplaire de coopération transfrontalière et d'intégration des différentes identités.

En 2023, la **politique de « Diversité et d'inclusion »** a été publiée à l'issue de deux années de travail d'une équipe interdépartementale qui a élaboré un programme de mesures visant à créer un environnement favorable et à améliorer les compétences de tous les employés, avec le déploiement d'actions spécifiques. En outre, **deux référents handicap** ont été identifiés et nommés (une en France et une en Italie), qui constitueront les points de référence de la Société pour l'insertion et la bonne gestion des carrières en cas de situation de handicap. La désignation a eu lieu dans le cadre des représentants du personnel.

¹⁴ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Politique sur la Diversité et Inclusion de TELT



Comment suivre et mesurer la DE&I



Lignes Directrices de l'Observatoire D&I sur comment développer une Politique Diversité, Equité et Inclusion



Avec la volonté de poursuivre ses objectifs et d’être un membre actif et promoteur d’actions exemplaires, TELT a pris part à deux initiatives en lien avec ce thème : à l’Observatoire « **Diversité et Inclusion** » du Pacte mondial Réseau Italie et, côté Réseau France, à l’Observatoire « **Droits de l’Homme** ». En ce qui concerne l’initiative du Pacte mondial Réseau Italie, le Promoteur public a notamment contribué, par le biais de ses propres bonnes pratiques, aux nouvelles lignes directrices « *Comment développer une politique de diversité, d’équité et d’inclusion* », présentées le 4 octobre 2023 lors du *Salone della CSR e dell’Innovazione Sociale*, à Milan. En 2024, il a également collaboré à la rédaction d’un document de synthèse intitulé « **Comment suivre et mesurer la DE&I : les lignes directrices de l’Observatoire de la DE&I de l’UNGCNI** ».

En 2025, 16 postes sont occupés par des personnes ayant un handicap ✓ Revu (8 en France et 8 en Italie).

Vous trouverez ci-dessous le diagnostic avec la répartition par tranche d’âge et par ancienneté au 31.12.2025 (+4 par rapport au 2024) ; ils sont 7,4 % parmi l’effectifs computables de TELT.

Figure professionnelle	Total Disabilities	
	F	H
Assistante d'activité	7	0
Chargée d'activité	4	3
Responsable d'Activité	0	2
Total	11	5

Par genre	Total Disabilities	
	F	H
%	5,1	2,3
Effectifs computables au 31.12 en France et en Italie : 110,96 + 104,00 = 214,96		

Figure professionnelle	Disabilités en France	
	F	H
Assistante d'activité	3	0
Chargée d'activité	3	0
Responsable d'Activité	0	1
Total	6	2

Figure professionnelle	Disabilités en Italie	
	F	H
Assistante d'activité	4	0
Chargée d'activité	1	2
Responsable d'Activité	0	1
Total	5	3

Par genre	Disabilités en France	
	F	H
%	5	2
Effectifs computables au 31.12 en France : 110,96		

Par genre	Disabilités en Italie	
	F	H
%	5	3
Effectifs computables au 31.12 en Italie : 104,00		

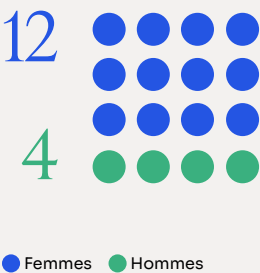
Par âge	En France	En Italie
20-30 ans	0 (0 %)	0 (0 %)
31-40 ans	3 (3 %)	2 (2 %)
41-50 ans	3 (3 %)	5 (5 %)
51-60 ans	2 (2 %)	1 (1 %)

Per ancienneté	En France	En Italie
<= 3 ans	4	4
De 4 à 9 ans	3	4
De 10 à 21 ans	1	0

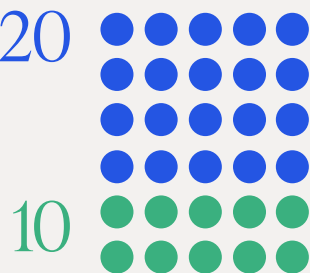
N. de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales :

Les « salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales » correspondent aux salariés de TELT (concernant les détachés leur éligibilité aux congés pour raisons familiales dépend du régime de gestion des ressources humaines applicable, qui demeure généralement celui de leur employeur d'origine).

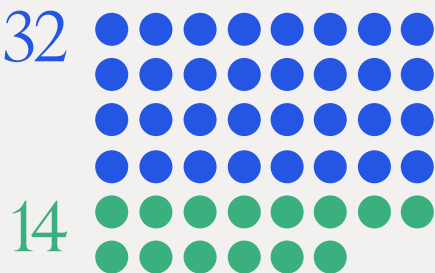
FRANCE



ITALIE

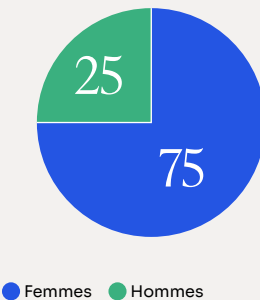


FRANCE & ITALIE

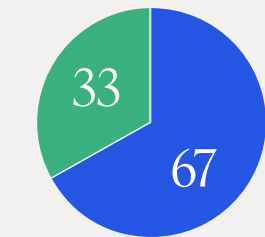


% des salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales :

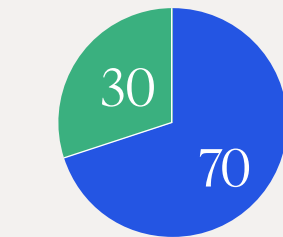
FRANCE



ITALIE



FRANCE & ITALIE



Actions visant au bien-être organisationnel et identité partagée

Entre 2023 et 2025, TELT a lancé un programme structuré visant à améliorer le bien-être au travail et les relations internes. Après un questionnaire initial (début 2023), un processus participatif a été mis en place avec l'aide de consultants, impliquant progressivement l'ensemble du personnel.

Le projet « **Re-Start TELT** », issu d'un atelier (décembre 2023) a constitué un moment clé au cours duquel les employés ont proposé et voté des idées, celles-ci ont ensuite été transformées en projets concrets, développés par des groupes de travail et présentés en 2024. Les initiatives ont porté sur la formation technique, les échanges culturels, le bien-être et les activités de développement de l'entreprise.

Parallèlement, les déménagements vers les sites de Chambéry et de Turin ont été gérés, avec des activités d'écoute et d'amélioration des environnements de travail, également soutenues par des enquêtes et des conseils spécialisés.

Le principal résultat a été la construction d'une identité d'entreprise forte, fondée sur des valeurs communes (innovation, responsabilité, collaboration, apprentissage), formalisées en 2025 et utilisées pour définir la charte de compétences et la future charte managériale.

Nouveau modèle de compétences transversales de TELT

Fin 2025, grâce à des supports vidéo spécifiques développés au sein de TELT, le modèle de compétences transversales a été présenté à l'ensemble de la société. Cette présentation vient couronner un parcours de plus d'un an qui, partant des réflexions formulées en 2024 par les directeurs sur les compétences dont TELT aura besoin dans les années à venir, a ensuite abouti à un premier résultat important lors de la convention annuelle de la société en 2025. À cette occasion, l'ensemble du personnel de la société a contribué à la définition des comportements qui caractérisent les compétences du modèle et les trois niveaux d'adéquation possibles (inadéquat, adéquat, plus qu'adéquat) selon lesquels ces compétences sont mises en œuvre.

Les compétences qui ont émergé de ce parcours sont les suivantes :

- approche orientée vers la résolution de problèmes,
- collaboration et travail d'équipe,
- initiative, innovation, changement,
- sens des responsabilités,
- maîtrise linguistique,
- promotion des valeurs de TELT (sentiment d'appartenance à un ouvrage unique ; collaboration entre toutes les structures de la société ; sens des responsabilités ; esprit d'innovation et recherche de solutions ; propension à la pensée critique et à l'apprentissage).

Il s'agit d'un résultat collectif dont sont issues des indications précises que la structure RDF (recherche et sélection, développement, formation et systèmes d'incitation), au sein de la Direction ROQ, a élaborées et cataloguées dans un jeu de « Fiches de compétences transversales » qui ont été distribuées à l'ensemble du personnel. Il s'agit d'un outil pratique qui permet de reconnaître au quotidien les compétences faisant l'objet du modèle et de les détailler en comportements clairs et identifiables.

Le modèle ainsi que les fiches permettront aux employés de TELT d'utiliser le même langage pour définir les mêmes choses, avec une plus grande transparence et une analyse plus détaillée, par exemple en ce qui concerne l'évaluation des performances individuelles.

En outre, ces outils s'intègrent pleinement dans d'autres processus des Ressources Humaines, tels que la recherche et la sélection de personnel, les plans de formation triennaux et les plans de développement, où ils contribueront désormais à l'orientation de ces processus vers le TELT ferroviaire de demain.

4.3

Développement et formation des employés

(GRI 205-2 ; 404-1, ESRS S1 Effectif propre – Formation et développement des compétences)¹⁵

TELT considère qu'il est essentiel de développer les compétences de ses employés en motivant et en valorisant leur potentiel, et considère que les investissements dans la formation et les périodes de formation sont indispensables pour la réalisation des objectifs de la Société.

En 2025, la quantité d'heures dont les employés ont bénéficié dans le cadre d'**initiatives de formation** a atteint 8 720 (dont 8 219 les salariés TELT, 501 les détachés TELT). Sur le nombre total d'heures de formation dispensées, la **formation professionnelle – Qualité, Environnement, Professionnelle – prédomine** avec 4 626 heures (dont 4 240 les salariés TELT, 386 les détachés TELT), **suivie** par la **formation linguistique** avec 2 494 heures (dont 2 432 les salariés TELT, 62 les détachés TELT), visant principalement à renforcer le bilinguisme (langues française et italienne) et témoignant de l'engagement de l'entreprise sur cet aspect, et la **formation transversale** avec 1 601 heures (dont 1 547 les salariés TELT, 54 les détachés TELT).

Il est à noter que l'on entend par « formation professionnelle technique » la somme des heures consacrées aux thèmes « Qualité », « Environnement », « Professionnel ».

¹⁵ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Le tableau ci-dessous présente un résumé du nombre total d’heures de formation dispensées, réparties par type de cours de formation.

GRI Standard 404-1 : Nombre total d’heures de formation par an par employé

Nombre total d’heures de formation réparties par thème de formation et par genre*

Thème de formation	2023			2024			2025		
	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT
Santé et sécurité	604	537	1141	549	552	1101	721	685	1406
Qualité	212	178	390	100	68	168	-	22	22
Technique (informatique utilisateurs)	50	146	196	100	144	244	14	23	36
Environnement	33	92	125	12	107	119	95	112	207
Professionnelle	2 234	1 213	3 447	2 050	1 405	3 455	2 491	1 906	4 397
Management	237	124	361	1.240	998	2 238	111	49	160
Autre (langues étrangères et transversales)	611	688	1299	908	1 094	2 001	1 112	1 382	2 494
TOTAL DES HEURES DES FORMATION	3 980	2 977	6 957	4 959	4 366	9 325	4 543	4 177	8 720
									

* les valeurs du tableau sont arrondies à l’unité

En faisant la distinction entre les employés de TELT et les employés détachés de TELT, pour les années 2023 à 2025, nous aurions la situation suivante :

GRI Standard 404-1 : Nombre total d’heures de formation par an par employé

Nombre total d’heures de formation réparties par catégorie thème de formation et par genre

Thème de formation	2023						2024						2025					
	Employés TELT			Détachés TELT			Employés TELT			Détachés TELT			Employés TELT			Détachés TELT		
	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT
Santé et sécurité	576	533	1109	28	4	32	529	541	1070	21	11	31	685	683	1368	36	2	38
Qualité	210	178	388	2	0	2	100	68	168	0	0	0	-	22	22	-	-	-
Technique (informatique utilisateurs)	48	146	194	2	0	2	86	144	229	15	0	15	12	23	35	2	-	2
Environnement	29	92	121	4	0	4	10	107	117	2	0	2	95	112	207	-	-	-
Professionnelle	1 980	1 168	3 147	255	45	300	1 924	1 390	3 313	127	15	142	2 108	1 904	4 011	384	2	386
Management	145	112	257	92	12	104	941	975	1 916	299	23	322	96	49	145	15	-	15
Autre (langues étrangères et transversales)	535	657	1 191	76	32	108	852	1 094	1 945	56	0	56	1 051	1 382	2 432	62	-	62
TOTAL DES HEURES DES FORMATION	3 521	2 885	6 406	459	92	551	4 440	4 318	8 758	519	49	567	4 046	4 173	8 219	498	4	501

* les valeurs du tableau sont arrondies à l’unité

En ce qui concerne la classification professionnelle (dite « universelle »), mentionné dans la section consacrée à l'illustration de la **nouvelle répartition** du personnel TELT, **sur la base des figures professionnelles** (*Executives* sont PR, DG, DD ; *Managers* sont RF, RSr, RSc, PM ; *White Collars* sont RA, CA, RPdO ; *Blue Collars* sont AA), nous aurons la situation suivante du total et moyen d'heures de formation dispensées pour 2023 et 2025 réparties par catégories concernées.

Nombre total et moyen d'heures de formation réparties par catégorie professionnelle et par genre

Catégorie	2023						2024						2025					
	Nombre total d'heures de formation			Nombre moyen d'heures de formation			Nombre total d'heures de formation			Nombre moyen d'heures de formation			Nombre total d'heures de formation			Nombre moyen d'heures de formation		
	U	D	TOT	U	D	TOT	U	D	TOT	U	D	TOT	U	D	TOT	U	D	TOT
Executives	302	50	352	34,4	20,0	31,3	770	124	894	48,1	41,4	47,1	252	16	268	36,5	6,5	31,8
Managers	1 049	513	1 563	36,1	28,5	33,4	1 806	972	2 778	51,6	48,6	50,5	969	595	1 564	31,3	29,7	30,7
White Collars	2 170	1 782	3 952	36,2	25,3	30,3	2 380	2 410	4 791	42,5	33,0	37,1	2 651	2 905	5 555	43,4	33,4	37,5
Blue Collars	0	540	540	0,0	24,5	24,5	3	859	862	2,5	35,8	34,5	175	658	833	43,6	25,3	27,8
TOTAL ET MOYEN HEURES DE FORMATION	3 521	2 885	6 406	34,4	20,0	30,5	4 959	4 366	9 325	45,9	36,4	40,9	4 543	4 177	8 720	38,8	30,7	34,5

En faisant une distinction supplémentaire, en séparant les salariés TELT du personnel TELT détaché, pour les années 2023 à 2025 nous aurions la situation suivante d'heures moyen de formation :

Nombre moyen d'heures de formation réparties par catégorie professionnelle et par genre

Catégorie	2023						2024						2025					
	Employés TELT			Détachés TELT			Employés TELT			Détachés TELT			Employés TELT			Détachés TELT		
	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT
Executives	27,4	12,4	23,4	45,4	50,3	46,0	55,7	37,9	52,5	38,4	48,5	39,6	27,9	8	24,3	47,6	3,5	42,1
Managers	36,2	28,5	33,2	35,3	0,0	35,3	52,1	48,6	50,7	48,8	0,0	48,8	32,3	29,7	31,3	25,1	-	25,1
White Collars	36,2	25,1	30,2	0,0	42,0	42,0	44,0	33,0	37,7	3,0	0,0	3,0	44,2	33,4	37,8	19,5	-	19,5
Blue Collars	0,0	24,5	24,5	0,0	0,0	0,0	2,5	35,8	34,5	0,0	0,0	0,0	43,6	25,3	27,8	-	-	-
MOYEN HEURES DE FORMATION	1,0	25,1	29,8	41,7	46,2	42,4	1,0	29,1	41,1	37,0	48,5	37,8	1	26	34,5	35,5	3,5	33,4

Le bilinguisme comme base de l'identité de TELT

L'**Université de Milan Bicocca** a écrit dans son rapport « [...] La complexité, le dynamisme et la recherche constante d'équilibre de la binationalité au sein de TELT sont bien illustrés par les modalités d'utilisation parallèle des deux langues. Le bilinguisme est en effet un lien qui est interprété et réinterprété selon les situations et les modes de communication ».

En effet, les **politiques RH** portent une grande **attention à la formation linguistique**. Actuellement, les chiffres révèlent que 27 % du personnel disposent d'un niveau de connaissance avancé (C1-C2), ce pourcentage atteignant 51 % si l'on inclut le niveau intermédiaire (B1-B2).

En même temps, le projet **Erasmus-TELT** s'est poursuivi ; il s'agit d'une initiative axée à la promotion des séjours du personnel français et italien dans l'autre pays, en combinant un séjour professionnel temporaire au siège de Chambéry, pour le personnel italien, et à Turin, pour le personnel français, avec des cours de langue intensifs.

En 2025, les séjours Erasmus dans l'autre établissement de TELT ont été au nombre de deux du côté italien, d'une durée de 2 mois chacun, et de deux du côté français, d'une durée de 6 et 3 mois.

Au cours de l'année, une initiative partageant le même esprit a été mise au point, mais conçue pour un séjour limité à quinze jours, afin d'élargir cette opportunité aux collaborateurs qui, pour diverses raisons, ne peuvent envisager un séjour plus long. Une collaboratrice française et deux collaboratrices italiennes ont bénéficié de cette initiative.

Entre décembre 2024 et février 2025, TELT a fait l'acquisition à titre expérimental de plusieurs abonnements à des cours de langue en e-learning : les apprenants disposent d'un accès illimité à une plateforme de formation linguistique.

Projet de formation transversal « TELT Talents »

Dans le cadre des activités menées par l'un des groupes de travail créés à la suite de l'Agora 2024 et axés sur la formation, un projet de formation transversale a été élaboré en 2025. Il s'agit de séminaires qui ne sont pas toujours et pas nécessairement axés sur le monde du travail, mais qui poursuivent plutôt l'objectif de valoriser la culture personnelle et d'entreprise, y compris au sens large, et d'offrir des moments de partage à l'ensemble du personnel de TELT. Puisque dans de nombreux cas, les formateurs sont des employés ayant partagé avec leurs collègues les talents développés en dehors des activités habituelles menées dans le TELT, le projet est appelé « TELT Talents » (par exemple, compétences en chant, écriture créative ou transfert de connaissances scientifiques).

Voici les rendez-vous qui se sont succédé en 2025, animés par des enseignants spécialisés :

- **« Histoire du manga : des peintures rupestres à l'avènement du Japan Cool. L'évolution d'un art qui a conquis le monde de la littérature »**
- **« Super-héros incognito : à la découverte du cosplay ! »**

- **« À la découverte des minéraux : histoire et anecdotes. Une occasion d'explorer l'univers merveilleux des minéraux des Alpes »**
- **« Atelier d'écriture créative »** : un cycle de 4 rendez-vous consacrés à l'écriture créative, pour découvrir de nouvelles façons de jouer avec les mots et de laisser libre cours à l'imagination, inspirés d'un classique de l'écriture créative, *Exercices de style* de Raymond Queneau. Avec les 99 variations de la même histoire, chacune dans un style différent, cet atelier a été une invitation à expérimenter, à découvrir les nuances infinies de la langue et à laisser libre cours à l'inventivité
- **« Comprendre et impliquer la génération Z dans le monde du travail »** : formation de 4 heures destinée aux directeurs et responsables de structure opérationnelle, visant à soutenir la gestion de la société dans la valorisation des talents de la Gen Z et à favoriser des groupes intergénérationnels plus solides.
- **Focus sur les pathologies de l'alimentation : la voie de la guérison**
- **« Musique et travail »** : focus sur la manière dont une passion extra-professionnelle peut être très enrichissante au travail
- **« Atelier de bien-être et de gymnastique posturale »**

Toujours sous l'égide du groupe de travail Agora 2024, il convient également de mentionner la journée **« Vis mon travail »**, au cours de laquelle les employés ont eu la possibilité de passer une journée dans une structure différente de la leur afin d'apprendre à connaître le travail de leurs collègues. Cette voie a été fondamentale pour la création du premier jeu de société de TELT, « Master Tunnel », réalisé en collaboration avec Felix&Ludo, un consultant expert dans la création de chemins ludiques pour les entreprises, afin d'élargir la connaissance du projet et, surtout, du fonctionnement de l'entreprise.



→ Turin, Convention TELT Restart : les collègues de TELT travaillent sur des projets visant à améliorer le bien-être au travail

4.4

TELT community



Après un travail mené par les membres du Comité économique et social (CSE) et la direction du personnel, pour consolider les éléments nécessaires à la constitution de l'association à savoir les statuts et la convention tripartite, TELT Community a été créée le 5 novembre 2021. Afin de permettre à tous les salariés d'identifier l'association, une identité graphique et un logo, propres à l'association, ont été conçus, et défini la composition des membres du Comité de Gestion par les Représentants du Personnel italien (RPI) et du CSE, le Président et le Secrétaire, le Vice-président et le Vice-secrétaire (dont les mandats alternent tous les deux ans, d'abord la France puis l'Italie), le Trésorier italien et le Trésorier français.

En 2025, l'équipe de TELT Community a poursuivi les actions déjà engagées les années précédentes, visant à renforcer les valeurs binationales, la cohésion, la collaboration transfrontalière, ainsi qu'à préserver le bien-être de tous les membres.



→ Turin, Italie / Événement annuel des employés de TELT

Afin de faciliter la découverte des deux Pays, TELT Community a offert à ses employés deux allers-retours annuels dans le tunnel routier du Fréjus. Dans le même esprit, l’association s’engage à promouvoir la culture de chaque Pays en identifiant, en relançant et en finançant la participation des employés à divers événements culturels, sportifs et solidaires franco-italiens, afin de permettre aux collègues d’améliorer leurs connaissances linguistiques et de découvrir la culture transalpine.

Initiatives de cohésion binationale	2024		2025	
	ITALIE	FRANCE	ITALIE	FRANCE
Voyages (allers-retours) avec Badge Fréjus	60	57	68	70
Participants au Cyclo Fréjus	3	0	8	6
Participants Course Odyssée	-	-	9	15
TELT Re-Start Ambassador Visite salle Gonin (Turin)	-	-	22	7
TELT Re-Start Pranzo Olimpiadi (Sain Julien)	-	-	70	
TELT Re-Start Ambassador Visite modèle de chemin de fer (Turin)	-	-	25	6
Fête Noël enfants	▪ 30 enfants ▪ 50 collègues et parents	▪ 50 enfants ▪ 60 adultes	▪ 38 enfants ▪ 50 collègues et parents	▪ 45 enfants ▪ 50 adultes
Fête TELT Community	Fête à Turin		Fête dans le Val Cenis	
	100	60	40	65
Panier de Noël	131	119	144	123
Conventions	8	3	11	3

Représentation du personnel	2024	2025
Nombre de réunions CSE-RPI / an	10	10
Informations et consultations / an	9	7

4.5

Protection de la santé et de la sécurité au travail

(GRI 403-9 ; 414-1 ; ESRS S1 Effectif propre – Santé et sécurité au travail)¹⁶

TELT est le Promoteur public de l'un des ouvrages en souterrain les plus complexes au monde. L'importance de la mission que la France et l'Italie ont confiée à TELT avec le soutien de l'Europe impose à la Société un objectif ambitieux : construire le plus long tunnel d'Europe, en allant au-delà des normes réglementaires et en faire un modèle de la conception à la construction de l'ouvrage.

Cette recherche de l'excellence est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de protéger la sécurité et la santé au travail, des valeurs qui doivent être préservées avec le plus grand soin. La ligne Lyon-Turin impliquera des milliers d'ouvriers, de techniciens et d'administrateurs. Le Promoteur public a le devoir d'exercer un impact positif sur le niveau de sécurité de ses employés, ainsi que de tous ceux qui participent au processus de réalisation de l'ouvrage.

4.5.1 Organisation interne de TELT et mode de travail

TELT travaille afin de promouvoir la culture de la sécurité à travers la technologie et des contenus approfondis : depuis les conventions avec l'Université de Turin et l'Ecole Polytechnique en passant par la collaboration avec le Master Occupational & Safety Health Management (Master Gestion de la santé et de la sécurité au travail),

¹⁶ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD



Pour en savoir plus, scannez le code QR

La PAGE D'ACCUEIL du SITE dédiée



la VIDÉO sur Mission S



organisé par l'OIT (Organisation internationale du travail), jusqu'à la participation aux campagnes organisées par l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

TELT et, avant elle LTF, collabore activement avec le monde universitaire, car elle considère que la collaboration scientifique favorise le développement et l'excellence dans tous les domaines.

Les pas accomplis

TELT interprète son rôle dans un sens large. Au fil du temps, elle a développé une stratégie bien établie pour s'adapter constamment aux nouveaux défis :

- application des **règles communes en matière de sécurité pour la France et l'Italie** en plus des exigences des réglementations nationales ;
- diffusion de la culture de la sécurité en impliquant toutes les parties prenantes ;
- formation spécifique des employés ;
- suivi des indicateurs de résultats ;
- conventions, projets de recherche, publications pour accroître les échanges et les connaissances.

Mission S – entre communication et sensibilisation

Bien que le degré de responsabilité du maître d'ouvrage soit déjà important en raison des deux réglementations, TELT a décidé de relever ses normes et de viser « l'objectif zéro », c'est-à-dire de réduire davantage le taux d'accidents qui affecte encore le secteur de l'excavation en souterrain et d'améliorer sensiblement la qualité de l'environnement de travail sur les chantiers et dans l'entreprise. Ce projet ambitieux a été baptisé Mission « S ».

Le périmètre concerné comprend les salariés de TELT, en tant que promoteur public de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, ainsi que l'ensemble du personnel intervenant sur les chantiers pour le compte des entreprises prestataires et sous-traitantes.

À ce titre, les actions, les dispositifs de suivi et les mesures mentionnés concernent non seulement les collaborateurs de TELT, mais également les salariés des entreprises titulaires de marchés, sous-traitants et autres intervenants présents sur les chantiers.

4.5.2 Accidents

Suivi en entreprise

(ESRS S1-14 | 88-90)¹⁷

Il convient de souligner que les données figurant dans le tableau font référence à des valeurs numériques liées à l'effectif de TELT, avec des fonctions administratives et techniques. En ce qui concerne les employés d'entrepreneurs qui travaillent sur les chantiers, TELT réalise un suivi des éventuels accidents sur ces sites et prépare un système de rapport et de suivi sur une base trimestrielle, finalisé à construire les initiatives de prévention.

GRI Standard 403-9 : Accidents du travail SIÈGES

Type d'accident du travail (Total)¹⁸

Indices d'accidents	UdM	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Lost Time Injury Frequency rate = $[(\text{Temps perdu par accident} \times 1\,000\,000) / \text{Total heures travaillées}]$	%	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	11,01
Accident Severity rate = $[(\text{gg absence pour accidents} \times 1\,000\,000) / \text{Total heures travaillées}]$	%					0,0	0,54
Total Recordable Injury rate = $[(\text{Total Accidents} \times 1\,000\,000) / \text{Total heures travaillées}]$	%					6,1	13,76
Total Recordable Injury rate = $[(\text{Total Accidents} \times 200\,000) / \text{Total heures travaillées}]$	%	0,8	0,0	0,7	0,6	1,1	2,75
Nb. blessures mortelles [S1-14 88(b)] (décès dus à des accidents du travail mortels, à des maladies professionnelles)	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. de décès dus à des accidents du travail mortels	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. de décès dus à des maladies professionnelles	Nb.	0	0	0	0	0	0

17 Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

18 **Accident du travail** : événement qui découle ou survient au cours de l'activité professionnelle qui pourrait ou qui provoque des blessures ou des maladies (impacts négatifs sur la santé liés à l'exposition à des dangers présents sur le lieu de travail - source ou situation susceptible de provoquer des blessures ou des maladies). Les dangers peuvent être :

- physiques (par exemple, rayonnements, températures extrêmes, bruit fort, déversement sur le sol ou risque de trébuchement, machines non surveillées, défaut d'équipements électriques) ;
- ergonomiques (par exemple, postes de travail et chaises non réglés correctement, mouvements gênants, vibrations) ;
- chimiques (par exemple, exposition à des solvants, au monoxyde de carbone, à des matériaux inflammables ou pesticides) ;
- biologiques (par exemple, exposition à du sang et des fluides corporels, des champignons, des bactéries, des virus ou des piqûres d'insectes) ;
- psychosociaux (par exemple, violence verbale, harcèlement, intimidation) ;
- liés à l'organisation du travail (par exemple, charge de travail excessive, travail par postes, longues journées de travail, travail de nuit, violence sur le lieu de travail).

GRI Standard 403-9 : Accidents du travail SIÈGES

Type d'accident du travail (Total)¹⁸

Indices d'accidents	UdM	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb. accidents du travail ^{14F} [S1-14 ¹⁹ 88(c)] (y compris ceux survenus au cours du travail à domicile et mortels) ²⁰	Nb.	1	0	1	1	2	5 
Nb. sans jours perdus	Nb.	0	0	1	1	2	1
Nb. avec jours perdus	Nb.	1	0	0	0	0	4
Nb. cas confirmés maladie professionnelle [S1-14 88(d); 89]	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. sans jours perdus	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. avec jours perdus	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. jours perdus [S1-14 88(e); 89] (par accident du travail, accident du travail mortel, maladie professionnelle)	Nb.	-	-	-	0	0	0
Nb. d'accidents de trajet	Nb.				2	4	1
Nb. jours perdus	Nb.				7	14	20
Nb. d'accidents aux conséquences graves ²¹	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. jours perdus	Nb.	0	0	0	0	0	0

Principaux types d'accidents (description)

Les accidents du travail survenus chez TELT en 2025 sont principalement liés à des glissades et/ou des trébuchements.

Couverture du système de santé et de sécurité, taux de mortalité, accidents non mortels, maladies liées au travail, journées de travail perdues [S1-14 | 88(a) ; 90]

Au 31.12.2025, tous les salariés de TELT sont couverts par un système de management de la santé et de la sécurité certifié selon la norme ISO 45001:2023 ; la certification est réalisée par un organisme tiers externe (AFNOR) avec un renouvellement pour les années 2023-2026. Date du certificat 27.11.2023.

100 %

couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité

229
salariés

14
détachés

19 Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD.

20 **Accident du travail ou maladie professionnelle** : accident du travail ou problème de santé qui entraîne : un décès, un arrêt de travail, une restriction du travail ou l'affectation à un autre poste, un traitement médical autre que des premiers secours ou une perte de connaissance ou des lésions graves ou des problèmes de santé diagnostiqués par un médecin ou un autre professionnel de santé agréé, même s'il n'entraîne pas un décès, un arrêt de travail, une restriction du travail ou l'affectation à un autre poste, un traitement médical autre que des premiers secours ou une perte de connaissance.

21 **Accident grave lié au travail (hors décès)** : accident du travail entraînant un décès ou une blessure dont le travailleur ne peut pas se rétablir ou pour lequel il n'est pas prévu que le travailleur se rétablisse totalement à l'état de santé avant l'accident dans les 6 mois qui suivent.

Suivi sur le chantier

(ESRS S1-14 | 88 (b))

TELT porte une attention particulière à la question de la sécurité sur les chantiers et s'engage à adopter toutes les « meilleures pratiques » internationales disponibles en se donnant pour objectif la « réduction des accidents » et « zéro accident mortel ». C'est pour cette raison que, outre la formation nécessaire, il est indispensable, d'une part, de mettre en place les procédures et les technologies les plus innovantes et des contrôles constants et appropriés et, d'autre part, d'instaurer un dialogue direct avec les organisations syndicales, ainsi qu'avec les représentants des travailleurs. Selon la vision de TELT, la « sécurité » est avant tout un environnement de travail favorable qui nécessite la participation active de tous les travailleurs.

GRI Standard 403-9 : Accidents du travail CHANTIERS

Type d'accident du travail (Total)²²

Indices d'accidents	UdM	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Lost Time Injury Frequency rate = [(Temps perdu par accident*1 000 000)/Total heures travaillées]	%	9,6	13,9	21,2	29,3	30,6	25,04
Accident Severity rate = [(gg absence pour accidents* 1.000)/Total heures travaillées]	%					0,47	0,38
Total Recordable Injury rate = [(Total Accidents* 1.000.000)/Total heures travaillées]	%					49,77	142,83
Total Recordable Injury rate = [(Total Accidents* 200.000)/Total heures travaillées]	%	4,2	5,3	7,0	8,4	10,0	8,57
Nb. blessures mortelles [S1-14 88(b)] (décès dus à des accidents du travail mortels, à des maladies professionnelles)	Nb.	0	0	0	1	1	0
Nb. de décès dus à des accidents du travail mortels	Nb.	0	0	0	1	1	0
Nb. de décès dus à des maladies professionnelles	Nb.	0	0	0	0	0	0
Nb. accidents du travail [S1-14 88(c)] (y compris ceux survenus au cours du travail à domicile et mortels) ²³	Nb.	11	27	66	126	179	214
Nb. sans jours perdus	Nb.	6	13	26	38	69	89
Nb. avec jours perdus	Nb.	5	14	40	88	110	125

22 **Accident du travail** : événement qui découle ou survient au cours de l'activité professionnelle qui pourrait ou qui provoque des blessures ou des maladies (impacts négatifs sur la santé liés à l'exposition à des dangers présents sur le lieu de travail - source ou situation susceptible de provoquer des blessures ou des maladies). Les dangers peuvent être :

- physiques (par exemple, rayonnements, températures extrêmes, bruit fort, déversement sur le sol ou risque de trébuchement, machines non surveillées, défaut d'équipements électriques) ;
- ergonomiques (par exemple, postes de travail et chaises non réglés correctement, mouvements gênants, vibrations) ;
- chimiques (par exemple, exposition à des solvants, au monoxyde de carbone, à des matériaux inflammables ou pesticides) ;
- biologiques (par exemple, exposition à du sang et des fluides corporels, des champignons, des bactéries, des virus ou des piqûres d'insectes) ;
- psychosociaux (par exemple, violence verbale, harcèlement, intimidation) ;
- liés à l'organisation du travail (par exemple, charge de travail excessive, travail par postes, longues journées de travail, travail de nuit, violence sur le lieu de travail).

23 **Accident du travail ou maladie professionnelle** : accident du travail ou problème de santé qui entraîne : un décès, un arrêt de travail, une restriction du travail ou l'affectation à un autre poste, un traitement médical autre que des premiers secours ou une perte de connaissance ou des lésions graves ou des problèmes de santé diagnostiqués par un médecin ou un autre professionnel de santé agréé, même s'il n'entraîne pas un décès, un arrêt de travail, une restriction du travail ou l'affectation à un autre poste, un traitement médical autre que des premiers secours ou une perte de connaissance.

En 2025 les jours perdus dus aux accidents du travail sont 1 895 (1 691 en 2024).

Figure 25 :
Total heures travaillées chantier 2020-2025

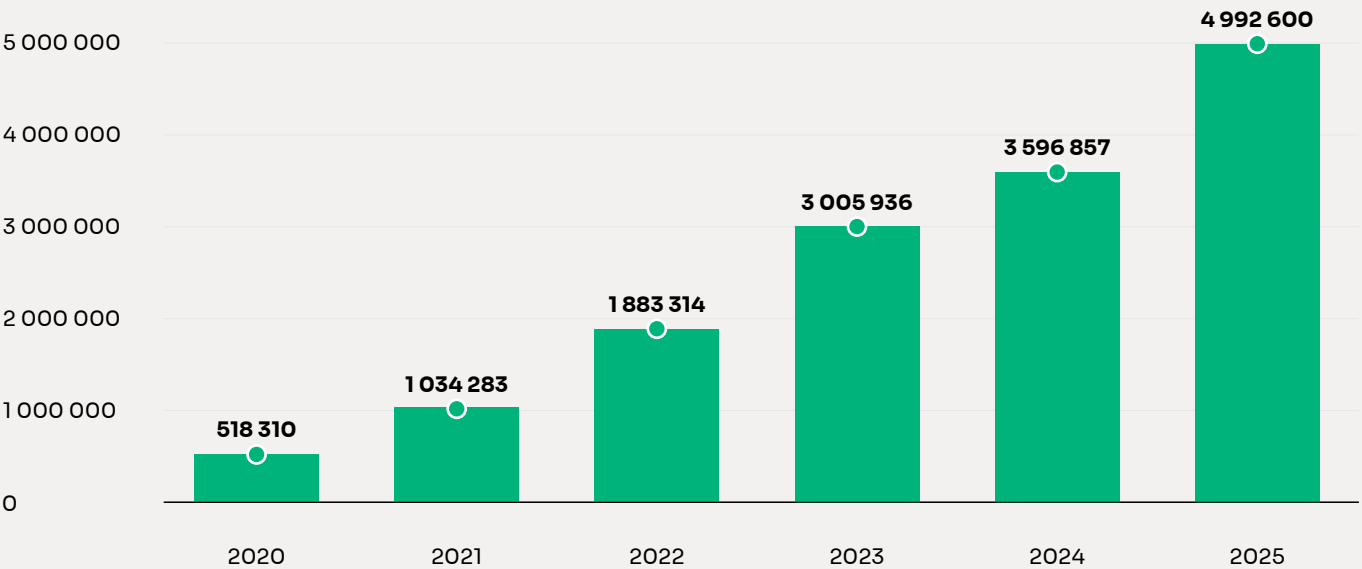
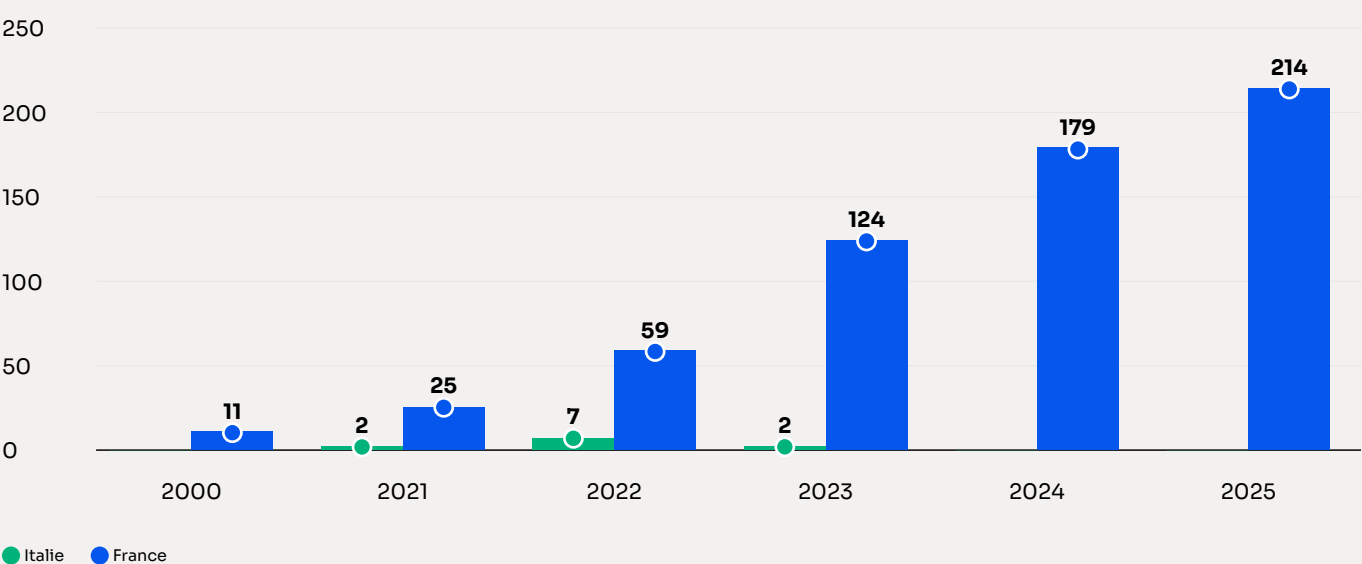
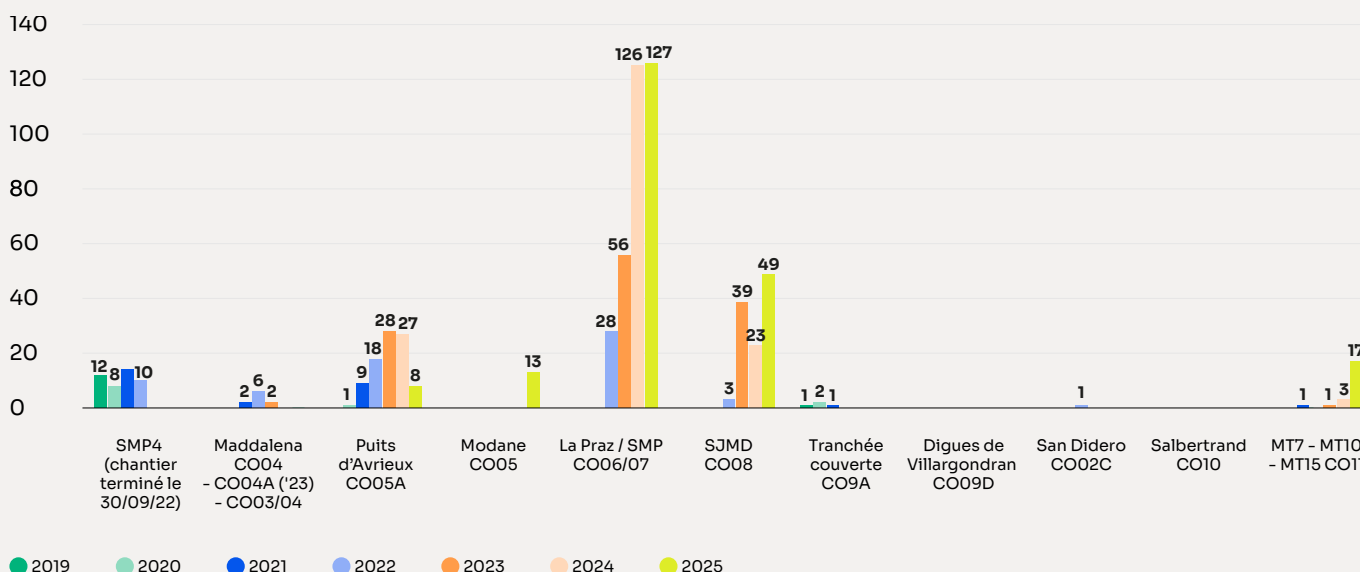


Figure 26 :
Accidents du travail chantier par pays 2020-2025*



* Accidents sur les chantiers avec et sans journées de travail perdues.

Figure 27 :
Accidents sur les chantiers 2019-2025 Villargondran



Malgré l'augmentation du nombre d'accidents en 2025, par rapport à l'augmentation des activités sur les chantiers et au nombre total d'heures travaillées, on observe dans l'ensemble une réduction des indices de fréquence et de gravité.

L'analyse de l'évolution des accidents montre que tous les chantiers de TELT ont enregistré une diminution, ou un maintien stable, des indices d'accidents (fréquence et gravité). On observe uniquement une hausse de l'indice de fréquence, au cours des derniers mois de l'année 2025, uniquement sur le CO08 (Saint-Julien-Mont-Denis), due à des incidents mineurs (douleurs dos/colonne vertébrale, contusions, trébuchements et glissades).

De plus, durant l'année 2025, aucun accident mortel ne s'est produit et aucune maladie professionnelle n'a été signalée sur les chantiers de TELT, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé de « zéro accident mortel » du projet « Mission S ». En ce qui concerne ce projet, destiné à la diffusion de la culture de la sécurité tant au sein de TELT qu'à l'extérieur, et à l'**adoption de mesures innovantes**, une attention particulière a été accordée, courant 2025, à la question de l'alcool et des drogues, ce qui a abouti à la signature d'une « **Charte de prévention** » sur ce thème avec les groupements côté français. En Italie, compte tenu de la faible activité sur les chantiers et de l'existence d'une réglementation déjà fournie, cette charte n'a pas encore été signée, mais elle sera partagée au cours de l'année 2026.

Courant 2025, les contrôles effectués par le bureau SST sur les chantiers de TELT ont également été renforcés, sous forme de visites de sensibilisation et d'audits visant à assurer une surveillance accrue. Outre les visites de sensibilisation et les audits, dans le cadre de la « Mission S », des réunions régulières, baptisées **Sharing Safety**, ont été organisées avec tous les responsables internes et ceux des entreprises, et ce afin de partager les points critiques et les solutions à l'échelle globale de l'ouvrage et de favoriser le retour d'expérience.

Dans le cadre du programme « Sharing Safety » commun à tous les chantiers,

l'élaboration d'une **communication uniforme des accidents du travail** a débuté en 2025 et s'achèvera en 2026 : celle-ci comprend les modalités de signalement, les données indispensables à cette communication et les analyses nécessaires.

Au cours de l'année 2025, une action spécifique a également été menée à l'égard des **intérimaires** dans le cadre du document binational commun à la France et à l'Italie, intitulé « **Règles opérationnelles communes** » pour la santé et la sécurité, à appliquer pendant la réalisation du tunnel de base du Mont-Cenis. Né d'une demande de normalisation et mis à jour à la suite de plusieurs réunions entre les inspections du travail côté français et italien, sous la coordination du Promoteur public, ce document a intégré la règle limitant la présence d'intérimaires à 30 % maximum de l'effectif.

Dans la perspective de l'amélioration de l'organisation des chantiers de TELT, l'année 2025 a vu la signature d'une convention avec l'**OPPBTP** (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics). Les activités ont débuté fin 2025, marquant le lancement d'un parcours structuré et convenu entre les partenaires, comprenant une formation, des visites conjointes et des entretiens ainsi que la vérification des objectifs. Au mois de novembre, l'OPPBTP a lancé ses activités de formation à l'attention de la maîtrise d'ouvrage (MOA), des maîtres d'œuvre (MOE) et des Coordinateurs en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

Au sein de TELT, en revanche, des **formations en matière de santé et sécurité** ont été dispensées au personnel de TELT en Italie en collaboration avec l'organisme bilatéral FSC, financées par l'INAIL pour des parcours consacrés aux questions de santé et de sécurité, en particulier sur les chantiers. De plus, une plateforme de formation en ligne a été mise en place, tant en France qu'en Italie, sur les risques de la circulation routière, à laquelle l'ensemble du personnel a été invité à participer en 2025. Par ailleurs, une journée consacrée à la formation préventive sur les cancers de la femme et de l'homme a été organisée par TELT en octobre/novembre avec le soutien d'un de ses fournisseurs afin de favoriser la prévention en matière de santé des travailleurs. De nouvelles formations SST seront prévues début 2026 sur l'accès au chantier et la sensibilisation aux risques liés aux travaux souterrains pour toutes les personnes se rendant sur les chantiers.



→ Modane, France / Atelier Mission-S sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail

4.6



Avancement des chantiers et évolution des effectifs

(GRI 2-8)

Figure 28 :
Les chantiers du Lyon-Turin

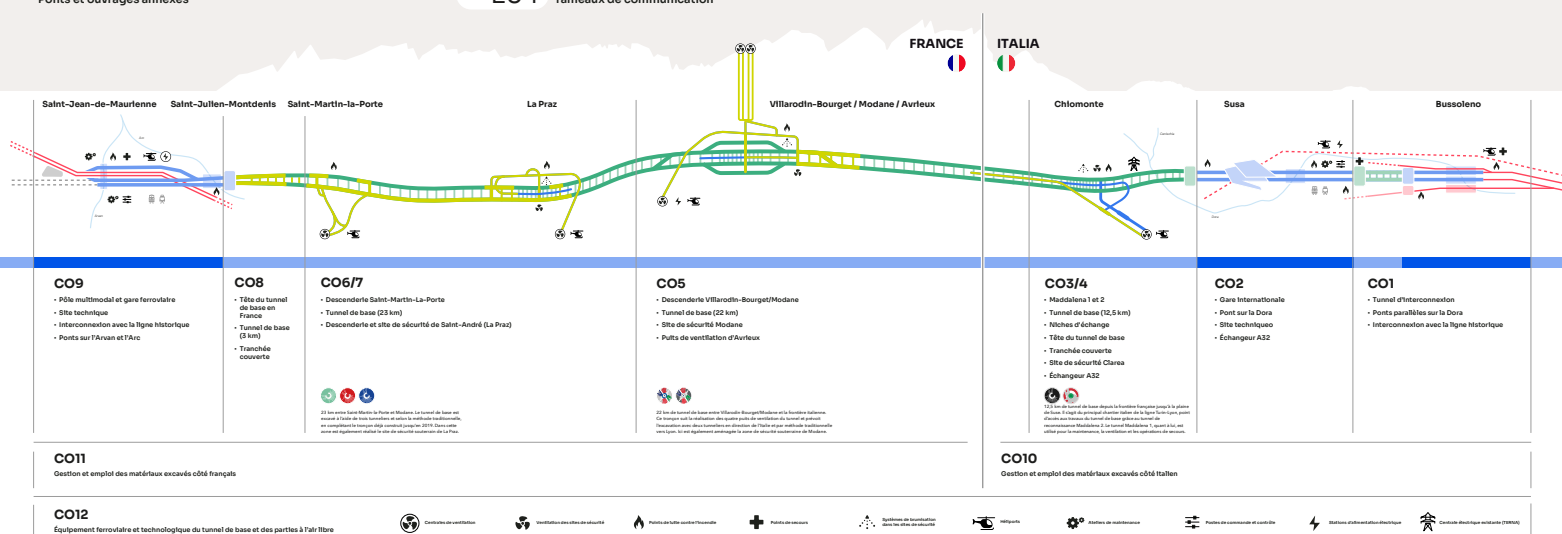
TRAVAUX À L'AIR LIBRE

- Pôle multimodal et gare ferroviaire de Saint-Jean-de-Maurienne
- Gare internationale de Susa
- Interconnexion ferroviaire avec les lignes existantes
- Ponts et ouvrages annexes

TRAVAUX SOUTERRAINS

- 164 KM de galeries et tunnels comprenant :
- 2 tubes parallèles de 57,5 km chacun
- 4 descenterries
- 204 rameaux de communication

- Tranchée routière
- Tunnel de base
- Tunnel d'interconnexion
- Descente
- Site de sécurité
- Traverse en plein air de la nouvelle ligne
- Ligne historique
- Ligne d'accès au tunnel du Glendon





Pour en savoir plus, scannez le code QR

TELT | Le chantier unique du tunnel de base



Avec la signature du contrat pour le Chantier Opérationnel CO10, le dernier lot pour la construction du Tunnel de Base du Mont Cenis a également été attribué en 2024.

Ainsi s'achève, plus de 7 ans après la publication du premier marché pour la Tranchée couverte, et à travers pas moins de 9 contrats – 6 en France et 3 en Italie – la contractualisation complète des travaux de génie civil.

Au cours de l'année 2025, l'entreprise a franchi plusieurs étapes importantes :

- la meilleure production annuelle du projet (6 711 mètres linéaires, dont 691 en méthode mécanisé) ;
- la poursuite des travaux préparatoires pour la prochaine phase de gestion de la ligne, à travers le lancement des marchés pour l'équipement technologique du tunnel du chantier opérationnel CO12 ;
- et la mise au point du plan d'affaires stratégique.

D'une manière générale, l'année 2025 a été marquée par la révision de la planification de toutes les activités transversales et par la replanification des travaux de différents chantiers opérationnels, en intégrant les coûts des aléas survenus récemment (en particulier les aléas géologiques en France) et les coûts nécessaires pour couvrir une programmation de quatre ans, étant donné que la programmation officielle précédente soumise à couverture financière prenait fin en 2029.

ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeurs²⁴

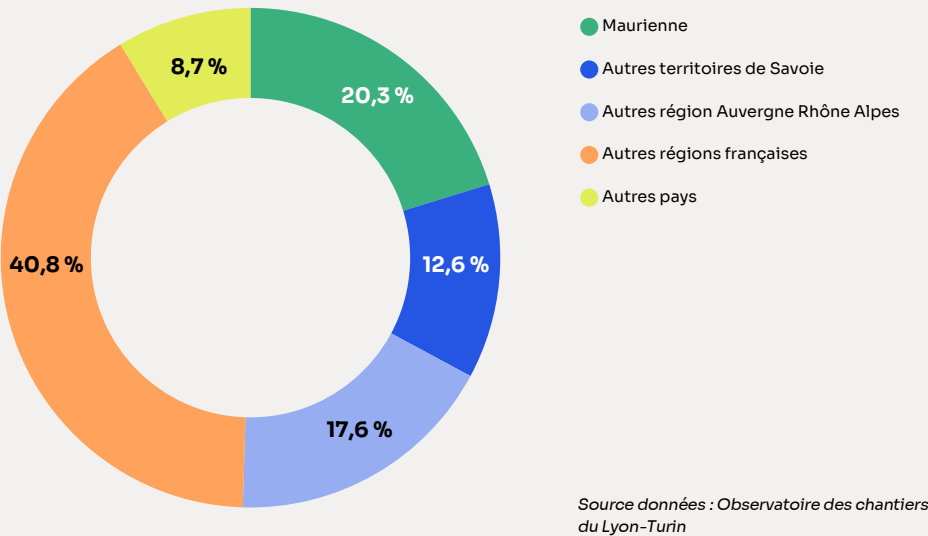
Afin d'assurer la réalisation des travaux du projet transfrontalier, TELT s'appuie sur un écosystème étendu d'entreprises prestataires, de sous-traitants et de partenaires intervenant sur les différents chantiers et pour les activités associées. Dans ce contexte, les enjeux liés aux travailleurs de la chaîne de valeur occupent une place centrale, notamment en matière de santé-sécurité, de conditions de travail, de dialogue avec les territoires et de respect des exigences sociales et environnementales applicables aux marchés.

Les informations présentées dans cette section concernent exclusivement les travailleurs de la chaîne de valeur, c'est-à-dire les salariés des entreprises titulaires de marchés, sous-traitants et prestataires intervenant dans le cadre des activités de TELT. Ce périmètre se distingue des effectifs propres de TELT, présentés dans la section dédiée aux collaborateurs internes.

²⁴ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD.

Origine géographique des salariés des principaux chantiers

Figure 29 :
Origine géographique salariés - Chantiers français au 30.06.2025

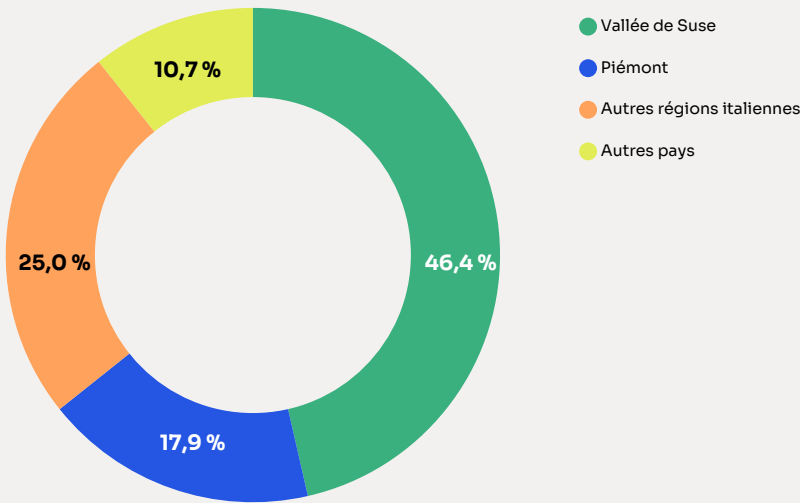


Dans le graphique ci-dessus, le détail de la répartition par origine géographique des travailleurs présents sur les chantiers (groupement et intérim), **côté français de l'ouvrage**, démontre l'efficacité des actions mises en place et l'engagement de TELT en ce sens : la **majeure partie du personnel** est composée de salariés **issus** des régions locales de **Maurienne, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Savoie**. La catégorie « Autres pays », qui représente 8,7 %, comprend 69 Portugais et 51 Italiens ; les 120 autres sont de nationalités diverses.

EFFECTIFS	UM	UM
	30.09.2024	30.06.2025
Composition organique par sexe - Homme	22	2 311
Composition organique par sexe - Femme	179	212
Composition organique par sexe - Autre	0	0
N. travailleurs - Group.	1 202	1 364
N. travailleurs - Sous-traitants	469	597
N. travailleurs - Intérim	919	1 159
N. Cadres	379	411
N. Employés/ETAM	278	331
N. Ouvriers	1 396	1 710
dont Stagiaires/Contrats professionnels	68	71

En Italie, en ce qui concerne l'origine des travailleurs, le graphique ci-dessous illustre le type de répartition. La déclaration suivante fait référence au chantier CO 3-4.

Figura 30 :
Origine géographique salariés - Chantier CO3-4 au 31.12.2025



Source données : UXT

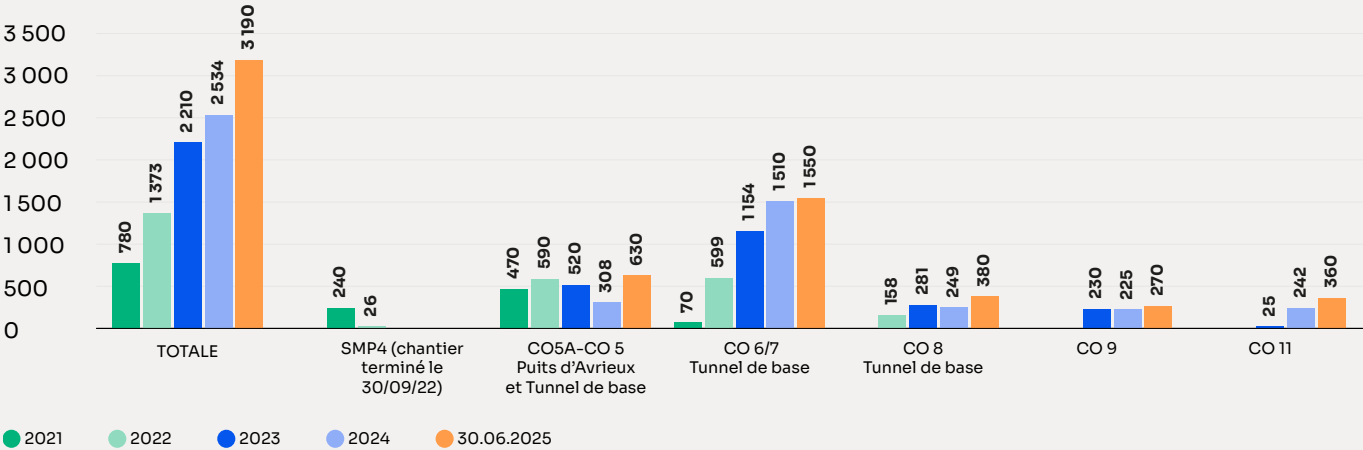
EFFECTIFS	UM 2024	UM 2025
Composition organique par sexe - Homme	22	25
Composition organique par sexe - Femme	2	3
Composition organique par sexe - Autre	0	0
N. travailleurs - UXT	12	14
N. travailleurs - Sous-traitants	12	14
N. Cadres	7	7
N. Employés	5	5
N. Ouvriers	12	16
dont Intérimaires	0	0
RÉMUNÉRATION	UM 2024-2025	
RAL moyen - Cadres	71 638	
RAL moyen - Employés	34 160	
RAL moyen - Ouvriers	37 349	
Prix/récompenses éventuels	0	
Autre	-	
TURN OVER	UM 2024	UM 2025
Turnover neg	22	25
(n. out/effectifs en début d'année *100)	0 %	4 %
Turnover pos	0	0
(n. in/effectifs en début d'année *100)	100 %	21 %
N. personnel employé temps ind Homme	22	25
Dont résidents locaux	10	8
Dont personnes fragiles	0	0
N. personnel employé temps ind Femme	2	3
Dont résidents locaux	2	2
Dont personnes fragiles	0	0

Les chiffres actuelles des chantiers en France et en Italie

En ce qui concerne l'effectif des chantiers français, les graphiques suivants montrent :

- le nombre total de travailleurs en activité au cours de la période quadriennale 2021-2025 (au 31.12), côté français en fonction du chantier sur lequel ils travaillent (source des données TELT) :

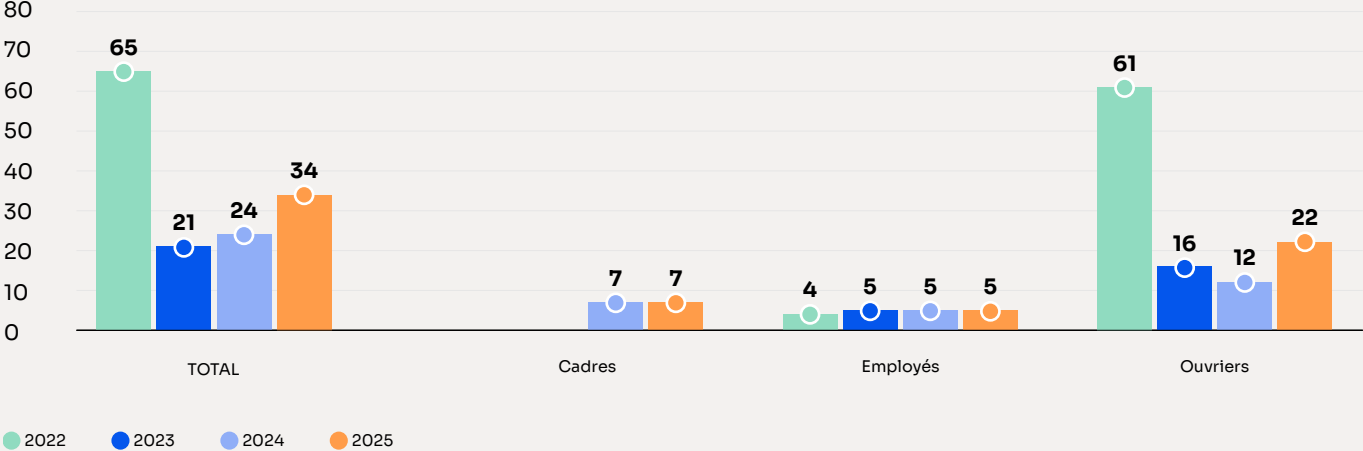
Figure 31 : Répartition de emplois présent sur les chantiers français



En ce qui concerne l'effectif sur les chantiers italiens, le graphique ci-dessous montre :

- le détail des travailleurs actifs sur le chantier « La Maddalena » (au 31.12), côté italien, pendant la période de pic d'activité (source données TELT) :

Figure 32 : Répartition de emplois présent sur les chantiers italiens



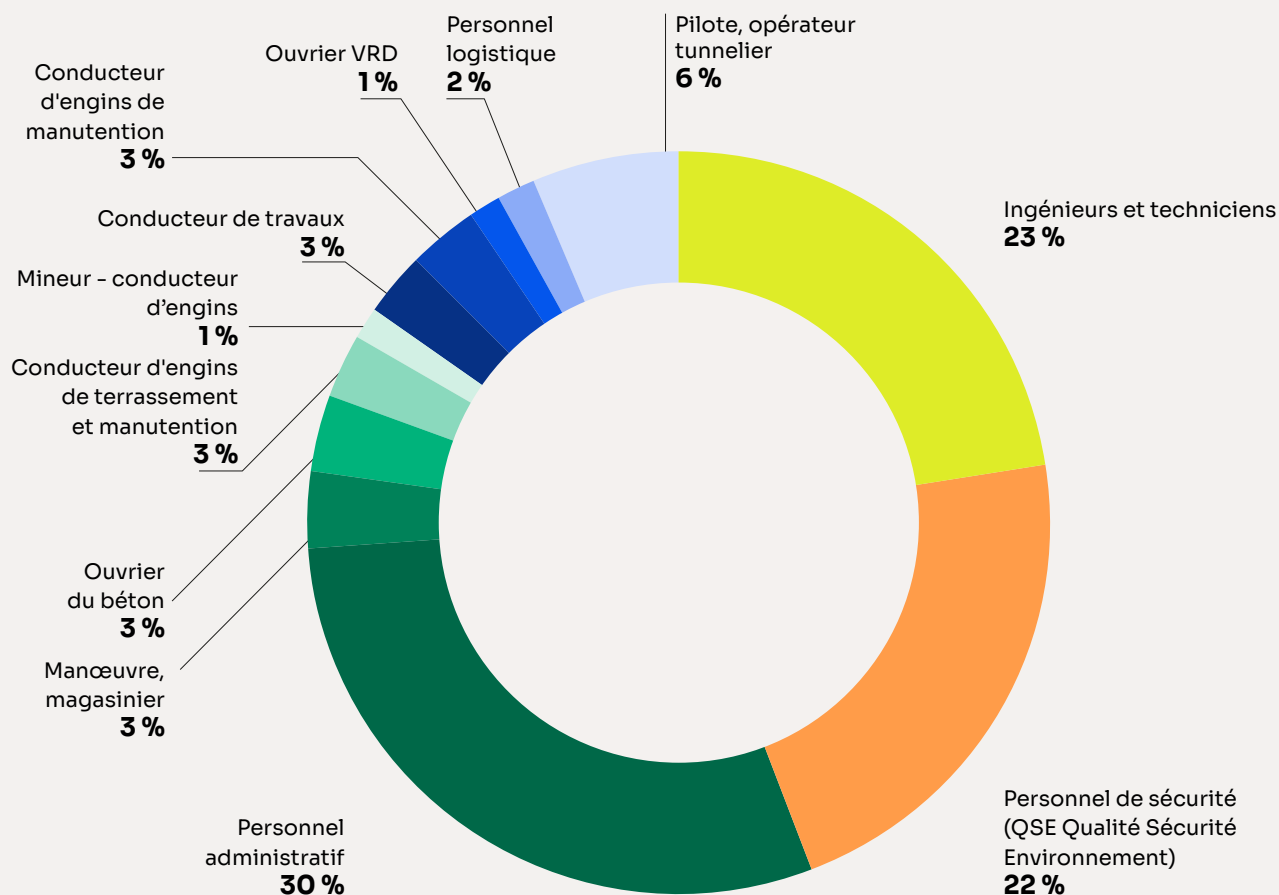
En ce qui concerne le futur chantier de **Salbertrand**, au 31.12.2025, le nombre de travailleurs recensés est le suivant : 5 employés, 10 ouvriers, 13 chauffeurs (également assimilables à la catégorie des ouvriers).

Les métiers actuels des chantiers en France

Les **chantiers du tunnel de base** côté France comprennent : les Puits de ventilation d'Avrieux CO5a, le Tunnel de base St Julien-Montdenis / St Martin-la-Porte **CO8**, le Tunnel de base St Martin-la-Porte / La Praz **CO6-7**, le Tunnel de base Modane / la Maddalena **CO5**, la Valorisation des matériaux CO11 et le Chantier SNCF Réseau Génie civil **MT103, MT104** et autres.

En ce qui concerne les **métiers** au 30.06.2025, sur **2 523 salariés** (y inclus ceux faisant partie des groupements, des sous-traitants et des intérimaires) **des chantiers français** susmentionnés, on dénombre **212 femmes, réparties** comme suit :

Figure 33 :
Métiers au 30.06.2026

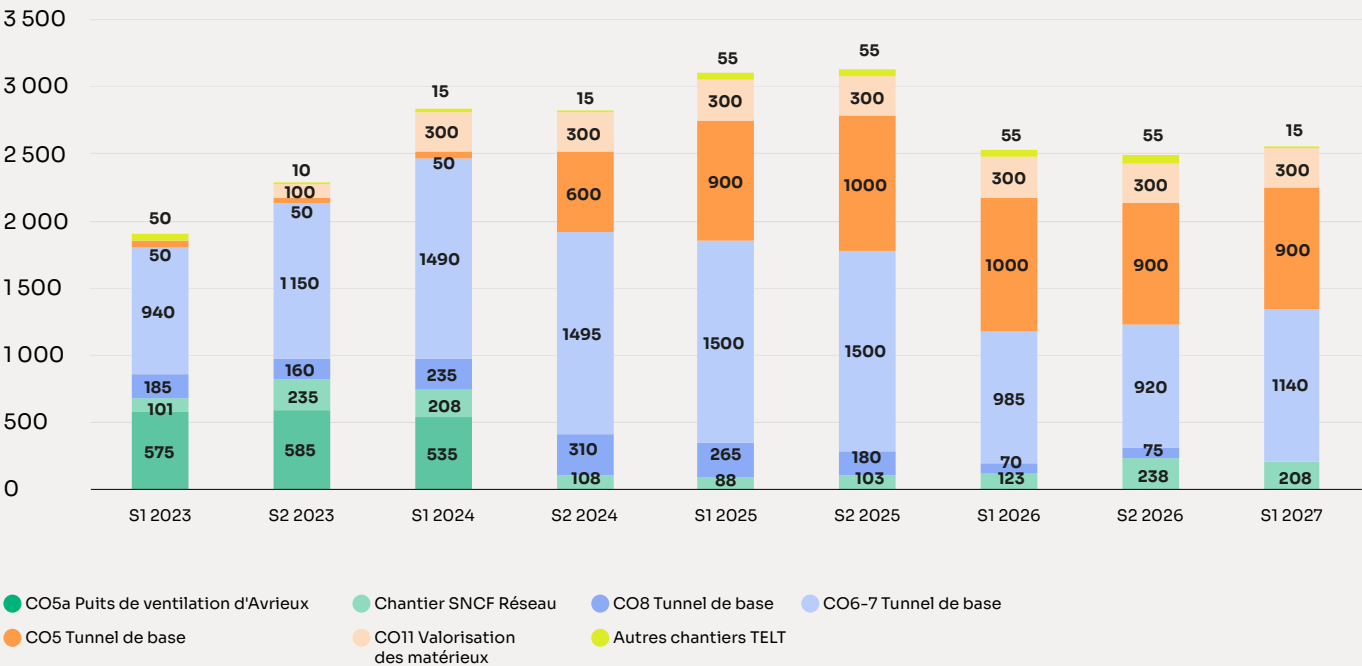


Source des données : Observatoire des chantiers du Lyon-Turin

Projection des chiffres des chantiers en France

Les prévisions du nombre de travailleurs qui seront en activité sur les chantiers, côté France, de 2023 à 2027 sont les suivantes :

Figure 34 :
Prévision semestrielle des emplois* des chantiers de TELT et SNFC Réseau
Au 30/06 et 31/12 - (marchés attribués ou en cours d'attribution)



*présents sur les sites des chantiers (groupements, intérim, sous-traitants)

Source données : Groupement d'entreprises, TELT, SNCF Réseau, Agate, Observatoire du Grand Chantier Lyon-Turin

3 chantiers du tunnel de base : Saint-Julien-Montdenis / Saint-Martin-la-Porte (CO8), Saint-Martin-la-Porte / La Praz / Modane (CO6-7), Villarodin-Bourget / Italie (CO5)

Au plus fort de l'activité, 5 tunneliers avanceront simultanément côté France pour percer le tunnel de base en plus des nombreux fronts en méthode conventionnelle (explosif).

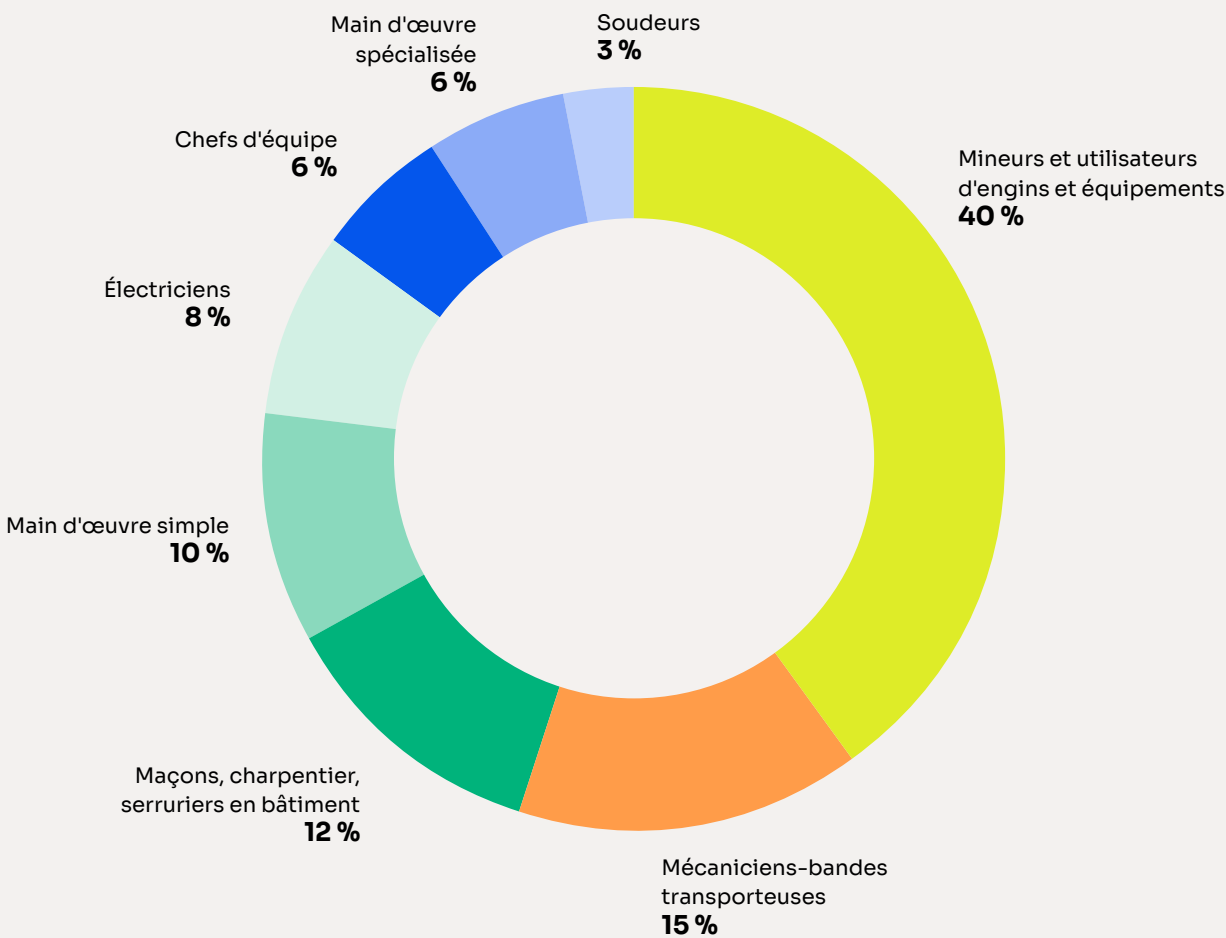
Projection des travaux du Tunnel de base Italie

(hypothèse de travail formulée dans l’attente de l’attribution du contrat)

Sur la base de l’état de la conception et du chantier français de Saint-Martin-la-Porte, qui est très similaire au CO3-4 en termes de type de travaux, avant 2023 **le premier modèle de prévision des besoins fut élaboré pour le chantier opérationnel 3-4 du tunnel de base, chantier de La Maddalena.**

La répartition de la main-d’œuvre du génie civil et de la logistique interne, nécessite une allocation continue visible dans le diagramme ci-dessous, c’est-à-dire avec la prédominance des mineurs et des utilisateurs de machines et d’équipements.

Figure 35 :
Projection des métiers pour la main-d'œuvre du génie civil et de la logistique interne. CO3-4 La Maddalena



4.6.1 Logements des travailleurs

En ce qui concerne les travailleurs sur les chantiers, il convient de rappeler que TELT a choisi de ne pas installer de bases-vie sur les chantiers et que les travailleurs sont donc logés dans des appartements et des établissements d’hébergement du territoire pour deux raisons :

- Favoriser un mode de vie basé sur le bien-être et le moins de bouleversements possibles dans le quotidien des travailleurs ;
- Stimuler les retombées économiques et sociales sur le territoire.

Du côté français, les communes de résidence des ouvriers se trouvent à moins de 10 km du chantier. Comme le montre le graphique ci-dessous, **la majorité des ouvriers réside à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et à Modane** (53 % en 2025, 61 % en 2024, 67 % en 2023).

Figure 36 :
Communes de résidence

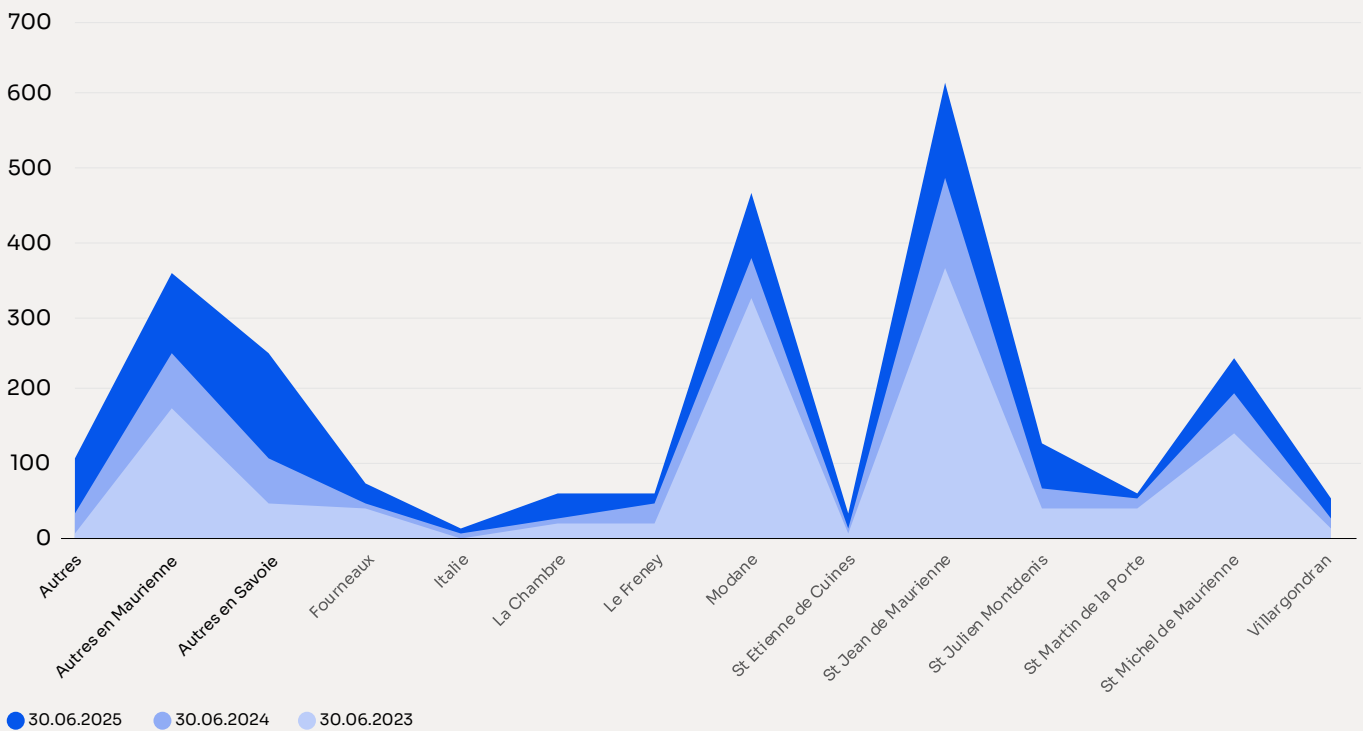


Figure : au 30 juin de la période triennale 2023-2025, les communes de résidence des salariés²⁵ des chantiers du tunnel de base (groupement et travail temporaire).

Source des données : Observatoire des chantiers du Lyon-Turin

25 Tous combinés, résidence principale pour les habitants et résidence temporaire pour le personnel d'autres départements.

La situation est identique pour le **chantier CO3-4 de La Maddalena**, où les **ouvriers vivent entre 2 et 5 km du site**. Vous trouverez ci-dessous un premier rapport sur la consommation et les adjudications concernant le territoire proche du chantier.

EFFETS INDIRECTS	UM	NOTE
Logement des travailleurs	3	
Nombre de lits occupés par logement	100 %	Chaque logement peut accueillir 1 personne
Commune et distance		Chiomonte / Gravere : de 2 à 5 km du chantier
Rafrâichissement		
Déjeuner	OUI	
Cantine/locaux	locaux	
Prix moyen	12,50	
Dîner	OUI	
Cantine/locaux	locaux	
Prix moyen	13,75	
EFFETS DIRECTS	UM	NOTE
Entreprises locales sous-traitants	0	En tant que sous-traitants 0, en tant que Prestataires de services : 20
Fournisseurs de matières premières dans la vallée de Suse	2	Fournisseur de matières premières et de quincaillerie



→ Chiomonte, Italie / Entrée de la galerie Maddalena 1, sur le chantier CO03

Chapitre 05

Engagement pour la communauté et le territoire



Saint-Martin-la-Porte, France / Bande transporteuse
destinée aux matériaux d'excavation sur le chantier CO06

UN Global Compact

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont tenues de promouvoir et de respecter les droits de l'homme universellement reconnus dans leurs sphères d'influence respectives (construire un bon réseau de relations dans les communautés dans lesquelles elles opèrent)*.

*mise à jour du RSE 2023 par rapport aux principes de référence du Pacte mondial

Objectifs

- Encourager les rencontres visant la diffusion et la visibilité du projet avec les collectivités territoriales concernées par les ouvrages de la nouvelle ligne Lyon-Turin.
- Côté français et italien, poursuivre les actions d'accompagnement menées dans le cadre du « Contrat de Territoire Maurienne » et du « Pacte pour le Territoire » en lien avec la ligne Lyon-Turin pour soutenir les sites et le territoire. Les principaux axes d'action sont l'emploi et la formation, la mobilisation du tissu économique local et régional, le logement, la R&D, la transition énergétique, la redynamisation des centres-bourgs autour des gares, le cadre de vie et la mobilité.



L'attention portée aux territoires continue d'être un pilier de l'action de TELT en 2025.

Les projets déjà entamés se sont poursuivis, comme Mon Emploi Lyon Turin, la plateforme ALTE d'appui au tissu économique et la rénovation de logements pour les travailleurs avec le renforcement du projet de la **Maison de l'habitat** qui accompagne les bailleurs dans les interventions à réaliser dans le cadre du dispositif Démarche Grand Chantier.

En Italie, à l'instar de ce dernier, est né le dispositif opérationnel « **Un réseau pour la Vallée de Susse** », qui préfigure l'ouverture d'un bureau de formation et d'emploi dans la zone dédiée au chantier Lyon-Turin. La consultation s'est poursuivie sans interruption en France et en Italie, avec **plus de 600 réunions** organisées.



→ Modane, France / Le système de galeries souterraines, réalisées en méthode conventionnelle, au centre du tracé du tunnel de base

5.1

TELT et le respect des droits des communautés locales

(GRI 413-1 ; 413-2)

L'arrivée des employés « détachés » de la ligne Lyon-Turin entraînera une **augmentation démographique**, un changement important dans la composition démographique des communautés, en particulier avec l'abaissement de l'âge moyen et une « **mixité** » **socioculturelle**. Leur installation sur le territoire pour une période de plusieurs années peut potentiellement générer un impact sur le tissu social et économique des collectivités concernées, stimuler la demande de logements, de services et de marchandises. Il convient de rappeler que les chantiers de TELT ne prévoient pas de bases de vie, mais un **accueil généralisé sur le territoire** afin de répondre aux besoins des employés pour ceux qui ne sont pas déjà installés dans le territoire.

5.2

Impact territorial, économique et social de l'activité de TELT

5.2.1 Politiques en faveur des territoires côté France

La Maurienne est une région marquée par différentes vulnérabilités et liée à d'importantes et multiples restructurations économiques et, parallèlement, par une perte d'attractivité de ses centres historiques.

Depuis 2010, le Syndicat du Pays de Maurienne s'est engagé dans une démarche de projet de développement du territoire, basée sur la « **Charte de développement durable** » qui propose d'identifier quatre défis pour l'avenir, c'est-à-dire :

- l'efficience économique et environnementale ;
- la valorisation des ressources du territoire ;
- le renforcement de la cohésion territoriale via la mobilité ;
- le financement d'innovations technologiques et de grands projets favorisant le dynamisme et l'adaptation du tissu économique local.

Le chantier du projet Lyon-Turin a été identifié parmi les projets qui répondent à ces défis.

Le projet Lyon-Turin bénéficie, depuis 2003, de la mise en œuvre de la « **Démarche Grand Chantier** », conçue comme un levier de développement pour le territoire. Mesures d'accompagnement des chantiers ont été identifiées, un fonds appelé « *Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST)* » a été spécialement créé en 2015 pour participer aux mesures précitées.



Un nouveau « **Contrat de Territoire Maurienne (CTM2)** » a été signé le 20 septembre 2023 et s'inscrit dans le « Contrat Plan Etat-Région 2021-2027 », le cadre du partenariat qui décline les mesures d'accompagnement France.

Les actions d'accompagnement de la Maurienne dans le cadre de la Démarche Grand Chantier prévoient le financement et la mise en œuvre d'actions concrètes :

- **pour le chantier** : faciliter la bonne intégration des chantiers du Lyon-Turin – et celle des entreprises et des salariés – en Maurienne (Mon emploi Lyon-Turin, Appui Lyon Turin Entreprises, Maison de l'Habitat, renouvellement logements).
- **pour le territoire** : être un levier de développement, à soutien des projets d'avenir, au bénéfice de tous les Mauriennais (structures pour d'activités désaisonnalisées, pôle d'accueil et de services pour le territoire).

Les actions en faveur du chantier en 2025

1. Les outils pour renforcer les liens entre le chantier et le territoire :

- **Mon emploi Lyon-Turin (MELT)** : un service unique pour trouver un emploi sur le chantier, se former ou recruter les futurs salariés du Lyon-Turin.
 - **Animée par deux conseillers de France Travail** (ancien Pôle Emploi), cette plateforme **favorise les recrutements dans la région, selon 5 axes** :
 - Accompagnement des recrutements des entreprises présentes sur le chantier.
 - Orientation et accompagnement des candidats en recherche d'opportunités professionnelles.
 - Promotion des métiers du chantier.
 - Anticipation des besoins en recrutement et métiers en tension.
 - Mobilisation et coordination des acteurs de l'emploi et de la formation.

Un partenariat fort a été créé entre MELT et les services RH des entreprises présentes sur les chantiers de TELT.

Partenariat majeur avec les acteurs du territoire : missions locales, facilitateurs des clauses sociales, région Auvergne Rhône-Alpes entreprise, acteurs de l'emploi, agences de travail temporaire (12 agences locales), organismes de formation.

- **La plateforme d'appui au tissu économique local et régional** : ALTE (Appui Lyon-Turin Entreprises) est un service qui permet aux entreprises locales et régionales d'accéder au chantier ou de développer des services pour les salariés. Afin de donner aux entreprises locales et régionales les capacités d'accéder à certains marchés de travaux, notamment en sous-traitance, la plateforme d'appui au tissu économique local et régional simplifie la **mise en relation entre les entreprises, facilite l'accès à l'information et la connaissance de l'activité des chantiers**, et permet à ces dernières de monter en compétence en termes de ressources humaines, d'innovation, de marketing, etc.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Rapports RSE TELT



2. Des logements rénovés pour mieux accueillir les salariés du Lyon-Turin :

- **Un programme commun** avec l'OPAC 73 avec des financements FAST pour la rénovation et la remise sur le marché de logements vétustes de L'OPAC.
- **La Maison de l'Habitat**, un lieu de référence sur le territoire et de ressources pour la rénovation et la location d'un logement. La convention entre TELT et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan **pour le fonctionnement de la Maison de l'Habitat à Saint-Jean-de-Maurienne** dans le cadre du FAST a été reconduite.
- **Mon Logement Lyon-Turin (MLLT)** participe à la rénovation des logements en Maurienne pour loger les salariés du Lyon-Turin tout en améliorant la qualité de l'habitat et du cadre de vie pour la population de la vallée sur le long terme.

Fin 2025, ce sont plus de 2 500 salariés déjà installés sur le territoire et 1 000 salariés à accueillir progressivement à court ou moyen terme.

Contrat de territoire Maurienne et FAST

- Pour le premier contrat (2015-2020) 39,2 M€ de financement ont été mobilisés pour financer des actions d'accompagnement des chantiers et du territoire, dont 4,5 M€ du FAST.
- Pour le deuxième contrat, dans la poursuite des thématiques d'accompagnement, ce seront 81 M€ de projets qui devraient être réalisés entre 2022 et 2027, dont un financement évalué à 18 M€ du FAST.
- En 2024 sur l'enveloppe globale de 32 M€ de FAST ce sont près de 15 M€ de financements FAST qui ont été mobilisés depuis l'origine.
- À noter en 2024 les inaugurations de plusieurs dossiers structurants financés : la place de la cathédrale à Saint-Jean-de-Maurienne – les panneaux photovoltaïques du SIA – la Chapelle Saint-Benoît à Avrieux – le Salon de l'artisanat maurienais – la rénovation des bâtiments OPAC Rocher Fleuri.

5.2.2 Politiques en faveur des territoires côté Italie

Afin de valoriser les opportunités de développement territorial, sur le modèle de l'initiative « *Démarche Grand Chantier* » actuellement en place côté français des travaux de la Nouvelle Ligne Lyon-Turin (NLTL), **la Région Piémont a adopté la loi régionale n° 4/2011 pour la promotion d'actions en faveur des communautés concernées**, pour des activités d'accompagnement de la phase de démarrage des travaux, en vue de réduire les impacts négatifs, de générer des retombées positives pour les territoires et d'assurer le développement durable des transformations.

Au cours de l'année 2022, la Région Piémont a signé un accord pour identifier les professions qui seront nécessaires pour les travaux du Lyon-Turin, afin d'aider le territoire de la Vallée de Suse à bénéficier des importantes retombées en termes d'emploi et d'économie apportées par les chantiers.

Le programme régional prévoit à la fois la formation des jeunes et des personnes à la recherche d'un nouvel emploi, tout en répondant aux besoins professionnels des entreprises : la Région activera une série de services visant à promouvoir le recrutement de travailleurs dans la région, en identifiant tous les types de formation utiles pour les besoins professionnels envisagés par TELT.

Dans le cadre de l'application de la loi régionale n° 4/2011, le « **Pacte pour le Territoire** » a été signé en novembre 2018 pour favoriser le développement du territoire grâce à la formation et l'emploi au niveau local, à des mesures de restauration et de valorisation du patrimoine économique, culturel et immobilier, à des opportunités de logements pour héberger les travailleurs de la NLTL (sur le modèle de la Maison de l'Habitat déjà créée côté français) ainsi que grâce à l'interconnexion, à l'optimisation du cadre énergétique de la Vallée et à des interventions sur l'aménagement hydrogéologique du territoire.



→ Saint-Jean-de-Maurienne, France / Inauguration du nouvel embranchement ferroviaire pour l'usine Trimet



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Rapports RSE TELT



En 2022, TELT a signé avec la région Piémont et l'APL l'accord de mise en œuvre du Pacte « **Un réseau pour la Vallée de Suse** » dans lequel les parties prenantes se sont engagées, dans le cadre de leurs compétences respectives, à collaborer pour créer un instrument sur le territoire capable de répondre à l'offre et à la demande de travailleurs et d'organiser une formation dédiée. Durant l'année 2024, TELT a poursuivi le dialogue avec les groupements titulaires des marchés ; ces derniers se sont engagés à mettre à jour la documentation présentée en phase d'offre relative à la main d'œuvre sur les chantiers italiens de la NLTL sur la base d'une nouvelle prévision de travaux, en mettant en évidence les données sur les interlocutions entamées avec les administrations locales publiques et les propriétaires privés, ainsi que l'emplacement des travailleurs actuels et futurs sur le territoire.

TELT a également approfondi avec les administrations locales – Communes de Chiomonte et Susa – l'emplacement et les spécificités du guichet d'information, coordonné par la direction territoire en synergie avec le service communication, qui s'occupera également du point d'information virtuel.

Le guichet physique, hébergé par deux communes, a été mis en place le 8 juillet à Suse et le 4 novembre 2025 à Chiomonte. Les guichets d'information ont enregistré un total de 27 visites, principalement de la part de riverains ; les demandes portaient surtout sur le projet, les impacts, la voirie et les expropriations. Des précisions ont été fournies sur l'avancement des travaux, les entreprises impliquées et les possibilités d'accueil des ouvriers, ainsi que sur les procédures de candidature pour la mise à disposition de biens immobiliers.

TELT a pris en charge les différentes demandes, en impliquant les Directions concernées pour les réponses techniques, tandis que la Direction Territoire gère la mise à jour du registre. Les visites ont atteint un pic au cours du mois d'ouverture des guichets dans chaque commune, avant de diminuer, ce qui a conduit à la mise en place d'un service sur rendez-vous.

Entre-temps, sur le plan des fonds d'accompagnement, les Communes concernées par l'ouvrage sont bénéficiaires de subventions allouées par le CIPE selon trois ordres de priorité.

- **Ouvrages de « priorité 1 »** pour lesquels plus de **9,5 M€** ont déjà été alloués (à Suse et Chiomonte).
- **Ouvrages de « priorité 2 »** pour lesquels un financement de **32,13 M€** est prévu pour les ouvrages et mesures compensatoires. La convention, signée par le MIMS, FS, TELT et la Région Piémont en septembre 2021, a permis de virer à la Région Piémont une première tranche (30 %) des fonds pour les ouvrages de « priorité 2 ». Cette convention permettra la mise en œuvre des interventions contenues dans une liste commune aux municipalités et organismes territoriaux concernés par l'infrastructure.
- **Ouvrages de « priorité 3 »** pour lequel un financement total de **56,3 M€** a été alloué, montant qui conclut ainsi l'allocation du total des fonds disponibles mis à disposition par le CIPESS ; le 4 mars, un protocole d'entente a été signé entre le ministère des transports, l'Observatoire Lyon-Turin et la Région Piémont qui répartit les dernières ressources compensatoires disponibles entre les Communes de Bussoleno, Buttigliera Alta, Chianocco, Chiomonte, Giagliione, Gravera, Mattie, Meana di Susa, Salbertrand, Susa et Torrazza Piemonte.

5.3

Concertation avec les communautés locales

5.3.1 Concertation avec les collectivités locales et les riverains côté français

TELT, par le biais de la Direction Procédures, Accords et Concertation – France, organise des réunions et fournit en permanence des informations aux représentants du territoire (présidents de communautés de communes, maires), associations, riverains et associations de riverains. Les sujets principaux généralement abordés lors des réunions concernent l'avancement des chantiers, la prévision d'ouvrages futurs, les impacts environnementaux (bruit, poussière, trafic) et les actions mises en place pour les réduire, ainsi que les mesures compensatoires pour l'environnement et les mesures d'accompagnement pour le territoire.

L'un des objectifs majeurs est de faire intégrer et accepter les chantiers de la ligne Lyon-Turin dans le territoire, en partageant les solutions pour réduire les nuisances et les impacts le plus possible. Un autre objectif important consiste à faire de l'infrastructure une opportunité pour le territoire qui la reçoit, tant en phase d'étude que de réalisation.

Les différents comités et réunions auxquels TELT participe, qui veillent à la diffusion de l'information et de l'orientation de la Société, peuvent être divisés dans les outils suivants :

- pour les élus ;
- pour les associations de riverains ;
- pour les partenaires techniques ;
- pour la diffusion de l'information.

En ce qui concerne le traitement des signalements, le flux prévoit un numéro de téléphone unique pour l'ensemble des chantiers. L'équipe d'ACF peut apporter une première réponse et s'orienter facilement vers la bonne personne pour résoudre le problème.

En 2025, TELT a continué à renforcer sa concertation opérationnelle. La Direction dédiée a organisé et animé rencontres et échanges avec les élus, les associations de riverains, les habitants, les partenaires techniques et les entreprises locales sur l'ensemble des chantiers en cours avec :

814

rencontres et échanges divers
(2 contacts par jour en moyenne)

276

contacts avec les élus dont 15 Comités Techniques (COTEC)

363

réunions avec les riverains ou des entreprises locales

175

contacts avec les 5 principaux partenaires SFTRF, EDF, SOREA, CD 73, TRIMET.

En 2025, les **COTECH territoriaux** qui permettent aux élus d'avoir une vision globale des chantiers sur leur secteur ont été maintenus. Le principe est d'organiser des réunions avec l'ensemble des chantiers en action. Par exemple, à Modane, les COTECH regroupent le C011, le C05a et le C05 ce qui permet d'échanger sur les solutions possibles dans la cadre de la coactivité. Ces COTECH permettent également d'anticiper l'installation des chantiers et de désamorcer des tensions. En 2025, la montée en puissance du C05 a soulevé des sujets sur la circulation et le stationnement des compagnons. Des solutions ont été trouvées en lien avec les collectivités (mise à disposition de foncier, création d'une zone bleue pour le stationnement) permettant de répondre aux attentes du territoire et de faciliter le dialogue avec les riverains proches des chantiers.

Des Commissions Extra-Municipales (CEM) désignées et organisées par le maire des communes permettent des échanges avec l'ensemble des riverains impactés notamment lors de l'installation des chantiers. Les Communes de Modane, Villargondran et Saint Martin de la Porte ont organisés des CEM. Sur la Commune de Modane deux CEM ont vu le jour avec une CEM pour les installations du C05 et une CEM spécifique aux futures bandes transporteuses. Les équipes d'ACF assurent l'animation des CEM et la mise en place des supports d'échanges lors des réunions.

Du point de vue des documents, la Direction a également produit des documents de communication opérationnelle avec :

- **Distribution de flyers ;**
- **Messages déposés dans les boîtes aux lettres des riverains, en cas d'absence ;**
- **148 mails hebdomadaires d'information pour l'ensemble des chantiers ...et organisé les réponses à 190 signalements issus du registre des signalements.**

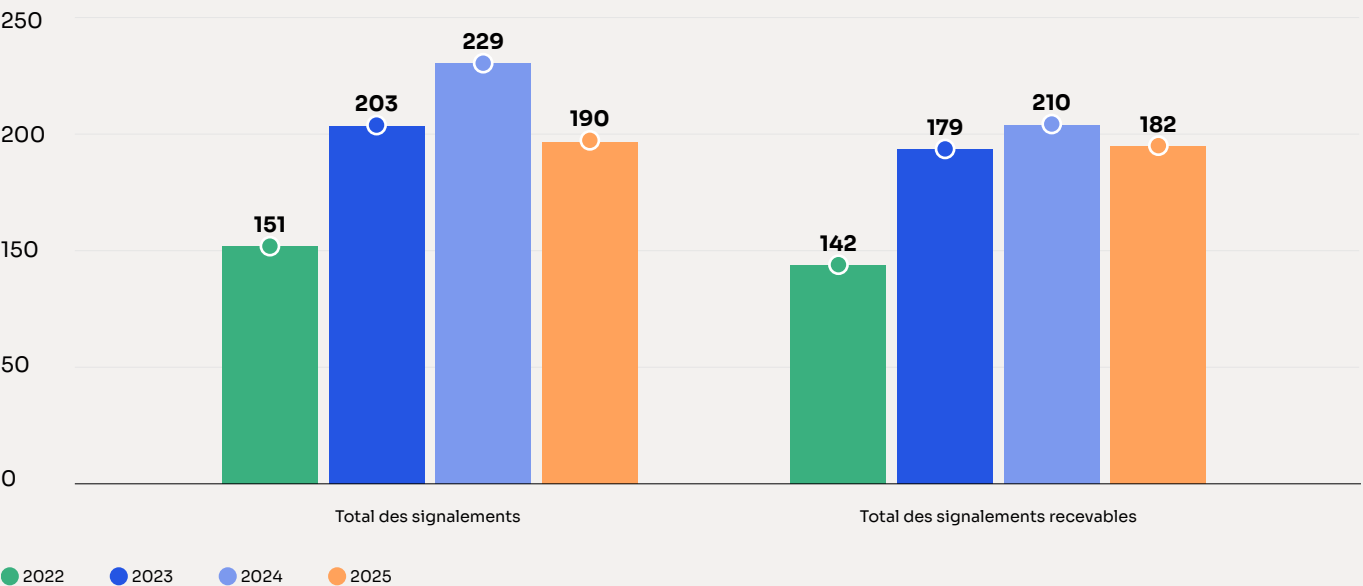
Gestion du registre des signalements

La Société assure un suivi régulier des signalements liés aux nuisances susceptibles d’être générées par les chantiers. Ces signalements concernent notamment les nuisances sonores (bruit des travaux et des équipements), les émissions de poussières, les vibrations, la circulation des poids lourds (PL), les conditions de circulation et de sécurité routière, ainsi que, plus largement, toute gêne pouvant impacter la qualité de vie des riverains et des territoires concernés. Le dispositif assure également le suivi des actions engagées, les responsables désignés pour le traitement, les délais de réponse, ainsi que le statut de résolution (en cours, clôturée, ou en attente de compléments). Enfin, il intègre une dimension d’analyse permettant de détecter les tendances récurrentes et d’alimenter les démarches d’amélioration continue et de prévention des risques.

Pour la première fois depuis 2020 il est noté en 2025 une baisse de 13 % des signalements recevables avec 190 signalements dont **182 signalements recevables**.



Figure 37 :
Total des signalements recevables



La distribution des signalements en 2025 a évolué en comparaison de celle de 2024, avec une hausse des signalements lié au bruit mais une baisse significative de signalement lié à la circulation des poids lourde (PL). **Dans chaque cas, l'augmentation des rapports est directement proportionnelle à l'augmentation du travail.**

Les **rapports** sont toujours gérés par des actions visant à réduire les nuisances. En plus de l’enregistrement des troubles signalés par la population, la Société a également effectué en 2025 une vérification du succès de la solution d’atténuation auprès de l’auteur du rapport. TELT a poursuivi la production mensuelle des **bulletins d’humeur du territoire** qui permettent de connaître la perception des travaux par les communes et les élus à l’instant T et une projection sur le prochain trimestre afin d’anticiper des tensions avec le territoire.

L'ensemble de ces actions mise en place pour dialoguer avec les territoires ont été complété avec **deux visites hebdomadaires sur les sites** afin d'anticiper et régler les problèmes qui impactent les territoires. Ces visites sont restituées à l'ensemble des Project Manager dans un tableau qui met en avant les solutions trouvées et les criticités afin d'éviter la récurrence des problèmes sur le terrain.

Figure 38 :
Exemple de tableau de visite 24/01/2025

Chantier	Constats	Contact riverains / élus	Criticité	Préconisations / Réalisations
CO5	Pas de VL stationnés dans le PI du Fréjus.	Suivi de signalement de la société FILTECH pour les stationnements.		
CO7 / SMP	Feux installés sur le RD219 mais clignotants.			Attente mise en route des feux définitifs suite engagements de l'entreprise.
CO 11, CO 9 MT 103, CO 6/7/ Propreté voiries SJDM	Chaussées difficiles à garder propres sur le secteur RD906. Balayage constaté.	Réunion TELT, CO11, CO9 avec le CD73 le 24/01 afin de préciser les CD73 et le rôle de chacun.		Répartition du secteur d'intervention réalisée. En attente mise en œuvre.
CO 11, CO 9 MT 103, Propreté voiries SJDM	Nombreux véhicules qui circulent sur la voie publique avec les gyrophares allumés.	Remarque du CD73 sur le sujet.		Rappels à faire aux entreprises.
CO 8 et CO 11 / Les Resses	CO8 / CO11 Poursuite pose des BT.			
CO 11 / RDC	RDC tête aval, travaux des barrières anti-renversement en cours.			
CO 11 / St Félix	Poursuite du montage des BT. Idem sur l'ex-RN6.			



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Activités et réunions de l'Observatoire



Le bilan global des réunions de l'Observatoire



5.3.2 Concertation avec les collectivités locales et les riverains côté italien

À la suite des élections régionales et administratives de juin 2024, en continuité avec les années précédentes, les activités liées à la concertation avec toutes les administrations impliquées dans le projet ont été confirmées.

Au niveau local, les relations déjà instaurées avec les Communes sur lesquelles les travaux se déroulent se sont nettement améliorées : la consolidation des rapports avec les Communes pour accompagner l'installation des nouveaux chantiers (CO 03/04 et CO 10), ainsi que le nombre de rencontres organisées et déroulées en sont la preuve.

Contrairement à ce qui s'est passé en France, en Italie le projet a rencontré une vive opposition.

Par conséquent, l'orientation prise par TELT à l'époque et toujours suivie aujourd'hui est celle d'un dialogue actif avec les acteurs du projet, en plus de la coopération avec les autorités locales afin d'illustrer et de rendre concrets les « valeurs ajoutées » que le projet Lyon-Turin apportera au territoire.

En 2025, la Direction Territoire Italie a organisé de nombreuses réunions avec les collectivités territoriales, collaborant de manière fructueuse tant avec les collectivités locales (69 contacts au total) qu'avec les collectivités supra-locales (64 contacts au total, dont 20 régionaux et 44 ministériels – CIG). Les deux réunions prévues de la Commission intergouvernementale ont également eu lieu le 18 juin (réunion plénière n° 68) et le 18 décembre (réunion plénière n° 69).

Au cours de l'année 2025, de nombreuses réunions préliminaires ont eu lieu avec tous les ministères et diverses autorités chargées de l'instruction (MIT, MASE, MiC – Surintendance, Région du Piémont) afin de présenter les études d'exécution de phase 2 des CO03/04 et CO10. Avec la transmission des études d'exécution de phase 2 le 18 juin 2025 pour le démarrage des travaux d'excavation et la valorisation des matériaux d'excavation, des présentations officielles ont été organisées, en concertation avec les autres Directions concernées, auprès des principales collectivités locales impliquées, ainsi que deux réunions publiques ouvertes aux riverains le 1er juillet à Susa et le 8 juillet à Chiomonte.

Focus Acquisitions Foncières – France 2025

A la fin de l'année 2025, les acquisitions foncières en France ont atteint 99,51 % à l'air libre et 98,62 % en tréfonds. L'ensemble des terrains à l'avancement des différents chantiers a fait l'objet du transfert de propriété à TELT.

Par ailleurs, dans le cadre des compensations environnementales, TELT a procédé à la signature d'un dernier acte négocié en 2024. Ainsi au total, 23 actes ont été signés représentant environ 17,5 hectares destinés à la mise en œuvre des mesures pour un coût d'environ 150 k€. 30 hectares avaient déjà été acquis en 2018 dans le cadre des compensations environnementales.

Enfin, en 2025, une réflexion sur l'évolution stratégique de la SO « Procédures Foncières France » pour devenir « Procédures Foncières et Gestion de Patrimoine France » a été menée et a abouti, permettant ainsi d'intégrer aux missions déjà existantes la gestion, l'entretien, la maintenance et la valorisation des biens immobiliers acquis par TELT.

Focus Procédures Administratives – France 2025

Plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires à l'Autorisation Environnementale initiale ont été émis au cours de l'année 2025. Les travaux ont pu être poursuivis, en adaptant, le corpus réglementaire aux besoins et contraintes rencontrées par les groupements d'entreprises.

Les Porters à Connaissance Autorisation environnementale « BT Basse Vallée CO11 » et « Convoyeur CO6/7 » déposés en instruction respectivement le 20.08.2024 et le 19.11.2024 ont abouti à la prise d'un arrêté préfectoral unique le 18.04.2025.

Un Porter à connaissance relatif à la construction du futur viaduc sur l'Arc (CO9E) a été déposé en instruction le 30.04.2025, aboutissant à la prise d'un arrêté préfectoral en date du 17.12.2025.

Les travaux de confortement du bajoyer du pont canal St Bernard nécessaires à l'installation de la bande transporteuse du CO6/7 ont été autorisés au titre de la loi sur l'eau le 29 janvier 2025.

L'année 2025 a été marquée par une accélération de l'aménagement des sites logistiques en vue de leur adaptation aux besoins de l'activité nominale du creusement souterrain, avec l'arrivée échelonnée des tunneliers. Cela se traduit administrativement par le besoin de Porter à la connaissance des services instructeurs des modifications de la gestion des eaux. Dès lors, l'équipe PAF a travaillé à un cadrage des attendus de la DDT, via le l'envoi anticipé d'un dossier « martyr » pour le site de St Julien (CO11). Le dossier définitif a été déposé le 31.10.2025. En parallèle, le dossier relatif à la mise à jour du site de St Martin la Porte (CO7) a été déposé le 08.12.25.

De manière subsidiaire, l'autorisation de travaux du bassin St-Jeannais (CO9B) a fait l'objet d'un Porter à Connaissance, déposé le 30.07.2025, pour adapter certains ouvrages hydrauliques à des projets portés par la commune. Les Porters à Connaissance précités sont en cours d'instruction.

Au total, ce sont 13 autres Porters à Connaissance attendus en 2026, voire au-delà, dont la préparation a débuté tout au long de l'année 2025. Tous les chantiers opérationnels sont concernés.

Sur le volet des Installations Classées pour l'Environnement, avec l'implantation des groupements sur l'ensemble des sites, l'année 2025 a été marquée par la fin des transferts des sites faisant l'objet d'un régime d'Enregistrement ICPE. Une nouvelle autorisation Enregistrement ICPE pour des concasseurs souterrains a été signée le 30 janvier 2025. Quelques ICPE ont également été déclarées auprès de la DREAL pour des périodes temporaires (concasseurs plateforme CO6/7, concasseurs site Plan des Epines pour le CO11).

L'équipe PAF reste l'interlocuteur privilégié pour les exploitants auprès de la DREAL et suit le dépôt de nouveaux dossiers, TELT restant responsable des impacts environnementaux cumulés à l'échelle du projet.

Les installations et aménagements des CO5 et CO11 se situant dans le périmètre des monuments historiques ont fait l'objet de trois arrêtés préfectoraux de l'Architecte des bâtiments de France : 01.04.2025 sur la modification de la STM sur le site du Moulin ; le 06.10.2025 pour la bande transporteuse Est et les groupes électrogènes à Villarodin-Bourget et le 09.12.2025 portant sur la modification du hangar à Avrieux.

Préalablement au dépôt du permis de construire de la Gare internationale de SJM, prévu pour mi 2026, trois rencontres ont eu lieu en 2025 avec les architecte et paysagiste conseil de l'Etat, ainsi que l'instructeur de la DDT. La réunion publique actant la concertation a eu lieu le 08 avril 2025.

En dehors de l'obtention des autorisations, le travail collaboratif avec les services de l'Etat a été maintenu tout au long de l'année écoulée, avec notamment :

- 19 Revues de Dossiers
- 10 Réunions techniques dédiées
- une réunion de présentation générale de TELT dédiée à l'arrivée de nouveaux correspondants côté Service de l'Etat
- une présentation de l'avancement des travaux au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,
- la réunion annuelle de Retour d'Expérience en 2025
- une visite des sites avec les services instructeurs DDT et DREAL

Les services de l'Etat ont mené une inspection ICPE sur le site de Villarodin-Bourget-Modane le 17 juillet 2025, auprès du groupement CO5A.

Focus Archéologie – France et Italie 2025

Archéologie Préventive – France

Le marché relatif à la phase 1 des fouilles archéologiques, dont les travaux ont été réalisés sur place en 2021, a été administrativement clôturé en janvier 2025. Toutefois, cela ne marque pas la fin de la collaboration avec la société Paléotime, en charge de la fouille. Deux projets de valorisation ont été entamés en 2025 :

- en lien avec l'Université Savoie Mont-Blanc, pour un travail de mise en lien des différents résultats de fouilles à l'échelle de la Maurienne et de la Vallée de Suse.
- au support du Département de Savoie, pour la réalisation d'une maquette à l'occasion d'une exposition à venir au Musée Savoie.

La phase 2 de fouilles a abouti à la remise du rapport définitif le 29.09.2025. Le travail scientifique se poursuit sur la phase 3, avec une finalisation du rapport attendu fin 2026.

Une conférence s'est tenue à l'occasion des Journées Européennes de l'Archéologie le 13 juin 2025, afin de présenter au grand public les résultats du fouilles phase 2 et 3, portant sur l'époque médiévale, avec notamment l'exposition exceptionnelle de vestiges trouvés sur site lors des fouilles en 2022 et 2024.

Enfin, le Service Régional de l'Archéologie a confirmé l'abandon des diagnostics envisagés sur la phase 4 des Tierces. Ceci conclut définitivement les prescriptions de fouilles sur l'ensemble des sites TELT pour le côté français.

Archéologie Préventive – Italie

Durant l'habituelle campagne de fouilles archéologiques préventives effectuées par TELT à Susa, localité Cascina Vasone, réalisée au mois de septembre 2023, en vue de la future construction de l'entrée du Tunnel de Base, les opérateurs ont découvert des éléments qui ont rendu le résultat de cette campagne positif. En conséquence de cette découverte, l'Administration locale compétente en matière d'archéologie, la *Soprintendenza Archeologia Belle Arti e Paesaggio di Torino* (SABAP-TO), l'équivalent du DRAC en France, pour la Région Piémont, a prescrit d'autres fouilles en intégration à réaliser sur le tracé entier du projet à travers une campagne géo radar (GPR) plus ample, afin de vérifier la zone occupée par les structures archéologiques interceptées et l'éventuelle délimitation planimétrique de manière à définir la réelle interférence avec le projet et concevoir les phases successives des sondages par l'intermédiaire de fouilles extensives.

Durant le mois de mars 2024, la campagne géo radar effectuée a révélé la présence de structures en pierre de différente importance associées à matériel d'époque romaine. Les fouilles qui ont révélé la majeure partie des structures se trouvent sur le plateau de fond de vallée à est de Cascina Vasone et à sud du versant montagneux.

En conséquence de ses évidences, au mois de novembre 2024 d'ultérieures fouilles ont confirmé la nécessité de procéder à des fouilles extensives qui auront une durée de 6 à 8 mois selon les vestiges mis en lumière, le tout sous la loupe et le monitoring de la *Soprintendenza Archeologia Belle Arti e Paesaggio di Torino* (SABAP-TO).

Après une première série de fouilles environnementales et archéologiques complémentaires menées en juillet 2025 sur les zones concernées dont les résultats ont permis de mieux délimiter la zone à étudier de manière approfondie, la SABAP, sur la base d'un avis d'instruction spécifique concernant le projet de fouilles intensives qui en a découlé, a autorisé en septembre 2025 la poursuite des activités à plus grande échelle, qui ont pour l'instant laissé place à des analyses environnementales visant à déterminer la nature des sols. Des études approfondies sont en cours afin de reprendre les activités en toute sécurité.

Compte tenu de l'ampleur des découvertes, une procédure de protection et de valorisation sera mise en place en coopération avec la SABAP et la Commune de Suse.

5.4

Architecture et paysage parmi les sujets de responsabilité d'entreprise

Concernant l'intégration paysagère des ouvrages, il a été nécessaire de se confronter aux cadres réglementaires en vigueur qui font référence à des procédures d'autorisation différentes en France et en Italie.

En particulier en Italie, les aspects paysagers et environnementaux concernant le lancement de l'exécution des ouvrages de la section transfrontalière de la nouvelle ligne, ainsi que toutes les composantes spécifiques qui contribuent à la rédaction des études EXE, outre le fait d'être régis par le Code de l'environnement, relèvent de la réglementation en matière d'autorisation du décret législatif 163/2003 concernant la mise en œuvre du cadre normatif défini lors de l'approbation du projet définitif par le CIPE (aujourd'hui CIPESS).

En France, la procédure d'autorisation s'applique de manière plus immédiate en phase d'exécution étant donné que le Promoteur public est tenu de démontrer aux autorités de contrôle la conformité des études d'exécution aux prescriptions définies lors de l'approbation du projet définitif.

Sans préjudice des considérations en matière de procédure précitées, afin de garantir la cohérence et l'unité de l'ensemble du projet, tant du côté français que du côté italien, **TELT s'est dotée, dès les études préliminaires, d'une Charte architecturale et paysagère**, accompagnée de ses **Lignes directrices**, dans le cadre de laquelle ont été déclinés les principes architecturaux et paysagers auxquels doivent se référer les études d'exécution des ouvrages afin de garantir leur intégration dans le contexte paysager, en veillant à conférer à l'ouvrage la mission de valoriser le territoire dans lequel il s'inscrit.

Les critères de développement durable ont toujours guidé, dès les premières études, les différentes phases de conception des ouvrages de la section transfrontalière de la nouvelle ligne. L'évolution constante des matériaux et l'exigence de poursuivre des objectifs toujours plus ambitieux dans le cadre de l'application de protocoles de niveau international impliquent la nécessité de procéder à une mise à jour de la Charte architecturale et paysagère afin de l'actualiser et de la maintenir constamment à jour.

À cet égard, TELT a lancé des consultations de marché pour la sélection du prestataire qui procédera à la mise à jour du document. Initialement consacré exclusivement aux ouvrages permanents, ce document a été progressivement étendu en vue d'inclure également tous les ouvrages temporaires liés à l'installation des chantiers, qui resteront sur le territoire pendant plus de dix ans. **Des lignes directrices spécifiques pour les chantiers, ont été élaborées à cet effet, dans le but d'améliorer leur intégration architecturale et paysagère. Le document a été achevé fin 2024, puis diffusé en interne au cours de l'année 2025. Il a été, appliqué en phase EXE des chantiers côté italien (CO-03/4 et CO10) et est devenu contraignant pour les nouveaux marchés.**



→ Chiomonte, Italie / Vue aérienne du chantier CO03/04 avec le nouvel échangeur autoroutier

La phase suivante prévoit la mise à jour de la Charte et de ses lignes directrices pour les ouvrages architecturaux définitifs, qui auront un impact sur le paysage à long terme, bien que localisé. À cette fin, **un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé est en cours d'attribution**, lequel sera articulé autour de plusieurs activités, parmi lesquelles, outre la mise à jour de la Charte et de ses lignes directrices pour les études d'exécution précitées, l'activité d'assistance à la vérification de l'application de ces principes architecturaux et paysagers tant aux ouvrages permanents qu'aux chantiers, et d'accompagnement dans la procédure d'autorisation des projets relatifs à ces principes, tant en Italie qu'en France. En résumé, TELT dispose actuellement d'une Charte architecturale et paysagère datant de 2009, accompagnée de ses lignes directrices pour les ouvrages définitifs datant de 2013, tandis que **des lignes directrices opérationnelles mises à jour jusqu'en 2025 sont disponibles pour les chantiers**.

La Charte architecturale et paysagère et les lignes directrices relatives à l'aménagement final des ouvrages nécessitent aujourd'hui une mise à jour afin de les adapter à l'évolution de la technologie et des matériaux utilisés, notamment à la lumière des exigences introduites dans les procédures de passation de marché public les plus récentes. En ce sens, les aspects liés à la durabilité des matériaux, à l'évaluation du cycle de vie et à la réduction des émissions de carbone, qui revêtent aujourd'hui une importance particulière dans le cadre contractuel, jouent un rôle de premier ordre.

Sur la base de la mise à jour de la Charte architecturale et paysagère, les lignes directrices architecturales et paysagères seront complétées, adaptées, détaillées ou (dans certains cas) réécrites ; elles serviront à guider les concepteurs dans la conception des ouvrages de génie civil et des installations techniques, des mesures d'atténuation, des aménagements paysagers, des renaturalisation, de la configuration et de l'organisation des chantiers, etc.

Focus sur l'Annexe Chantiers Lignes directrices opérationnelles

Le raisonnement qui, entre 2024 et 2025, a guidé l'élaboration de l'**Annexe Lignes directrices opérationnelles** découle de la prise de conscience que les chantiers opérationnels constituent une machine logistique hautement complexe et à forte composante technologique.

Le document, sur la base des principes énoncés, définit, en pratique, une boîte à outils d'éléments récurrents : c'est-à-dire un nombre fini d'aménagements de chantier (clôtures, bases-vie, hangars, silos, bandes transporteuses, etc.) auxquels sont associées des caractéristiques architecturales spécifiques et qui seront les vecteurs de l'identité architecturale globale des interventions. Le texte recommande de cibler l'**identité architecturale** de ces installations, qui doit être considérée comme la signature architecturale des interventions sur l'ensemble du projet (chantiers français et italiens).

Il apparaît clairement nécessaire de garantir, par le biais d'un projet de communication spécifique, le contrôle (atténuation) des impacts visuels (et donc sociaux) des installations de chantier : la taxonomie des chantiers de TELT est conçue dans cette optique. **Une vision systémique et globale des interventions** organise les différents éléments du chantier opérationnel selon une approche unique à laquelle ont été associées des solutions architecturales grâce à l'utilisation de matériaux et de couleurs de référence (tableau des couleurs et des matériaux).

Chapitre 06

Protection de l'environnement





UN Global Compact

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Objectifs

- Contribuer au transfert modal du transport routier vers le transport ferroviaire, notamment à travers les Alpes, un environnement géographique particulièrement sensible et fragile.
- Concevoir et réaliser une infrastructure ayant un impact intrinsèquement faible sur les ressources naturelles, en appliquant le principe Éviter-Réduire-Compenser : emprise au sol réduite, économies d'énergie et d'eau, attention portée aux aquifères et mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité.
- En phase de chantier, minimiser et contrôler les émissions et les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur les territoires autour de l'ouvrage.



En 2025, le lien entre l'environnement et le territoire est désormais consolidé également grâce au rôle fondamental des partenaires dans le suivi de l'ensemble des principales composantes environnementales : des coordinateurs environnementaux en France et en Italie aux contrats d'exécution du suivi environnemental ; chaque acteur du processus a permis de suivre scrupuleusement les activités et de garantir l'initiative de transparence lancée en 2021 avec la mise en ligne des bulletins environnementaux de tous les chantiers en cours.

En France la mise en œuvre du programme de mesures de compensation en faveur de la biodiversité s'est poursuivie en 2025 avec notamment la signature d'une convention tripartite avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie et la commune de St-Julien-Montdenis pour la mise en œuvre d'un plan de gestion sur un secteur présentant une diversité de boisements jeunes et de milieux ouverts et arbustifs.

Enfin, conformément aux objectifs définis dans sa politique environnementale, TELT prête une attention constante aux écosystèmes et s'engage à saisir l'opportunité d'adopter certaines mesures pour promouvoir des solutions à valeur ajoutée durable. TELT développe un vaste programme de recherche et de mesures en faveur des espèces et des habitats protégés, dans chaque pays en fonction des besoins et des opportunités (voir paragraphes spécifiques). En Italie également, les activités menées dans la plaine de Suse ont commencé à donner les premiers résultats en apportant des solutions importantes pour la protection des espèces cibles.

Depuis 2024, TELT a intégré sa politique avec l'objectif de veiller sur l'impact des changements climatiques. En 2025, des projets de suivi et d'analyse ont été lancés.



→ Saint-Jean-de-Maurienne, France /
Voies de la nouvelle ligne ferroviaire

6.1

La politique environnementale et ses objectifs



Pour en savoir plus, scannez le code QR

La politique environnementale et ses objectifs



Dans la continuité du travail effectué dans le passé, TELT s'engage à poursuivre sa mission selon les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement qui guident sa politique et ses objectifs en matière d'environnement.

Le 9 septembre 2024, suite à la mise en œuvre des changements introduits par la norme ISO 14001, la politique environnementale a été mise à jour avec un nouvel objectif :

prendre en compte les impacts du changement climatique et définir des mesures d'atténuation appropriées pour ces impacts.



→ Modane, France / Analyse des eaux de traitement sur le chantier CO05

6.2

La gestion et le suivi environnemental dans les chantiers en cours

(GRI 304-1 ; 304-2 ; 304-3)



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Gestion responsable des ressources. Le [Système Intégré de Contrôle Environnemental](#) pour la protection des composants



TELT assure sur l'ensemble de l'ouvrage un suivi continu des impacts éventuels des chantiers sur le territoire environnant au moyen d'un réseau dense de surveillance et de contrôle qui couvre de multiples composantes environnementales (atmosphère, eau, bruit, vibrations, sol, flore et faune, paysage, etc.).

Dans ce contexte, TELT, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement autour des chantiers en Italie, a adopté un système intégré de contrôle environnemental (connu sous le nom de SCAI) qui fonctionne en comparant systématiquement, élément par élément, les données recueillies lors de la surveillance environnementale à l'intérieur et à l'extérieur des chantiers. Cela permet d'évaluer si les travaux des chantiers affectent ou non l'environnement extérieur et de garantir, le cas échéant, une atténuation préventive des impacts. La vérification des corrélations entre les activités du chantier et tout impact sur le territoire est rapportée, sur une base annuelle, dans le « Rapport annuel de vérification des corrélations entre les travaux et les impacts » (appelé Rapport Environnemental), qui est émis pour chaque chantier, partagé sur le plan technique avec les organismes de contrôle compétents, et publié sur le site web du Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique.

Le principal outil de conservation et de gestion des informations acquises dans le cadre des suivis et des contrôles effectués à l'intérieur et à l'extérieur des chantiers

est le Portail binational de l'environnement, qui vise également à garantir la transmission des informations aux autorités de contrôle.

En 2025, afin de garantir une approche correcte de la **gestion environnementale des chantiers** et de la **contractualisation des besoins environnementaux** dans le cadre de l'attribution des marchés pour la direction et l'exécution des travaux, des documents contractuels spécifiques ont été élaborés préalablement à leur attribution selon les modalités les plus appropriées, côté France et côté Italie. A noter que, du côté français, aucun nouveau projet n'a été attribué, les chantiers actifs sont en cours de travaux ou en phase préparatoire.

Pour les chantiers sur le territoire italien :



- **Lignes directrices pour la gestion environnementale dans les chantiers** - côté Italie - Contrats de travaux ;
- **Lignes directrices pour la gestion environnementale dans les chantiers** - côté Italie - Contrats de maîtrise d'œuvre.

Définissent les rôles et les interfaces, les modalités de contrôle et les dispositions opérationnelles à appliquer (pour répondre **aux prescriptions du CIPE**²⁶).

En plus de ces Lignes Directrices, le système est complété par des Instructions Opérationnelles, qui sont des documents opérationnels de rang inférieur qui identifient des indications détaillées sur des aspects spécifiques (par exemple, l'étalonnage des instruments, la gestion des anomalies, le format et le contenu des documents opérationnels, etc.).

Au cours de l'année 2025, l'équipe environnement a assuré la gestion environnementale des chantiers CO 03-04 à La Maddalena et CO 10 à Salbertrand. Elle a également contribué à la mise à jour des différents documents techniques nécessaires à la bonne mise en place du SCAl.

Pour les chantiers sur le territoire français :



- **Clauses de respect de l'environnement** dans les chantiers pour les contrats de MOE ;
- **Notice de Respect de l'Environnement (NRE)** dans les contrats des marchés de travaux pour les entreprises.

Définissent les rôles et les interfaces, les exigences environnementales, les modalités de contrôle et les dispositions opérationnelles à appliquer.

Au cours de l'année 2025, l'équipe environnement a suivi la gestion environnementale des chantiers CO5 à Villarodin-Bourget -Modane ; CO5a à Avrieux, CO6 à Saint-Martin-la-Porte, CO7 à La Praz, CO8 à Saint Julien Mondenis et CO11 en basse et haute vallée de la Maurienne.

Pour l'ensemble de la section transfrontalière :



En 2025, l'analyse des offres reçues pour le lot technologique CO12 - Equipements ferroviaires et non ferroviaires, a démarré.

26 CIPE : Comité Interministériel pour la Programmation Économique.

Les activités de gestion environnementale menées dans les chantiers en 2025 sont résumées dans le tableau suivant :

Dans le chantier de La Maddalena côté Italie :

Protection de l'environnement

Tout au long de l'année 2025, sous la supervision de l'ARPA, les activités de protection de l'environnement dans les chantiers de **La Maddalena et de Salbertrand** se sont poursuivies en continuité et cohérence avec le schéma du SCAI adopté par TELT, à savoir :

- chantier avec la direction des travaux et les groupements d'entreprises ;
- visites périodiques en chantier pour contrôle en contre-contrôle avec éventuelle inspection conjointe avec ARPA Piemonte ;
- vérification et contrôle des données et du reporting périodique de type opérationnel (hebdomadaire, mensuel, annuel) du Système de Gestion Environnemental en chef aux entreprises et du Plan de Surveillance Environnemental, publiés sur le Portail Environnemental, et la gestion d'éventuelles anomalies des données relevées ;
- vérification et contrôle des données et des rapports de réalisation des contrôles de deuxième niveau effectués par TELT sur les chantiers opérationnels actifs (CO 03-04 de La Maddalena et CO 10 Salbertrand).

Système de contrôle environnemental intégré pour la protection des composantes



Surveillance de l'eau

la surveillance des eaux de surface est effectuée à l'intérieur et à l'extérieur des sites, respectivement sur les drains et les plans d'eau. La surveillance des eaux souterraines est effectuée au niveau des sources, des puits et des piézomètres.



Surveillance du sol, de la faune, de la flore et des écosystèmes

la surveillance des composantes biotiques comprend un vaste réseau de contrôle dans les zones proches du chantier et la gestion des espèces exotiques envahissantes sur le chantier.



Surveillance de l'atmosphère

la matrice atmosphérique est surveillée pour les poussières, les NOx, l'amiante, les radiations ionisantes (en cas de chantiers souterrains), dans des stations situées à l'intérieur du chantier et à l'extérieur, près de la clôture, ainsi que dans des stations situées au niveau des récepteurs.



Surveillance du bruit

le bruit est surveillé à des stations situées à l'intérieur du chantier et à l'extérieur, près de la clôture, ainsi qu'à des stations situées au niveau des récepteurs.

Dans les chantiers côté France :

Protection de l'environnement

Au cours de l'année 2025, le suivi environnemental des travaux en cours s'est poursuivi, notamment à travers la mission de Coordination Environnementale sur les différents chantiers :

Chantier opérationnel O5a – Puits d'Avrieux : 6 réunions de coordination environnementale, 8 visites de contrôle de niveau II, 1 réunion indicateurs et 1 audit du système.

Chantier opérationnel O5 – Tunnel de base (attaque Villarodin-Bourget Modane) (démarrage des travaux février 2025) : 9 réunions de coordination environnementale ; 10 visites de contrôle de niveau II ; 1 réunion MOE/MOA ; 1 réunion indicateurs et 1 audit du système.

Chantier opérationnel O6/O7 – Tunnel de base (attaques La Praz et Saint-Martin-la-Porte) : 10 réunions de coordination environnementale TELT-MOE-groupement d'entreprises ; 11 visites de contrôle de niveau II ; 4 réunions MOE/MOA, 3 réunions indicateurs, 1 audit des centrales à béton et 1 audit du système.

Chantier opérationnel O8 – Tunnel de base (attaque Saint-Julien-Montdenis) : 11 réunions de coordination environnementale ; 13 visites de contrôle de niveau II ; 1 réunion MOE/MOA, 2 réunions indicateurs, 1 audit de la centrale à béton et 1 audit du système.

Chantier opérationnel I1 – Valorisation des terres et des roches d'excavation : 10 réunions de coordination environnementale, 17 visites de contrôle de niveau II, 12 réunions MOE/MOA ; 3 réunions indicateurs et 1 audit du système.

Suivi environnemental



Surveillance de l'eau

conformément aux protocoles réglementaires, un suivi en phase de chantier a été réalisé au niveau des chantiers opérationnels actifs, notamment CO11 (Valorisation des terres et des roches d'excavation), CO08 (Tunnel de base – attaque Saint-Julien-Montdenis), CO6/7 (Tunnel de base – attaques La Praz et Saint-Martin-la-Porte), CO5a (puits d'Avrieux), CO5 (Tunnel de base – attaque Villarodin-Bourget – Modane).



Surveillance du sol, de la faune, de la flore et des écosystèmes

outre le suivi, de nombreuses actions ont été poursuivies pour réduire les impacts des chantiers sur la faune et la flore protégées (ex : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, clôtures hermétiques à la faune, mares de substitution, etc.).



Surveillance de l'atmosphère

sur le territoire français, la surveillance de la qualité de l'air répondant aux exigences du cadre réglementaire (autorisations ICPE) est réalisée par les entreprises travaux au travers de mesures d'empoussièrement. De plus, afin de disposer d'une surveillance externe de la qualité de l'air, TELT effectue un suivi de la qualité de l'air aux moyens de micro-capteurs de particules fines depuis fin 2023. Par ailleurs, depuis 2024, un nouveau partenariat avec l'association agréée de la qualité de l'air ATMO a été signé.



Surveillance du bruit

sur le territoire français, la surveillance du niveau acoustique répondant aux exigences du cadre réglementaire (autorisations ICPE) est à la charge des entreprises travaux. De plus, afin de disposer d'une surveillance externe de la qualité de l'environnement, TELT effectue des mesures des émissions sonores complémentaires depuis la mi-2021. Notamment, des points de mesure fixes ont été installés au droit de points significatifs et des mesures ponctuelles ont été réalisées pour répondre à des signalements des riverains.

Le retour d'expérience découlant de ces premières années de travail permet d'affirmer que la présence assidue sur le terrain de l'équipe environnement, du maître d'ouvrage et du Coordinateur Environnement nous permet de maintenir un niveau d'attention élevé sur les risques environnementaux ainsi que sur les actions à mettre en œuvre pour y remédier.

En particulier, la transition entre les signalements par les riverains et les actions du chantier, implique une analyse approfondie de la situation objective à travers des mesures de surveillance suivies de discussions techniques avec l'entreprise pour apporter des améliorations au sein du chantier même en l'absence de dépassement des limites imposées par la réglementation.

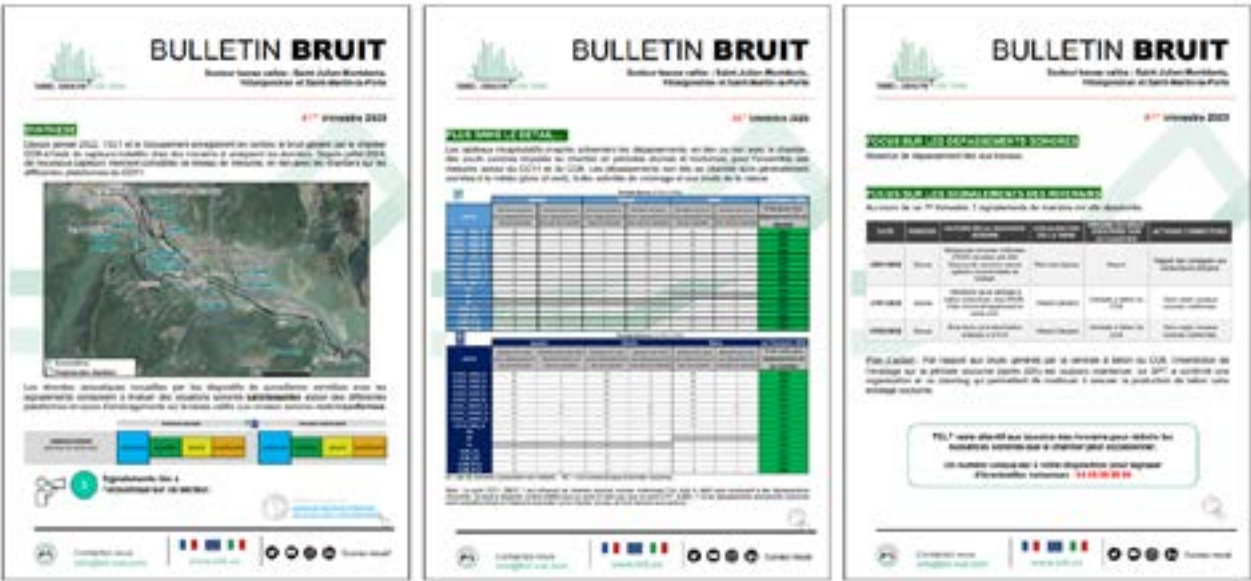
ESRS E2 Pollution ; ESRS E3 Ressources en eau et en mer ; ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

Les bulletins environnementaux

Également en 2025, TELT a alimenté les pages environnementales concernant la France et l'Italie (<https://www.telt.eu/fr/les-enjeux/environnement/observatoire-environnement/> et <https://www.telt.eu/it/le-sfide/ambiente/il-bollettino-ambientale/>) à partir desquelles il est possible de consulter et de télécharger les « bulletins environnementaux », c'est-à-dire des fiches synthétiques et pédagogiques présentant les résultats des suivi effectués autour des différents chantiers.

La consultation de ces bulletins est tout de même fondamentale pour la section suivante concernant les mesures des différentes composantes et les seuils d'attention.

Exemple de bulletin sur la composante environnementale « Bruit » côté France



Exemple de bulletin côté Italie

BOLLETTINO AMBIENTALE ITALIA – 01

GENNAIO-MARZO 2025

Data rilascio: 15 aprile 2025



CANTIERE LA MADDALENA

Settimana n. 01 - Settimana n. 14

Componenti Ambientali analizzate nel trimestre gennaio-marzo 2025

ATMOSFERA	RUMORE
RADIAZIONI	AMIANTO
AMBIENTE IDRICO SUPERFICIALE	AMBIENTE IDRICO SOTTERRANEO
VIBRAZIONI	AMBIENTE NATURALE

Si riportano qui di seguito i monitoraggi ambientali effettuati nel trimestre compreso tra i mesi di gennaio e marzo 2025 ripartiti per Componente Ambientale con indicazione delle tipologie di monitoraggio, delle postazioni attive, delle date di misura e degli esiti delle campagne.

Fa eccezione la componente Radiazioni che, nel trimestre in esame, coerentemente con quanto previsto dal Piano di Monitoraggio Ambientale, non è stata monitorata a seguito dell'interruzione delle attività di scavo in cantiere.

Si rimanda al Documento Guida per una comprensione di maggior dettaglio delle modalità e tipologie di monitoraggio ambientale.

Gli esiti delle campagne sono definiti graficamente come da legenda seguente.

ATMOSFERA		Esito		
		ATC-CHM-01	ATR-CHM-01	ATR-CHM-02
Tipologia di monitoraggio	Periodo			
	01/2025	31	31	31
	02/2025	28	28	28
Numero giorni validi	03/2025	31	31	31
	01/2025	0	0	0
	02/2025	0	0	0
Numero superamenti limite giornaliero	03/2025	0	0	0
	01/2025	1	1	1
	02/2025	1	1	1
PM10 gravimetrico – media mensile	03/2025	1	1	1
	Nessuna anomalia o problematica è stata riscontrata in fase di monitoraggio.			

≡

01

02

03

04

05

06

6.3

Utilisation durable des ressources et indicateurs de gestion environnementale

GRI 304-2 ; ESRS E2 Pollution ; ESRS E3 Ressources en eau et en mer ; ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire)²⁷

De l'analyse des variantes de tracé jusqu'aux choix de l'utilisation des matériaux d'excavation, toutes les évaluations effectuées s'inscrivent dans la volonté de TELT, comme évoqué au début du chapitre et mentionné dans les objectifs environnementaux pour la protection de l'environnement pendant l'excavation (paragraphe 6.1 La politique environnementale et ses objectifs), de ne pas se contenter de respecter les normes environnementales établies par la loi, mais de minimiser autant que possible l'impact de l'ouvrage afin d'accroître ses résultats positifs. Plus particulièrement, les enjeux énoncés dans le principe D de la politique environnementale de TELT seront approfondis dans le présent paragraphe : « Vérifier les effets des activités de TELT sur l'environnement par une analyse approfondie de l'utilisation de ressources naturelles, ainsi que des aspects environnementaux significatifs et de l'utilisation d'équipements et de substances dangereuses pour l'environnement ». Dans un contexte de recherche visant à limiter l'utilisation des ressources naturelles en phase d'études d'exécution, TELT a mis en œuvre la séquence Éviter, Réduire e Compenser (ERC). En ce qui concerne l'enregistrement des perturbations parmi les résidents, comme souligné dans le chapitre précédent, TELT a mis en place une écoute permanente et une présentation transparente des

²⁷ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD.

données et de leur analyse technique aux parties prenantes externes (telles que le Comité Environnemental) ; les actions mises en place visent à atténuer et à fournir un retour d'information efficace en réponse aux tensions, même lorsque la criticité n'a pas d'objectivité réglementaire, mais est liée au bien-être perçu de la population. Afin de fournir davantage de preuves de l'utilisation durable des ressources et des résultats de la gestion environnementale des chantiers durant toute la phase de travaux, TELT organise la collecte systématique d'indicateurs à suivre dans le temps. Ces indicateurs, développés en interne par TELT sur la base des objectifs de la politique environnementale et dans le but de réaliser un suivi basé sur l'Analyse du Cycle de Vie du projet, ont été développés en interne par TELT et ont été validés par le CETU en 2022.

6.3.1 Suivi et indicateurs des chantiers côté France

Figure 39 : Chantiers côté France - Energie électrique consommée (k Kwh) 2021-2025

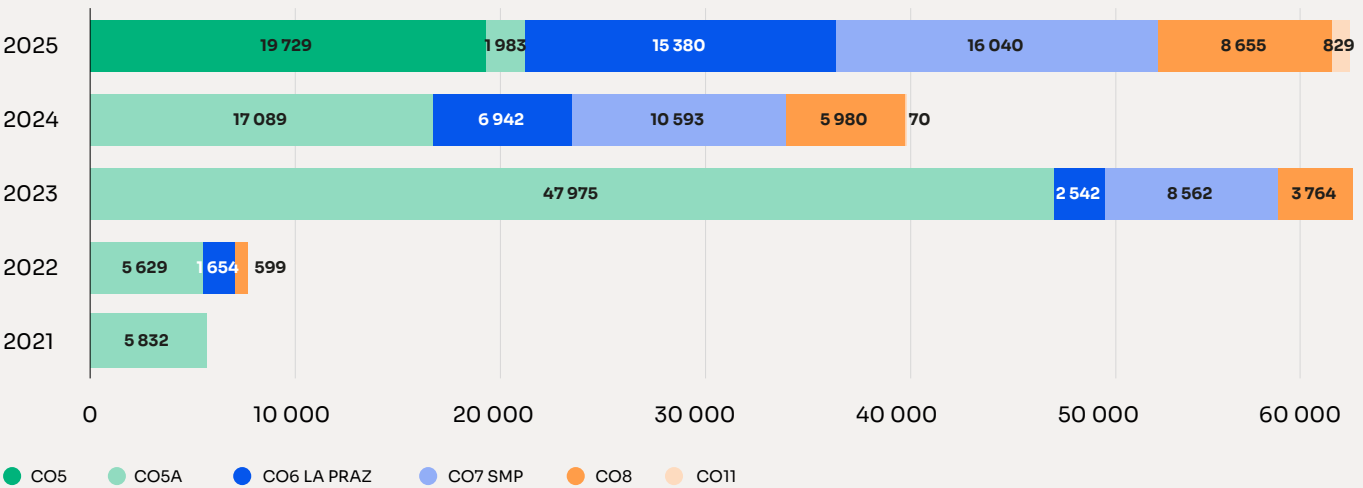


Figure 40 : Chantiers côté France - Eau prélevé par forage et eau potable consommée (m³) en 2024-2025

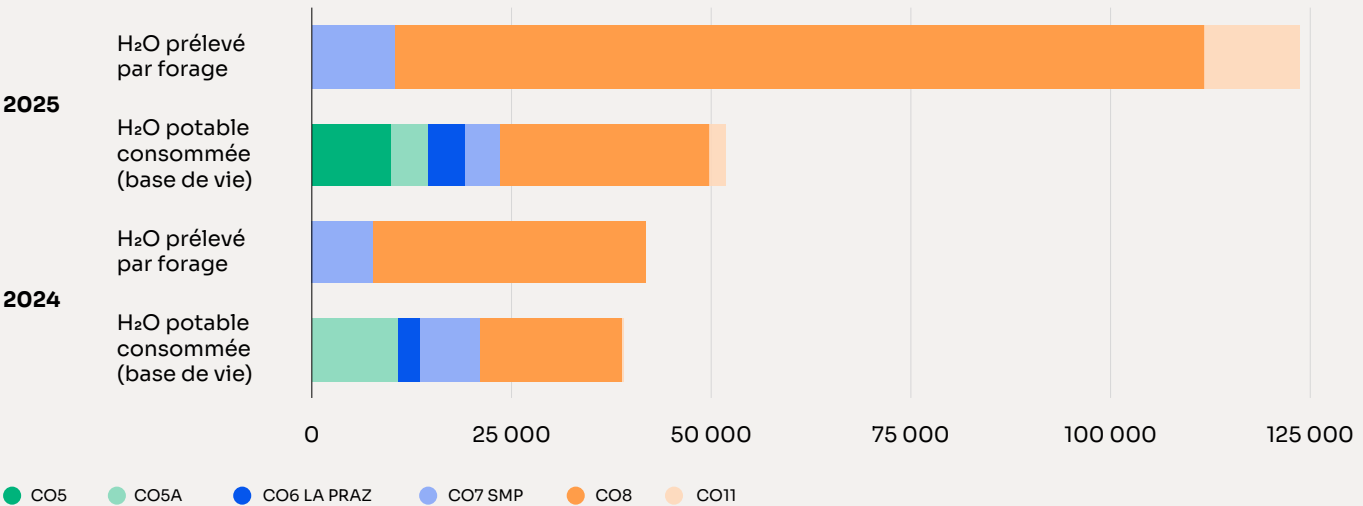


Figure 41 :
Chantiers côté France - Qualité des rejets d'eau
(Nb. dépassements et signalements riverains)

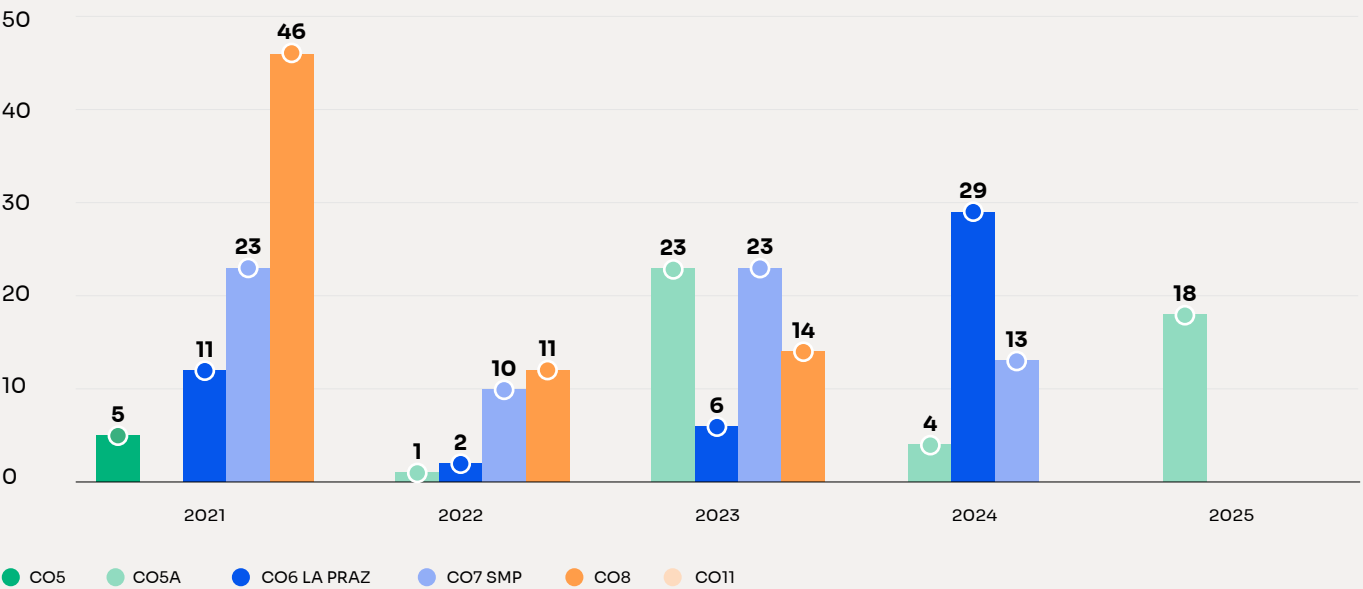


Figure 42 :
Chantiers côté France - Pollution sonore
(Nb. dépassements et signalements riverains)

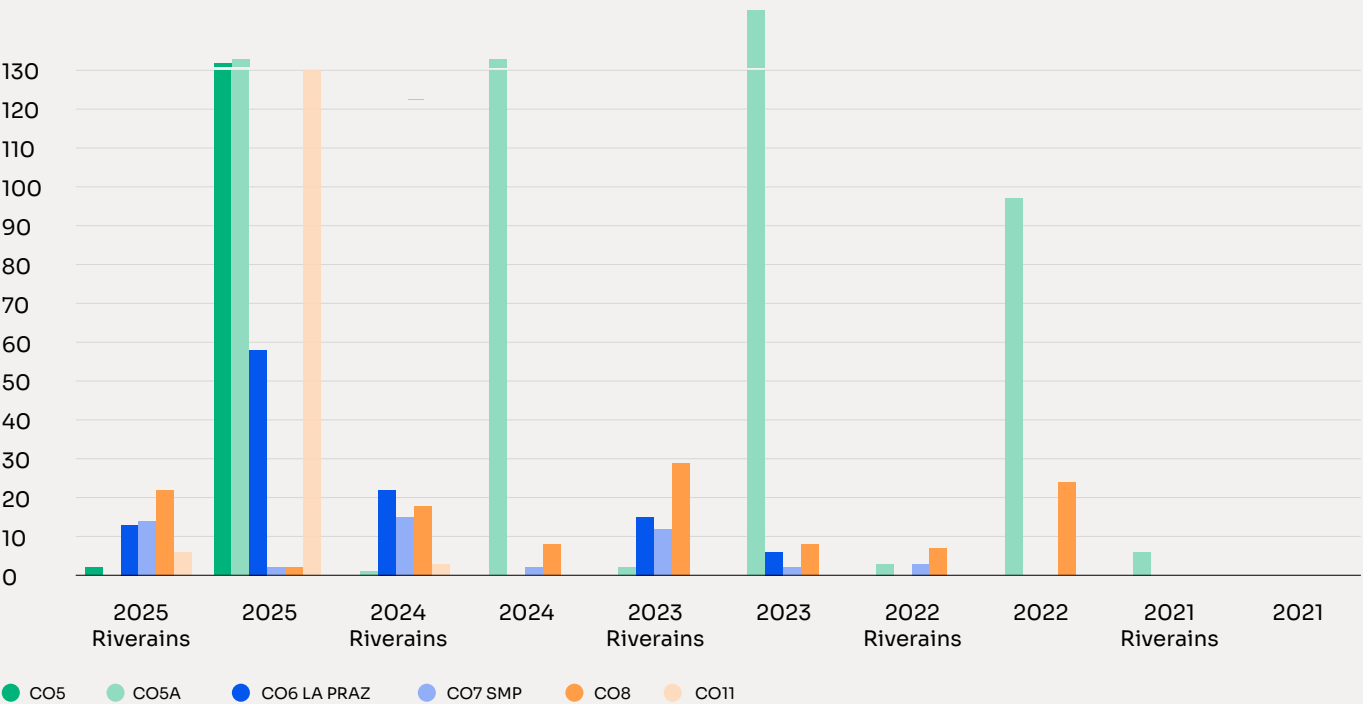


Figure 43 :
Chantiers côté France - Nuisances dues aux poussières
(Nb. dépassements et signalements riverains)

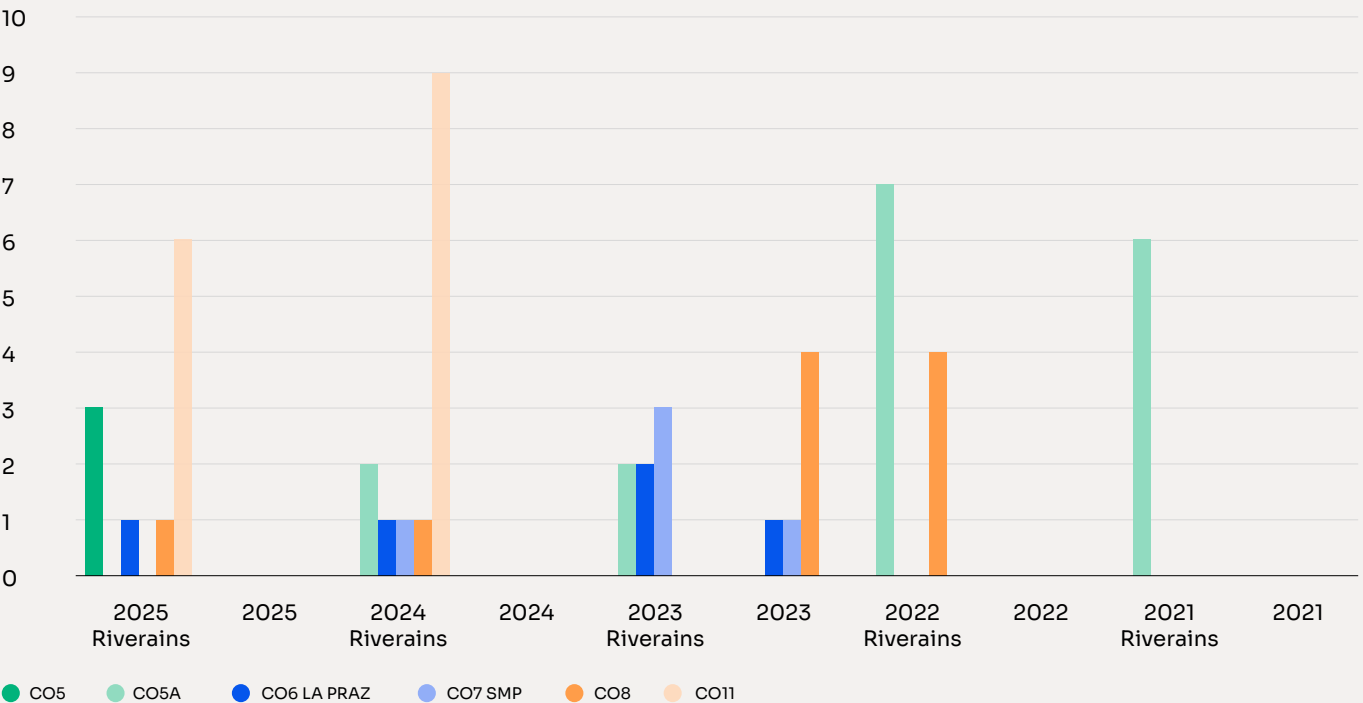
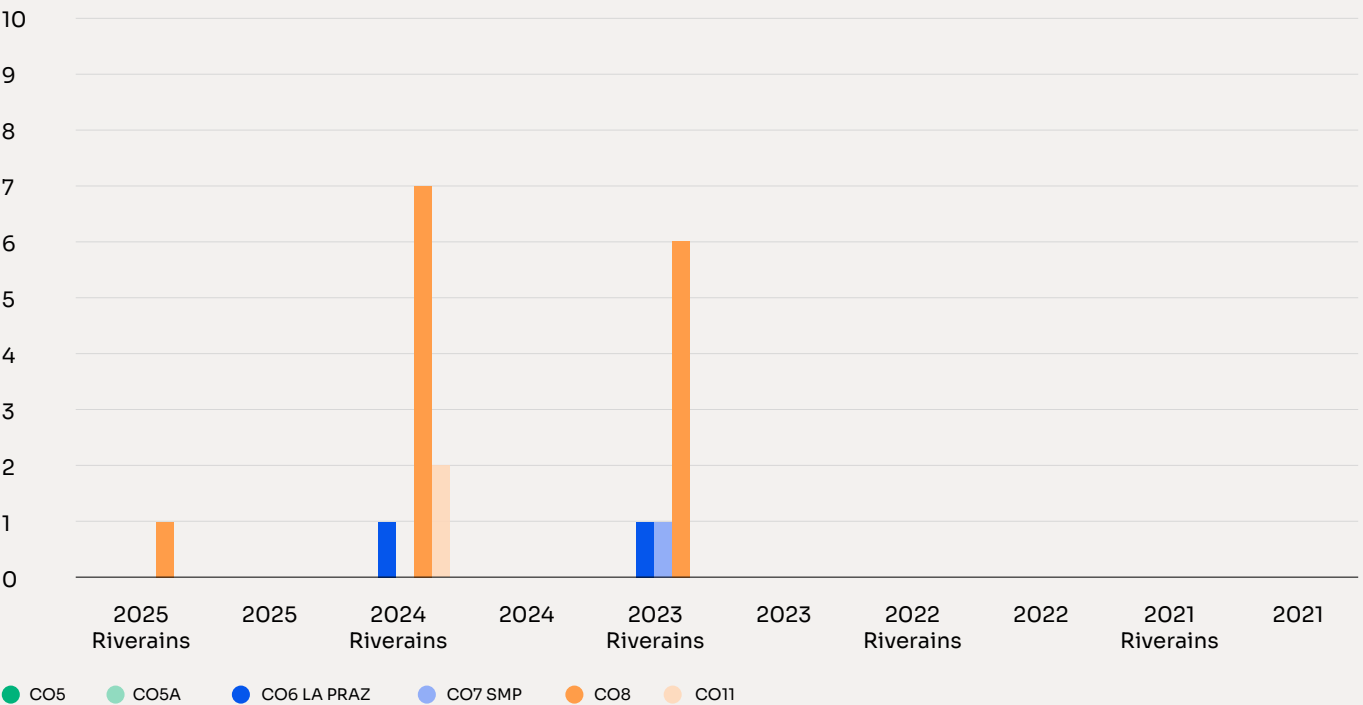


Figure 44 :
Chantiers côté France - Nuisances dues aux vibrations
(Nb. dépassements et signalements riverains)



Indicateurs du chantier des Puits d’Avrieux (CO5a)

Après le repli de ces installations sur le site de Villarodin-Bourget Modane fin 2024, à l’exception de la centrale à béton, le chantier des puits d’Avrieux (CO5a) continue d’être actif en 2025 à Avrieux. Il a été marqué par la continuité des travaux en souterrain des puits et par l’alésage du 4^{ème} puits de ventilation sur 4, la fin du soutènement du 3^{ème} puits et le revêtement du puits n°2.

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier CO5a	UdM	Données 2024	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	17 089 205	1 982 925 
	% énergie verte	%	NC	NC 
 Eau	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus	N° (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	100 %	NC 
	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	10.775	4.547
	Volume d'eau prélevé par forage	m³	0	0
	N.bre de pollution accidentelle dans les nappes des cours d'eau (pollution détectée par différence entre amont et aval du chantier via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0	0
	% de mesures conforme dans les rejets par rapport au seuil d'alerte	%	99 %	NC
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	1	0 
	N.bre de dépassement dans le rejet avec dépassement amont-aval constaté dans le milieu récepteur	N°	0	NC 
 Bruit (Pollution sonore)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires	N°	218	138 
	Signalements riverains	N°	1	0 
 Poussières (Pollution air)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires imposés à nos entreprises	N°	0	0 
	N.bre de dépassements de seuils réglementaires en PM10 et PM2,5	N°	0	0 
	Signalements riverains	N°	2	0 
 Vibrations (Nuisances dues aux vibrations)	N.bre dépassements de seuils réglementaires	N°	0	NC 
	Signalements riverains	N°	0	0 
 Sol (Pollution sol)	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	0	1
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0	0

NC : non concerné

En 2025, le chantier après le repli de ses installations de la plateforme de Villarodin-Bourget-Modane a vu sa **consommation électrique** très largement diminuée.

Ce chantier n'est plus concerné par un rejet dans un cours d'eau.

En 2025, le **nombre de dépassements acoustiques** reste très élevé et est toujours lié à un point de mesure avec des dépassements récurrents de nuit toutefois sans incidence sur les riverains car loin de toute habitation. Bien que le nombre de dépassements soit conséquent, aucun signallement lié au bruit n'a été enregistré en 2025 pour ce site.

Les **mesures d'empoussièrement** montrent l'absence de dépassement en 2025.

On note en 2025 la survenue d'un **accident environnemental** qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de services de l'Etat. Cet accident concerne un déversement de boues de la centrale à béton vers le fossé de récupération des eaux pluviales. Il n'y a toutefois pas eu d'impact sur le cours, l'écoulement n'étant pas parvenu jusqu'à celui-ci.

Indicateurs du chantier d'excavation du tunnel de base depuis Villarodin-Bourget Modane (CO5)

Début 2025, les travaux d'excavation du tunnel de base à Villarodin-Bourget Modane ont démarré à la suite au repli du chantier CO5a de cette plateforme fin 2024. Pour cette année les travaux ont consisté en l'aménagement de la plateforme extérieure avec l'aménagement de la plateforme qui accueillera les groupes électrogènes d'urgence ainsi que de la nouvelle base vie des compagnons. Le Groupement d'entreprises du CO5 a également commencé l'aménagement de la bande transporteuse entre la plateforme de Villarodin-Bourget Modane et la plateforme de l'Isle.

En souterrain, les travaux, initiés par le CO5a se poursuivent avec l'excavation d'une caverne d'intersection, des chambres de lancement de plusieurs rameaux et de la voie paire, pour un **total de 1 215 m creusés en 2025**.

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier CO5	UdM	Données 2024	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	NC	19 729 305 
	% énergie verte	%	NC	NC 
	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus	N° (0 %)	NC	0 (0 %)
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	NC	100 % 
	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	NC	9.907
 Eau	Volume d'eau prélevé par forage	m³	NC	0
	N.bre de pollution accidentelle dans les nappes des cours d'eau (pollution détectée par différence entre amont et aval du chantier via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	NC	0
	% de mesures conforme dans les rejets par rapport au seuil d'alerte	%	NC	NC
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	NC	5 
	N.bre de dépassement dans le rejet avec dépassement amont-aval constaté dans le milieu récepteur	N°	NC	0 
 Bruit (Pollution sonore)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires	N°	NC	193 
	Signalements riverains	N°	NC	2 
 Poussières (Pollution air)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires imposés à nos entreprises	N°	NC	0 
	N.bre de dépassements de seuils réglementaires en PM10 et PM2,5	N°	NC	0 
	Signalements riverains	N°	NC	3 
 Vibrations (Nuisances dues aux vibrations)	N.bre dépassements de seuils réglementaires	N°	NC	0 
	Signalements riverains	N°	NC	0 
 Sol (Pollution sol)	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	NC	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	NC	3
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	NC	0

En 2025, le chantier a été marqué par une **consommation électrique** importante liée aux installations de ce nouveau chantier opérationnel et à la reprise progressive des excavations en souterrain à la suite du CO5a.

Comme son prédécesseur, l'entreprise pompe dans le bassin des eaux exhaures pour assurer les arrosages des pistes et la lutte contre les poussières sur les plateformes. Aucune eau potable n'est utilisée pour les arrosages.

Quelques **dépassements des seuils dans les rejets** liés aux nitrites ont été observés. Leur origine est liée à l'utilisation des explosifs pour les excavations. Ces dépassements restés en deçà du seuil de possible incidence, n'ont toutefois pas eu d'impact sur la qualité des eaux de l'Arc.

En 2025, le **nombre de dépassements acoustiques** sur cette plateforme reste très élevé et est toujours lié à un dépassement récurrent de nuit pour 1 seul point de mesure dû à la ventilation pour lequel malgré la recherche des solutions d'atténuation, aucune mesure efficace n'a pu être mise en œuvre compte tenu de l'effet de site.

Bien que le nombre de dépassement soit conséquent, seulement 2 signalements liés au bruit ont été enregistrés en 2025 pour ce site.

Les **mesures d'empoussièrément** montrent l'absence de dépassements en 2025. Le nombre de signalements reste faible (3).

Lors de terrassement pour le réaménagement de la plateforme, 3 découvertes de pollution de sols antérieures à l'arrivée des chantiers opérationnels de TELT ont été mises à jour et traitées. Ces découvertes de pollution de sols ont fait de déclarations auprès de services de l'Etat.

Indicateurs du chantier d'excavation du tunnel de base depuis La Praz (CO6)

Les travaux sur La Praz en 2025 ont consisté en la poursuite d'aménagements sur la plateforme avec l'installation de convoyeurs sur la plateforme et vers la zone agrégats, l'extension de la base vie, l'installation de la centrale bicomposant ainsi qu'à la production de béton et la gestion des matériaux excavés.

En souterrain, les travaux se poursuivent avec l'excavation de nombreuses galeries, de la caverne technique ainsi que la mise en œuvre d'équipements (bandes transporteuses) et pour un total de **1 120 m creusés en 2025 (atteinte des 1 000 tirs)**.

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier La Praz CO6	UdM	Données 2024	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	6 941 562	15 379 647  Revu
	% énergie verte	%	100 %	100 %
	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus	N° (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	100 %	100 %  Revu
 Eau	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	2 750	4.733
	Volume d'eau prélevé par forage	m³	0	0
	N.bre de pollution accidentelle dans les nappes des cours d'eau (pollution détectée par différence entre amont et aval du chantier via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0	0
	% de mesures conforme dans les rejets par rapport au seuil d'alerte	%	95 %	98 %
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	1	8  Revu
	N.bre de dépassement dans le rejet avec dépassement amont-aval constaté dans le milieu récepteur	N°	1	4  Revu
 Bruit <i>(Pollution sonore)</i>	N.bre de dépassements des seuils réglementaires	N°	0	58  Revu
	Signalements riverains	N°	22	13  Revu
 Poussières <i>(Pollution air)</i>	N.bre de dépassements des seuils réglementaires imposés à nos entreprises	N°	0	0  Revu
	N.bre de dépassements de seuils réglementaires en PM10 et PM2,5	N°	0	0  Revu
	Signalements riverains	N°	1	1  Revu
 Vibrations <i>(Nuisances dues aux vibrations)</i>	N.bre dépassements de seuils réglementaires	N°	0	0  Revu
	Signalements riverains	N°	1	0  Revu
 Sol <i>(Pollution sol)</i>	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	0	2
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0	0

2025 est marqué par une augmentation de la **consommation électrique** par rapport aux années précédentes liée à la poursuite de la montée en puissance des activités du chantier (nombreux fronts d'excavation, augmentation de la production de béton...).

L'ensemble des arrosages nécessaires pour l'abattement des poussières sur le site a été réalisée à partir du circuit des eaux d'exhaures remontées et traitées en surface avant rejet vers l'Arc.

Concernant le suivi de la **qualité des eaux**, on observe un dépassement du flux admissible sur les nitrites réguliers dans le rejet d'eaux d'exhaures, avec parfois une variation de la concentration en nitrites dans l'Arc le jour même entre l'amont et l'aval entraînant le déclassement du cours d'eau de la classe d'état « très bon » à la classe d'état « bon ». La présence de nitrites dans le rejet à des concentrations supérieures à celles du milieu naturel provient de l'utilisation d'explosifs. Un plan d'action est en cours sur ce sujet, avec un traitement complémentaire qui arrivera en 2026. Cette variation de concentration observée dans le milieu n'apparaît pas susceptible d'entraîner une dégradation de qualité hydrobiologique de l'Arc. Aucune modification dans le milieu (Arc et berges) n'a été observée avant et après la survenue des dépassements. Les résultats du suivi des différentes thématiques liées à l'eau dans son ensemble permettront par la suite de confirmer ou infirmer cette assertion.

Par ailleurs le suivi de la **qualité des eaux superficielles** montre d'autres dépassements de seuils d'alerte plus légers restés en deçà du seuil de possible incidence sur divers paramètres, dont l'origine est liée au chantier ou naturelle. L'ensemble de ces dépassements est sans incidence identifiée sur la qualité des eaux du milieu récepteur.

Les signalements riverains en lien avec les **nuisances sonores** sont liés principalement aux activités de nuit sur la plateforme de La Praz bien que ces dernières soient limitées aux seules activités en lien avec les travaux en souterrain (marinage des matériaux d'excavation de nuit sur la plateforme, centrale à béton). Le dérangement est surtout lié à des bruits ponctuels et brefs, notamment avec la montée en puissance des travaux. Le suivi spécifique mis en place a montré quelques dépassements des seuils réglementaires acoustiques liés à ces activités.

Concernant **l'empoussièrément**, aucun dépassement n'a été enregistré.

On note en 2025 la survenue de 2 **accidents environnementaux** qui a fait l'objet de déclaration auprès de services de l'Etat. Ces accidents concernent :

- un incident de rejet des eaux de la centrale à béton dans le réseau d'eaux pluviales de la plateforme,
- une fuite de fluide frigorigène en souterrain.

Ces incidents n'ont toutefois pas eu d'impact sur l'environnement.

Indicateurs du chantier d'excavation du tunnel de base depuis Saint-Martin-la-Porte (CO7)

En 2025, les travaux à Saint Martin La Porte ont consisté en la poursuite de l'aménagement de la plateforme extérieure avec l'aménagement de la zone agrégats, de la centrale bicomposant ainsi que la production de béton et la gestion des matériaux excavés. Le Groupement d'entreprises du CO6-7 a également poursuivi la réalisation des bandes transporteuses sur la plateforme et entre la plateforme et Saint-Félix, ainsi que la poursuite du montage du tunnelier.

En souterrain, les travaux se poursuivent avec le démarrage du tunnelier (180 m excavés), l'excavation de la caverne technique, de la galerie logistique et de plusieurs rameaux, pour un total de **1 813 m creusés en 2025**, ainsi que la réalisation des radiers bétons dans le tube Sud.

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier SMP CO7	UdM	Données 2024	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	10 593 451	16 040 361 
	% énergie verte	%	0 %	100 % 
	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus	N° (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	100 %	100 % 
 Eau	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	7 556	4.231
	Volume d'eau prélevé par forage	m³	7 639	10 376
	N.bre de pollution accidentelle dans les nappes des cours d'eau (pollution détectée par différence entre amont et aval du chantier via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0	0
	% de mesures conforme dans les rejets par rapport au seuil d'alerte	%	90 %	94 %
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	10	17 
	N.bre de dépassement dans le rejet avec dépassement amont-aval constaté dans le milieu récepteur	N°	0	4 
 Bruit <i>(Pollution sonore)</i>	N.bre de dépassements des seuils réglementaires	N°	2	2
	Signalements riverains	N°	15	14 
 Poussières <i>(Pollution air)</i>	N.bre de dépassements des seuils réglementaires imposés à nos entreprises	N°	0	0 
	N.bre de dépassements de seuils réglementaires en PM10 et PM2,5	N°	0	0 
	Signalements riverains	N°	1	0 
 Vibrations <i>(Nuisances dues aux vibrations)</i>	N.bre dépassements de seuils réglementaires	N°	0	0 
	Signalements riverains	N°	0	0 
 Sol <i>(Pollution sol)</i>	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	0	0
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0	0

2025 est marqué par une augmentation de **consommation électrique** par rapport à 2024 liée à la poursuite de la montée en puissance des activités du chantier.

L'ensemble des arrosages nécessaires pour l'abattement des poussières sur le site a été réalisée à partir du circuit des eaux d'exhaures remon8tées et traitées en surface avant rejet vers l'Arc.

Concernant le **suivi de la qualité des eaux**, on observe des dépassements du seuil de conductivité et assez régulièrement des sulfates pour les eaux d'exhaures : ceci est liée à la minéralisation naturelle des eaux souterraines remontées. On observe parfois un dépassement du flux admissible sur les nitrites dans le rejet d'eaux d'exhaures, avec ponctuellement une variation de la concentration en nitrites dans l'Arc entre l'amont et l'aval entraînant le déclassement du cours d'eau de la classe d'état « très bon » à la classe d'état « bon ». La présence de nitrites dans le rejet à des concentrations supérieures à celles du milieu naturel provient de l'utilisation d'explosifs. Un plan d'action, conjoint avec le CO6, est en cours sur ce sujet, avec un traitement complémentaire qui arrivera en 2026. Cette variation de concentration observée dans le milieu n'apparaît pas susceptible d'entraîner une dégradation de qualité hydrobiologique de l'Arc. Aucune modification dans le milieu (Arc et berges) n'a été observée avant et après la survenue des dépassements. Les résultats du suivi des différentes thématiques liées à l'eau dans son ensemble permettront par la suite de confirmer ou infirmer cette assertion.

En revanche, la mise en service de la station de traitement définitive des eaux d'exhaure en 2025 a permis de résorber les dépassements en MES auparavant observés, et absents à l'exception d'une seule valeur en 2025.

Par ailleurs le suivi de la **qualité des eaux superficielles** montre d'autres dépassements ponctuels de seuils d'alerte plus légers restés en deçà du seuil de possible incidence sur un autre paramètre, et sans incidence identifiée sur la qualité des eaux du milieu récepteur.

Les signalements riverains en lien avec les **nuisances sonores** sont liés aux activités sur la plateforme extérieure de SMP. Le suivi spécifique mis en place a permis de vérifier le respect des seuils réglementaires.

Concernant l'**empoussièrément**, aucun dépassement n'a été enregistré.

On note en 2025 l'absence d'**accident environnemental** ayant fait l'objet de déclarations auprès de services de l'Etat.

Indicateurs du chantier d'excavation du tunnel de base depuis Saint-Julien-Montdenis (CO8)

En 2025, les travaux à Saint-Julien-Montdenis d'excavation du tunnel de base se sont poursuivis avec environ **1 000 m réalisés sur chacun des tubes** et **3 rameaux d'interconnexion supplémentaires achevés**. Le creusement a cependant été stoppé en novembre à la suite d'importantes venues d'eau dans chacun des tubes, afin de concentrer les efforts sur le traitement de terrain par injections afin de limiter notablement les arrivées d'eau. En 2025, les travaux de revêtement définitif ont également débuté dans le tube pair, en étanchéité totale, avec 940 m réalisés en contre-voûte et 310 m en voûte.

Les matériaux d'excavation sont acheminés par convoyeur par-delà l'Arc sur le site de Plan des Epines. Le Groupement d'entreprises du CO8 a également achevé les travaux de réalisation du convoyeur entre Plan des Epines et le site de dépôt définitif des Resses.

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier CO8	UdM	Données 2024	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	5 980 385	8 640 593  Revu
	% énergie verte	%	N/D	100 %  Revu
	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus	N° (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	100 %	100 %  Revu
	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	17 572	26 094
 Eau	Volume d'eau prélevé par forage	m³	33 942	100 954
	N.bre de pollution accidentelle dans les nappes des cours d'eau (pollution détectée par différence entre amont et aval du chantier via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0	0
	% de mesures conforme dans les rejets par rapport au seuil d'alerte	%	87 %	88 %
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	12	46  Revu
	N.bre de dépassement dans le rejet avec dépassement amont-aval constaté dans le milieu récepteur	N°	0	2  Revu
 Bruit (Pollution sonore)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires	N°	8	2  Revu
	Signalements riverains	N°	18	22  Revu
 Poussières (Pollution air)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires imposés à nos entreprises	N°	0	0  Revu
	N.bre de dépassements de seuils réglementaires en PM10 et PM2,5	N°	0	0  Revu
	Signalements riverains	N°	1	1  Revu
 Vibrations (Nuisances dues aux vibrations)	N.bre dépassements de seuils réglementaires	N°	0	0  Revu
	Signalements riverains	N°	7	1  Revu
 Sol (Pollution sol)	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	1	1
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0	0

N/D : non disponible

En 2025 l'augmentation importante de la **consommation d'énergie** est liée à la poursuite des activités des creusement du tunnel et à l'augmentation de la production de béton en lien avec le démarrage du revêtement définitif.

On note également une forte augmentation de la consommation en eau potable et du volume d'eau pompé liés au besoin des activités. L'ensemble des eaux pluviales de la plateforme est récupéré et décanté dans un bassin de 1500 m3 qui sert de réserve pour les citernes d'arrosage des pistes et voiries en vue de réduire les émissions de poussières.

Concernant le suivi de la **qualité des eaux**, des dépassements assez récurrents sont observés sur les nitrates, nitrites et ammonium dans le rejet à partir du printemps. Pour ces deux derniers paramètres, les rejets ont ponctuellement dépassé le flux dit « de possible incidence ». La présence de ces composés dans le rejet à des concentrations supérieures à celles du milieu naturel provient de l'utilisation d'explosifs. Un plan d'action a été déployé sur cet aspect et, conjugué à l'augmentation des débits d'exhaure, a permis le retour de valeurs en deçà des seuils d'alerte pour les nitrates et l'ammonium. Le paramètre nitrite est également revenu à la conformité en fin d'année en lien avec l'arrêt des creusements. Comme pour le CO7, on observe des dépassements du seuil de conductivité et des sulfates pour les eaux d'exhaures liés à la minéralisation naturelle des eaux souterraines interceptées. D'autres dépassements de seuils d'alerte plus légers restés en deçà du seuil de possible incidence sur un autre paramètre sont également observés. L'ensemble de ces dépassements est sans incidence identifiée sur la qualité des eaux du milieu récepteur.

En 2025, les signalements riverains en lien avec les **nuisances sonores** sont liés en partie au fonctionnement de la centrale à béton (CAB) et aux travaux en surface : ils restent nombreux et cela montre la sensibilité des riverains sur ce sujet. Le suivi spécifique mis en place a permis de mettre en évidence quelques dépassements des seuils réglementaires liés à des activités ponctuelles. A noter que l'interdiction de rechargement de nuit est toujours maintenue, et a permis de limiter les nuisances.

Par ailleurs, le nombre de signalements liés aux **vibrations** en lien avec les excavations du tunnel a diminué en 2025 avec un seul signalement. Le suivi spécifique mis en place permis de vérifier le respect des seuils réglementaires.

Concernant **l'empoussièrément**, aucun dépassement n'a été enregistré.

On note également sur 2025 la **survenue d'un incident environnemental** qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de services de l'Etat : la survenue soudaine de venues d'eau très fortes en galerie a provoqué, malgré les capacités de traitement de réserve, l'augmentation de ces capacités de traitement des eaux d'exhaure et la mise en place d'un réseau distinct d'eaux de montagne propres, plusieurs épisodes de saturation des installations d'acheminement et de gestion de l'exhaure générant un ennoiment de la tranchée couverte ; un débordement ponctuel d'eau non traitée dans un regard d'eau de toiture menant directement vers le milieu récepteur a été noté. Cet incident n'a toutefois pas eu d'impact sur le milieu récepteur.

Indicateurs du chantier de Valorisation des terres et des roches d'excavation (CO11)

En 2025, les travaux du CO11 ont monté en puissance avec la poursuite en basse vallée des travaux de création de l'ITE (installation terminale embranchée) et de la STM (station de traitement des matériaux) à Illaz. Les activités ont également été marquées par la continuation du montage des convoyeurs inter-sites ainsi que la prise en charge des matériaux d'excavation des chantiers CO6/7, CO8 et la livraison des matériaux au chantier SNCF-R à l'air libre à Saint-Jean-de-Maurienne.

En parallèle en haute vallée le CO11 a commencé les travaux de création du PGNAA et de la STM sur la plateforme du Moulin.

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier CO11	UdM	Données 2024	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	70 172	829 056  Revu
	% énergie verte	%	0 %	0 %  Revu
	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus	N° (0 %)	NC	NC
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	0 %	100 %  Revu
	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	246	2 060
 Eau	Volume d'eau prélevé par forage	m³	0	11 882
	N.bre de pollution accidentelle dans les nappes des cours d'eau (pollution détectée par différence entre amont et aval du chantier via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0	0
	% de mesures conforme dans les rejets par rapport au seuil d'alerte	%	S/O	S/O
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	S/O	0
	N.bre de dépassement dans le rejet avec dépassement amont-aval constaté dans le milieu récepteur	N°	NC	0
 Bruit (Pollution sonore)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires	N°	0	130  Revu
	Signalements riverains	N°	3	6  Revu
 Poussières (Pollution air)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires imposés à nos entreprises	N°	0	20  Revu
	N.bre de dépassements de seuils réglementaires en PM10 et PM2,5	N°	0	0  Revu
	Signalements riverains	N°	9	6  Revu
 Vibrations (Nuisances dues aux vibrations)	N.bre dépassements de seuils réglementaires	N°	0	0  Revu
	Signalements riverains	N°	2	0  Revu
 Sol (Pollution sol)	N.bre d'événements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0	0
 Accident Environnemental	N.bre d'événements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	2	0
	N.bre d'événements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0	0

S/O : sans objet ; NC : non concerné

2025 a été marqué par la continuation des travaux de préparation des sites. La **consommation électrique** de 2025 a fortement augmenté (x10) et continuera à augmenter en 2026.

Les activités menées ont conduit à prendre en charge principalement sur le site de Plan de Epines les matériaux excavés issus du creusement du tunnel de base des chantiers opérationnels CO8 (via le convoyeur entre les sites

de Villard-Clément et Plan des Epines) et CO6/7 (par camions dans l’attente de la finalisation des convoyeurs). **67 % de ces matériaux** ✓ Revu **ont été réutilisés** par concassage criblage au cours de l’année 2025. ✓ Revu Au total 1 126 000 tonnes de matériaux ont été réutilisés.

La mise en œuvre de **mesures** de suivi **acoustique et empoussièremment** a permis de montrer majoritairement la conformité réglementaire des activités réalisées à l’échelle du chantier. Les dépassements relèvent de travaux situés en limite de sites notamment pour l’aménagement des sites de dépôt définitif des Resses, de Plan d’Arc et des Tierces. Malgré cela, en raison de la bonne réactivité du chantier, le nombre de signalements émis au cours de cette année a été faible dont 6 liés au bruit et 6 liés aux poussières.

On note en 2025 l’absence d’**incident environnemental** ayant fait l’objet de déclarations auprès de services de l’Etat.

6.3.2 Suivi et indicateurs des chantiers côté Italie

Figure 45 :
Chantiers côté Italie – Energie électrique consommée (k Kwh) 2024-2025

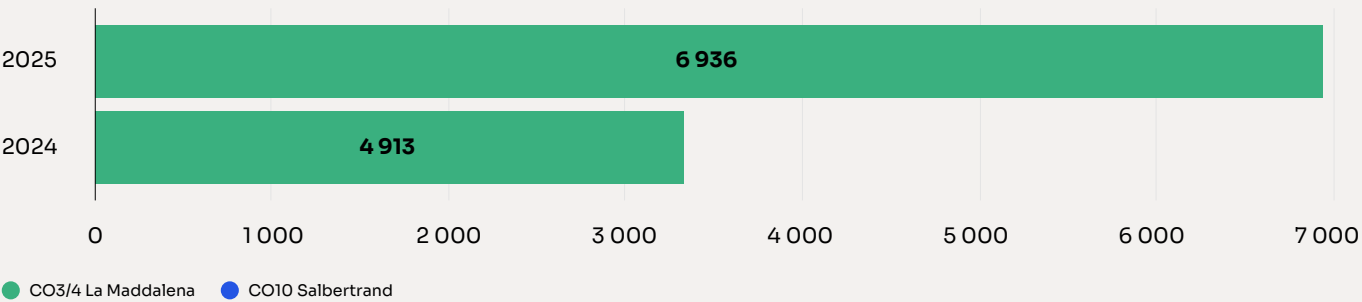
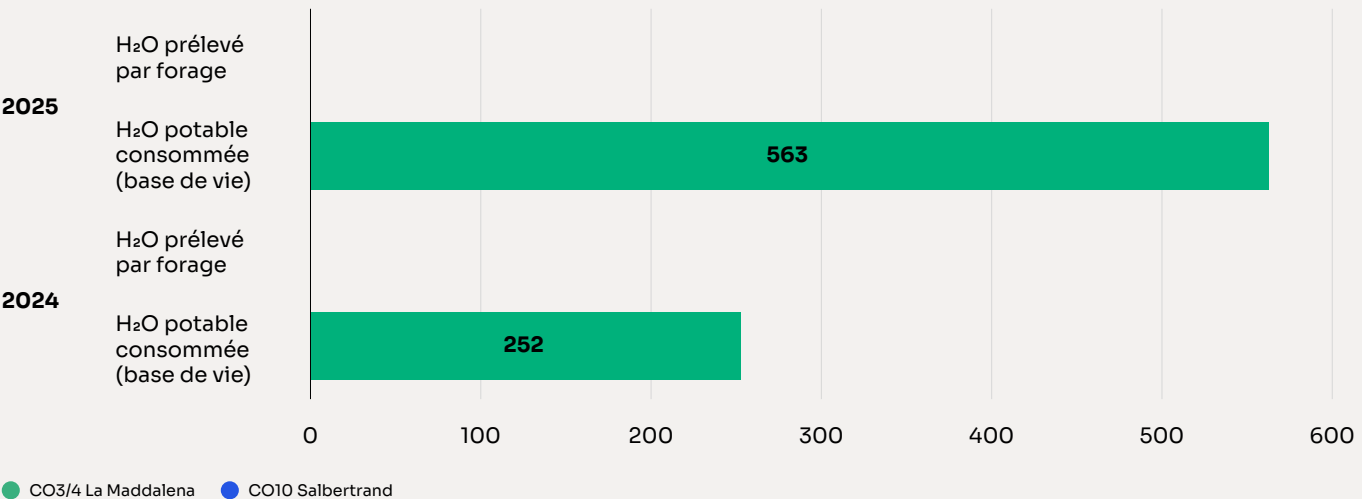


Figure 46 :
Chantiers côté Italie – Eau prélevé par forage et eau potable consommée (m³) en 2024-2025



TELT, grâce à un vaste réseau de points de surveillance et de contrôle, met en œuvre un suivi continu, dans le temps, des impacts éventuels des chantiers sur le territoire environnant, en détectant des paramètres biologiques, chimiques et physiques dans des unités de contrôle et des points de surveillance ad hoc, et en les comparant aux données acquises dans la phase avant le démarrage des chantiers. Ce réseau de surveillance couvre de multiples composantes environnementales (atmosphère, eau, flore et faune, paysage, etc.) et permet, et permettra, de vérifier qu'il n'y a pas d'impacts environnementaux significatifs générés par le projet pendant ses phases de construction et d'exploitation. Du côté italien, ce système de vérification est prévu par la réglementation en vigueur et est identifié dans le Plan de Suivi environnemental.

Le promoteur public s'est également doté d'outils supplémentaires pour la gestion environnementale intégrée des chantiers, permettant la comparaison systématique des données acquises à l'intérieur et à l'extérieur des chantiers, garantissant la gestion de toute anomalie environnementale pouvant être détectée, et la vérification continue des corrélations entre les activités du chantier et tout impact sur les zones environnantes. Cette vérification fait l'objet d'un reporting, sur une base annuelle, dans le « Rapport annuel de vérification des corrélations entre les travaux et les impacts » (appelé Bilan environnemental) qui est émis pour chaque chantier, partagé avec les organismes de contrôle technique en charge et publié sur le site web du Ministère de l'Environnement.

Indicateurs du chantier de La Maddalena (CO3/4)

Le chantier de La Maddalena, situé dans une zone précédemment utilisée pour la réalisation de la galerie de reconnaissance dans les communes de Chiomonte et Giaglione, est actuellement dans une phase avancée des travaux préparatoires au chantier principal, qui sera le site principal de creusement de la section italienne du Tunnel de Base et de ses ouvrages accessoires. Au cours de l'année 2025, les travaux liés à la construction et à l'achèvement de l'échangeur autoroutier de Chiomonte se sont poursuivis, afin de permettre la connexion du futur chantier avec l'autoroute A32 Turin-Bardonecchia. Aucun travail d'excavation souterraine n'a été effectué, mais l'entretien des zones de chantier et de la galerie de reconnaissance s'est poursuivi. Aucun creusement souterrain n'a été réalisé, mais seule la maintenance des zones de chantier et du tunnel exploratoire a été poursuivie. En 2025 les travaux prévus pour l'achèvement de l'aménagement des zones de chantier ont également été lancés, afin de pouvoir ensuite procéder au démarrage des travaux réalisation du Tunnel de Base.



→ Chiomonte, Italie / Vue aérienne du chantier CO03/04 avec le nouvel échangeur autoroutier

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier CO 03/04 La Maddalena	UdM	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	6 936 202
	% énergie verte	%	100 %
 Acqua	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus. <i>Au cours de l'année 2025, aucun travail d'excavation souterraine n'a été effectué ; par conséquent, cette donnée n'est pas disponible pour l'année de référence.</i>	N° (0 %)	N.D.
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abatement de poussières	% d'eau recyclée	N.D. 
	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	563
	Volume d'eau prélevé par forage	m³	0
	N.bre dépassements de seuils réglementaires dans les nappes des cours d'eau pour lesquels un lien avec l'activité du chantier ne peut être exclu (via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0
	% de mesures conforme au milieu récepteur (=des rejets) par rapport au seuil d'alerte	%	100 %
	N.bre de dépassement de flux admissible dans le rejet	N°	N.D. 
 Bruit (Pollution sonore)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires du niveau sonore aux récepteurs en raison des facteurs de pression acoustique provenant de la zone du chantier	N°	0 
	Signalements riverains	N°	1 
 Poussières (Pollution air)	N.bre de dépassements des seuils d'intervention au niveau du récepteur pour le PM10 <i>Ces données ont été partagées sur le plan technique avec Arpa Piemonte, ce qui ne permet pas d'exclure un lien avec les activités du chantier.</i>	N°	0 
	Signalements riverains	N°	0
 Vibrations (Nuisances dues aux vibrations)	N.bre dépassements de seuils réglementaires au niveau des principaux récepteurs, ce qui ne permet pas d'exclure un lien avec l'activité du chantier <i>Au cours de l'année 2025, aucun travail d'excavation souterraine n'a été effectué ; par conséquent, cette donnée n'est pas disponible pour l'année de référence.</i>	N°	N.D. 
	Signalements riverains	N°	0
 Sol (Pollution sol)	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	0
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0

Registre des indicateurs spécifiques de durabilité – Chantier CO 03/04 – 2024-2025

Thème	Indicateur	2024	2025	U.M
Consommation d'eau	Quantité d'eau potable/ consommation totale	252	563	m³ <i>Eau prélevée par source</i>
		252	563	m³ <i>Consommation à usage sanitaire</i>
Consommation d'électricité	Consommation totale d'électricité	4 912 924	6 936 202	kWh
Déchets	Quantité de déchets dangereux générés	0	0	kg
	Quantité de déchets non dangereux générés	72 389	881 000	Kg <i>Envoyés à la valorisation</i>
Consommation de carburant	Consommation de carburant (ventilée par type de carburant et par utilisation)	5 369	2.585	L <i>Carburant diesel</i>

Indicateurs du chantier de Salbertrand (CO10)

Le chantier de Salbertrand s'étend sur une zone dans la commune de Salbertrand, située entre l'aire de service autoroutière et la ligne ferroviaire historique du Fréjus, très proche du fleuve Dora. Sur ce chantier sera construite l'installation de valorisation des terres et roches provenant des excavations souterraines de la Nouvelle Ligne Lyon-Turin. Le chantier a fait l'objet, jusqu'en mai 2024, de travaux de suppression des matériaux et déchets qui avaient été accumulés historiquement dans cette zone. À partir de juillet 2024, les travaux relatifs à la construction des rampes d'accès pour les véhicules entre le chantier et l'autoroute A32 Turin-Bardonecchia ont été réalisés. De plus, à partir de février 2025, les travaux d'installations de chantier prévus pour la zone de Salbertrand ont été lancés.



→ Salbertrand, Italie / Vue aérienne du chantier CO10

Tableau de suivi des indicateurs :

Thème	Indicateurs de chantier CO 10 de Salbertrand	UdM	Données 2025
 Energie	Energie électrique consommée	kWh	N.D.
	% énergie verte	%	N.D.
 Acqua	Source en AEP principale ayant subi des variations de débit pour lesquels les effets des travaux du tunnel de base ne sont pas exclus. <i>En ce qui concerne le chantier de Salbertrand, aucun travail d'excavation souterraine n'est prévu ; par conséquent, cette donnée n'est pas disponible.</i>	N° (0 %)	N.D.
	Consommation d'eau recyclée (eaux pluviales, eaux traitées, eaux de nappe... = toutes eaux hors eau potable) / Consommation d'eau pour abattement de poussières	% d'eau recyclée	N.D.
	Consommation d'eau potable (base vie)	m³	N.D.
	Volume d'eau prélevé par forage	m³	0
	N.bre dépassements de seuils réglementaires dans les nappes des cours d'eau pour lesquels un lien avec l'activité du chantier ne peut être exclu (via suivi qualité dans les piézomètres)	N°	0
	% de mesures conforme au milieu récepteur (=des rejets) par rapport au seuil d'alerte <i>En ce qui concerne le chantier de Salbertrand, aucun travail d'excavation souterraine n'est prévu ; par conséquent, cette donnée n'est pas disponible.</i>	%	N.D.
 Bruit (Pollution sonore)	N.bre de dépassements des seuils réglementaires du niveau sonore aux récepteurs en raison des facteurs de pression acoustique provenant de la zone du chantier	N°	0
	Signalements riverains	N°	2
 Poussières (Pollution air)	N.bre de dépassements des seuils d'intervention au niveau du récepteur pour le PM10 <i>Ces données ont été partagées sur le plan technique avec Arpa Piemonte, ce qui ne permet pas d'exclure un lien avec les activités du chantier.</i>	N°	0
	Signalements riverains	N°	1
 Vibrations (Nuisances dues aux vibrations)	N.bre dépassements de seuils réglementaires au niveau des principaux récepteurs, ce qui ne permet pas d'exclure un lien avec l'activité du chantier <i>En ce qui concerne le chantier de Salbertrand, aucun travail d'excavation souterraine n'est prévu ; par conséquent, cette donnée n'est pas disponible.</i>	N°	N.D.
	Signalements riverains	N°	0
 Sol (Pollution sol)	N.bre d'évènements qui ont entraîné un déversement de substances polluantes qui a affecté le sol	N°	0
 Accident Environnemental	N.bre d'évènements sans impact sur l'environnement / dus à la détection de pollutions antérieures aux chantiers TELT	N°	0
	N.bre d'évènements ayant des répercussions durables sur l'environnement (entraînant une contamination durable du sol ou de l'eau)	N°	0

Au cours de l'année 2025 (période de juillet à décembre), cinq signalements ont été enregistrés, provenant d'organismes publics, de citoyens et d'administrations communales. Ces signalements concernent principalement la poussière, la circulation routière et le bruit liés aux activités de TELT.

Compte tenu du faible niveau d'activité sur les chantiers du côté italien, les signalements enregistrés reflètent les nuisances ressenties par la population, notamment en matière de bruit et de poussière. TELT a apporté des réponses rapides et mis en place des mesures correctives dans la plupart des cas, soit en faisant intervenir les entreprises concernées, soit en intervenant directement. Dans un seul cas, la source de la nuisance n'était pas imputable à TELT, mais à un chantier temporaire de RFI.

6.4

Surveillance des impacts sur les matrices environnementales atmosphère, sol, bruit

ESRS E2 Pollution²⁸

Le tableau suivant montre les différents impacts potentiels liés aux activités de l'entreprise, identifiés par TELT dans le cadre de son analyse de double matérialité, dans le périmètre des questions matérielles reconnues par l'Efrag dans la catégorie *E2 Pollution*.

²⁸ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD.

Thème Matériel	Définition	Parties prenantes	Impact
Atmosphère	Impact sur l'atmosphère due aux émissions générées par les phases de construction : - émissions épuisées, produites par la combustion des véhicules, à la fois dans les zones de chantier, et le long des itinéraires de transport routier de matériaux entre les chantiers, et par l'accès à la zone des véhicules du personnel privé ; - les poussières générées par les travaux, tant directes que par le soulèvement des dépôts, - transport éventuel de fibres d'amiante en suspension dans l'air, - transport éventuel de poussières potentiellement radioactives (pour les chantiers souterrains uniquement).	Communauté et territoire, Planète	[Impact E2_4.1] Impact sur l'atmosphère à l'échelle du site liée à : - les émissions de gaz d'échappement produites par la combustion des véhicules et les poussières générées par les travaux, - transport éventuel de fibres d'amiante en suspension dans l'air, - transport possible de poussières potentiellement radioactives.
		Planète, Fournisseurs, Autorité et organes de contrôle	[Impact E2_4.2] Contribution (potentielle) à l'impact sur l'atmosphère à grande échelle liée aux émissions de gaz à effet de serre épuisées produites par la combustion des véhicules.
Sol	Appauvrissement des caractéristiques pédologiques du sol occupé temporairement par le chantier. Impact potentiel des sols due à des accidents impliquant le déversement de polluants.	Planète, Fournisseurs, Autorités et organes de contrôle	[Impact E2_5.1] Appauvrissement des caractéristiques pédologiques du sol occupé temporairement par le chantier.
		Planète, Fournisseurs, Autorités et organes de contrôle	[Impact E2_5.2] Impact possible des sols due à des accidents impliquant le déversement de polluants.
Bruit	Impact sur le bruit de fond dû aux activités des différents chantiers provenant de différentes sources (machines d'excavation, centrales à béton, sablage, bandes transporteuses, etc.)	Communauté et territoire	[Impact E2_6.1] Augmentation du niveau sonore au niveau des récepteurs au-dessus des valeurs d'acceptabilité identifiées lors de l'EIE en raison des facteurs de pression acoustique dérivés de la surface du site.
	Impact sur le bruit de fond dû aux flux de moyens de transport à l'arrivée et au départ des chantiers et des trains dédiés au transport de déblais.	Communauté et territoire	[Impact E2_6.2] Augmentation du niveau sonore au niveau des récepteurs au-dessus des valeurs d'acceptabilité identifiées lors de l'EIE en raison des facteurs de pression acoustique dérivés des flux de véhicules de transport routier et des trains.
Substances préoccupantes	Impact sur l'environnement lié aux activités du Groupe , au transport de marchandises potentiellement dangereuses ou à l'utilisation de substances préoccupantes.	Communauté et territoire	[Impact E2_7.1] Impact sur l'environnement dû au transport de marchandises dangereuses ou à l'utilisation de substances préoccupantes pouvant causer des dommages liés au transport, au déversement et à l'utilisation de marchandises dangereuses (certains composants – SF6, fluides sur la planète – sont utilisés dans des opérations « ordinaires »).
Microplastiques	Impact potentiel causée par les activités du Groupe , lors des activités sur les chantiers.	Communauté et territoire	[Impact E2_8.1] Possibilité de trouver des microplastiques dans les zones de chantier , provenant des matériaux utilisés dans les processus de traitement.

Atmosphère

Impact E2_4.1 ; Impact E2_4.2

En ce qui concerne la **partie française** veuillez consulter la situation des différents chantiers indiquée au paragraphe 6.3.1 Suivi et indicateurs des chantiers côté France.

En ce qui concerne la **partie italienne**, vous trouverez ci-dessous le détail des chantiers actifs en 2025 :

CO03-04 LA MADDALENA

10

**stations de surveillance de l'atmosphère
et des composantes amiante**
(5 récepteurs à l'extérieur du chantier
et 5 à l'intérieur du périmètre du site)

CO10 SALBERTRAND

10

**stations de surveillance de l'atmosphère
et des composantes amiante**
(4 récepteurs à l'extérieur du chantier
et 6 à l'intérieur du périmètre du site)

Mesures réalisées à une fréquence allant de journalière (surveillance également continue) à semestrielle, en fonction du point, de la phase de construction, du type d'investigation et de la structure de référence selon une logique de modulation des activités définie par le projet exécutif de PMA

Le Bilan environnemental montre, dans les deux chantiers, pour le secteur des émissions dans l'atmosphère, **qu'il n'y a pas eu d'altération de l'état qualitatif de l'atmosphère liée aux travaux sur le chantier.**

Principalement, en ce qui concerne le chantier CO03-04 de La Maddalena, **l'évolution des concentrations de poussières PM10 est largement alignée sur la station ARPA** de Suse, représentative du contexte environnemental.

En ce qui concerne le chantier CO 10 de Salbertrand, bien que l'on ait enregistré au cours de l'année certaines périodes caractérisées par des niveaux de poussières modérément élevés, les travaux effectués **n'ont pas influencé les données mesurées aux capteurs situés en dehors du chantier et l'évolution des concentrations de poussières s'est avérée, dans ce cas également, conforme aux valeurs de fond.**

De plus, sur les deux sites, la surveillance externe du site **n'a pas détecté la présence de fibres d'amiante en suspension dans l'air**, confirmant que les travaux d'excavation et de terrassement sur le chantier, lorsque présents, n'ont causé aucun type d'altération du composant.

Sol

Impact E2_5.1

En ce qui concerne la **partie française** veuillez consulter la situation des différents chantiers indiquée au paragraphe 6.3.1 Suivi et indicateurs des chantiers du côté France.

En ce qui concerne la **partie italienne**, il n'y a pas de points critiques sur le thème susmentionné.

Bruit

Impact E2_6.1 ; Impact E2_6.2

En ce qui concerne la **partie française** veuillez consulter la situation des différents chantiers indiquée au paragraphe 6.3.1 Suivi et indicateurs des chantiers du côté France.

En ce qui concerne la **partie italienne**, vous trouverez ci-dessous le détail des chantiers actifs en 2025 :

CO03-04 LA MADDALENA

4

stations de surveillance
(1 récepteur à l'extérieur du chantier
et 3 à l'intérieur du périmètre)

Mesures réalisées à une fréquence allant de journalière (suivi continu) à semestrielle, en fonction du point, de la phase de construction, du type d'investigation et de la structure de référence selon une logique de modulation des activités définie par le projet exécutif de PMA

CO10 SALBERTRAND

7

stations de surveillance
(4 récepteurs à l'extérieur du chantier
et 3 à l'intérieur du périmètre du chantier)

Mesures réalisées tous les deux mois à quatre mois, en fonction du point, de la phase de construction, du type d'investigation et de la structure de référence selon une logique de modulation des activités définie par le projet exécutif de PMA

Le Bilan environnemental montre que, pour les deux chantiers étudiés, la surveillance et les contrôles effectués en 2025 n'ont pas permis de détecter de problèmes critiques découlant des activités de chantier et **qu'il n'y a pas eu d'altération du climat acoustique des récepteurs corrélée aux activités du site.**



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Bilan Maddalena et
Bilan Salbertrand



Substances préoccupantes

Impact E2_7.1

Les substances préoccupantes sont un problème qui n'affecte pas les activités et les chantiers de TELT à ce jour. Cependant, dans les deux pays, des lignes directrices et des actions de prévention et d'atténuation, en cas de survenance d'un problème, sont en place.

En France et en Italie, aucun signalement sur la question susmentionnée n'a été enregistré au cours de l'année 2025.

Microplastique

Impact E2_8.1

La question des microplastiques ne concerne pas les activités et les chantiers de TELT. Par conséquent, à l'heure actuelle, on fait référence au suivi des dimensions environnementales dans les paragraphes précédents.



→ Saint-Martin-la-Porte, France / Le tunnelier Viviana lors de la première phase d'entretien

6.5 

Gestion responsable des ressources en eau

(GRI 303-2 ; 303-3 ; ESRs E3)

Compte tenu de la nature de l'ouvrage, un autre aspect environnemental particulièrement complexe et nécessitant une attention particulière est celui **des ressources en eau**.

La Société s'est fixée pour objectif de réaliser les excavations en causant le moins de stress hydrique possible aux ressources en eau présentes dans le sous-sol. Cet objectif est poursuivi grâce à des choix judicieux de tracé et à l'application, lorsque cela est possible, des méthodes d'étanchéité du tunnel les plus avancées. Lorsque le drainage des eaux souterraines est inévitable, l'objectif est de les restituer propres et, dans la mesure du possible, de les valoriser.

Le recyclage de l'eau

Dans la logique illustrée, TELT impose désormais aux entreprises opérant sur ses chantiers de recycler l'eau à usage industriel : par exemple, l'utilisation des venues d'eau dans le tunnel pour les besoins en eau industrielle dans les process de creusement ou pour la fabrication du béton (si elle est compatible du point de vue physico-chimique) ou encore la collecte et l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des stocks de matériaux et des pistes de chantier afin d'éviter le soulèvement des poussières.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Surveillance de l'eau dans le cadre du projet Lyon-Turin





Pour en savoir plus, scannez le code QR

L'énergie géothermique du tunnel de base



Préservation des sources d'eau

Concernant la ressource en eaux souterraines, une analyse de risque, basée sur des modèles hydrogéologiques solides, a permis de présélectionner les points d'eau soumis à une surveillance scrupuleuse. Les éventuelles anomalies sont rapidement analysées pour vérifier toute relation de cause à effet avec l'excavation. En cas d'impact lié à l'ouvrage, TELT met en œuvre, rapidement et en concertation avec le territoire affecté, les mesures de rétablissement d'usage préalablement identifiées.

ESRS E3 Ressources fluviales et aquifères²⁹

Le tableau suivant montre, en ce qui concerne les questions matérielles reconnues par l'Efrag dans la catégorie E3 Ressources fluviales et aquifères, les différents impacts potentiels identifiés par TELT dans le cadre de son analyse de double matérialité.

Thème Matériel	Définition	Parties prenantes	Impact
Utilisation et appauvrissement potentiel de l'eau dans ses propres opérations	Consommation et épuisement potentiel des ressources en eaux souterraines en raison de : - les activités d'excavation souterraine pour la construction de tunnels, - des prélèvements à usage industriel sur les chantiers, - d'accidents impliquant des déversements de polluants.	Communauté et territoire, Planète	[Impact E3_9.1] - Altération potentielle de l'état quantitatif des aquifères situés dans les massifs rocheux et dans les aquifères de fond de vallée traversés par les tunnels. Interférence négative avec le système actuel de distribution d'eau (pour la boisson, l'irrigation, l'industrie). - Consommation potentielle de ressources en eau souterraine, liée aux prélèvements à des fins industrielles.
		Communauté et territoire, Planète	[Impact E3_9.2] Altération potentielle de l'état qualitatif des aquifères situés dans les masses rocheuses et les aquifères de fond de vallée touchés par des accidents dans les tunnels, qui impliquent le déversement de polluants ou en raison de déversements accidentels dans les zones de chantier.
Drains d'eau et appauvrissement potentiel des eaux superficielles	Épuisement potentiel des ressources en eau de surface en raison des interactions avec les activités et les rejets des chantiers.	Communauté et territoire, Planète	[Impact E3_10.1] Altération potentielle de l'état qualitatif des cours d'eau reliés : - avec traitement du lit de la rivière, - avec l'évacuation des eaux évacuées des tunnels, - avec le déchargement de stations d'épuration et de réservoirs de traitement d'eau.

²⁹ Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Utilisation et appauvrissement potentiel de l'eau dans ses propres opérations

[IMPACT E3_9.1 ; IMPACT E3_9.2]

Ci-dessous est présenté la consistance du suivi, **côté France**, en 2025 :

RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES – Suivi mensuel permanent du réseau et suivi renforcé

130

sources

51

forages

- Mesures mensuelles effectuées sur l'ensemble du réseau
- Mesures hebdomadaires sur les sources situées dans un rayon de 1 à 2 km autour des fronts de taille du tunnel

Les ouvrages souterrains du CO8 demeurent jusqu'à présent sous une couverture de roche limitée, inférieure à 300m, qui de fait expose davantage le creusement au risque d'impact sur les sources en surface. Si aucune source d'alimentation en eau potable n'a été influencée par les travaux, en revanche d'autres sources ont connu des variations anormales allant jusqu'à l'assèchement : en outre d'une source sans usage signalée en 2024 connaissant des assecs prolongés, une autre source sans usage ainsi qu'un captage utilisé pour l'arrosage des jardins en période printanière et estivale, tous alimentés par une même masse d'eau recoupée lors des travaux souterrains, se sont asséchés. Alors que des solutions de rétablissement d'usage sont en cours d'identification, des travaux d'injections en souterrain visant à réduire notablement les arrivées d'eau en souterrain, ont été définis, validés et testés en fin d'année 2025. De nouvelles hypothèses de soutènement visant à prolonger l'étanchéité totale des revêtements sont également en cours d'étude. L'impact définitif des ouvrages souterrains sera évalué suite à la réalisation des injections et du revêtement définitif.

Le seul autre ouvrage situé à une profondeur inférieure à 300m côté français encore non réalisé resterait le 4ème et dernier puits de ventilation d'Avrieux, qui a été alésé fin 2025. Il n'a pas généré d'augmentation des venues d'eau, et la situation du captage ayant connu une perte partielle de débit à la suite du début des travaux de creusement des puits est en amélioration, et retrouve depuis l'été 2025 des débits proches de ceux d'avant 2023.

En ce qui concerne le **côté italien**, ci-après sont fournis les détails des chantiers actifs en 2025 :

CO03-04 LA MADDALENA

RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES – Suivi permanent du réseau externe et suivi environnemental

15 + 5
sources piézomètres

- Mesures prévues selon une fréquence de mensuelle à semestrielle en fonction du point de contrôle, de la phase du chantier, du type d'étude et de l'aménagement de référence selon une logique de modulation des activités définies par les études d'exécution de PMA
- De 10 à plus de 80 paramètres de contrôle analysés pour chaque mesure selon le point et la modulation susmentionnée

CO10 SALBERTRAND

RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES – Suivi permanent du réseau externe et suivi environnemental

4
piézomètres

- Mesures effectuées selon une fréquence de mensuelle à trimestrielle en fonction du point, de la phase du chantier, du type d'enquête et de la configuration de référence selon une logique de modulation des activités définie par le projet exécutif de PMA
- De 10 à plus de 150 paramètres de contrôle analysés pour chaque mesure selon le point et la modulation susmentionnée

Le Bilan environnemental met en évidence que, en ce qui concerne les interférences potentielles avec l'état qualitatif des nappes phréatiques sous les chantiers, **il n'y a eu aucune altération de l'état qualitatif de la nappe pouvant être liée aux travaux effectués sur le chantier.**

De plus, il est précisé **qu'aucun phénomène de déversement accidentel** susceptible d'avoir un impact sur les eaux souterraines ne **s'est produit** sur le chantier de la zone de Salbertrand.

En ce qui concerne le chantier de La Maddalena, un seul déversement accidentel s'est produit ; celui-ci est toutefois resté circonscrit à une seule zone du chantier et a été géré conformément aux procédures décrites dans les projets en vigueur. Cette gestion adéquate a permis de résoudre rapidement le problème sans que le phénomène n'ait eu d'impact sur les eaux souterraines.

En ce qui concerne spécifiquement le chantier CO 03-04 de La Maddalena, il est indiqué que, bien qu'**aucune activité de creusement de tunnel n'ait été réalisée au cours de l'année 2025**, les contrôles des venues d'eau dans le tunnel ont toujours été effectués, et il est constaté qu'**aucune venue d'eau significative n'a été relevée.**

En outre, en ce qui concerne les sources, **aucune corrélation entre les données acquises et les travaux en cours n'a été observée.**

Rejets d'eau et appauvrissement potentiel des eaux superficielles

[Impact E3_10.1]

En mettant l'accent sur le contrôle de la qualité des eaux de surface, ci-dessous sont présentés les principaux éléments, pour ce qui concerne le **versant français**, pour 2025 :

SUIVI DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX D'EXHAURE

29

stations de suivi

(13 dans les cours d'eau récepteurs et 16 dans les rejets des plateformes du chantier)

32

paramètres de contrôle physico-chimique analysés pour chaque point

Mesures effectuées selon des fréquences quotidiennes (suivi continu)
à annuelles selon la nature des contrôles

En 2025, sur les quelques 10 000 données dans les cours d'eau récepteurs (l'Arc et l'Arvan), plus de 97 % des mesures se sont révélées conformes. Dans les cas où les seuils ont été dépassés, il s'est avéré que les valeurs étaient liées à des événements extérieurs sans rapport avec les chantiers, ce qui confirme l'absence d'impact des chantiers. Au niveau des points de rejet des chantiers, le taux de conformité est pour tous les rejets compris entre 88 et 99 % : en ce qui concerne les mesures où des alertes sont apparues, elles sont en partie liées à la variation naturelle des paramètres mesurés, et en partie dues à l'effet des chantiers, mais sans effets négatifs sur le cours d'eau récepteur.

En référence à ce qui précède, pour la France, il est nommé un « **Coordinateur du suivi et de la protection des sources** » avec les tâches suivantes :

- Guide du process de management source/eau souterraine, point de contact en interne en matière de source et eaux souterraines,
- Pilotage de la surveillance des sources,
- Définition du système d'anomalies sur les sources,
- Proposition de résolutions auprès de la direction de TELT sur les causes des anomalies et le déclenchement des Mesures de Restauration d'Usage (MRU),
- Pilotage des MRU avec les parties prenantes (définition, mise en œuvre...),
- Support auprès des autres directions de TELT sur le suivi des venues d'eau en souterrain et des mesures préventives et correctives en souterrain,
- Interface (en tant que point de contact TELT) avec les services de l'Etat en matière de sources et d'eaux souterraines.

En ce qui concerne le **versant italien**, ci-après sont fournis les détails des chantiers actifs en 2025 :

CO03-04 LA MADDALENA

SUIVI DES EAUX DE SURFACE

5

stations de suivi :

4 dans les deux principaux cours d'eau récepteurs (deux fois deux points de suivi en amont et en aval de la Dora Riparia et du torrent Clarea) et 1 au niveau du rejet en aval de la station d'épuration du chantier pour maintenir l'AUA de chantier

- Mesures prévues selon une fréquence hebdomadaire à semestrielle en fonction du point de contrôle, de la phase du chantier, du type d'étude et de l'aménagement de référence selon une logique de modulation des activités définies par les études d'exécution de PMA
- De 10 à plus de 80 paramètres de contrôle analysés pour chaque mesure selon le point et la modulation susmentionnée

CO10 SALBERTRAND

SUIVI DES EAUX DE SURFACE

2

stations de suivi :

un point en amont et un point en aval du chantier au niveau du cours d'eau récepteur, Dora Riparia

Le Bilan environnemental met en évidence, au cours de l'année 2024, pour le secteur des eaux superficielles et concernant les deux chantiers, **l'absence de corrélations entre les travaux en cours et les éventuels impacts sur les eaux, et par conséquent l'absence d'altérations de l'état qualitatif de la composante pouvant être liées aux travaux du chantier.**

De plus, pour le chantier CO3-4 de La Maddalena, il est confirmé qu'il n'y a eu **aucun dysfonctionnement de l'installation de traitement des eaux.**

En ce qui concerne la zone de **Salbertrand**, il est confirmé **qu'aucun problème significatif n'a été constaté et que l'état qualitatif de la composante concernée reste inchangé.**

La **gestion responsable du risque d'impact** des travaux du tunnel de base **sur la ressource naturelle** est un sujet fondamental dans la politique du Promoteur public **dès la phase de conception de l'ouvrage.**

TELT a pris des engagements forts et a mis en pratique des ressources afin de maîtriser et réduire cet impact, par le biais d'une surveillance très étendue des points d'eau. D'autre part, durant les travaux, sont prévues des mesures de réduction du drainage en souterrain de la part des entreprises (de telles mesures ont été mises en œuvre de manière préventive et avec succès sur le CO7, et sont en cours de déploiement sur le CO8) et le rétablissement des usages en cas de réduction du débit en surface de la part de TELT. L'assurance pour TELT d'adopter une approche performante dans la gestion de ce processus impliquant différents acteurs internes et externes, constitue ainsi un enjeu stratégique fort.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Bilan Maddalena et
Bilan Salbertrand



6.6

Protection de la biodiversité et du territoire

(GRI 304-1 ; 304-2 ; 304-3; ESRS E4)³⁰

TELT s'engage afin de trouver la bonne formule pour construire des infrastructures résilientes et durables, capables de **gérer la relation avec l'environnement** non seulement dans le respect des **normes réglementaires** mais aussi dans le but **d'améliorer et de fournir des opportunités aux communautés locales**.

ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes

Le tableau suivant présente, pour les thèmes matériels reconnus par l'Efrag dans la catégorie *E4 Biodiversité et écosystèmes*, les différents impacts potentiels identifiés par TELT dans le cadre de ses propres activités, et sur la base desquels il a réalisé ce reporting.

Thème Matériel	Définition	Parties prenantes	Impact
Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité	Appauvrissement potentiel de la biodiversité dans les zones limitrophes des chantiers.	Planète	[Impact E3_10.1] Potentiel: ▪ diffusion d'espèces exotiques envahissantes, ▪ impact atmosphérique avec répercussions sur la faune et la végétation dans les zones limitrophes des chantiers, ▪ pollution sonore avec répercussions sur la faune dans les zones limitrophes des chantiers, ▪ pollution des eaux avec répercussions sur la faune et la végétation riparienne des cours d'eau limitrophes des chantiers.

30 Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD

Résultats des suivis

Thème Matériel FRANCE	Indicateurs et suivi des chantiers	UdM	Données 2024	Données 2025
Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité	[SoI] Superficie de terrain agricole impacté en ha	Ha	12,3	12,3  Revu
	[SoI] Consommation de l'enveloppe financière des mesures de compensation agricole à titre collectif	%	81 %	79 %  Revu
	[Biodiversité] Surface impactée (<i>impact résiduel</i>) = surface d'habitat impacté amenant à de la compensation	Ha	77,1	77,6  Revu
	[Biodiversité] Surface à compenser (<i>besoin compensatoire surfacique prescrit</i>)	Ha	148,5	149,1  Revu
	[Biodiversité] Surface compensée par type de milieu (<i>surface maîtrisée</i>)	Ha	141,9	144,7  Revu
	[Biodiversité] Atteinte de l'objectif de compensation	%	96 %	97 %
	[Biodiversité] % d'emprise de chantier renaturalisée en fin de chantier (<i>par rapport à l'estimation des emprises à réhabiliter</i>)	%	12 %	12 %
Thème Matériel ITALIE	Indicateurs et suivi des chantiers	Activités 2024	Activités 2025	
Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité	Suivi de la présence d'espèces exotiques envahissantes	Voir le paragraphe « Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité »	Voir le paragraphe « Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité »	
	Suivi floristique et végétal dans les zones adjacentes au chantier			
	Suivi de la faune à proximité de la zone de chantier			

Impact des activités et des infrastructures sur la biodiversité

[Impact E3_10.1]

Milieu biotique : respecter la faune et la flore

Conformément aux objectifs définis dans sa politique environnementale, TELT porte en permanence une grande attention aux territoires traversés par l'ouvrage, en s'engageant à apporter de la valeur ajoutée notamment en **termes de biodiversité**, en mettant en œuvre un vaste programme de mesures en faveur des espèces et des habitats protégés. La flore, la faune et les écosystèmes locaux sont d'autres enjeux environnementaux particulièrement significatifs pour la Société.

Par ailleurs, réaliser un ouvrage dans un écosystème riche, hétérogène et fragile comme celui des Alpes, constitue un enjeu de taille : cela signifie en connaître les caractéristiques en profondeur, éviter les impacts sur les habitats, réduire au minimum les impacts sur les nombreuses espèces protégées et investir dans des **projets de restauration et de régénération des écosystèmes** afin de ne pas nuire à l'état de conservation de la biodiversité alpine, conformément à l'ODD 15.

Pour ce faire, TELT s'est entourée d'écologues, de biologistes, d'experts en botanique, de professeurs d'université, de chercheurs et d'autres professionnels du domaine, ainsi que d'associations de protection de la nature, des communautés locales et de nombreux autres partenaires.

En ce qui concerne le **versant français** veuillez consulter le paragraphe qui suit, intitulée « Les mesures en faveur de la biodiversité sur le versant français ».

En ce qui concerne le **versant italien**, voici le détail des chantiers actifs en 2025 :

CO03-04 LA MADDALENA

Au cours de l'année, dans la zone étudiée pour le chantier de La Maddalena, un suivi de la composante végétale a été effectué sur différents points et zones, tous les six mois à une fois par an.

Les campagnes mises en œuvre ont concerné :

- Espèces exotiques envahissantes
- Enquêtes phytosociologiques floristiques
- Transects de végétation floristique
- Maladies des plantes forestières
- Agriculture

En ce qui concerne le chantier de La Maddalena, les activités de surveillance de la faune ont été maintenues et menées à bien pour 9 groupes faunistiques de référence différents dans la zone du chantier. Un suivi des bryophytes aquatiques et du *Taraxacum officinalis* a également été effectué.

CO10 SALBERTRAND

Au cours de l'année, dans la zone étudiée pour le chantier de Salbertrand, un suivi de la composante végétale a été effectué sur différents points et zones, sur une base semestrielle à annuelle.

Les campagnes mises en œuvre ont concerné :

- Espèces exotiques envahissantes
- Enquêtes phytosociologiques floristiques
- Transects de végétation floristique
- Maladies des plantes forestières
- Nouvelles remontées mécaniques de *Carex alba*

En ce qui concerne le chantier de Salbertrand, des suivis ont également été effectués sur la faune, portant sur les 8 groupes faunistiques de référence pour la zone en objet.

En ce qui concerne le suivi de la flore et de la faune, le Bilan environnemental 2025 du chantier CO 03-04 de La Maddalena montre une **stabilité substantielle de la présence et de la variété des communautés végétales et animales locales, par rapport aux années précédentes (2021-2024)**, ce qui confirme que **l'activité du chantier n'a pas eu d'impact**.

De même, en ce qui concerne le chantier CO 10 de Salbertrand, sur la base de l'analyse du suivi de la faune et de la végétation réalisée, le **Bilan Environnemental 2025 ne fait état d'aucune interférence entre les activités du chantier et les communautés animales et végétales étudiées, les données étant conformes aux données historiques**.

En ce qui concerne le contrôle de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes, **TELT met en œuvre un protocole de confinement et d'éradication des foyers espèces allochtones présents sur ses chantiers** (mis en évidence par des campagnes de contrôle périodiques) et, en même temps, surveille qu'il n'y a pas de propagation de ces espèces du chantier vers les zones voisines.

Les mesures en faveur de la biodiversité sur le versant français

Plus précisément, TELT, pour ce qui concerne le versant français, a mis en œuvre pas moins de **26 zones avec des actions en faveur des espèces protégées ou menacées**, dans le but d'atteindre une surface de **149,1 hectares minimum**.

26

zones avec des actions pour les espèces protégées

~150

Ha d'écosystèmes boisés, ouverts - arbustifs, ainsi que des milieux pionniers

60 %

des emprises chantier renaturalisées à terme

50 %

des sites de chantier sur aires artificielles et abandonnées

Les mesures mises en œuvre consistent en diverses actions visant à améliorer l'attractivité des sites pour les espèces protégées et donc pour la biodiversité qui se crée autour d'elles, en apportant de la valeur ajoutée en termes d'écologie aux aires affectées et environnantes.

Une fois ces actions d'amélioration mises en œuvre, TELT garantit leur conservation par la mise en place de plans de gestion qui voient **l'implication directe des acteurs locaux**, sur **une période de 30 ans**, voire 50 ans pour certaines.

TELT travaille depuis plusieurs années à la mise en œuvre de ces mesures. À la fin de l'année **2025**, TELT a atteint **97 % de l'objectif**, en ayant initié la gestion de :

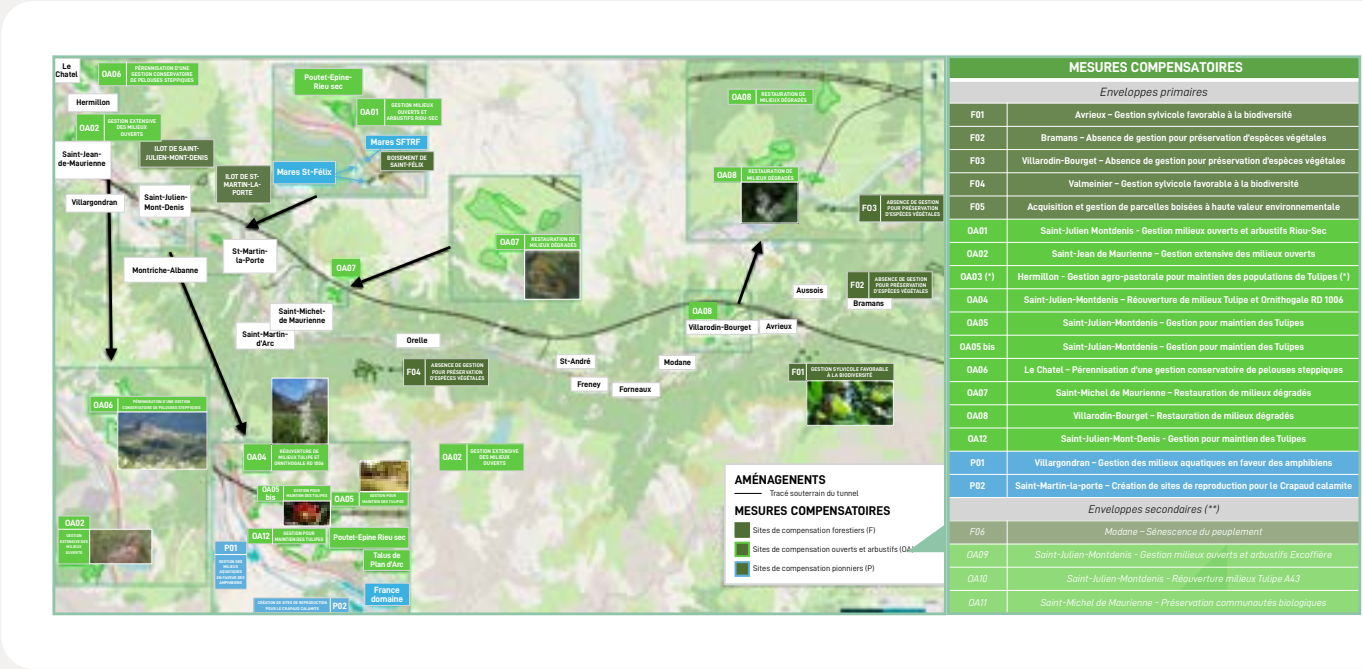
- **75 ha d'écosystèmes** des milieux du type « **ouvert-arbustif** » ;
- **70 ha** en faveur des **écosystèmes** des milieux de type **forestier** ;
- **7 ha** de réseau d'**habitats favorables** à la reproduction des **amphibiens** dans la vallée.

14 de ces sites de compensation représentent des **zones clés pour la biodiversité jouxtant** directement **les sites de chantier de TELT**. D'autres secteurs à proximité directe des zones de travaux de TELT sont visés par un « évitement » garantissant l'absence d'impact du chantier, sans que des obligations de gestion à court ou long terme n'échoient à TELT, ces secteurs ne sont pas précisément dénombrables ou quantifiables de la même manière que les sites de compensation.

Par ailleurs, seul un site **Natura 2000** (FR8201779 « Formations forestières et herbacées sèches des Alpes internes » - ZSC) **est concerné par des interactions directes avec un site de chantier de TELT**, uniquement en ce qui concerne l'aménagement d'une nouvelle piste pour des questions de sécurité des personnels. Les emprises sur les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire restent de très faible ampleur, **représentant moins de 0,1 % de la superficie de cet habitat au sein du site Natura 2000**.

Ainsi, les incidences sur ces différents compartiments apparaissent non significatives au regard des surfaces présentes au sein même des sites Natura 2000 ou plus globalement en vallée de la Maurienne.

Figure 47 :
Carte des compensations faune-flore France



Pour s'assurer que les objectifs écologiques des différentes mesures sont atteints, TELT effectue un suivi régulier de la faune et de la flore. Les résultats obtenus sont présentés à un **Groupe de suivi des mesures d'accompagnement et de compensation**, composé de l'organisme de surveillance et de plusieurs parties prenantes (Agence française pour la biodiversité, Conservatoire botanique national alpin, Ligue de protection des oiseaux, Fédération régionale de protection de la nature, Office national des forêts, Chambre d'agriculture, etc.). Le dernier Groupe de suivi s'est tenu en 2025.

Les actions de compensation peuvent être résumées comme suit :

3

grands types d'habitats
naturels

26

projets de compensation
faune-flore

100

espèces protégées touchées,
ainsi que des dizaines d'espèces
non protégées

150

hectares de sites dédiés
à la biodiversité

21

partenaires du territoire
(parmi lesquels : Office National des Forêts,
Conservatoire d'espaces naturels Savoie,
Conservatoire Botanique National Alpin)

22

espèces prioritaires
(dont : la tulipe de Maurienne - flore,
le papillon Apollon - insecte, le crapaud
calamite - amphibien, le coronelle lisse -
reptile, la huppe fasciée - oiseau, le grand
rhinolophe - mammifère).

Le Groupe de Recherche en Italie pour la protection de la Biodiversité

La Vallée de Suse abrite un vaste patrimoine naturel, avec une faune et une flore riche en variétés interdépendantes. Pour l'implantation de ses chantiers, TELT, en plus de se conformer aux exigences environnementales réglementaires, a choisi de s'engager dans la **protection de la biodiversité**, en activant une **collaboration scientifique multidisciplinaire avec l'Université de Turin** (DBIOS et DISAFA).

2

départements universitaires
(DBIOS et DISAFA)

1

laboratoire de recherche
dédié

1 091

espèces suivies
début 2023, lancement d'une nouvelle campagne du projet appliqué aux prescriptions
de préservation des espèces dans la plaine de Suse



La recherche s'est articulée, en collaboration avec TELT, en activités de suivi saisonnier, poursuivie en 2024 en prêtant une attention particulière à la prescription 63 de la résolution CIPE n° 19/2015.

En cohérence avec ce qui a été développé sur les thèmes de recherche, dans la zone de Chiomonte et Salbertrand, il a été décidé de procéder dans le droit fil de ce qui a déjà été développé, en demandant aux membres du « *Groupe Biodiversité* », composé de chercheurs du **DBIOS et du DISAFA**, de **collaborer** au développement d'activités de recherche universitaire sur les **thèmes mentionnés dans la prescription**.

L'un des points de la prescription exige la préparation d'une **étude** qui analyse et observe la présence d'**espèces nidificatrices à proximité des emprises de chantier** (entrée est du tunnel de base) afin d'éviter toute interférence possible avec les zones de nidification (en particulier, avec le *Caprimulgus europaeus*) en recherchant leur présence et leur distribution dans une zone significative afin d'évaluer l'ampleur d'un éventuel déplacement de l'habitat de reproduction.

En effet, les zones concernées par les travaux dans la Plaine de Susa sont caractérisées plusieurs habitats d'intérêt communautaire, parmi lesquels se distinguent, d'un point de vue naturaliste, les prairies xériques de versant, appartenant aux habitats 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires et 6240 - Pelouses steppiques subpannoniques, tous deux inclus dans la ZSC voisine IT1110030 « Oasis xérothermale de la vallée de Suse » ; ces prairies accueillent différentes espèces végétales et animales rares, dont certaines figurent à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE. En plus des prairies xériques de versant, dans le fond de la vallée donnant sur le chantier, il y a de nombreuses prairies de fauche qui peuvent être rattachées à l'habitat 6510 - Prairies de fauche de basse altitude, dont la plupart ne sont pas incluses dans le réseau Natura 2000.

Pour répondre à cette demande, un **plan a été élaboré pour évaluer la présence de l'avifaune** dans une vaste zone de la **plaine de Suse**. Il est prévu d'installer des points d'écoute diurnes et nocturnes pour détecter la présence de caprimulgiformes en mettant l'accent sur l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et de strigiformes (rapaces nocturnes) tels que la chouette hulotte (*Strix aluco*), la chouette chevêche (*Athene noctua*), le petit-duc scops (*Otus scops*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*) et le hibou grand-duc (*Bubo bubo*).

L'étude a pour but de :

1. Établir une check-list des espèces contactées ;
2. Identifier la composition des communautés d'oiseaux présentes dans les différents milieux de la zone ;
3. Évaluer la présence des espèces contactées dans les listes de la directive Oiseaux (directive 2009/147/CE, transposée par l'Italie dans la loi n° 157 du 11 février 1992 et le DPR 357/97) et les listes rouges de l'IUCN.

L'étude a été menée dans une zone d'une superficie d'environ 51,7 km² à une altitude comprise entre 450 m et 1 650 m. Limitée à l'est par la commune de Bussoleno, au sud par la commune de Meana di Susa, à l'ouest par la commune de Venaus et au nord par les pentes de Rocciamelone, l'aire compte **trois Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** identifiées dans la directive 92/43/CEE : **IT1110055** Arnodera - Col Montabone, **IT1110030** - Oasis Xérothermiques de la Vallée de Susa - Orrido di Chianocco, **IT1110039** - Rocciamelone et la réserve



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Zerynthia polyxena



Papillon Apollo



Focus ODD 15



naturelle de l'Orrido di Foresto. En 2025, un rapport de synthèse des activités réalisées conformément à la prescription CIPE 63 (respectée à ce jour) a été transmis aux organismes de contrôle.

Focus chauve-souris : l'installation de nichoirs

Depuis 2023, TELT réalise chaque année des campagnes d'installation de nichoirs à oiseaux et à chauve-souris à proximité directe de certains sites de chantier. L'objectif de cette action est de faciliter le maintien des différentes populations d'oiseaux et de chauve-souris localement présentes, et pouvant être dérangées par les activités de chantier et la modification d'une partie des habitats qu'elles pouvaient fréquenter. Pour les couples d'oiseaux fréquentant le secteur, la présence de gîtes immédiatement disponibles au sein même de leur aire de vie permet pour certains d'éviter la recherche de nouveaux logements plus lointains, de limiter l'effort d'un éventuel déménagement précipité, ou encore de faciliter l'arrivée de nouveaux venus.

Les nichoirs ont des formes et caractéristiques spécifiques selon les espèces visées. La plupart sont réalisés en béton de bois, qui présente les avantages de la durabilité, de la facilité d'entretien et de l'absence de traitement nécessaire au bois et pouvant gêner les espèces. Le lieu d'implantation, le positionnement de l'entrée dans le nichoir, sont également définis par des écologues spécialisés, qui réalisent chaque hiver, lors du nettoyage annuel des nichoirs, l'analyse des éventuelles traces d'occupation. Ces données permettent ainsi d'aiguiller l'installation d'une nouvelle salve de nichoirs, profitant ainsi d'un retour d'expérience pour savoir par exemple quels secteurs d'implantation densifier, quelles éventuelles améliorations apporter sur les modèles de nichoirs, etc.

L'installation de nichoirs visant à améliorer les capacités d'accueil des milieux forestiers pour les oiseaux ou les chauves-souris s'avère également pertinente dans certains boisements de sites de compensation de TELT plus éloignés des chantiers : sur certains sites, le changement des pratiques de gestion en faveur du vieillissement naturel des gros arbres permet à terme la multiplication de micro-habitats recherchés par certaines espèces pour leur reproduction. Cependant, ce processus pouvant être assez long, les nichoirs permettent alors de favoriser l'arrivée et l'installation de nouvelles espèces en attendant que la forêt atteigne un stade suffisamment mature.

- https://youtu.be/67q1v549eji?Si=pd0w8fvagwkrx_5x
- <https://youtu.be/konnacbkwa?Si=vqcxowbzo2qpgvsh>

Suivi de l'environnement social

Le suivi de l'environnement social, élaboré en 2019 avec l'Université de Turin, a été réalisé en 2024 et 2025 avec :

- La remise du premier rapport d'étape du suivi socio-économique et des résultats de l'enquête échantillonnée en vérification de mise en œuvre ;
- La remise du rapport ante operam du site de Torrazza, en attendant d'étendre le processus aux autres sites.

Les rapports soumis au ministère de l'Environnement pour vérification de la mise en œuvre, sont consultables au lien suivant : <https://va.Mite.Gov.It/it-it/oggetti/info/1332>.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Évaluation de l'impact sur la santé



Évaluation de l'impact sur la santé

(Gri 413-2)

Le projet a donné suite à l'étude scientifique d'**Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS)** pour le chantier de la galerie de reconnaissance de La Maddalena et a permis de vérifier avec des données scientifiques qu'après ces années de chantier la construction de cette galerie n'a pas altéré l'état de l'environnement et n'a donc généré aucune condition d'impact négatif sur la santé des citoyens.

Les territoires concernés par le chantier de ce grand ouvrage d'infrastructure sont contrôlés dans toutes leurs composantes environnementales et la figure suivante montre les principales étapes du processus d'évaluation.



→ Turin, le 11 novembre 2025 – TELT présente l'évaluation de l'impact sanitaire des chantiers de la liaison Lyon-Turin. De gauche à droite : Elena Galli (fonctionnaire de la Région Piémont), Riccardo Lorizzo (directeur de la Région Piémont), Enrico Bussalino (assesseur régional à l'Autonomie, à la Sécurité et à la Police locale de la Région Piémont), Manuela Rocca (Directrice Générale Adjointe de TELT).



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Région Piémont –
Fiches d'information EIS



L'EIS est étendue pour le tunnel de base à tous les chantiers concernés par les travaux définitifs de la NLTL, section transfrontalière, côté italien, conformément aux exigences CIPE. Au cours de l'année 2021, la **Région Piémont** a activé le tableau de pilotage prévu par la résolution CIPE 19/2015. La table s'est réunie pour la première fois le 10 février 2022 dans le but de planifier les activités de l'EIS pour l'ensemble des chantiers du tunnel de base et, en novembre de la même année il y a eu la première séance ouverte aux citoyens pour le partage du protocole EIS avec la participation en présentiel et en distanciel de nombreux administrateurs et citoyens. En 2025, TELT a travaillé sur la première évaluation sur l'impact sur la santé en présentant le match entre données sanitaires et données environnementales ; l'évaluation a été présentée à une table de pilotage et lors d'une réunion publique en confirmant l'absence d'impacts négatifs sur la santé.

6.7

Utilisation responsable des matières et gestion des matériaux d'excavation

(GRI 301-1 ; 301-2 ; 306-2; ESRS E5)³¹

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

Le tableau suivant montre, en ce qui concerne les questions matérielles reconnues par l'Efrag dans la catégorie *E5 Utilisation des ressources et économie circulaire*, les différents impacts potentiels identifiés par en relation avec ses activités, et en fonction desquels il a effectué ce reporting.

Thème Matériel	Définition	Parties prenantes	Impact
Gestion durable des ressources (y compris la maîtrise des déchets, eau, y compris dans la chaîne de valeur)	Outflow : traçabilité et valorisation des déchets produits par l'activité	Planète	[Risque E5_12.1] Aspect réglementaire : obligation en Italie d'un Plan de Réutilisation des Terres (PUT) ; en France obligation de traçage des matériaux.
	Inflow : durabilité des matières nécessaires au fonctionnement de l'activité économique et utilisation des matières critiques	Planète	[Impact E5_12.2] Aspect invariable qui fait partie du projet : réutilisation des matériaux excavés pour les voussoirs prévus par le projet.
Impact sur le sol	Impact de l'ouvrage dans son aménagement sur le sol	Communauté et territoire, Planète	[Impact E5_13.1] Présence de sites de dépôt temporaires pour les déblais en attente d'un stockage définitif.
Impact sur le paysage	Impact de l'ouvrage dans son aménagement paysager	Communauté et territoire, Planète	[Impact E5_14.1] Impact paysager d'un ouvrage dans un contexte montagneux déjà caractérisé par la présence d'importantes infrastructures civiles, et malgré le fait que les biens immobiliers utilisés par la société sont des bâtiments existants dans le territoire.

31 Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Utilisation responsable des matières et gestion des matériaux d'excavation



Gestion durable des ressources ; Impact sur le sol ; Impact sur le paysage

Impact E5_12.1 ; Impact E5_12.2 ; Impact E5_13.1 ; Impact E5_14.1

Le projet répond à des exigences d'efficacité technique et environnementale grâce à l'utilisation de techniques de creusement au tunnelier à bouclier et à la maximisation de la valorisation et l'utilisation des matériaux d'excavation. En effet, il est prévu d'**excaver pour cet ouvrage un volume total de matériaux de 37,2 millions de tonnes**.

À l'instar de la réglementation binationale anti-matériaux, le projet de **TELT aspire à devenir un exemple de gestion binationale des matériaux d'excavation**, suivis et contrôlés au sein du site unique de TELT, dans le but de maximiser le potentiel de valorisation et de réduire le stockage temporaire et final, l'extraction dans des carrières de granulats externes et le transport par camion.

Les objectifs du projet en termes d'économie circulaire sont ainsi réalisés, avec deux avantages stratégiques : la réduction du temps de stockage des matériaux et la diminution de l'achat de matériaux issus de sites extérieurs au projet Lyon-Turin.

Selon les estimations, le volume total des matériaux à excaver est d'environ 37 millions de tonnes, dont 30 millions de tonnes du côté français et environ 7 millions de tonnes du côté italien. Grâce à cet accord, l'objectif déjà envisagé de 50 % de réutilisation des roches dans l'ouvrage pourrait dépasser 60 %. Ces matériaux pourront être employés comme béton pour les remblais ferroviaires ou les voussoirs pour le revêtement des galeries et du tunnel.

L'analyse des matériaux d'excavation révèle une proportion considérable de roches de qualité optimale pour leur réutilisation dans les travaux :

EN ITALIE

65 %

des matériaux sont utilisés dans le même ouvrage, dont 42 % pour les remblais et 23 % en tant que granulats pour béton.

EN FRANCE

45 %

des matériaux sont utilisés dans le même ouvrage, dont 19 % pour les remblais et 26 % en tant que granulats pour béton.

Les matériaux d'excavation non réutilisables dans l'ouvrage seront en partie stockés ou utilisés pour le remodelage morphologique des sites de stockage identifiés et en partie évacués à l'extérieur de nos chantiers pour être employés comme matériaux de remise en état des carrières.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Valorisation transfrontalière des matériaux d'excavation (document)



Valorisation transfrontalière des matériaux d'excavation (vidéo)



Les deux contrats de **valorisation des matériaux, en Italie (CO10) et en France (CO11)** sont en vigueur. Pour le suivi des quantités de matériaux réutilisés, voir les tableaux d'indicateurs pour chaque site.

Le thème de l'optimisation de la réutilisation des matériaux d'excavation est également étroitement lié à l'innovation et, à cette fin, TELT a conclu les partenariats suivants :

- **Advantex**, un projet de recherche avec l'Université Polytechnique de Turin (Départements DIATI, DISEG et SISCON) pour développer la caractérisation en amont des matériaux excavés, et présenter des solutions innovantes pour l'économie circulaire ;
- **Rematch**, un partenariat franco-allemand de R&D financé par la Commission UE ;
- **Grand Paris e Cern**, pour un retour d'expérience et d'échanges ;
- **Carisma**, projet pour lequel TELT s'est associé à Links, la fondation internationale qui œuvre à la promotion, à la conduite et à l'amélioration des processus d'innovation par le biais de projets de recherche, sous la direction de laquelle elle a participé à l'appel européen « Circularité, résilience et intelligence dans la construction, l'entretien et l'utilisation des infrastructures de transport ».



Défis et opportunités dans la gestion durable des matériaux excavés pour le projet Lyon-Turin : l'exemple du lot français

Du côté français et italiens, douze chantiers opérationnels (CO) sont responsables des travaux de génie civil ; parmi celles-ci, les chantiers **CO10** et le chantier **CO11** jouent un rôle central car ils concentrent toutes les activités de gestion, traitement, amélioration et transport des matériaux excavés. Cette année le rapport se focalise sur le lot français qui est déjà à un état plus avancé.

Confié au groupement GEME LT, CO11 fait face à un triple défi :

- industrialiser la gestion des volumes exceptionnels,
- garantir une performance environnementale élevée,
- intégrer pleinement les principes de l'économie circulaire.

Du côté français du projet, un total d'environ **23 millions de tonnes de matériaux excavés** sont gérés, avec un **objectif de réutilisation minimal de 50 %**, équivalent à plus de 11,5 millions de tonnes transformées en granulats, béton et matériaux de remblai pour les chantiers de construction du tunnel et d'autres usages locaux, réduisant ainsi l'utilisation de matières premières vierges.



→ Saint-Julien-Montdenis, France / Station de valorisation des matériaux d'excavation à Illaz

Pour atteindre ces objectifs, le CO11 repose sur une infrastructure dédiée et hautement intégrée : trois sites de dépôt définitif, deux stations de traitement des matériaux, sept plateformes logistiques, un embranchement ferroviaire et un réseau de bandes transporteuses de 5 km de long. Ce système permet de limiter drastiquement le transport routier et de favoriser les solutions électriques et ferroviaires.

L'approche environnementale du CO11 repose sur deux piliers principaux. D'une part, la **réduction des émissions**, poursuivie par la minimisation du trafic routier, l'électrification des équipements, l'utilisation de transporteurs électriques et de trains ainsi que le recyclage de plus de 95 % de l'eau de traitement. De l'autre, la **récupération maximale des matériaux**, avec pour objectif d'amélioration pouvant atteindre jusqu'à 80 % du matériau excavé, est compatible avec les caractéristiques géologiques et chimiques.

La gestion des matériaux est complexe par la grande variabilité géologique, avec environ une centaine de lithologies différentes, une productivité moyenne de 2 500 tonnes par jour et des pics allant jusqu'à 6 000 tonnes. De plus, il existe des contraintes logistiques strictes, liées à la nécessité d'assurer des flux continus entre les différents sites et de s'adapter à l'évolution des programmes d'excavation. Le CO11 opère également dans un contexte environnemental et social sensible, qui exige des normes élevées d'intégration paysagère, de protection de la biodiversité, de réduction du bruit, de la poussière et des vibrations, ainsi qu'une communication transparente avec les parties prenantes locales.

Les solutions industrielles adoptées reposent sur deux stations de traitement des matériaux (STM), stratégiquement situées dans la Haute et la Basse Vallée, conçues selon des normes européennes particulièrement strictes. Les stations utilisent des écoulements modulaires et adaptatifs, capables de gérer la forte hétérogénéité des matériaux excavés grâce à la présélection, au concassage primaire et secondaire, au lavage intensif et au traitement avancé des fractions fines. L'ensemble du système est conçu pour garantir de hautes performances environnementales, avec des circuits d'eau presque fermés et une consommation d'énergie inférieure à 8 kWh par tonne traitée.

Un rôle clé est également joué par le réseau de transport interne via une bande transporteuse, qui permet de réduire de plus de 80 % le trafic routier traditionnel, ainsi que par la logistique ferroviaire pour le transfert des matériaux récupérés. Au total, ces solutions permettent d'éviter la circulation de plus de **714 000 camions** sur les routes de la vallée.

La caractérisation des matériaux est soutenue par deux principaux laboratoires, intégrés aux stations de traitement, qui garantissent la taille des particules, les contrôles mécaniques, chimiques et environnementaux à toutes les étapes du processus. L'échantillonnage représentatif, les analyses accélérées et l'utilisation de techniques innovantes telles que la spectroscopie NIR permettent de prendre des décisions rapides et fiables sur la destination finale de chaque lot de matériaux.

Pour accompagner l'ensemble du système, le groupement a développé un **jumeau numérique** du CO11, qui intègre des données en temps réel sur les volumes, la qualité, la logistique et les émissions. Cet outil permet une gestion prédictive des flux, une optimisation continue des scénarios opérationnels et des rapports avancés pour toutes les parties prenantes. Le suivi logistique est renforcé par des solutions IoT et de géolocalisation, incluant une application mobile innovante pour véhicules non dédiés, qui garantit une traçabilité complète des transports et une conformité réglementaire.

La plateforme numérique « GEME App » représente l'épine dorsale d'information du projet, centralisant toutes les données opérationnelles, environnementales et logistiques et automatisant les processus de reporting et de contrôle de la performance.

En conclusion, l'expérience du lot CO11 dans le projet Lyon-Turin démontre comment une approche industrielle intégrée, fondée sur l'innovation technologique, la traçabilité numérique et la logistique à faibles émissions, peut combiner de grands ouvrages d'infrastructure avec la durabilité environnementale. Le modèle développé constitue une référence concrète pour les futurs projets d'infrastructures souterraines à faible émission de carbone, en Europe et à l'international.

6.8

Efficacité énergétique et émissions dans l'atmosphère

(GRI 305-1 ; 305-2 ; ESRS E1)³²

ESRS E1 Changement climatique

Le tableau suivant montre, en ce qui concerne les questions matérielles reconnues par l'Efrag dans la catégorie *E1 Changement climatique*, les différents impacts potentiels identifiés par en relation avec ses activités, et en fonction desquels il a effectué ce reporting.

³² Les références aux ESRS présentées dans ce rapport doivent être comprises comme un cadre méthodologique d'inspiration et de structuration progressive du reporting de durabilité de TELT, et non comme une déclaration de conformité complète aux normes ESRS au sens de la CSRD.

Thème Matériel	Définition	Parties prenantes	Impact
Adaptation au changement climatique	Adaptation des activités et des infrastructures au changement climatique	Planète, Institutions publiques	[Risque E1_1.1] Prévention et mise en sécurité des sites et de l'ouvrage en exploitation, prise en compte de l'adaptation climatique à partir des choix techniques dans le projet (<i>climate proofing</i>). [Impact E1_1.2] Émissions GES évitées grâce aux solutions de réutilisation des matériaux excavés (un aspect invariable qui fait partie du projet).
Atténuation du changement climatique par une mobilité durable	Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles	Planète, Institutions publiques	[Impact E1_2.1] Contribution des activités de creusement - construction au changement climatique, impliquant l'augmentation des émissions CO₂ en phase chantier. [Impact E1_2.2] Emission CO₂ lié au déplacement du personnel (dispositif de maîtrise mis en place : une flotte de véhicules électriques est mise à la disposition des employés pour leurs déplacements professionnels).
Accès durable à une énergie décarbonée	Approvisionnement durable à une énergie accessible pour les activités	Planète	[Impact E1_3.1] Consommation en énergie (y compris la difficulté à mener à bien ses initiatives de sobriété vu la composante énergivore du projet).

Adaptation au changement climatique ; Atténuation du changement climatique par une mobilité durable ; Accès durable à une énergie décarbonée

Impact E1_1.1 ; Impact E1_1.2 ; Impact E1_2.1 ; Impact E1_2.2 ; Impact E1_3.1

La durabilité et l'utilisation efficace des ressources sont les exigences de tout ouvrage d'infrastructure, des études d'exécution à sa mise en chantier, en passant par son utilisation.

L'un des objectifs fondamentaux de TELT dans le projet ferroviaire mixte voyageurs/marchandises à travers les Alpes est la participation collective à la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à une meilleure répartition modale du transfert route/rail dans le contexte écologiquement sensible des Alpes. Néanmoins, l'enjeu consiste à réduire l'impact négatif que l'infrastructure, comme tout ouvrage construit par l'homme, peut avoir sur l'environnement, durant la phase de chantier pour sa réalisation, et à maximiser les avantages dans sa configuration finale.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut d'abord pouvoir les quantifier. Les impacts résultant de l'ouvrage ont été calculés à partir du Bilan Carbone®, qui répond à cette logique, en proposant une méthode d'estimation des émissions de gaz à effet de serre dues à une activité ou un projet sur l'ensemble de la période correspondant à l'ensemble du cycle de vie. Le Bilan Carbone est requis pour tous les nouveaux projets d'infrastructure ou les améliorations des infrastructures existantes.

Dans l'intention d'être un exemple dans la gestion de tous les aspects environnementaux, TELT a également voulu se comparer à d'autres clients internationaux engagés dans des travaux similaires, afin de pouvoir inclure dans ses opérations, les meilleures pratiques et performances d'autres réalités industrielles. À cette fin, une collaboration a été conclue avec **Indura** sur le thème de la décarbonation.



Pour en savoir plus, scannez le code QR

Efficacité énergétique et émissions atmosphériques



Approfondissements : l'engagement de TELT envers le développement durable des sièges



UN Global Compact

Travail

4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Objectifs

- Créer des environnements de travail confortables et impliqués dans la mission de la Société.
- Communiquer les valeurs du projet à l'extérieur, y compris par le biais de structures physiques.
- Transformer les chantiers en lieux attrayants en augmentant les résultats positifs pour le territoire.

Objectifs environnementaux dans le contexte des activités de siège

TELT met en œuvre des bonnes pratiques de comportement responsable, qui ne sont pas étroitement liées à son activité principale, via le contrôle des impacts sur l'environnement causés par les installations présentes et par les activités menées par les employés et collaborateurs dans leur propre siège. Afin de valoriser ces comportements, et en application des principes du Pacte mondial et des politiques de la Société en matière de qualité et d'environnement, la Fonction « Immeubles et services intégrés » de la Direction Ferroviaire de TELT, met en œuvre, depuis 2023, des initiatives qualifiantes en matière de protection de l'environnement, pour lesquelles des objectifs concrets ont également été déterminés pour la norme ISO 14001.

Objectifs de 2025

Les objectifs environnementaux 2025 de la SO Immeubles et Services intégrés (également définis dans la norme ISO 14001) sont les suivants :

Objectif 1

▪ **Reduction des émissions de CO₂ de la flotte véhicule de TELT :**

L'analyse des émissions de CO₂ de la flotte de l'entreprise a révélé une **augmentation de 27 % des émissions de CO₂ par rapport à 2024** ; ce chiffre correspond à l'augmentation des effectifs, notamment due aux recrutements au sein de la division Production, ce qui implique une augmentation du personnel devant se rendre sur les chantiers ; de plus, dans les bureaux de Turin, les commissions chargées d'analyser les offres pour certains appels d'offres ont commencé leurs travaux, ce qui a entraîné une intensification des déplacements entre Turin et les chantiers par rapport à 2024.

L'objectif fixé était de contenir l'augmentation de la production de CO₂ dans la limite de +30 % par rapport à l'année précédente ; cet objectif a été fixé en prévision d'une augmentation des effectifs et du retard pris dans le rétablissement de la liaison ferroviaire après l'éboulement de La Praz qui a eu lieu en août 2023, ce qui a permis le rétablissement complet de la ligne en avril 2025.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des données analysées au cours des quatre dernières années :

	2022	2023	2024	2025
# employés*	207	219	232	250
Km parcourus par an	N/A	N/A	814 228	869 319
CO ₂ par an (tonne)	102,33	120,76	131,81	167,21
Delta année précédente (%)		18 %	9 %	27 %

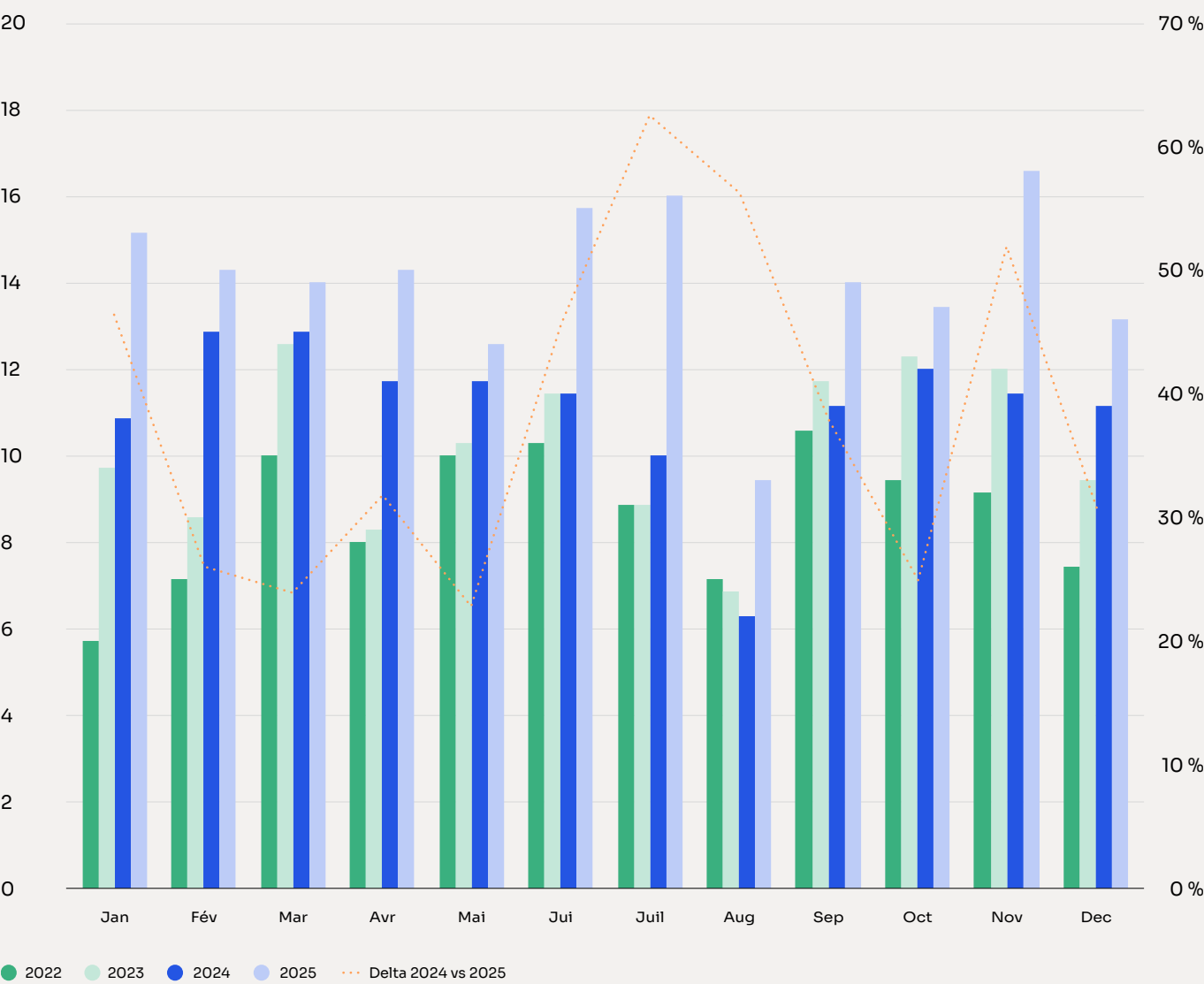
* # employés : comprend les employés de TELT, les détachés de TELT, le Président, le Directeur général, CO. CO. CO. et les stagiaires.

Consommation carburant parc automobile de la société par typologie			Type de VEHICULE	N.bre	%
Carburant	2024	2025	Hybrides	35	67 %
Diesel - Italie	7 764,10	543,57	Électriques	15	29 %
Diesel - France	7 200,50	0	Diesel	2*	4 %
Diesel Total	14 964,60 It	543,57 It	Total	52	100 %
Essence - Italie	17 445,64	26 899,16	* 2 camionnettes (Ducato et Scudo)		
Essence - France	21 839,05	32 661,90			
Essence Total	38 284,69 It	59 561,06 It			

Focus sur le reporting des émissions de CO₂

Le suivi de l'évolution des **émissions de CO₂** générées par la flotte de véhicules de la Société, se présente comme suit :

Figure 48 :
Tendance production CO₂ 2022-2025



CO ₂ Ton	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aug	Sep	Oct	Nov	Déc	Tot FY
2022	5,53	7,05	9,98	7,92	9,86	10,13	8,61	7,05	10,45	9,36	9,11	7,28	102,33
2023	9,63	8,57	12,36	8,07	10,26	11,36	8,72	6,87	11,54	12,26	11,76	9,36	120,76
2024	10,78	12,70	12,66	11,69	11,51	11,33	9,91	6,12	10,93	11,94	11,17	11,07	131,81
2025	14,99	14,28	13,89	14,03	12,46	15,65	15,87	9,30	14,00	13,26	16,34	13,14	167,21
Delta 2024 vs 2025	39 %	12 %	10 %	20 %	8 %	38 %	60 %	52 %	28 %	11 %	46 %	19 %	27 %*

* la valeur représente la moyenne en pourcentage de tous les changements mensuels du 2025 (augmentations et diminutions).

Objectif 2

▪ Sensibilisation accrue en matière de tri sélectif des déchets :

L'objectif est atteint puisque le pourcentage de déchets recyclables par rapport au pourcentage de déchets non triés est passé de 51 % en 2024 à 60 % en 2025.

En France, TELT a mis en place, entre mai et juin 2024, un projet sur le triage correct des déchets, en modifiant également les conteneurs présents dans les bureaux, c'est-à-dire en supprimant les corbeilles sous les bureaux et en fournissant des conteneurs communs pour le tri sélectif, placés dans des zones facilement accessibles à l'ensemble des employés.

En Italie, le projet sera mis en œuvre en janvier 2026 étant donné que, suite au déménagement dans l'établissement définitif de Turin en décembre 2024, une période d'adaptation aux nouveaux locaux a été nécessaire. De plus, en Italie, il n'a pas été possible de bénéficier du soutien d'un fournisseur présentant les mêmes caractéristiques que celui côté France, qui avait pourtant accompagné le projet dans toutes ses phases ; contrairement à ce qui s'est passé en Italie, où il a fallu rechercher un organisme de formation ad hoc pour le mettre en œuvre et gérer la partie relative aux conteneurs de manière séparée.

Outre les objectifs définis dans le cadre de la norme ISO 14001, TELT a mis en œuvre des « bonnes pratiques » pour la protection de l'environnement.

Actions d'amélioration continue menées en 2025

▪ Surveillance efficace de la consommation d'électricité et efficacité énergétique maximale dans tous les sièges de TELT :

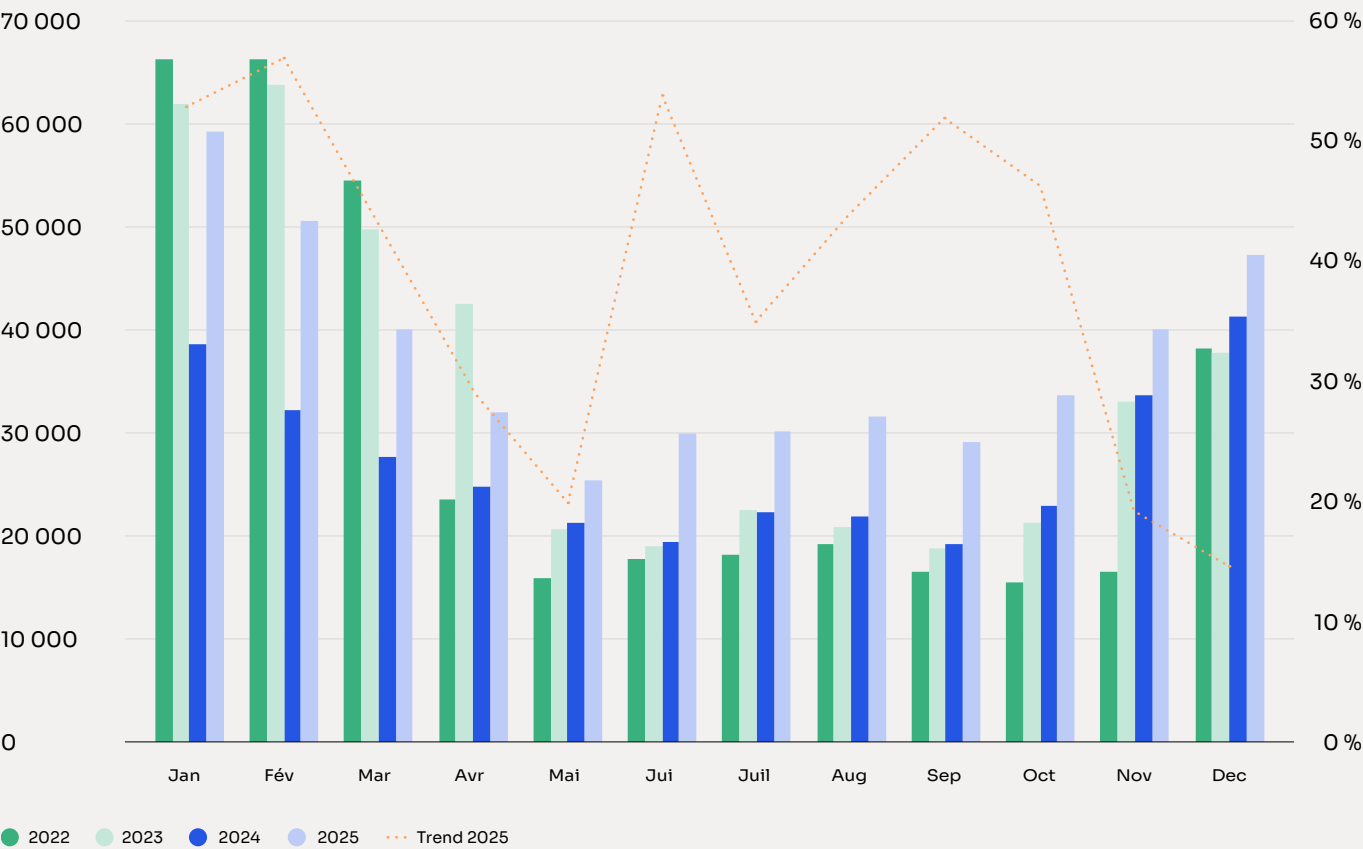
Pour l'année 2025, par rapport à l'année 2024, la **consommation d'énergie a augmenté de 38 %** ; l'objectif de mettre en place un suivi permettant une comparaison réelle avec la consommation de l'année précédente, pour les trois sièges, a été atteint. Des actions de rappel pour la maîtrise de la consommation sont prévues pour 2026.

Le pourcentage d'augmentation de la consommation d'électricité est toutefois considéré comme normal, compte tenu de l'augmentation des effectifs de la société, avec le siège de Turin plus confortable et plus facile d'accès que l'ancien siège provisoire de Collegno, ce qui s'est traduit par un taux de présence dans ce siège plus élevé et une utilisation accrue des bornes de recharge électrique de la flotte, qui a connu une hausse des déplacements des employés, et en particulier des véhicules 100 % électriques principalement confiés aux chefs de lot, lesquels, comme mentionné ci-dessus, ont effectué davantage de déplacements sur les chantiers et à Turin en raison de deux appels d'offres en cours. Ce chiffre est également significatif **par rapport à la consommation** en 2023 (411 874,00 Kwh), par rapport à laquelle en 2025 il y a une augmentation de 9 % des consommations.

- Pour le siège de Chambéry, des bureaux se trouvant dans des bâtiments à haut rendement énergétique ont été choisis, bien que l'approvisionnement en électricité que TELT obtient du fournisseur de la propriété soit actuellement non renouvelable ; à la demande de TELT, la propriété envisage de changer le contrat d'électricité avec un fournisseur d'énergie entièrement renouvelable.

- Pour le siège de Modane, une réduction de la consommation a été enregistrée par rapport à 2023 et la situation pourra encore être améliorée par les travaux qui seront réalisés au cours des deux prochaines années.
- Pour le siège de Turin, 2025 a été la première année de suivi de la consommation énergétique du nouveau siège, qui est, même dans ce cas, un bâtiment à haute efficacité énergétique. A partir de 2026 on pourra procéder aux premières comparaisons.

Figure 49 :
Comparaison de la consommation d'électricité 2022-2025



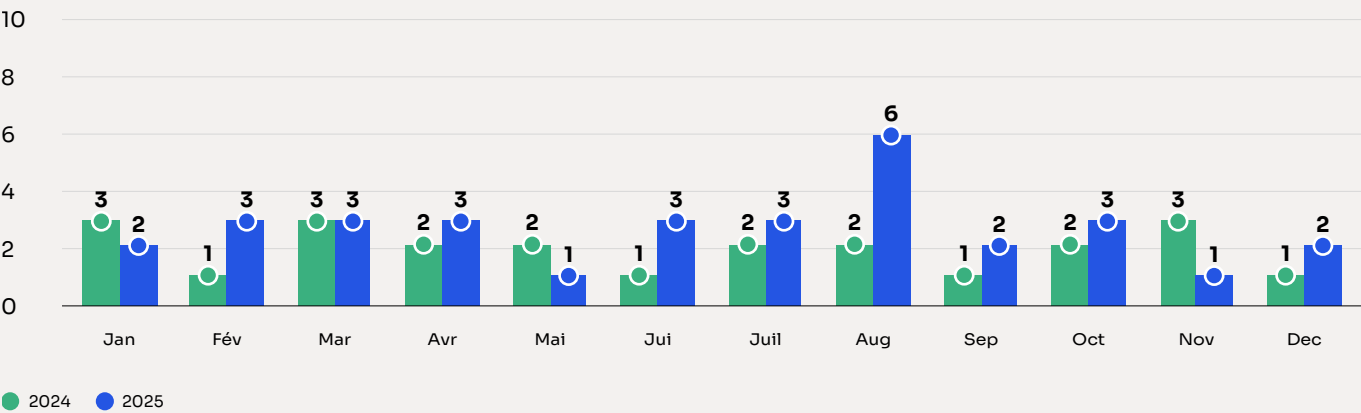
Consommation d'électricité auprès des sièges 2022-2025				
Sièges	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Torino	69 578,00 Kwh			190 177,00 Kwh
Collegno	39 927,00 Kwh	71 851,00 Kwh	72 230,00 Kwh	
Modane	90 557,00 Kwh	177 982,00 Kwh	135 318,00 Kwh	124 413,00 Kwh
Chambéry		92 183,00 Kwh	117 694,00 Kwh	134 161,00 Kwh
Le Bourget	168 166,00 Kwh	69 858,00 Kwh		
Total	368 228,00 Kwh	411 874,00 Kwh	325 242,00 Kwh	448 751,00 Kwh

▪ Suivi de l'utilisation de l'eau dans l'ensemble des sièges de TELT :

Des outils de suivi ont été mis en place pour l'ensemble des sièges de TELT. L'analyse a donné des résultats comparables pour le siège de Chambéry, qui enregistre une augmentation de 33 % de la consommation, passant de 2 m³ en moyenne mensuelle en 2024 à 3 m³ en 2025, une hausse qui s'inscrit dans la tendance habituelle de l'utilisation du siège.

Le tableau ci-dessous présente les consommations du siège de Chambéry pour 2024 et 2025 :

Figure 50 :
Eau - Consommation Chambéry 2024-2025



Le tableau ci-dessous présente les principaux objectifs environnementaux des sièges de TELT pour l'année 2025 et les objectifs atteints.

Objectif de l'entreprise	Siège	Action 2025	Indicateur	Performance
 Suivi et réduction de la consommation d'énergie	Chambéry	Site à haut rendement énergétique	Kwh	Limitation générale de la consommation d'électricité de +38 % par rapport à 2024
	Modane	Site à haut rendement énergétique avec un projet d'amélioration de l'efficacité en cours de réalisation		
	Turin	Site à haut rendement énergétique		
 Mise en place du tri sélectif pour les déchets	Tous	Vérification et mise en place du tri sélectif pour les déchets	Kg	42 % déchets recyclés par rapport au total de déchets produits 49 % en 2024
	Tous	Sensibilisation à l'utilisation du plastique		
 Utilisation de carburants alternatifs ou de véhicules à mobilité durable	Tous	Acquisition de véhicules à faible empreinte carbone (électriques, hybrides)	Ton CO ₂	+27 % d'émissions par rapport 2024
	Tous	Contrôle du kilométrage et détection CO ₂		
 Consommation d'eau	Chambéry	Suivi de la consommation pour 2025	m³	310
	Modane	Suivi de la consommation pour 2025	m³	71
	Turin	Suivi de la consommation pour 2025*	m³	177

* La donnée concerne la période allant de septembre à décembre 2025.

La certification ISO 14001:2015 – Systèmes de gestion environnementale

Afin d’**accroître la confiance des parties prenantes** envers son système de gestion environnementale, TELT a décidé de se doter de la certification ISO 14001:2015. La certification, toujours délivrée par des organismes indépendants, atteste que les impacts générés par les activités de TELT sont contrôlés et minimisés en vue de limiter la pollution et que des procédures sont mises en œuvre pour l’amélioration continue de ses performances.

L’obtention de la certification concernant les systèmes de gestion environnementale a permis au personnel de TELT de progresser dans la prise de conscience de son rôle et de structurer plus efficacement son organisation afin d’atteindre les **objectifs** environnementaux qu’il s’est fixés. La certification a été obtenue en 2017 et, jusqu’en 2025, des audits de surveillance ont été réalisés afin de maintenir la certification.

Le périmètre de l’ISO couvre à la fois les sièges de la Société et les chantiers opérationnels. Bien que l’impact de la gestion des sièges sur les objectifs environnementaux de l’entreprise soit proportionnellement faible, ces derniers restent néanmoins le lieu où renforcer la culture de la durabilité et la protection de l’environnement auprès de tous les employés, également grâce au système ISO 14001.

Le personnel des Directions ne travaillant pas directement sur les chantiers ou pour des projets liés à l’environnement a tout de même la possibilité de participer activement à la promotion des bonnes pratiques en matière de durabilité. Un exemple est l’incitation financière de la société à utiliser les transports publics et l’encouragement au covoiturage pour les déplacements professionnels.

En 2025, le plan de Mobilité en cours de réalisation fournira des informations supplémentaires sur les habitudes du personnel de la société, permettant ainsi de mettre en place d’autres actions utiles en faveur de la durabilité environnementale.

Consommation responsable pour les activités des sièges

Le tableau ci-dessous résume tous les consommables et les déchets produits dans les sièges au cours des années 2022-2025 :

Typologie	Catégorie	Consommation en 2022 (en kg)	Consommation en 2023 (en kg)	Consommation en 2024 (en kg)	Consommation en 2025 (en kg)
 Consom-mables	Papier	860	1 248	716	670
	Plastique	31	45	48	87
	Verre	7	13	8	0
	Déchets non triés	272	1 066	805	1 052
	TOTAL	1 170	2 373	1 577	1 808
 Déchets	Dont recyclés	898	1 307	772	756
	% de matériel recyclé	77 %	55 %	49 %	42 %

L'objectif de réduction continue de la consommation de papier montre que la sensibilisation à la dématérialisation mise en œuvre par la société continue de porter d'excellents résultats sur le plan du développement durable, comme par exemple les actions telles que la numérisation des documents, la mise à disposition de la signature électronique ou l'utilisation d'un code pour imprimer ; les données font apparaître une production de déchets plus importante en 2023, notamment en France, année au cours de laquelle le déménagement du siège de Bourget-du-Lac vers celui de Chambéry a eu lieu, une opération qui a entraîné une production accrue de déchets non triés.

Comme déjà mentionné, on constate une augmentation significative de la **consommation du plastique** par rapport à 2024, ce qui imposera, au cours des premiers mois de 2026, un rappel par le biais d'une communication interne afin de sensibiliser le personnel à une utilisation plus responsable. Cette hausse est probablement également liée à un tri des déchets plus rigoureux, car le plastique est désormais correctement acheminé vers le tri dédié, alors qu'avant la nouvelle organisation des conteneurs, les déchets finissaient plus facilement dans les déchets non triés. La quantité de déchets produite par employé au cours des trois dernières années a diminué (passant de 20 kg en 2023 à 7 kg en 2025).

En faisant une distinction par pays, on observe la situation suivante :

Déchets par pays et typologie 2022-2025*								
Typologie	31.12.2022		31.12.2023		31.12.2024		31.12.2025	
	Italie	France	Italie	France	Italie	France	Italie	France
	370	490	308	941	211	505	100	570
Papier	15	16	38	7	30	18	51	35
Plastique	-	7	13	-	8	-	-	-
Verre	150	122	325	742	265	540	214	838
Non triés	535	635	683	1 690	514	1 063	365	1 444
	1 170 Kg		2 373 Kg		1 577 Kg		1 809 Kg	

*arrondi à l'unité



→ Turin, Italie / Bureaux de TELT à Turin

L'utilisation des systèmes numériques pour la durabilité de la société

Benchmark et actions liés à la sphère ICT

Depuis 2023, la Direction ICT de TELT accorde une plus grande importance au thème de la durabilité, en l'intégrant dans ses priorités stratégiques. Parmi les initiatives entreprises, il convient de noter la conduite d'une étude détaillée, partagée avec la Direction ADES, visant à évaluer la durabilité des principaux fournisseurs de technologies de l'information.

Afin de garantir une incidence réduite sur l'environnement, la Direction ICT a adopté des directives strictes pour la gestion du cycle de vie du matériel informatique, en privilégiant les fournisseurs qui adoptent les principes de l'économie circulaire et encouragent le recyclage.

Parmi les fournisseurs sélectionnés, Cisco et HP se distinguent par leurs programmes de développement durable avancés :

- **Cisco** a été choisi également en raison de son engagement en matière de développement durable. Cette entreprise encourage la réutilisation, le recyclage et l'élimination responsable des dispositifs informatiques, contribuant ainsi de manière significative à la réduction des déchets électroniques.
- **Hp** se distingue par son engagement en faveur de l'économie circulaire, en concevant des dispositifs durables et facilement recyclables. Son programme de retour et de gestion de fin de vie minimise l'impact environnemental des produits, en favorisant l'utilisation de matériaux recyclés et en réduisant les émissions de carbone.

Dans le domaine de l'infrastructure, la Direction ICT a choisi de quitter, également du point de vue de la durabilité, le centre de données Fastweb au profit d'une solution Cloud. Toutes les applications auparavant hébergées dans le centre de données Fastweb ont migré vers des solutions Cloud actuellement gérées par Microsoft.

Participation au « Digital Sustainability Day »

Depuis 2023, TELT participe activement au « Digital Sustainability Day », un événement organisé par la Fondazione per la Sostenibilità Digitale à l'occasion du Jour de la Terre.

Cet événement vise à explorer la relation entre le numérique et la durabilité, en offrant l'occasion de partager des recherches, des projets et des initiatives avec des entreprises, des institutions et des universités engagées dans la transformation numérique.

Lors des éditions de 2023, 2024 et 2025 l'accent a été mis sur l'importance d'intégrer la durabilité dans les processus numériques, en contribuant à créer une culture commune et à sensibiliser les participants aux avantages d'une approche durable.

Fournisseurs : paramètres pris en compte pour la sélection

Lors de la sélection des fournisseurs du service informatique, TELT adopte une approche axée sur la durabilité comme critère essentiel. Les partenaires sont sélectionnés en fonction de leur capacité à intégrer des pratiques durables dans les processus de production et logistiques, en favorisant des solutions technologiques à faible impact environnemental et en contribuant à réduire l'empreinte écologique de la société.

Plan de durabilité ICT pour 2025-2026

Le projet 2025 est divisé en deux phases principales :

Phase 1

Mise à jour du matériel informatique avec des modèles plus durables :

La mise à jour du matériel informatique dans tous les sites a été achevée, avec des dispositifs caractérisés par une plus grande efficacité énergétique et des performances améliorées. Le matériel informatique des bureaux opérationnels tels que ceux de Rome et La Maddalena, ont également été mis à jour.

Amélioration de l'efficacité des dispositifs de salle :

Les dispositifs en fin de support, tels que les écrans Cisco, ont été remplacés. Les nouveaux appareils garantissent une consommation d'énergie réduite et l'utilisation de matériaux renouvelables, conformément aux objectifs de durabilité de la Société.

Migration vers le cloud (Journey to Cloud - J2C) :

Le projet de migration vers des plateformes cloud partagées est en cours, ce qui permettra d'optimiser la consommation d'énergie et les ressources nécessaires. La Direction ICT collabore avec les principaux fournisseurs du secteur (Google, Microsoft, Oracle, AWS) qui garantissent des centres de données à haute efficacité énergétique et à faible impact environnemental.

Phase 2

Une fois la migration vers le cloud terminée, des outils de suivi de l'impact environnemental de l'infrastructure ICT seront mis en œuvre. Cela permettra de disposer d'un système de reporting centralisé, utile pour analyser et optimiser l'efficacité des systèmes utilisés.

Annexes

Note méthodologique sur le périmètre et le référentiel des indicateurs

Ce document présente le **référentiel des indicateurs ESG du rapport RSE volontaire de TELT**. Il s'inscrit dans une démarche volontaire de renforcement et d'alignement progressif avec les nouveaux standards européens de reporting de durabilité, notamment les ESRS dans le cadre de la CSRD. Dans ce contexte, TELT a engagé une initiative de structuration et d'amélioration de son dispositif de reporting extra-financier afin d'intégrer progressivement les exigences de ces nouveaux référentiels. Cette démarche reflète une phase de transition : le système de collecte, de consolidation et de restitution des données ESG est en cours d'évolution et d'adaptation, et n'est pas encore pleinement finalisé ni entièrement conforme à l'ensemble des exigences détaillées des standards ESRS. Ainsi, le présent référentiel constitue une étape intermédiaire visant à formaliser les indicateurs existants, à renforcer leur traçabilité et à préparer l'intégration complète des futures obligations de reporting de durabilité. Pour toutes ces raisons, le Rapport ne constitue pas un ensemble complet de déclarations de durabilité CSRD au regard des ESRS adoptés par l'Union européenne. Conformément à ces European Sustainability Reporting Standards, seul un ensemble complet de déclarations de durabilité CSRD, comprenant l'ensemble des données qualitatives et quantitatives requises relatives aux impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que les notes explicatives, permet à TELT de préparer une telle déclaration de durabilité CSRD, sous tous ses aspects matériels, conformément aux exigences de divulgation prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Objectif

L'objectif est de :

- structurer les informations publiées par TELT
- expliciter la construction des indicateurs existants
- assurer leur conformité aux européens (**ESRS, GRI, ODD**)
- intégrer la lecture des IROs identifiés dans l'analyse de **double matérialité**

Approche de double matérialité

Conformément aux exigences ESRS, les indicateurs sont sélectionnés sur la base de l'analyse **double matérialité**, qui combine :

- **Matérialité d'impact (inside-out)** : impacts de TELT sur l'environnement et la société
- **Matérialité financière (outside-in)** : risques et opportunités ESG influençant la performance économique

Les indicateurs présentés sont reliés aux thématiques identifiées comme matérielles.

Périmètre de reporting

Pour une meilleure compréhension du tableau des indicateurs il faut bien préciser que le périmètre du reporting comprend :

A) le fonctionnement de Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT), en tant que société binationale de droit privé français soumise au Code de la commande publique, participée à 50 % par les États français et italien, avec ses effectifs, ses sièges et son rapport financier

B) et, lorsque les informations sont disponibles, les chantiers de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire pour le fret et les voyageurs Lyon-Turin dont TELT est la maîtrise d'ouvrage des travaux et le futur gestionnaire, comme défini par les accords franco-italiens de 2012 et 2015.

Cette distinction, qui rend TELT un cas unique dans le cadre du reporting de la durabilité, est essentielle pour bien comprendre les différentes dimensions des données RSE intégrées dans le reporting.

Méthodologie d'analyse et de collecte des données

Concernant le point **A)**, chaque typologie de donnée est collectée avec un logiciel et une procédure.

- Données sur la valeur économique et sur les marchés (« achats ») de TELT
 - Les données relatives à la valeur économique générée et distribuées sont issues du flux de données du rapport financier. Pour la gestion comptable de tous les contrats TELT utilise le logiciel de gestion SAP (avec toutes ses différentes interfaces) en association à STR PRIMAVERA, pour l'avancement comptable des contrats et des travaux. Le suivi est assuré chaque mois par le service comptable de TELT.
 - Les données relatives aux contrats de TELT sont extraites à partir d'un système centralisé de gestion administrative et contractuelle permettant de collecter, consolider et suivre les informations associées

aux procédures d'attribution, à l'exécution des travaux ainsi qu'au suivi économique des contrats. Le processus d'évaluation des fournisseurs est un processus, mis en place sur l'ensemble du projet, qui vise à évaluer la performance des fournisseurs de TELT sur la base d'indicateurs qualitatifs pertinents et standardisés. L'objectif de ce processus d'évaluation est de permettre, par une évaluation régulière de ces indicateurs, une amélioration continue de la performance des fournisseurs de TELT au cours de l'exécution d'un contrat qui, le plus souvent, s'étend sur plusieurs années. Cette évaluation qualitative est effectuée en complément du suivi régulier du respect, par le titulaire d'un marché, des dispositions contractuelles et sans préjudice de l'application de ces dernières (application de pénalités le cas échéant).

- Les données relatives à l'évaluation de la performance des fournisseurs sont extraites à partir du processus interne de suivi des marchés de TELT. Le périmètre couvre les marchés formalisés d'une durée supérieure à 12 mois, ainsi que tout autre marché identifié par la PRC (Personne Responsable du Contrat) ou la direction Achats. L'évaluation est réalisée tous les quatre mois pendant toute la durée d'exécution du marché, sur la base de fiches de suivi complétées par la personne en charge du suivi du contrat en collaboration avec le Contract Management. Les données collectées portent notamment sur la qualité des prestations, le respect des délais, la santé-sécurité, l'environnement, la gestion administrative et les relations avec le territoire.

Les résultats sont vérifiés, consolidés et centralisés par les services compétents afin d'assurer la traçabilité et la cohérence des indicateurs de performance fournisseurs.

- Données sur les activités de TELT pour la décarbonisation et la lutte contre le changement climatique

Pour les émissions des sièges TELT adopte une méthode de calcul s'appuyant sur le suivi des consommations de la flotte véhicules et de l'énergie des sièges. Concernant les véhicules, TELT calcule les émissions directes à partir des consommations de carburants (diesel, essence) des véhicules d'entreprise. Pour le **calcul des émissions, TELT s'appuie sur le fournisseur de cartes de carburant DKV**, qui comptabilise tous les ravitaillements des véhicules d'entreprise et donne un aperçu réaliste et mis à jour de la production de CO₂. Les valeurs de référence utilisées par DKV sont celles du DEFRA (Department for Environment, Food & Rural Affairs), dont les liens sont fournis ci-après :

- Energy and climate change: evidence and analysis – GOV.UK (www.gov.uk), sezione « research and statistics »
- [Greenhouse gas reporting: conversion factors 2022](#) – GOV.UK (www.gov.uk)
- [Greenhouse gas reporting: conversion factors 2023](#) – GOV.UK (www.gov.uk)
- [Greenhouse gas reporting: conversion factors 2024](#) – GOV.UK (www.gov.uk)
- [Greenhouse gas reporting: conversion factors 2025](#) – GOV.UK (www.gov.uk)

Les émissions de CO₂ sont calculées à partir des volumes de carburant consommés et enregistrés via la carte carburant DKV. Les données de consommation (en litres de diesel, essence, etc.) sont centralisées dans la base de données de DKV, puis converties en émissions de gaz à effet de serre à l'aide des facteurs d'émission officiels publiés par DEFRA (Department for Environment, Food & Rural Affairs).

La méthodologie DEFRA repose sur le principe suivant :

Émissions de CO₂e = Donnée d'activité × Facteur d'émission

Dans le cas du carburant, la donnée d'activité correspond au nombre de litres consommés, tandis que le facteur d'émission exprime la quantité de CO₂e émise par litre de carburant brûlé (ex. kgCO₂e/litre de diesel).

Selon DEFRA, les émissions peuvent être estimées « à partir des données d'activité (telles que la quantité de carburant utilisée) et de facteurs de conversion appropriés ». Cette approche est aujourd'hui la méthode standard utilisée pour le reporting carbone des entreprises.

Les facteurs d'émission DEFRA sont mis à jour annuellement par le gouvernement britannique et couvrent différents types de carburants, permettant ainsi d'assurer une méthodologie harmonisée, transparente et reconnue internationalement pour le calcul des émissions de CO₂e.

La combustion d'un **litre d'essence** (0,74 kg) génère environ 2,34 kg de CO₂ (et de vapeur d'eau), tandis qu'un **litre de diesel** (0,83 kg) génère environ 2,66 kg de CO₂ (plus que le litre d'essence).

Le suivi est assuré de manière annuelle par le service « Etablissements et services de siège ».

- **Données sur les effectifs de TELT et la formation des salariés**
Typologie des effectifs, périmètre de reporting et méthodologie de collecte Dans le cadre du reporting social de TELT, les effectifs sont analysés selon une typologie permettant de distinguer les différents niveaux de contribution au projet :
 - **Salariés TELT** : personnels directement employés par TELT (CDI, CDD et, le cas échéant, alternants), intégrés au système de gestion RH de l'entreprise.
 - **Personnel détaché** : collaborateurs mis à disposition par des organismes publics ou partenaires institutionnels dans le cadre de conventions de détachement ou de mise à disposition. Dans cette catégorie rentrent également le Président et le Directeur général. Les données sont collectées via la plateforme SAP HR.

Le suivi est assuré à cadence mensuelle par la fonction HR.

Méthodologie de construction de l'Index d'égalité femmes-hommes

L'Index d'égalité femmes-hommes sur le lieu de travail 2025 est calculé conformément au cadre réglementaire en vigueur. Il repose sur un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les écarts de situation entre les femmes et les hommes au sein de l'organisation. L'index est construit à partir de cinq critères principaux :

- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir des salaires moyens comparables par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle ;
- l'écart dans les taux d'augmentations individuelles ;
- l'écart dans les taux de promotions ou d'évolution professionnelle ;
- la proportion de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité ;
- la parité parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.
- Chaque indicateur est évalué selon une méthode de notation définie par la réglementation, puis pondéré afin de contribuer à une note globale sur 100 points. L'Index final correspond à la somme des points obtenus sur chacun des critères. Les données utilisées pour le calcul proviennent du système de gestion des ressources humaines de TELT et couvrent le périmètre des salariés présents sur l'exercice de référence.

L'indicateur est suivi par le service HR de manière annuelle.

Formation

La formation au sein de TELT est pilotée dans le cadre d'un processus structuré reposant sur un plan triennal glissant, actualisé chaque année. Ce dispositif permet d'identifier, d'anticiper et de planifier les besoins de développement des compétences en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise. Les besoins de formation sont collectés auprès des directions et des managers lors des campagnes annuelles d'évaluation des performances et de définition des objectifs, ainsi que via des demandes individuelles ou des obligations réglementaires (notamment santé-sécurité et sûreté). Une attention particulière est portée au développement des compétences linguistiques (français/italien) afin de soutenir la binationalité de l'organisation. Sur cette base, la structure en charge de la formation élabore un plan triennal et un programme annuel détaillé, intégrant les actions prioritaires, les formations obligatoires et les initiatives de développement professionnel. Les formations peuvent concerner à la fois le maintien des compétences liées au poste et l'évolution professionnelle des collaborateurs. Le processus couvre l'ensemble du cycle de formation : planification, acquisition, organisation, déploiement, suivi, évaluation (tests et questionnaires de satisfaction), ainsi que l'archivage et le reporting des actions réalisées dans un fichier excel. Chaque formation est tracée et intégrée dans le dossier du personnel afin de garantir la traçabilité et le suivi des compétences.

Enfin, des formations peuvent être financées via des dispositifs paritaires, et des actions hors plan peuvent être mises en œuvre en cas de besoins urgents ou imprévus, sous validation hiérarchique et de la direction des ressources humaines.

Le suivi de l'indicateur est assuré par le service recrutement et formation de manière annuelle.

Alerte Ethique (Whistleblowing) : conformément à son Code éthique, TELT a mis en place un dispositif de whistleblowing permettant aux dirigeants, salariés, fournisseurs, prestataires, consultants et partenaires de signaler, y compris de manière anonyme, tout fait susceptible de constituer une infraction, une conduite illicite ou une violation du Code éthique, des procédures internes ou de la réglementation applicable. Les signalements doivent être effectués de bonne foi, sur la base d'éléments factuels précis et vérifiables.

Les alertes sont adressées au Référent éthique ou au Comité éthique de la Société par des canaux dédiés garantissant la confidentialité des informations transmises. TELT assure la protection de l'identité du lanceur d'alerte, mais également de la personne mise en cause et de toute personne mentionnée dans le signalement. L'identité du lanceur d'alerte ne peut être divulguée sans son consentement explicite, sauf dans les cas prévus par la loi. La Société interdit toute forme de représailles, de discrimination ou de mesure défavorable liée à l'émission d'un signalement effectué de bonne foi. Les personnes participant aux investigations bénéficient également de cette protection.

Le processus de traitement des alertes comprend plusieurs étapes. Après réception du signalement, un accusé de réception est adressé au lanceur d'alerte dans un délai de sept jours. Le Référent éthique procède ensuite à une analyse de recevabilité et à une évaluation préliminaire des faits signalés, en veillant au respect des principes d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité. Lorsque cela est nécessaire, des informations complémentaires peuvent être demandées et des investigations approfondies sont menées avec l'appui des services compétents ou d'experts externes. Si les faits sont établis, des plans d'actions correctives, des mesures disciplinaires ou des actions juridiques peuvent être engagés. À l'issue de la procédure, les personnes concernées sont informées de la clôture du dossier et, le cas échéant, de ses résultats.

Le Référent éthique assure enfin le suivi et la traçabilité des signalements et rend compte périodiquement au Comité éthique, notamment dans le cadre d'un reporting annuel présentant les alertes reçues et les suites qui leur ont été données, dans le respect des règles de confidentialité.

Concernant le point **B) du périmètre** correspondant aux chantiers dont TELT est la maîtrise d'ouvrage, le promoteur public a développé un **système d'indicateurs environnementaux** spécifiquement adapté aux caractéristiques de ses chantiers transfrontaliers. Ce schéma de suivi permet d'évaluer de manière continue l'impact réel des travaux et d'orienter rapidement les mesures correctives nécessaires.

Le dispositif repose sur une série d'indicateurs organisés en plusieurs domaines clés : qualité de l'air, gestion des eaux, bruit et vibrations, biodiversité, gestion des déchets et consommation des ressources. Chaque indicateur est associé à des seuils, des méthodes de mesure harmonisées et des outils numériques de collecte des données. Les résultats sont mis à jour régulièrement et intégrés dans un tableau de bord permettant une lecture claire de la performance environnementale. Le tableau est mis à jour annuellement par la fonction environnement de TELT sur la base des informations reçues de la part des entreprises des groupements titulaires des chantiers, après vérification de la maîtrise d'œuvre.

Un aspect central de ce schéma est la collaboration avec le Centre d'Études des Tunnels (CETU), qui a apporté son expertise spécialisée pour valider et renforcer la robustesse méthodologique des indicateurs environnementaux utilisés par TELT. Dans le cadre de cette coopération, le CETU, via sa Mission Transition dans les Pratiques et Développement Durable (TPDD), a accompagné TELT sur plusieurs volets : de la validation des indicateurs du suivi environnemental finalisés à l'analyse du cycle de vie du projet, la valorisation des données collectées et l'intégration de spécifications environnementales pertinentes dans les marchés de travaux. Cette collaboration comprend notamment l'analyse des approches de suivi applicables au terrain et la prise en compte de retours d'expérience pour ajuster les méthodes de mesure et de reporting.

Grâce à cette approche personnalisée et à l'apport scientifique du CETU, TELT peut non seulement assurer la conformité réglementaire, mais aussi aller au-delà des exigences en adoptant une démarche proactive de réduction des impacts et réaliser des études standardisées comme le Bilan Carbone et l'ACV. Les données collectées alimentent également un dialogue transparent avec les parties prenantes.

Concernant l'évaluation de l'empreinte carbone du projet ferroviaire Lyon-Turin

visé à fournir une estimation rigoureuse et transparente des émissions de GES associées à la construction de la section transfrontalière gérée par TELT SAS. Le projet s'étend sur environ 280 km entre Lyon et Turin et se structure en trois segments distincts : la section française (140 km), sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau ; la section transfrontalière (65 km), sous la responsabilité de TELT SAS, incluant le tunnel de base du Mont d'Ambin d'une longueur de 57,5 km ; et la section italienne (80 km), gérée par Rete Ferroviaria Italiana (RFI). Au sein du périmètre TELT, douze chantiers opérationnels (Cantieri Operativi, CO) ont été identifiés. Certains sont dédiés aux travaux de génie civil souterrains, tels que le creusement de tunnels, l'excavation et la gestion des matériaux, tandis que d'autres concernent des travaux à ciel ouvert ainsi que l'installation des équipements ferroviaires et non ferroviaires. L'analyse distingue quatre catégories principales de sources d'émissions : la production et le transport des matériaux de construction, la gestion et le transport des matériaux excavés, les activités de construction sur site, et la production ainsi que l'installation des infrastructures ferroviaires.

La collecte des données repose sur une combinaison de données quantitatives issues de l'ingénierie et d'analyses qualitatives. Des entretiens techniques avec les équipes de TELT et les responsables de chantier ont été complétés par l'examen de documents de conception et de planification, notamment les études de conception détaillée et les plans de gestion et de valorisation des matériaux excavés. Les facteurs d'émission ont été extraits de bases de données de référence reconnues, en particulier la Base Carbone de l'ADEME et des études régionales de la DREAL, garantissant la cohérence de la méthodologie avec les standards européens en matière d'analyse du cycle de vie. Les facteurs d'émission ont été sélectionnés de manière à refléter le contexte géographique et technologique spécifique des travaux. Les émissions liées au transport varient selon le mode utilisé et le mix électrique national : le transport routier est caractérisé par un facteur moyen de 16,61 tCO₂e par tonne-kilomètre, tandis que le transport ferroviaire présente des valeurs comprises entre 2,60 tCO₂e en France et 16,24 tCO₂e en Italie. Les facteurs relatifs aux matériaux de construction ont été différenciés en fonction de leur nature, avec une valeur de 277,3 kgCO₂e par mètre cube pour le béton et de 2,211 kgCO₂e par kilogramme pour l'acier. Les émissions liées aux opérations d'excavation dépendent de la technique employée : le creusement au tunnelier

(TBM) présente une intensité carbone significativement inférieure ($1,3 \text{ kgCO}_2\text{e/m}^3$ en France et $0,812 \text{ kgCO}_2\text{e/m}^3$ en Italie) à celle des méthodes traditionnelles ($4,0 \text{ kgCO}_2\text{e/m}^3$). Les quantités de matériaux considérées dans l'analyse ont été établies à partir des bordereaux de quantités détaillés et extrapolées par comparaison avec des chantiers de référence. À l'échelle du périmètre TELT, les besoins sont estimés à environ 5,75 millions de mètres cubes de béton, 363 000 tonnes d'acier et 42 000 tonnes de chaux, auxquels s'ajoutent des volumes importants de granulats et de conduites en polyéthylène haute densité. Les matériaux excavés ont été classés selon leur potentiel de réutilisation. Les matériaux de classe CII peuvent être réemployés comme granulats pour la fabrication du béton, tandis que les classes CI2 et CI3a sont adaptées aux remblais ou au comblement après traitement. Les matériaux de classe CI3b, affectés par des contaminants naturels tels que l'amiante ou les sulfates, doivent être éliminés dans des installations de stockage autorisées. Dans un scénario conventionnel, les distances moyennes de transport de ces matériaux auraient été de l'ordre de 56 km par route et 98 km par rail, avec des volumes exprimés en tonnes-kilomètres variant sensiblement selon les chantiers, de 27 millions pour le CO1 à plus de 510 millions pour les CO6/7. Les résultats mettent en évidence une forte concentration des émissions au sein du périmètre TELT. La production des matériaux de construction, et en particulier du béton, constitue la principale source d'émissions, représentant environ 93,4 % du total. Les émissions associées aux engins de chantier et aux activités sur site représentent environ 3,2 %, tandis que la fabrication et l'installation des équipements ferroviaires contribuent à hauteur d'environ 2,7 %. Cette répartition souligne le rôle prépondérant des matériaux dans l'empreinte carbone du projet et met en évidence l'intérêt de stratégies visant l'utilisation de matériaux bas carbone, l'optimisation des formulations et la réutilisation des granulats issus des déblais. Le transport des matériaux excavés ne représente qu'une part marginale des émissions totales, principalement en raison de la stratégie de réutilisation locale des déblais adoptée dans le cadre du projet. Cette organisation garantit la proximité entre les zones d'excavation, de traitement et de stockage intermédiaire. Les émissions liées au transport sont ainsi estimées à environ 19 kilotonnes de CO_2 équivalent, soit près d'un quart des émissions qui auraient été générées en l'absence de réutilisation locale et en cas de transport vers des sites de valorisation éloignés, notamment à proximité de Lyon ou de Milan. À l'échelle globale du projet, la phase de construction de la ligne ferroviaire Lyon-Turin devrait générer environ 8,2 millions de tonnes de CO_2 équivalent, dont 35 % relèvent du périmètre opérationnel de TELT. Cette proportion reflète la contribution significative mais maîtrisée de la section transfrontalière au sein de ce projet binational, et souligne la nécessité d'une coordination des stratégies de réduction des émissions à l'échelle de l'ensemble du corridor.

A long terme, TELT souhaite mettre en cohérence le suivi des indicateurs environnementaux des chantiers avec les prévisions du bilan carbone.

Concernant la biodiversité et les **mesures de compensation environnementale du projet Lyon-Turin en France** le projet de la liaison ferroviaire Lyon-Turin a fait l'objet de plusieurs autorisations administratives et environnementales en France. Ces décisions constituent le cadre réglementaire dans lequel sont définies et mises en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux du projet. La déclaration d'utilité publique du 18 décembre 2007, prorogée par décret du 6 décembre 2017, a autorisé la réalisation de la section comprise entre Saint-Jean-de-Maurienne et la frontière franco-italienne et a assuré la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes

concernées. Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 12 février 2007, pris au titre de la loi sur l'eau, a encadré les travaux de réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire et fixé les prescriptions nécessaires à la protection des milieux aquatiques. Concernant les ouvrages de surface situés sur le territoire de la commune de Villarodin-Bourget, un arrêté préfectoral du 30 mars 2011, prorogé le 14 mars 2016, a déclaré ces aménagements d'utilité publique et permis l'adaptation des documents d'urbanisme locaux. Les mesures de compensation environnementale reposent notamment sur l'arrêté préfectoral n° 1166 du 16 août 2016 pris par le Préfet de la Savoie. Cet arrêté accorde une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, conformément à l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), pour l'ensemble des sites liés au creusement du tunnel de base de la section transfrontalière. Il impose la mise en œuvre de mesures spécifiques destinées à compenser les impacts résiduels du projet sur les habitats naturels et les espèces protégées. Depuis cette autorisation initiale, plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires ont été adoptés sur la base des autorisations-cadres relatives à la loi sur l'eau et aux espèces protégées. Ces arrêtés tiennent compte des évolutions techniques du projet au cours des phases de conception détaillée (PRO) et d'exécution (EXE). Ensemble, ils constituent l'Autorisation environnementale du projet et précisent les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'adaptation des mesures compensatoires, afin de garantir le maintien ou la restauration d'un niveau de fonctionnalité écologique équivalent à celui affecté par les travaux.

En Italie, les actions mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre des prescriptions définies par le CIPE et du Plan de Monitoring Environnemental, qui prévoient des études spécifiques visant à évaluer et à maîtriser les impacts potentiels des chantiers sur les habitats naturels et les espèces protégées. Dans le cadre des variantes de projet en Italie, des approfondissements scientifiques ont notamment été réalisés sur plusieurs groupes d'espèces sensibles, dont le papillon *Zerynthia polyxena*, les mammifères, les chiroptères et les ongulés, ainsi que sur les habitats végétaux associés. Ces études sont conduites en collaboration avec les autorités environnementales compétentes et des équipes de recherche universitaires spécialisées, afin de garantir une approche fondée sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Les résultats alimentent les protocoles de suivi environnemental mis en œuvre pendant les travaux et permettent d'adapter les mesures de protection, de réduction et de compensation lorsque cela est nécessaire. Cette démarche s'appuie sur un dialogue continu entre experts scientifiques, autorités de contrôle et équipes techniques du projet afin d'assurer la conservation de la biodiversité le long de l'infrastructure et de respecter les engagements environnementaux de TELT.

Tableau des indicateurs

Chaque indicateur est analysé selon :

- sa construction (quantitative/qualitative)
- son périmètre
- sa source de données

Valeur économique générée et distribuée (TELT)

Indicateur	Description	Construction dans le reporting TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Valeur économique directe générée	Richesse économique créée par l'activité de l'entreprise	Base finançable : investissements, variations des avances et réescomptes, provisions pour risques et leur utilisation	TELT	Données quantitatives financières
Valeur économique distribuée	Répartition de la richesse créée entre les parties prenantes	Flux vers fournisseurs, salariés, administration publique, formation et R&D	TELT	Données quantitatives financières et sociales
Valeur économique retenue	Valeur non distribuée conservée pour investissements futurs	Amortissements et contributions reportées pour investissements futurs	TELT	Données quantitatives financières
Structure des revenus	Absence de chiffre d'affaires opérationnel	Le modèle économique de TELT présente une spécificité liée à sa mission de maître d'ouvrage du projet de la liaison ferroviaire Lyon-Turin. À ce stade du projet, la Société ne génère pas de chiffre d'affaires opérationnel issu d'activités commerciales. Son activité repose principalement sur la gestion de flux d'investissement destinés à la conception et à la réalisation des infrastructures, financés par les États français et italien ainsi que par l'Union européenne. Cette particularité influence la structure financière et les indicateurs économiques de l'entreprise. Pour une présentation détaillée de ce modèle et de ses implications financières, il convient de se référer au rapport financier de TELT. Uniquement des produits financiers hors IFRS 8	TELT	Données qualitatives financières
Système de gestion des achats	Organisation et gouvernance des achats	Certification de la direction Achats et éléments d'organisation	TELT	Données qualitatives organisationnelles
Gestion responsable des fournisseurs	Exigences ESG dans la chaîne d'approvisionnement	Engagement contractuel des fournisseurs au respect des normes environnementales et sociales internationales	TELT	Données qualitatives ESG
Certifications chaîne d'approvisionnement	Niveau de performance des fournisseurs	Suivi des certifications ISO (9001, 14001, 45001, 50001, etc.) des principaux fournisseurs ; analyse faite par la direction achats à partir des contrats	TELT	Données quantitatives ESG
Volume des marchés publics	Activité contractuelle globale	Nombre de marchés notifiés - valeur totale	TELT	Données quantitatives financières
Transparence des procédures	Structuration des procédures de passation	Nombre de marchés selon les seuils européens	TELT	Données quantitatives procédurales
Éthique et intégrité contractuelle	Intégration du code éthique	Code éthique et pacte d'intégrité inclus dans tous les contrats TELT	TELT	Données qualitatives

Indicateur	Description	Construction dans le reporting TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Évaluation des fournisseurs	Évaluation de la performance des fournisseurs vis-à-vis des critères définis dans la procédure d'évaluation de TELT	Total des évaluations réalisées (travaux, ingénierie, fonctionnement). Les marchés soumis au processus d'évaluation des performances sont les suivants : - tous les marchés attribués selon une procédure « formalisée » et dont la durée d'exécution prévue est supérieure à 12 mois ; - les marchés stratégiques, c'est-à-dire ceux qui ont un impact direct et immédiat sur le programme des travaux de l'ensemble du projet, attribués selon une procédure « adaptée ». Il incombe à la PRC ou au Directeur Achats de proposer la soumission d'un tel marché au processus d'évaluation ; - tout autre marché, à la discrétion de la PRC (Personne Responsable du Contrat) et notamment si des difficultés sont rencontrées lors de la réalisation des prestations.	TELT	Données quantitatives ESG
Performance fournisseurs	Suivi des prestataires sur chantier	Mesures correctives pouvant aller jusqu'à l'arrêt des travaux	TELT	Données qualitatives opérationnelles
Santé et sécurité supply chain	Évaluation HSE des fournisseurs	Nombre d'évaluations positives sur la performance santé et sécurité des fournisseurs	TELT	Données quantitatives ESG
Pilotage et amélioration continue	Suivi des achats et performance	Tableau de bord trimestriel et indicateurs de performance achats	TELT	Données qualitatives de gestion

Changement climatique

Indicateur	Description	Construction dans le reporting TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Émissions GES Scope 1	Émissions directes	Pour les activités des sièges et des effectifs de TELT : TELT calcule les émissions directes à partir des consommations de carburants (diesel, essence) des véhicules d'entreprise. Pour le calcul des émissions, TELT s'appuie sur le fournisseur de cartes de carburant DKV, qui comptabilise tous les ravitaillements des véhicules d'entreprise et donne un aperçu réaliste et mis à jour de la production de CO2* voir la note ci-dessus pages 184-185.	TELT	Données quantitatives physiques (litres de carburant, tCO ₂ e)
Émissions GES Scope 2	Émissions indirectes énergie	Les émissions sont déterminées sur la base des consommations d'électricité des bureaux et des installations de chantier, en appliquant des facteurs d'émission standards (mix énergétique national). Pour les chantiers les consommations sont enregistrées et vérifiées dans le cadre du suivi des <i>indicateurs environnementaux</i> de chantier.	TELT / Chantiers	Données quantitatives physiques (kWh, tCO ₂ e)
Émissions GES Scope 3	Chaîne de valeur	TELT a fait une estimation de certaines émissions indirectes liées aux activités de construction (production de matériaux, transport, prestataires), en s'appuyant sur des données d'achats, des hypothèses sectorielles et des facteurs d'émission reconnus. Ce travail est disponible sur demande dans le Bilan Carbone de TELT* voir la note ci-dessus pages 184-185.	Chantiers	Données estimées (données d'achats, facteurs d'émission, tCO ₂ e)
Émissions totales	Total GES	L'indicateur correspond à l'agrégation des émissions Scope 1, Scope 2 et des postes Scope 3 estimés, permettant une vision consolidée de l'empreinte carbone du projet du tunnel de base du Montcenis. Ce travail est disponible dans le Bilan Carbone de TELT.	Chantiers	Données agrégées (tCO ₂ e)
Stratégie climatique	Engagement climat	TELT intègre les enjeux climatiques dans sa stratégie globale, notamment via la réduction des émissions liées aux chantiers, l'optimisation énergétique et la contribution au report modal vers le rail.	Chantiers	Données qualitatives (politiques, plans d'action)

Pollution

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Émissions polluantes	Air et eau	Les émissions sont suivies dans le cadre des contrôles environnementaux des chantiers (poussières, rejets, qualité de l'air et de l'eau), à partir de mesures terrain et de dispositifs de surveillance réglementaires. L'activité est encadrée en France dans le suivi des <i>indicateurs environnementaux</i> de chantier et en Italie dans le Système de gestion environnemental du chantier. Pour tous détails, cfr. Chapitre 6 – « Protection de l'environnement ».	Chantiers	Données quantitatives (concentrations, mg/L, particules)
Événements environnementaux	Incidents	Les incidents environnementaux (déversements, non-conformités) sont enregistrés dans des systèmes internes de suivi, analysés et traités selon des procédures de gestion des risques.	Chantiers	Données quantitatives (nombre d'incidents) + qualitatives

Eau

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Prélèvement d'eau	Consommation d'eau	TELT mesure les volumes d'eau utilisés dans les activités de chantier (forage, traitement, usages techniques), à partir de relevés opérationnels et de systèmes de comptage. L'activité est encadrée dans le suivi des indicateurs environnementaux de chantier.	Chantiers	Données quantitatives physiques (m³)
Gestion de l'eau	Utilisation durable	L'entreprise met en œuvre des pratiques de gestion optimisée (réutilisation, limitation des prélèvements), suivies via des indicateurs internes et des plans de gestion de l'eau. L'activité est encadrée dans le suivi des <i>indicateurs environnementaux</i> de chantier. Les indicateurs spécifiques pour ce sujet sont : • Pourcentage d'eau recyclée (toutes eaux hors eau potable) par rapport à la consommation d'eau pour abatement de poussières, par chantier ; • Nombre de dépassements des seuils règlementaires de flux admissible dans le rejet d'eau, par chantier ; • Nombre de dépassements dans le rejet avec dépassement des seuils règlementaires amont-aval constaté dans le milieu récepteur, par chantier ;	Chantiers	Données mixtes (indicateurs quantitatifs + politiques)

Biodiversité

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Impacts écosystèmes	Interaction avec les milieux naturels	TELT évalue les impacts sur les écosystèmes à travers des études d'impact environnemental réalisées en amont et pendant les travaux, incluant analyses faune/flore et habitats.	TELT / Chantiers	Données qualitatives et études scientifiques
Mesures de mitigation	Protection	Des mesures de réduction des impacts (adaptation des travaux, protection d'espèces, suivi écologique) sont mises en œuvre et suivies sur le terrain. En France les activités sont intégrées dans le système ERC (Eviter, réduire et compenser) et rentrent dans les prescriptions d'accompagnement et de compensations identifiées dans les autorisations au projet. En Italie la délibération d'autorisation 33/39 a identifié une liste de prescriptions pour la réalisation d'études et mesures de protection des espèces protégées. Pour précision, la réglementation prévoit que les sites des chantiers ne peuvent pas être localisés sur des sites Nature 2000 et avoir des impacts sur des espèces phares.	TELT / Chantiers	Données qualitatives + indicateurs de suivi

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Restauration écologique	Compensation	TELT met en œuvre des actions de compensation et de restauration des milieux (reboisement, réhabilitation), intégrées dans les projets et suivies dans le temps. En France les activités sont intégrées dans le système ERC (Eviter, réduire et compenser) et rentrent dans les prescriptions d'accompagnement et de compensation identifiées dans les autorisations au projet. La dérogation aux interdictions portant sur les espèces protégées a été obtenue sur la base de l'étude d'impact réalisée, en accord avec l'administration, selon les pratiques courantes en France, à savoir suivant la doctrine dite ERC = Eviter-Réduire-Compenser. Dans le cadre de cette étude, un ensemble articulé de mesures d'évitement et de réduction des impacts, aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation, a été identifié et intégré à la conception même des ouvrages. Malgré cela, des impacts résiduels ont été identifiés, l'impact résiduel correspondant à l'impact brut prévisible des travaux minorés par les effets de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. Une fois les impacts résiduels calculés habitat par habitat et espèce par espèce, la méthode appliquée prévoit que le besoin compensatoire est évalué en affectant, selon le niveau d'enjeu de conservation de l'espèce / habitat concerné par les impacts, un coefficient spécifique qui multiplie les surfaces résiduelles impactées. Les coefficients de calcul du besoin compensatoire sont logiquement progressifs des niveaux d'enjeu les plus faibles aux plus forts et varient de 1,2 à 2. En appliquant cette méthode, il a été calculé que le besoin compensatoire global s'élève à 82 ha pour les milieux boisés et 86 ha pour les milieux ouverts et arbustifs. A cela s'ajoutent la compensation en milieux pionniers concernant principalement le Bufo calamita, qui fait l'objet d'une compensation fonctionnelle par la création de sites de reproduction pérenne. Les activités de compensation et de mitigation sont suivies via les contrats et les conventions avec les mairies qui ont en charge la mesure de compensation agricole et avec les professionnels qui réalisent les interventions dans le cadre des mesures d'intervention directes sur les espèces protégées. En Italie la délibération d'autorisation 33/39 a identifié une liste de prescriptions pour la conduction d'étude et mesures de protection des espèces protégées. Pour précision, la réglementation prévoit que les sites des chantiers ne peuvent pas être localisés sur des sites Nature 2000 et avoir des impacts sur des espèces phares. Dans le cadre de ce type d'indicateurs le suivi permet d'enregistrer les sous-indicateurs suivants : • Surface impactée (impact résiduel) amenant à de la compensation ; • Surface à compenser (besoin compensatoire surfacique prescrit) ; • Surface compensée par type de milieu (surface maîtrisée) ; • Superficie de terrain agricole impacté par les activités et les infrastructures sur la biodiversité ; • Pourcentage de consommation de l'enveloppe financière des mesures de compensation agricole à titre collectif.	TELT / Chantiers	Données quantitatives (hectares restaurés) + qualitatives

Économie circulaire

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Matériaux excavés	Quantité de matériaux extraits	Les matériaux issus des chantiers sont quantifiés via les systèmes de suivi opérationnels et les registres réglementaires.	Chantiers	Données quantitatives (tonnes et pourcentage)

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Valorisation des matériaux	Recyclage	TELT suit les flux de matériaux réutilisés à partir de mesures de terrain et avec la collaboration entre : la structure environnement, l'équipe des chantiers opérationnels de creusement, l'équipe des chantiers opérationnels qui ont en charge la valorisation de matériaux excavés et les maîtrises d'œuvre respectives. En France l'activité est encadrée à travers le suivi des indicateurs environnementaux de chantier. En Italie le creusement n'a pas encore démarré car la procédure d'autorisation du « projet de mise en œuvre » de la phase 2 a été approuvé en mars 2026. Selon la réglementation italienne le suivi sera effectué dans le cadre du « plan d'utilisation des terres » qui est un document obligatoire pour la réglementation italienne. Dans le cadre de ce type d'indicateur, le suivi permet de tracer le sous-indicateur suivant : Tonnes et pourcentage de MATEX réutilisées ; *Pour le moment les données relatives à cet indicateur publiées dans ce rapport ne concernent que les matériaux excavés qui sortent des chantiers de creusement français et entrent dans le chantier de réutilisation (valorisation) chantier opérationnel 11 ; les chantiers italiens n'ayant pas encore démarré le creusement et le chantier opérationnel dédié à la réutilisation, le chantier 10, n'ayant pas encore réalisé la station de traitement et n'ayant pas encore reçu les matériaux.	Chantiers	Données quantitatives (tonnes, %)
Utilisation des matériaux	Ressources	Les matériaux utilisés (béton, acier, déblais) sont suivis dans le cadre des <i>indicateurs environnementaux</i> de chantier.	Chantiers	Données quantitatives (tonnes, volumes)

Effectifs

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Effectifs	Nombre d'employés	Pour les bureaux : les effectifs de TELT sont extraits des systèmes d'information RH, avec un suivi des employés permanents et temporaires en équivalent temps plein et en nombre de personnes.	TELT	Données quantitatives (ETP, effectif)
Effectifs de la chaîne de valeurs	Nombre d'employés	Les effectifs des entreprises qui travaillent sur les chantiers de TELT sont extraits des systèmes de suivi de la santé et sécurité au travail.	TELT	
Diversité	Répartition par genre ; politique handicap	Pour les chantiers et les bureaux : la répartition hommes/femmes est calculée à partir des données RH pour les bureaux de TELT et de la Structure SST pour les chantiers, sur la base du nombre total de personnes. Le suivi de la politique handicap est actuellement mis en place uniquement pour les effectifs du promoteur public.	TELT	Données quantitatives (%) + qualitatives
Turnover	Flux de personnel	Donnée disponible uniquement pour les bureaux : calculé à partir des entrées et des sorties enregistrées dans l'année sur les systèmes RH.	TELT	Données quantitatives (%) <i>Formule du turnover :</i> [(nb cessations année N - nb recrutements année N) / 2] / effectif 1er janvier année N Cette formule reste stable dans le temps.
Performance	Évaluations	TELT suit la proportion d'employés ayant participé à des entretiens annuels d'évaluation et de développement.	TELT	Données quantitatives (%)
Santé & sécurité	H&S	Les indicateurs (LTIFR, TRIR, accidents) sont calculés à partir des déclarations d'accidents et des données de suivi sécurité sur les sites.	TELT/ Chantiers	Données quantitatives (taux, nombre d'accidents)
Formation	Développement	Les actions de formation sont suivies via les outils RH, incluant les programmes de montée en compétence.	TELT	Données quantitatives (heures de formation, nombre de participants)
Rémunération	Équité salariale	L'écart de rémunération H/F est calculé à partir des données salariales internes, comparant les rémunérations entre hommes et femmes sur la base de l'index Hommes-Femmes français.	TELT	Données quantitatives (%) <i>Formule de rémunération :</i> moyenne des rémunérations des femmes ou hommes de la catégorie divisé par la moyenne totale des rémunérations de la catégorie

Communautés

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Engagement parties prenantes	Dialogue avec le territoire	TELT organise des consultations, réunions publiques et dispositifs d'information pour les communautés locales, avec un suivi des interactions (nombres de réunions, documents produits).	TELT	Données quantitatives (nombre d'événements) + qualitatives
Engagement parties prenantes	Dispositif d'alerte des signalements	La gestion du registre des signalements des riverains au sein de TELT repose sur un dispositif dédié permettant de centraliser et de suivre toutes les sollicitations, remarques ou plaintes émises par les habitants situés à proximité des chantiers. Un signalement correspond à toute information transmise par un riverain concernant un désagrément, un constat ou une préoccupation liée aux activités du chantier. Il peut s'agir, par exemple, de nuisances sonores, de poussières, de vibrations ou de problèmes d'accès temporaires. Il se distingue d'un incident, qui désigne un événement concret ayant causé ou pouvant causer un dommage, un risque pour la sécurité, ou une perturbation opérationnelle. En résumé, le signalement reflète la perception ou l'observation des riverains, tandis que l'incident relève d'une situation factuelle et souvent urgente à traiter. Chaque signalement est enregistré dès sa réception dans un registre unique, avec les informations essentielles (date, localisation, nature du signalement et niveau d'impact). Il est ensuite transmis aux équipes compétentes pour analyse et traitement, afin de garantir une réponse adaptée aux préoccupations des habitants. Le registre est mis à jour tout au long du cycle de gestion jusqu'à la clôture du signalement, afin d'assurer la traçabilité des actions mises en œuvre et de garantir un suivi transparent des réponses apportées aux riverains. La gestion du registre des signalements des riverains au sein de TELT repose sur un dispositif dédié permettant de centraliser et de suivre toutes les sollicitations, remarques ou plaintes émises par les habitants situés à proximité des chantiers. Un signalement correspond à toute information transmise par un riverain concernant un désagrément ou une gêne liée aux activités du chantier, comme les nuisances sonores, les émissions de poussières, les vibrations, la circulation des poids lourds ou toute autre perturbation impactant la qualité de vie. Il se distingue d'un incident, qui désigne un événement concret causant ou pouvant causer un dommage, un risque pour la sécurité ou une perturbation opérationnelle. Chaque signalement est enregistré dès sa réception dans un registre unique, avec les informations essentielles (date, localisation, nature du signalement et niveau d'impact). Il est ensuite transmis aux équipes compétentes de chaque chantier pour analyse et traitement, afin de garantir une réponse adaptée aux préoccupations des habitants. La Société assure un suivi régulier des actions engagées, des responsables désignés pour le traitement, des délais de réponse et du statut de résolution, tout en intégrant une dimension d'analyse pour détecter les tendances récurrentes et alimenter les démarches d'amélioration continue et de prévention des risques.		

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Stakeholder Engagement:	Whistleblowing	Les contrôles sur les dispositifs de réduction des nuisances sont effectués directement sur le terrain : chaque solution mise en œuvre est vérifiée auprès de l'auteur du signalement pour s'assurer de son efficacité. De plus, des visites régulières des chantiers permettent d'anticiper les problèmes et de mettre en place des actions correctives immédiates. Les résultats de ces contrôles et les solutions trouvées sont centralisés dans un tableau partagé avec l'ensemble des Project Managers, afin d'éviter la récurrence des problèmes et d'assurer une gestion proactive des impacts sur les territoires. En complément, la production de bulletins réguliers sur la perception des travaux par les communes et les élus permet de suivre l'évolution de l'acceptation locale et de prévoir d'éventuelles tensions. Dans le registre ils sont tracés les éléments suivants : • Nombre de dépassements de seuils réglementaires et nombre de signalements riverains de pollution sonore ; • Nombre de dépassements de seuils réglementaires et nombre de signalements riverains de nuisances poussières ; • Nombre de dépassements de seuils réglementaires (imposés à nos entreprises et en PM10 et PM2,5) et nombre de signalements riverains de nuisances vibrations ; En Italie, un système de suivi des signalements a récemment été mis en place en s'inspirant du dispositif français. Il repose sur un guichet d'information auprès des mairies des communes concernées ainsi que sur un formulaire accessible en ligne. Toutefois, si les modalités de collecte des signalements sont similaires à celles mises en œuvre en France, leur gestion et leur traitement diffèrent sensiblement. Contrairement au système français, qui s'appuie sur un registre centralisé, un suivi structuré des actions correctives et une analyse des tendances permettant d'alimenter l'amélioration continue, le dispositif italien est actuellement principalement orienté vers la réception et la transmission des signalements aux acteurs compétents pour leur prise en charge.		

Governance

Indicateur	Description	Construction TELT	Périmètre	Typologie des données mesurées
Éthique	Code de conduite	TELT s'appuie sur un code de conduite interne définissant les règles éthiques applicables à l'ensemble des collaborateurs.	TELT	Données qualitatives
Antimafia	Nombre d'entreprises inscrites sur la liste blanche de TELT	N. d'entreprises ayant complété les contrôles antimafias et régulièrement inscrites à la liste blanche de TELT	TELT	Données quantitatives
Anticorruption	Prévention	Des dispositifs de contrôle interne et de prévention sont mis en place pour limiter les risques de corruption.	TELT	Données qualitatives + indicateurs
Alerte	Whistleblowing	Des canaux de signalement permettent aux employés de remonter des situations à risque ou non conformes. Le référent éthique collecte et publie les informations sur les alertes reçues à son attention et à celle du comité éthique.	TELT	Données quantitatives (nombre d'alertes) + qualitatives
Gouvernance	Organisation	La gouvernance repose sur une structure d'organes décisionnels et de contrôle assurant le pilotage des activités. Le reporting contient les informations sur la composition du conseil d'administration et ses comités, des entités de contrôle externe et des comités de décisions internes.	TELT	Données qualitatives (structure, composition)
Gouvernance	Public Affairs	TELT trace les initiatives visant à impliquer les acteurs politico-économiques et politico-institutionnels afin d'influencer et d'orienter les politiques publiques en fonction des exigences du projet.	TELT	Données qualitatives et quantitatives (nombre et type d'action)

Tableau de correspondance Global Compact – Éléments d’information GRI

Le tableau suivant présente les principes du Global Compact avec les éléments d’information GRI mentionnés dans le document. Les enjeux pertinents correspondants sont, en outre, mis en évidence.

Concernant la définition et le contenu des éléments d’information mentionnés, se référer à l’index du contenu GRI qui fournit également les numéros de page renvoyant aux éléments d’information.

DROITS DE L’HOMME		
PRINCIPES GLOBAL COMPACT	ÉLÉMENTS D’INFORMATION GRI	ENJEUX PERTINENTS CONCERNÉS
1- Promouvoir et respecter la protection des droits fondamentaux de l’Homme	412-1 413-1 413-2	Thèmes transversaux - Éthique, respect des règles et lutte contre la corruption - Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants
2- Veiller à ce que l’entreprise ne se rende pas complice de violations des droits de l’Homme	207-1 207-2 207-3 207-4 414-1	

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL		
PRINCIPES GLOBAL COMPACT	ÉLÉMENTS D’INFORMATION GRI	ENJEUX PERTINENTS CONCERNÉS
3- Les entreprises doivent respecter la liberté d’association et reconnaître le droit de négociation collective	2-30	Ressources humaines - Valorisation du personnel, bien-être et développement des compétences - Protection de la santé et de la sécurité au travail - Protection de la diversité, égalité des chances, inclusion et droits de l’Homme
4- Les entreprises doivent contribuer à l’élimination de toutes les formes de travail forcé	2-7 2-23 414-1	
5- Les entreprises doivent contribuer à l’abolition effective du travail des enfants	2-7 2-23 414-1	Thèmes transversaux Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants
6- Les entreprises doivent contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi et de profession	2-7 401-1 404-1 404-3 405-1 406-1	

ENVIRONNEMENT

PRINCIPES GLOBAL COMPACT

7- Les entreprises doivent appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

ÉLÉMENTS D'INFORMATION GRI

301-2
303-2
304-1
304-2
304-3
306-2

ENJEUX PERTINENTS CONCERNÉS

- Environnement**
- Consommation responsable des matières premières et gestion des matériaux d'excavation
 - Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre
 - Gestion responsable des ressources en eau
 - Gestion responsable des déchets liés aux activités opérationnelles
 - Protection des ressources naturelles et du territoire
- Communauté et territoire**
- Engagement pour la communauté et le territoire
 - Gestion du trafic, de la sécurité routière et des situations d'urgence
- Thèmes transversaux**
- Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants
 - Qualité, innovation, R&D dans la conception et la construction

8- Les entreprises doivent prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

301-2
303-3
304-2
304-3
306-2
308-1

9- Les entreprises doivent favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

301-2
303-3
306-2

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

PRINCIPES GLOBAL COMPACT

10- Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

ÉLÉMENTS D'INFORMATION GRI

2-23
205-1
205-2
205-3

ENJEUX PERTINENTS CONCERNÉS

- Thèmes transversaux**
- Éthique, respect des règles et lutte contre la corruption
 - Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants

Indicateurs faisant l'objet d'une revue d'assurance limitée

- Employés total 2025 par sexe, type de contrat et pays ;
- Effectif total par sexe et par niveau hiérarchique 2025 ;
- Nombre de sorties 2025 par pays ;
- Index d'égalité hommes/femmes sur le lieu de travail ;
- Nombre de postes occupés par des personnes ayant un handicap ;
- Nombre total d'heures de formation réparties par thème de formation et par sexe ;
- Nombre d'accidents de travail siège et chantiers ;
- Nombre de signalements des riverains (suivi des plaintes) en France et en Italie ;
- Emissions de CO₂ générées par la flotte de véhicules de la Société ;
- Energie électrique consommée (k kwh) et % énergie verte, par chantier ;
- Nombre de dépassements de seuils réglementaires et nombre de signalements riverains de pollution sonore ;
- Nombre de dépassements de seuils réglementaires et nombre de signalements riverains de nuisances poussières ;
- Nombre de dépassements de seuils réglementaires (imposés à nos entreprises et en PM10 et PM2,5) et nombre de signalements riverains de nuisances vibrations ;
- Pourcentage d'eau recyclée (toutes eaux hors eau potable) par rapport à la consommation d'eau pour abattement de poussières, par chantier ;
- Nombre de dépassements des seuils règlementaires de flux admissible dans le rejet d'eau, par chantier ;
- Nombre de dépassements dans le rejet avec dépassement des seuils règlementaires amont-aval constaté dans le milieu récepteur, par chantier ;
- Surface impactée (impact résiduel) amenant à de la compensation ;
- Surface à compenser (besoin compensatoire surfacique prescrit) ;
- Surface compensée par type de milieu (surface maîtrisée) ;
- Superficie de terrain agricole impacté par les activités et les infrastructures sur la biodiversité ;
- Pourcentage de consommation de l'enveloppe financière des mesures de compensation agricole à titre collectif ;
- Tonnes et pourcentage de MATEX réutilisées ;
- Nombre de saisines (alertes éthiques saisies) via le dispositif d'alerte ;
- Nombre d'évaluations fournisseurs réalisées au cours de l'année.

Tableau de correspondance des indicateurs
TELT aux ESRS

ESRS 2	▪ General disclosure ▪ Information sur les actions et les ressources liées aux IRO ▪ Informations sur la planification de la durabilité et sa mesurabilité ▪ Information sur les membres du conseil d'administration
ESRS S1	▪ Effectif propre ▪ Caractéristiques des employés ▪ Caractéristiques des non-salariés ▪ Indicateurs de la diversité ▪ Indicateurs salariaux ▪ Santé et sécurité au travail ▪ Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme ▪ Personnes ayant un handicap ▪ Indicateurs de rémunération ▪ Formation et développement des compétences
ESRS S2	▪ Travailleurs dans la chaîne de valeur
ESRS E2	▪ Surveillance d'éventuels polluants ▪ Pollution de l'air, de l'eau et du sol
ESRS E3	▪ Eau et ressources marines ▪ Consommation d'eau
ESRS E4	▪ Biodiversité et écosystèmes ▪ Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes ▪ Indicateurs d'impact liées à la biodiversité et à la modification des écosystèmes
ESRS E5	▪ Utilisation des ressources et économie circulaire ▪ Flux de ressources ▪ Objectifs liés à l'économie circulaire
ESRS G1	▪ Governance information ▪ Incidents de corruption ▪ Prévention et détection de la corruption ▪ Influence politique et activités de sensibilisation

Index du contenu - GRI

Chapitre et élément d'information	Description des éléments d'information	Page	Notes/Motifs d'omission
GRI 1 : FONDATION 2021			
Reporting conformément aux normes GRI			
N/A	Exigence 7 : Publier un index du contenu de la norme GRI		
N/A	Exigence 8 : Fournir une déclaration d'utilisation		Voir Note Méthodologique
GRI 2 : INFORMATIONS GENERALES 2021			
1. Organisation et ses pratiques de reporting			
2-1	Détails sur l'organisation		
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation		
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting		Voir Note Méthodologique
2-4	Reformulation des informations		
2-5	Assurance externe		
2. Activités et travailleurs			
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires		
2-7	Employés		
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés		
3. Gouvernance			
2-9	Structure et composition de la gouvernance		
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité		
4. Stratégie, politiques et pratiques			
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable		
2-23	Engagements politiques		
2-24	Intégration des engagements politiques		
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations		
2-28	Adhésions à des associations		
5. Engagement des parties prenantes			
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes		
2-30	Négociations collectives	N/A	100 % des employés de TELT sont couverts par des conventions collectives
GRI 3 : THEMES PERTINENTS 2021			
Éléments d'information sur les thèmes pertinents			
3-1	Process to determine material topics		
3-2	List of material topics		

Chapitre et élément d'information	Description des éléments d'information	Page	Notes/Motifs d'omission
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION (2016) – ÉCONOMIQUE			
Groupe d'enjeux : performance économique Enjeux pertinents : - Valeur économique générée et distribuée - Viabilité économique et financière			
Groupe d'enjeux : thèmes transversaux Enjeux pertinents : - Éthique, respect des règles et lutte contre la corruption - Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants - Qualité, innovation, recherche et développement dans la conception et la construction			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	N/A	
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE			
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		
201-4	Aide financière publique		
GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		
GRI 204 : PRATIQUES D'ACHATS			
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux		
GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption		
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	N/A	À la date de clôture du document, aucun cas de corruption n'a été identifié
GRI 207 : FISCALITÉ			
207-1	Approche de la politique fiscale		
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques		
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale		
207-4	Reporting pays par pays		

Chapitre et élément d'information	Description des éléments d'information	Page	Notes/Motifs d'omission
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION (2016) – ENVIRONNEMENT			
Groupe d'enjeux : environnement Enjeux pertinents : ▪ Consommation responsable des matières premières et gestion des matériaux d'excavation ▪ Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre ▪ Gestion responsable des ressources en eau ▪ Gestion responsable des déchets liés aux activités opérationnelles ▪ Protection des ressources naturelles et du territoire			
Groupe d'enjeux : thèmes transversaux Enjeux pertinents : ▪ Éthique, respect des règles et lutte contre la corruption ▪ Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	N/A	
GRI 301 : MATIÈRES			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		
301-2	Matières recyclées utilisées		
GRI 303 : EAU ET EFFLUENTS			
303-2	Sources d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau		
303-3	Eau recyclée et réutilisée		Données quantitatives complètes non disponibles pour les chantiers
GRI 304 : BIODIVERSITÉ			
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées		
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		
304-3	Habitats protégés ou restaurés		
GRI 305 : ÉMISSIONS			
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)		Données quantitatives complètes non disponibles pour tous les chantiers
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)		Données quantitatives complètes non disponibles pour tous les chantiers
GRI 306: EAUX D'EXHAURE ET DÉCHETS			
306-1	Écoulement Déversement d'eau par qualité et destination	N/A	Données quantitatives complètes non disponibles pour tous les chantiers
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination		Données quantitatives complètes non disponibles pour tous les chantiers
306-3	Déversements significatifs	N/A	Les programmes de suivi mis en œuvre n'ont pas relevé de cas à la date de publication de ce document
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS			
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux		

Chapitre et élément d'information	Description des éléments d'information	Page	Notes/Motifs d'omission
SPECIFIC DISCLOSURE (2016) - SOCIAL			
Groupe d'enjeux : communauté et territoire Enjeux pertinents :	- Engagement pour la communauté et le territoire - Gestion du trafic, de la sécurité routière et des situations d'urgence		
Groupe d'enjeux : ressources humaines Enjeux pertinents :	- Valorisation du personnel, bien-être et développement des compétences - Protection de la santé et de la sécurité au travail - Protection de la diversité, égalité des chances, inclusion et droits de l'Homme		
Groupe d'enjeux : thèmes transversaux Enjeux pertinents :	Gestion responsable des fournisseurs et des sous-traitants		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	N/A	
GRI 401: EMPLOI			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel		
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			
403-9	Accidents du travail		
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		
GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	N/A	Aucun cas de discrimination n'a été relevé à la date de publication de ce document
GRI 412 : ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME			
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts		
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		
413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales		
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS			
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (« TELT »)

Société par actions simplifiée

Bâtiment Linklab

455 chemin de la Cassine

73000 CHAMBERY

Rapport d'assurance limitée des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi – CS 30259
69287 LYON Cedex 02

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à
la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
S.A.S au capital de 2 510 460 € - 672 006 483 RCS Nanterre

DELOITTE & ASSOCIES

51 boulevard Marius Vivier Merle
69003 LYON

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Capital de 2 201 424 Euros – RCS Nanterre 572 028 041

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (« TELT »)

Société par actions simplifiée

Bâtiment Linklab
455 chemin de la Cassine
73000 CHAMBERY

Rapport d'assurance limitée des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

A la Direction,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations consolidées ESG déterminées et établies volontairement par TUNNEL EURALPIN LYON TURIN SAS (ci-après l'Entité), au regard du référentiel interne de reporting défini par l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations ») présentées en annexe du présent rapport et identifiées par l'icône «  Revu » dans le Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise 2025 (ci-après le « Rapport RSE 2025 »).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le Rapport RSE 2025, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe introductif de la section « *Note méthodologique sur le périmètre et le référentiel des indicateurs* » en annexe du Rapport RSE 2025, qui précise que les Informations ont été établies volontairement par TELT selon le Référentiel dans une démarche volontaire de renforcement et d'alignement progressif avec les standards européens de reporting de durabilité, notamment les ESRS. A ce titre, les Informations ainsi que le Rapport RSE 2025 ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris aux ESRS.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible à la section « *Note méthodologique sur le périmètre et le référentiel des indicateurs* » en annexe du Rapport RSE 2025.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

En particulier, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et Norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) « *Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information* » publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles, des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;

- pour les informations soumises à nos travaux, nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d’autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations, par entretien avec la Direction, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d’informations utilisées ; apprécié la cohérence d’ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l’entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 16 juin 2026

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Vanessa GIRARDET

Michel BOUZIGUES

Annexe – Les Informations

- Employés total 2025 par sexe, type de contrat et pays ;
- Effectif total par sexe et par niveau hiérarchique 2025 ;
- Nombre de sorties 2025 par pays ;
- Index d'égalité hommes/femmes sur le lieu de travail ;
- Nombre de postes occupés par des personnes ayant un handicap ;
- Nombre total d'heures de formation réparties par thème de formation et par sexe ;
- Nombre d'accidents de travail siège et chantiers ;
- Nombre de signalements des riverains (suivi des plaintes) en France et en Italie
- Emissions de CO2 générées par la flotte de véhicules de la Société ;
- Energie électrique consommée (k kwh) et % énergie verte, par chantier ;
- Nombre de dépassements de seuils réglementaires et nombre de signalements riverains de pollution sonore ;
- Nombre de dépassements de seuils réglementaires et nombre de signalements riverains de nuisances poussières ;
- Nombre de dépassements de seuils réglementaires (imposés à nos entreprises et en PM10 et PM2,5) et nombre de signalements riverains de nuisances vibrations ;
- Pourcentage d'eau recyclée (toutes eaux hors eau potable) par rapport à la consommation d'eau pour abattement de poussières, par chantier ;
- Nombre de dépassements des seuils règlementaires de flux admissible dans le rejet d'eau, par chantier ;
- Nombre de dépassements dans le rejet avec dépassement des seuils règlementaires amont-aval constaté dans le milieu récepteur, par chantier ;
- Surface impactée (impact résiduel) amenant à de la compensation ;
- Surface à compenser (besoin compensatoire surfacique prescrit) ;
- Surface compensée par type de milieu (surface maîtrisée) ;
- Superficie de terrain agricole impacté par les activités et les infrastructures sur la biodiversité ;
- Pourcentage de consommation de l'enveloppe financière des mesures de compensation agricole à titre collectif ;
- Tonnes et pourcentage de MATEX réutilisées ;
- Nombre de saisines (alertes éthiques saisies) via le dispositif d'alerte ;
- Nombre d'évaluations fournisseurs réalisées au cours de l'année.

